

CHÂTEAU D'ANGERS

Étude archéologique du logis royal
et de ses abords

Emmanuel LITOUX

CHÂTEAU D'ANGERS

Étude archéologique du logis royal et de ses abords

Emmanuel LITOUX

Septembre 2013



Acronymes :

AFAN : Association pour les fouilles archéologiques nationales
AMA : Archives municipales d'Angers
AN : Archives Nationales
BMA : Bibliothèque municipale d'Angers
CRMH : Conservation régionale des Monuments Historiques
INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives
SADML : Service archéologique départemental de Maine-et-Loire
SHD : Service Historique de la Défense (Vincennes) [ex. SHAT]
SRA : Service régional de l'archéologie

Pour le XV^e siècle, les dates sont données en nouveau style.

SOMMAIRE

1 - FICHE SIGNALÉTIQUE	3
2 - RÉSUMÉ ET CONTEXTE DE L'INTERVENTION	4
Contexte de l'intervention	5
3 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE	6
3.1 - Cadre géographique et géologique	6
3.2 - Description des principales composantes du château	10
4 - HISTORIQUE	11
4.1 - Les premières occupations	11
4.2 - L'arrivée des comtes d'Anjou	12
4.3 - La forteresse de Saint Louis	13
4.4 - Les aménagements des ducs de la seconde maison d'Anjou et le retour à la couronne de France	15
4.5 - Les modifications de la fin du XVI ^e siècle	17
4.6 - Les prisons et l'occupation militaire	18
4.7 - Les dernières modifications du XX ^e siècle	21
5 - ANALYSE DOCUMENTAIRE	21
6 - LES PRINCIPES D'ENREGISTREMENT DES ARCHIVES DE FOUILLE ET LE PLANNING DE L'INTERVENTION	35
6.1 - Les principes d'enregistrement des archives de fouille	35
6.2 - Objectifs et déroulement de l'opération	35
7 - DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE	36
7.1 - Le contexte topographique	36
7.2 - Les éléments antérieurs au logis royal	38
7.2.1 - Sondage 2011-1	38
7.2.2 - Le mur 145/148	44
7.2.3 - L'aile d'apparat (UA 218)	48
7.2.4 - Les murs 188, 192 et 114	51
7.3 - Le logis royal	55
7.3.1 - La construction du logis royal : implantation, matériaux et mise en oeuvre	55
7.3.2 - La progression du chantier (D. Prigent, E. Litoux)	57
7.3.3 - Interface avec la chapelle Saint-Jean-Baptiste	61
7.3.4 - La galerie sur portique	63
7.3.5 - L'escalier en vis nord	70
7.3.6 - Le volume central du corps de logis	73
7.3.7 - L'aile sud-ouest.....	86
7.3.8 - La tourelle sud-est et les latrines	90
7.3.9 - Les ouvrages de charpente (J.-Y. Hunot, E. Litoux)	92
7.3.10 - La datation du logis royal	97

7.4 - Les transformations de la fin du XV ^e /début du XVI ^e siècle	98
7.4.1 - L'adjonction du deuxième étage de la galerie.....	98
7.4.2 - Le percement de la porte 108	100
7.4.3 - L'insertion de la cheminée 175 dans l'aile d'apparat	101
7.5 - Les transformations des XVI ^e , XVII ^e et XVIII ^e siècles	101
7.6 - La fin du XVIII ^e siècle et la première moitié du XIX ^e siècle	105
7.7 - Les transformations de la seconde moitié du XIX ^e siècle	107
7.8 - La restauration de Bernard Vitry	108
8 - ANALYSE DU MOBILIER LAPIDAIRE	109
9 - SYNTHÈSE	116
9.1 - État des connaissances sur l'occupation antérieure au logis royal .	116
9.1.1 - Un mur carolingien lié au palais comtal	116
9.1.2 - Des vestiges de l'occupation antérieure au logis royal	116
9.2 - La construction du logis royal	118
9.2.1 - Un édifice relativement homogène	120
9.2.2 - Le couvrement des volumes intérieurs	120
9.2.3 - L'étude et la datation de la charpente ancienne	120
9.2.4 - Deux niveaux de galeries voûtées surmontés d'une terrasse	122
9.2.5 - L'adjonction d'un troisième niveau couvert sur la galerie	125
9.2.6 - Les escaliers secondaires	126
9.2.7 - Les fenêtres en second jour	126
9.2.8 - Les éléments de confort	129
9.2.9 - Le décor	129
9.3 - Le programme fonctionnel et distributif	130
9.3.1 - L'environnement architectural du logis royal	130
9.3.2 - La distribution de la résidence princière : nouvelles hypothèses .	131
10 - SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	136
11 - LISTE DES FIGURES	143
ANNEXES	149
1 - Pièces justificatives : extraits des archives de la Chambre des comptes d'Angers conservées aux Archives Nationales	151
2 - Pièces justificatives : extraits de sources écrites conservées aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône	171
3 - Rapport d'étude dendrochronologique	172
4 - Rapport d'analyse carbone14	178
5 - Diagramme stratigraphique	181

1 - FICHE SIGNALÉTIQUE

Localisation de l'opération

Région : Pays de la Loire
Département : Maine-et-Loire (49)
Commune(s) : Angers
N° site : 49 007 0108
N°INSEE des communes : 49 007
Coordonnées : Lambert 93 X : 432 007 Ay : 6 713 793
Cadastre :
Commune : Angers
Section : DH
Parcelle 534
Lieu-dit : Château d'Angers, 2 Promenade du Bout-du-Monde - 49100 Angers
Propriétaire du terrain : Centre des Monuments Nationaux

Identité de l'opération

Opération n°2010-005 **Arrêté** n°020 du 18 janvier 2010
Opérateur : Service archéologique départemental de Maine-et-Loire,
Nature : Opération de sondage et d'étude de bâti
Raison de l'intervention : Projet de restauration
Maître d'ouvrage des travaux : Centre des Monuments Nationaux
Surface totale de l'emprise : 600 m²

Intervenants

Prescription, contrôle scientifique : Nicole Lambert, SRA Pays-de-la-Loire 1, rue Stanislas Baudry – 44035 Nantes
Maître d'ouvrage de l'opération archéologique : Centre des Monuments Nationaux
Responsable scientifique : Emmanuel Litoux, arrêté n°020 du 18 janvier 2010
Organisme de rattachement : Service archéologique départemental de Maine-et-Loire
Intervention de terrain : Céline Chauveau, Xavier Favreau, Ludovic Fricot, Jean-Yves Hunot, Emmanuel Litoux, Mickaël Montaudon, Mathieu Yacger
Infographie : Xavier Favreau, Jean-Yves Hunot, Emmanuel Litoux, Mathieu Yacger
Analyse de mortiers : Mickaël Montaudon, Arnaud Remy
Rédaction du rapport : Emmanuel Litoux
PAO : Marie-Madeleine Favreau
Date d'intervention sur le terrain : Entre le 5 janvier 2010 et le 15 avril 2012

Résultats

Chronologie : Moyen Âge, Époque moderne
Vestiges immobiliers : Maçonneries, logis, peintures, charpentes, galerie
Vestiges mobiliers : Lapidaire
Problématique de la recherche : Identification de l'occupation antérieure au XV^e siècle, restitution de l'état originel du logis royal, identification et datation des principales transformations
Principaux résultats de l'opération archéologique : L'opération de sondage et d'étude de bâti a entraîné la mise au jour de plusieurs maçonneries antérieures au logis royal, livrant des informations nouvelles sur l'occupation médiévale de ce secteur. L'étude des élévations et des éléments anciens de la charpente a permis de restituer l'essentiel des dispositions originelles du logis royal et de dater cet édifice de la fin de la décennie 1430. La relecture des sources du XV^e siècle adossée aux résultats de cette étude, a amené à faire de nouvelles propositions sur l'environnement architectural du logis royal et sur la localisation des principales composantes de la résidence des ducs d'Anjou.

Lieu de dépôt du mobilier archéologique : Centre de conservation et d'études archéologiques de Maine-et-Loire.

2 - RÉSUMÉ ET CONTEXTE DE L'INTERVENTION

L'incendie du logis royal du château d'Angers survenu le 10 janvier 2009 a occasionné d'importantes destructions, notamment des parties sommitales du monument, rendant nécessaire une lourde campagne de restauration. L'édifice a bénéficié d'une étude archéologique menée en amont et en accompagnement des travaux de gros-œuvre. Ces recherches ont permis de préciser le parti architectural originel et d'en identifier les principales transformations. Elles ont également donné lieu au réexamen des sources comptables du XV^e siècle qui autorisent à restituer une partie du programme fonctionnel de l'édifice et des constructions attenantes.

L'organisation générale du complexe résidentiel tardo-médiéval, implanté sur un substrat antique encore prégnant, découle des éléments liés au palais roman des comtes d'Anjou et des aménagements réalisés sous les règnes de Louis I^{er} (1356-1384) et Louis II (1384-1417).

L'aile de bâtiment occupant l'espace compris entre l'ancienne salle comtale (fig. 90, n°1) et le logis royal, a connu une ruine progressive entre la fin du XVII^e et le XIX^e siècle. Toutefois, les investigations archéologiques laissent à penser que son emprise s'étendait, dès l'époque romane, de l'angle de la salle comtale jusqu'au revers de la galerie du logis royal (fig. 90, n°6). Il est tentant de situer dans ce corps de bâtiment la « grande chambre de devers la rivière » mentionnée à trois reprises à l'occasion de travaux effectués en 1368. D'autres constructions existaient à l'emplacement du logis royal ; ce dernier a en effet été édifié sur des arases de maçonneries de différentes époques, notamment un mur du XII^e siècle.

L'analyse des élévations du logis royal amène à revoir la chronologie habituellement proposée, qui était fondée sur une étude nécessairement sommaire d'un édifice fortement restauré après la Seconde Guerre mondiale et dont les élévations intérieures se trouvaient masquées derrière des enduits. Le logis royal était jusqu'à présent attribué à Louis II — dans les années 1410 —, la galerie et l'escalier en vis passant pour un ajout commandité peu après 1450 par René, duc d'Anjou entre 1434 et 1480. Le piquetage des enduits et la dépose de la charpente réalisés dans le cadre des travaux de restauration ont révélé un édifice plus homogène que ce qui était attendu. La partie centrale du logis (fig. 90, n°4 et 5), les deux bâtiments en retour vers le sud (fig. 90, n°7 — détruit — et 9), les deux premiers niveaux de la galerie (fig. 90, n°6) et l'escalier en vis appartiennent de façon très nette à la même campagne de travaux. L'analyse dendrochronologique pratiquée sur les quelques pièces provenant de la charpente ancienne indique un abattage des bois réalisé très vraisemblablement entre 1435 et 1440, faisant du logis royal une des premières réalisations du règne de René.

Plusieurs mentions explicites dans la comptabilité, confirmées par des observations archéologiques au deuxième étage du logis royal, permettent d'affirmer que la galerie ne comportait à l'origine que deux niveaux voûtés, surmontés d'un toit terrasse en plomb. Dans des lettres datées de 1463, 1464 et 1474, le duc d'Anjou évoque des fuites sur la « galerie de plomb près nostre chambre » entraînant des dégradations dans « la galerie de dessous ». La persistance de ces problèmes d'étanchéité explique sans doute le choix de remplacer le toit terrasse par un troisième niveau de galerie qui couvrait une charpente. Ce rehaussement caractérisé côté nord par la juxtaposition de quatre fenêtres à croisées surmontées de quatre frontons, date du dernier quart du XV^e siècle ou du tout début du siècle suivant.

L'inventaire détaillé du château dressé en 1471-72 livre des indications précieuses pour tenter de restituer le programme fonctionnel. La salle où le duc d'Anjou prenait ses repas occupait vraisemblablement la partie sud de l'aile disparue (fig. 90, n°2). La logique distributive incite à localiser à sa suite la chambre de parement (fig. 90, n°3). Les plans dressés par le Génie au XVIII^e siècle permettent d'approcher les surfaces de ces deux pièces qui mesuraient respectivement environ 200 et 110 m². Les logis superposés du duc et de la duchesse, constitués de pièces privatives, occupaient probablement le premier et le deuxième étage du logis royal.

De façon tout à fait significative, le logis royal dont le roi René commanda l'édification vint s'insérer dans un espace finalement relativement étroit entre l'aile située en front de Maine et la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Le positionnement de la galerie côté nord (fig. 90, n°6) contraignit le maître d'œuvre à loger les petites pièces secondaires dans une aile et une tourelle disposées en retour vers le sud (fig. 90, n°7 et 9), avec pour conséquence de considérablement restreindre les possibilités pour ouvrir les fenêtres à croisées destinées à éclairer les pièces des deux niveaux inférieurs. Le besoin d'un apport supplémentaire de lumière naturelle explique la présence au rez-de-chaussée et à l'étage de fenêtres carrées en second jour, disposées entre le logis (fig. 90, n°4 et 5) et la galerie (fig. 90, n°6). Placées en hauteur et équipées d'huissières, elles interdisaient aux personnes se tenant dans la galerie toute vue directe à l'intérieur des pièces sud.

Le logis royal était bordé au sud non pas directement par la cour, mais par un jardin d'agrément (fig. 90, n°10) se développant vers l'est jusqu'au châtelet et à l'oratoire de la chapelle Saint-Jean-Baptiste (fig. 90, n°13). Le vivier mentionné à plusieurs reprises correspond très vraisemblablement à celui mis au jour dans le cadre d'une opération archéologique réalisée en 2002 par l'INRAP dans l'angle formé par la tourelle sud-est du logis royal et le mur sud de la chapelle (fig. 90, n°11). En 1465 fut passé un marché relatif à la construction d'une galerie portée par un portique, longue d'environ 18 m, que nous proposons de localiser contre le mur gouttereau de l'aile disparue (fig. 90, n°8).

Le logis reçut durant l'Époque moderne des affectations successives. Il servit à loger des officiers puis, à partir de la fin du XVIII^e siècle, fut aménagé pour recevoir des prisonniers. Ces utilisations entraînèrent progressivement la destruction des parties inadaptées aux nouvelles fonctions, le rescindement des espaces intérieurs et la transformation de presque toutes les ouvertures médiévales.

Contexte de l'intervention

Le logis royal, lourdement restauré dans les années 1950 suite aux dommages de guerre, a subi un important incendie en janvier 2009 occasionnant notamment la destruction partielle de la charpente de couverture et d'importants dégâts sur les parties hautes des maçonneries. L'édifice a rapidement été échafaudé et protégé par un parapluie. Ses enduits intérieurs, refaits dans les années 1950, ont été piquetés afin d'accélérer le séchage des maçonneries détrempées par les centaines de mètres cubes d'eau déversées pour éteindre l'incendie. L'hétérogénéité des maçonneries, le repérage de bois anciens dans la charpente ont incité la Conservation régionale des monuments historiques, maître d'œuvre sur cette opération, à commander une étude archéologique du monument. Celle-ci s'est articulée en deux temps avec une analyse de l'édifice réalisée en amont de l'intervention des entreprises (de janvier à mars 2010), complétée par un suivi du chantier de restauration (de septembre 2010 à mars 2012). La modification du projet initial du fait de découvertes archéologiques au nord du logis royal a incité la CRMH à passer commande d'une étude complémentaire en mai 2011.

Les investigations archéologiques ont bénéficié de la présence d'échafaudages sur toutes les élévations du logis royal, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le piquetage complet des enduits des années 1950 a permis d'étudier l'ensemble des parements. Enfin, le suivi des travaux de restauration a offert la possibilité de réaliser de nombreuses observations à la fois dans l'épaisseur des maçonneries mais également dans les niveaux archéologiques, à l'intérieur et aux abords immédiats du monument.

Les éléments présentés dans ce rapport résultent de l'analyse de ces données archéologiques, mises en perspective avec :

- l'exploitation des fonds d'archives, principalement les sources écrites du XV^e siècle et les sources iconographiques anciennes (XVI^e-XIX^e siècles),
- l'exploitation des données produites par les interventions archéologiques antérieures (1992-2002).

3 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

3.1 - Cadre géographique et géologique

Le château et le centre ancien de la ville d'Angers se trouvent sur la rive gauche de la Maine, à l'endroit où son cours connaît un net rétrécissement, à 3 km en aval du confluent entre la Sarthe et la Mayenne, et 8 km en amont du confluent entre la Maine et la Loire (fig. 1 et 2). Ils occupent le bord d'un plateau dont le socle est issu de l'érosion des schistes d'Angers de l'Ordovicien (fig. 3). Ces formations, fortement tectonisées situées sur le flanc nord du *synclinorium* d'Angers, sont constituées de schiste bleu sombre à la schistosité presque verticale (Cavet *et al.* 1976). L'altération de ces schistes donne des niveaux argileux jaune à rouge. Des filons de quartz occupent une part de la fracturation. Au sommet, des placages plus ou moins épais de terrasses anciennes peuvent subsister. Le socle rocheux du plateau se trouve à une altitude moyenne actuelle de 46 m NGF.

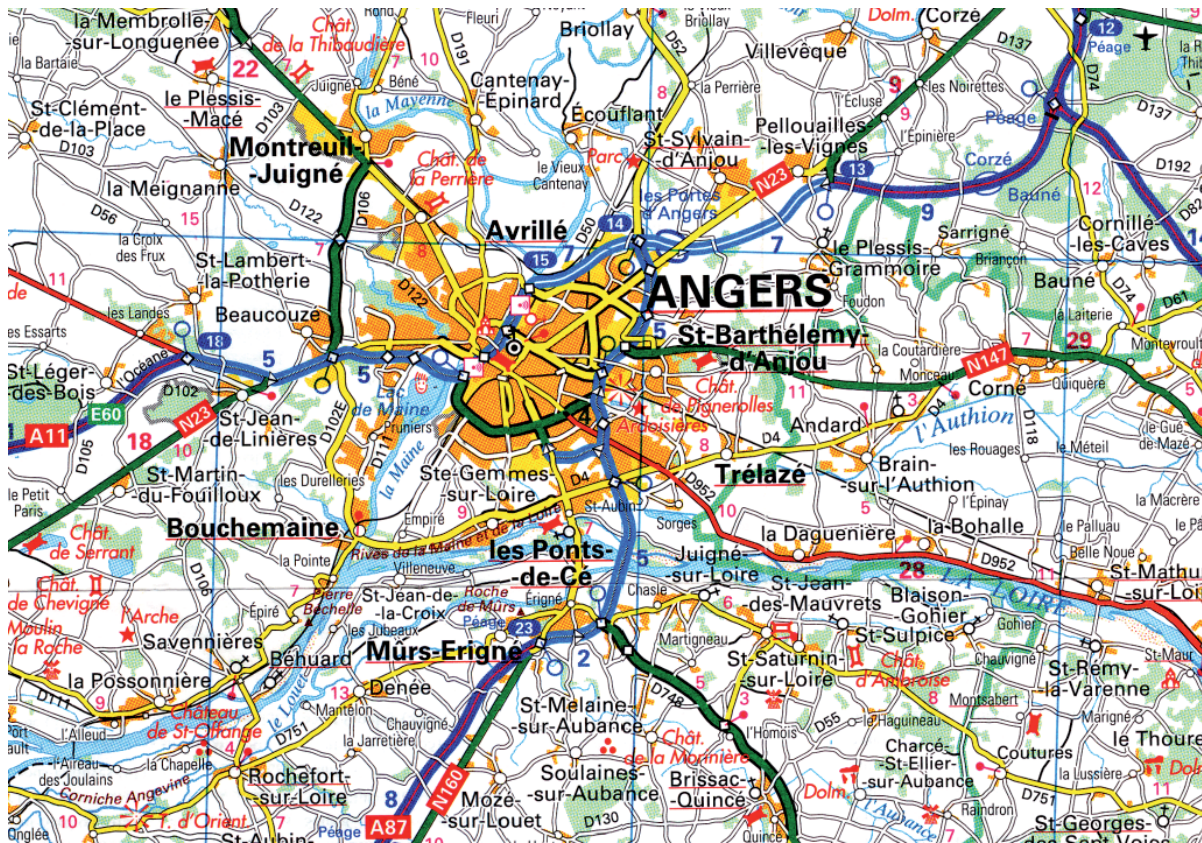


Fig. 1 : Extrait de la carte à 1/250 000.

Le château d'Angers est implanté sur la partie occidentale d'un promontoire baigné par la Maine et séparé du plateau côté sud-ouest par l'ancien vallon de l'Esvière qu'emprunte aujourd'hui le boulevard du Général de Gaulle, et côté est par le vallon de la Godeline (Chevet, Comte 2010) [fig. 4]. La restitution du contexte topographique préexistant à la construction du château est aujourd'hui rendue compliquée par les importantes transformations du site et de ses abords aux époques antique mais surtout médiévale, moderne et contemporaine. Le creusement des fossés et le façonnage du front nord-ouest, qui présente aujourd'hui un dénivelé abrupt de près de 25 m par rapport aux berges de la Maine, témoignent des aménagements successifs liés à la mise en défense du site.

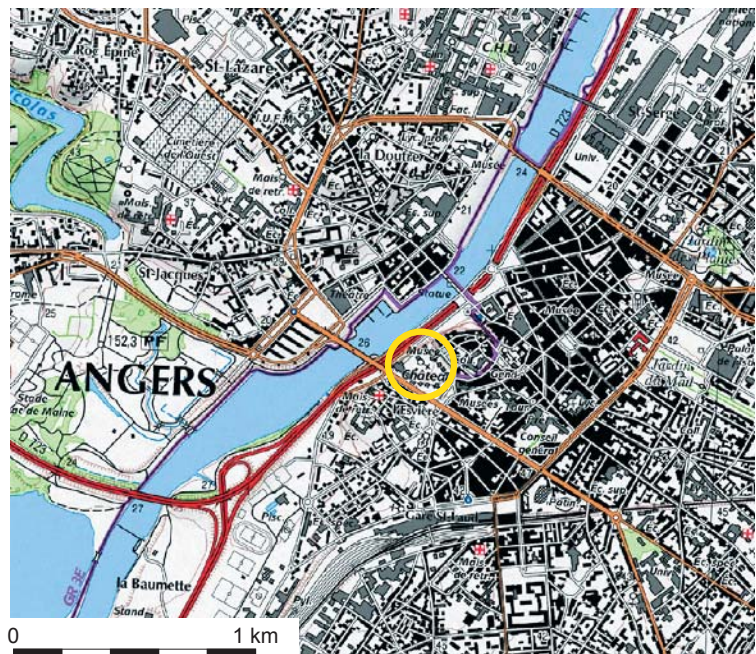
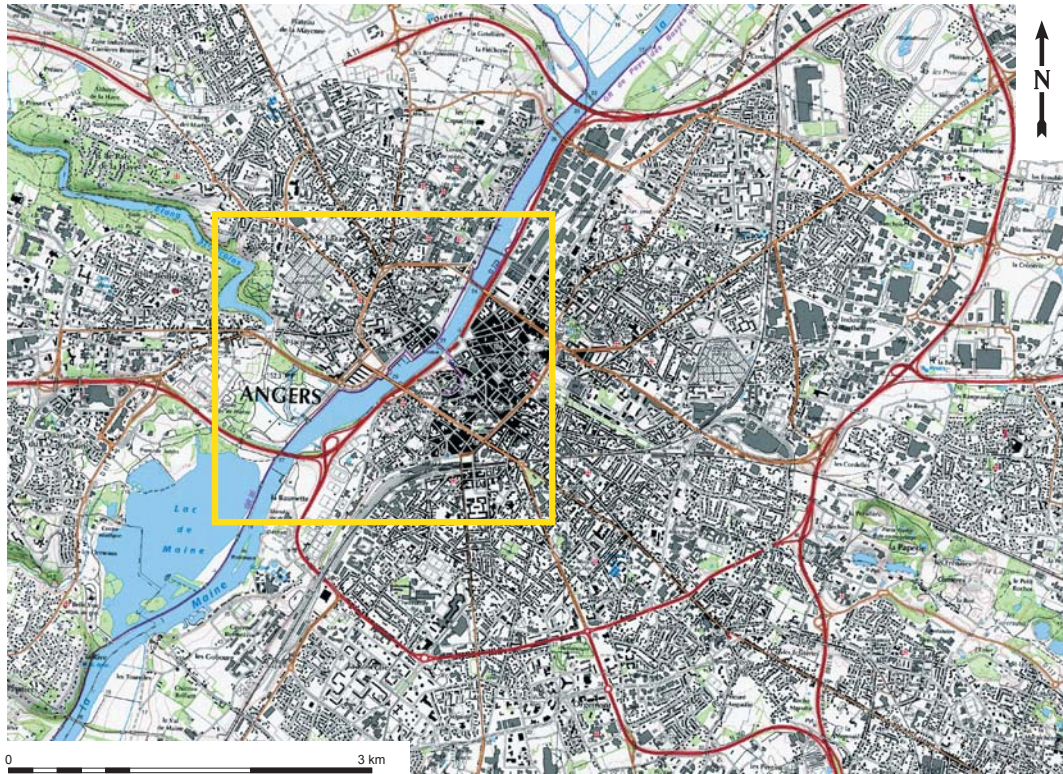


Fig. 2 : Extrait de la carte IGN à 1/25 000 (IGN, feuille Angers 1522).

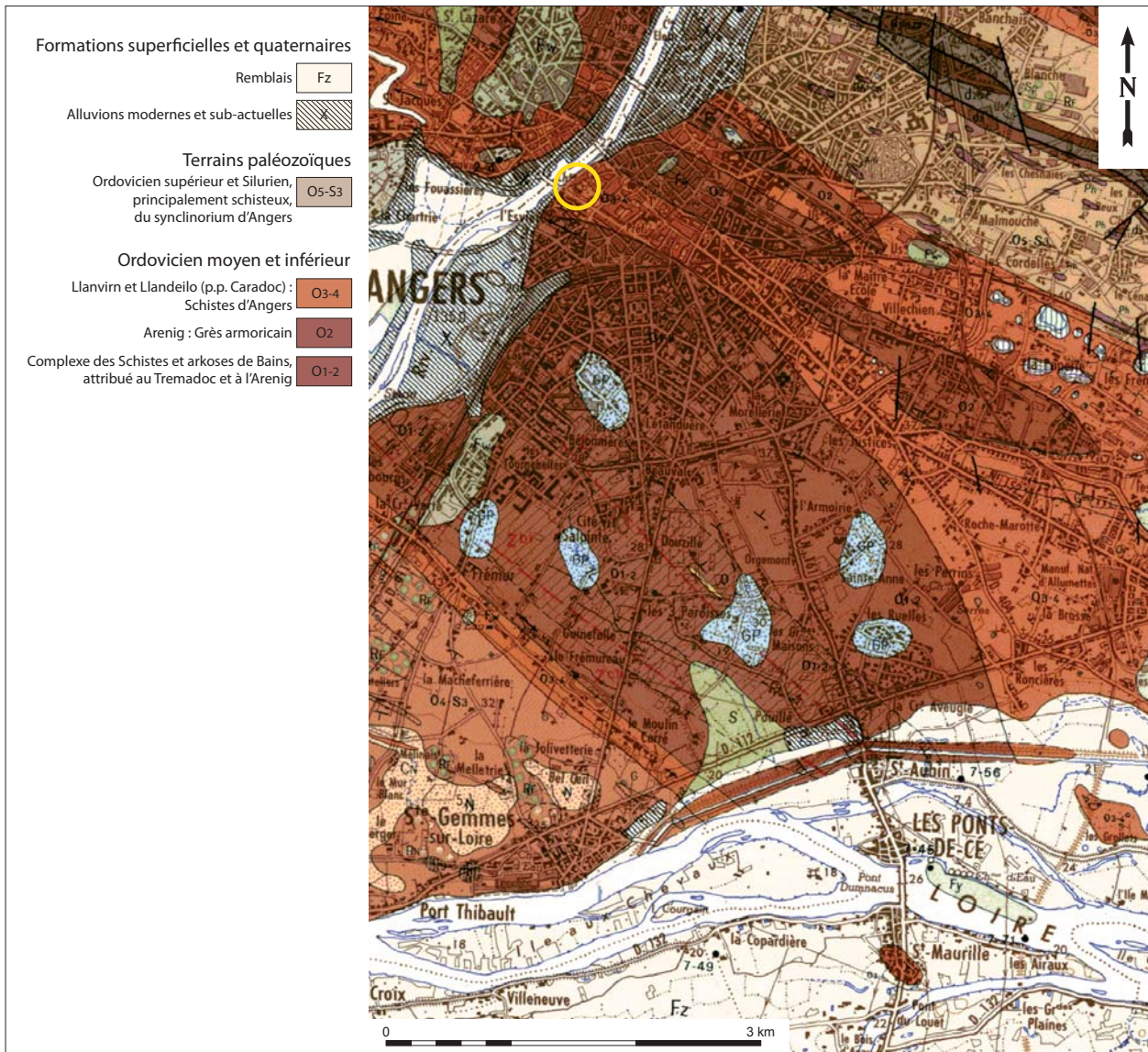


Fig. 3 : Extrait de la carte géologique à 1/50 000 (BRGM, feuille Angers XV-22).



Fig. 4 : Carte topographique d'Angers (d'ap. Chevet, Comte 2010).



Fig. 5 : Extrait cadastral, Angers, feuille 000DH 01.

3.2 - Description des principales composantes du château

L'orientation générale des bâtiments s'est faite par rapport au cours de la rivière, selon un axe nord-est/sud-ouest. Dans le cadre des travaux récents, il a été pris comme habitude de ramener cette orientation à un axe nord-sud afin de simplifier les descriptions. Depuis 2010, l'enregistrement archéologique a entériné ce choix, de façon à lever toute ambiguïté dans les fréquents échanges avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Cependant, il convient de signaler qu'un choix différent avait été retenu pour les opérations archéologiques conduites par l'AFAN/INRAP, avec une orientation de la Maine ramenée à un axe est-ouest (Chevet *et al.* 1997a : 12).

Les parties les plus anciennes conservées en élévation correspondent aux vestiges du palais comtal des X^e-XII^e siècles ; elles occupent le front de Maine, à l'extrémité ouest du promontoire, en bordure de l'ancienne terrasse antique (*cf. infra*). À l'époque ducale (1360-1480), ce noyau ancien, prolongé vers le nord par ce que nous appellerons l'aile d'apparat, forme l'aile ouest d'un complexe quadrangulaire que ferment au nord le logis royal et la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Les côtés est et sud du quadrilatère sont matérialisés par le châtelet et les deux ailes de la galerie de l'Apocalypse, édifiées en 1953-1954. La forteresse du XIII^e siècle présente un plan polygonal en U dont le tracé découle pour partie de la topographie générale du site. Selon un usage remontant au début du XIX^e siècle et suivi depuis par presque tous les intervenants, les tours sont numérotées de 1 à 17, en partant au nord de la tour du Moulin ; les pans de courtines sont désignés par les numéros des deux tours qui les encadrent (par ex. courtine 5-6). De la même façon, les principaux ensembles architecturaux seront nommés par leur appellation usuelle (par ex. Porte de Ville, porte des Champs, logis du Gouverneur, Logis royal...).

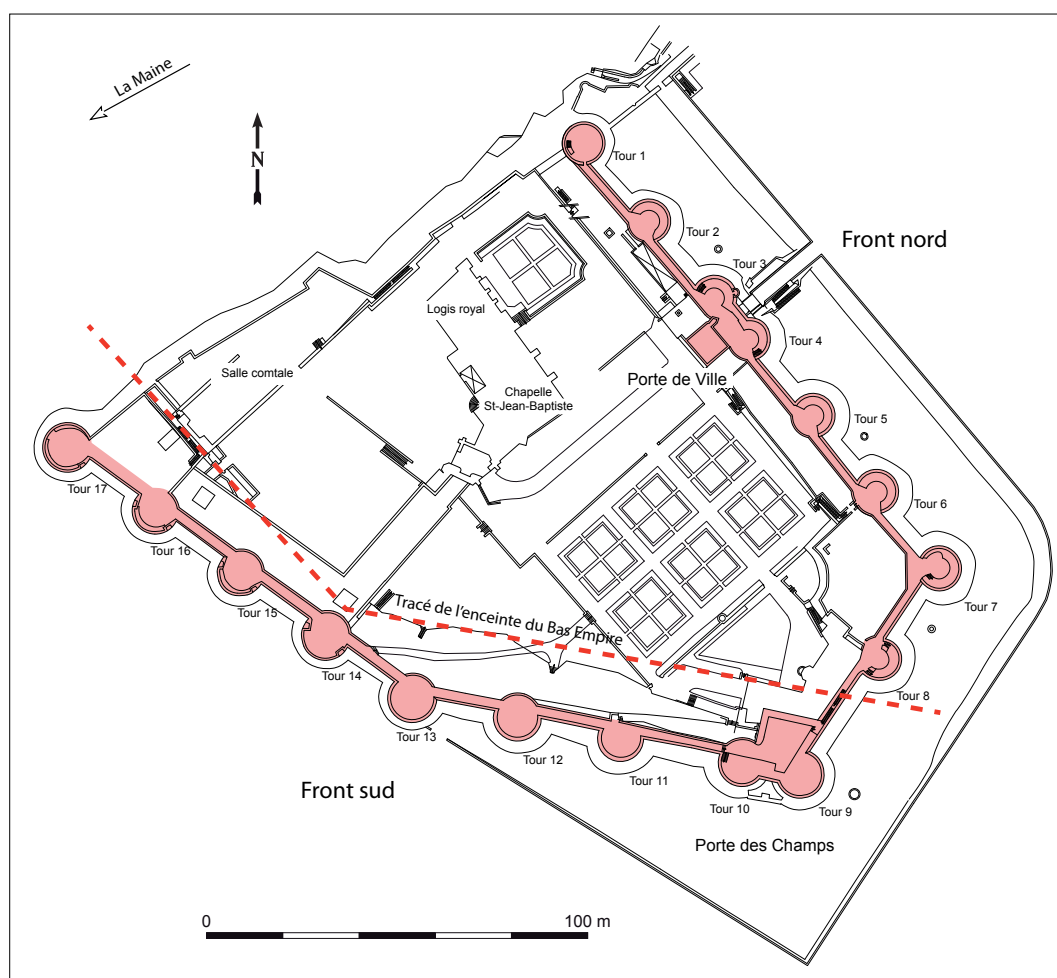


Fig. 6 : Plan du château dans son état actuel avec localisation et désignation des principales composantes.

il semble en revanche acquis que la porte occidentale de la cité se trouvait à l'emplacement de l'actuelle porte des Champs appelée porte de Chanzé ou porte de l'Esivière dans les sources du XI^e siècle (Provost 1977 et récente mise au point dans Comte 2010).

L'organisation interne de la cité, et notamment l'occupation du site du futur château, ne sont pas bien définis ; les constructions édifiées sur la terrasse du Haut-Empire paraissent détruites à ce moment. Les quelques témoignages archéologiques suggèrent de restituer une occupation peu dense, bien qu'*intra-muros*. Un atelier de métallurgie travaillant des métaux précieux va s'y développer avant la fin du IV^e siècle. Par la suite furent édifiées des constructions éparses faites de maçonneries datées du VII^e siècle laissant entrevoir un pôle résidentiel de qualité. L'évêque, qui reçut parfois le titre de *defensor* de la cité et dont nous savons qu'il était possessionné dans ce secteur au milieu du IX^e siècle, pourrait avoir choisi cette implantation topographique éminente pour y établir sa résidence. Cette hypothèse, proposée par P. Chevet, a cependant été récemment réfutée par F. Comte qui propose avec des arguments convaincants de localiser l'ancienne résidence épiscopale au sud de la cathédrale (Chevet 2007 : Comte 2010).

4.2 - L'arrivée des comtes d'Anjou

En 849, la cité d'Angers fait l'objet d'une première attaque par les Bretons. Pour lutter contre cette menace récurrente, le traité d'Angers de 850 officialise le statut de la ville en tant que frontière avec la Bretagne, à une époque où les incursions scandinaves font également peser une lourde menace. Un échange de terrain intervient en 851 entre l'évêque d'Angers et le comte d'Anjou, dont le rôle est devenu prépondérant pour assurer la protection de la cité. Cet échange, mentionné dans une charte de Charles le Chauve, précise que le terrain donné au comte, alors installé près de la porte Angevine, est « *situé près de la muraille de la cité, où l'on reconnut qu'il était opportun que le comte et ses successeurs résident* »¹. Il est maintenant établi que le comte s'installe à l'extrémité occidentale du promontoire dominant la Maine, derrière la protection que continuait d'offrir l'enceinte du Bas-Empire. Ce lieu dût apparaître le plus approprié, de par ses caractéristiques topographiques, pour affirmer le rôle protecteur du comte, ne serait-ce que symboliquement. En effet, le programme architectural que l'on voit se mettre en place ne comporte pas de composantes véritablement défensives. Une première salle comtale, mentionnée dans les textes contemporains, est édifiée au X^e siècle sur le front de Maine, en avant de la terrasse antique. Large de 12 m dans-œuvre, cette salle voit sa longueur originelle de 25 m portée à 40 m au début du siècle suivant (Brodeur, Chevet, Mastrolorenzo, 1998). Les différentes recherches archéologiques et documentaires conduites dans les années 1990 ont permis de reconstituer une partie de l'environnement architectural dans lequel s'inscrivait la grande salle. Celle-ci constituait l'élément central d'un ensemble palatial établi en périphérie de l'ancienne terrasse antique faisant office de cour seigneuriale, peut-être fermée par une clôture (Lefèvre 2010 : 257-259). La mention d'une *turris* pourrait désigner une tour de l'enceinte du Bas-Empire. Entre le X^e et le XII^e siècle furent édifiés des espaces à vocation résidentielle, complétés d'espaces utilitaires, respectivement au nord-est et au pignon nord de la grande salle comtale. La collégiale Saint-Laud, attestée près de la cour comtale au milieu du XI^e siècle, est transférée dans la première moitié du siècle suivant vers un nouvel édifice construit *extra-muros*, au sud de la grande salle. Ce nouvel emplacement pourrait avoir motivé la réalisation d'une galerie adossée au mur gouttereau ouest de l'*aula* (Comte, Juret, Matz 1994 ; Comte dans Chevet *et al.* 1997b : 119-122). Au même horizon chronologique peuvent être rattachées de probables cuisines romanes à plan centré que Jacques Mallet propose de restituer sur le côté sud de la cour seigneuriale (Mallet 1991 : 12 et 27). En 1132, un

1 3 juillet 851 «... le susdit Dodon évêque de la cité a donné au comte Eudes déjà nommé en la prélevant sur les biens de l'église mère de Saint-Maurice, une pièce de terre arpentée, d'égale mesure, situé auprès de la muraille de la cité d'Angers, où l'on reconnut qu'il était opportun que le comte et ses successeurs résident. Et d'autre part en compensation de cela, le même Eude comte a donné de ses biens comtaux à Saint-Maurice, à l'évêque Dodon et à ses successeurs, une terre d'égale dimension où se trouvait autrefois l'habitation du comte... » (Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers, charte n°IX, p. 23-24 de l'édition Urseau ; cité dans le dossier 3 du fonds Mallet déposé au château d'Angers, *Quelques textes concernant le château d'Angers*, non publié).

incendie détruisit une partie de la ville d'Angers ainsi que les constructions comtales². L'ampleur des destructions et de la remise en état des constructions reste impossible à appréhender mais dès 1150, un chroniqueur vante la qualité de la résidence comtale qui serait selon lui digne de porter le nom de palais³.

Dans la seconde moitié du XII^e siècle, le pouvoir Plantagenet se fixe au château de Chinon ; la résidence d'Angers semble passer au second plan, ce que traduit directement l'absence de nouveaux aménagements.

4.3 - La forteresse de Saint Louis

Dans le contexte des rivalités territoriales entre Plantagenêts et Capétiens, des travaux de mise en défense de la ville paraissent avoir été entrepris vers 1204 par Guillaume des Roches, sénéchal de Philippe Auguste, puis peut-être par Jean-sans-Terre qui reprend le contrôle d'Angers en 1206 (Mallet 1965 ; Comte 2011c).

Philippe Auguste fait définitivement revenir Angers dans le giron capétien en 1214. En 1226, Louis VIII prévoit de donner l'Anjou et le Maine en apanage à son fils Jean, une fois marié avec la fille du duc de Bretagne, Pierre Mauclerc. Ce dernier reçoit en gage au jurement de l'accord, les villes et châteaux d'Angers, Baugé et Beaufort-en-Vallée. La mort de Louis VIII en novembre 1226 ouvre une période de contestation du pouvoir royal que tente de réaffirmer Blanche de Castille, régente de Louis IX, encore mineur⁴. Lors du traité de Vendôme signé le 16 mars 1227, le duc de Bretagne reçoit à titre héréditaire la garde de plusieurs villes d'Anjou en attendant la majorité de son gendre. En 1229, Pierre Mauclerc prête hommage au roi d'Angleterre. En janvier 1230, Louis IX et Blanche de Castille entrent dans Angers puis reprennent les villes de Baugé et Beaufort-en-Vallée contre le duc de Bretagne. L'expédition leur permet également de prendre Ancenis, Oudon, Champtoceaux et Clisson.

Blanche de Castille et le jeune roi entreprennent immédiatement la construction de l'enceinte urbaine mais surtout d'une puissante forteresse afin de constituer une place stratégique, aux portes de la Bretagne, susceptible d'accueillir des troupes nombreuses ; dès février 1230 est instaurée la quinte d'Angers sur ordonnance royale afin de financer les travaux de mise en défense de la ville d'Angers. Dans un rayon de 5 lieues autour de la ville, les populations soumises à l'impôt étaient vraisemblablement réquisitionnées pour participer aux travaux, via un système de corvées (Gálffy 2004 : 77 ; Lefèvre 2010 : 613 ; Comte 2011c). Un extrait des comptes des baillages et prévôtés de 1234 fournit le nom de deux maîtres d'œuvre. P. et Thomas Pigris reçoivent 4 422 livres pour les travaux du château, le second étant la même année destinataire de 600 livres « *pro operibus Andegavorum* », ce qui correspond probablement à l'enceinte (Mortet, Deschamps 1995 : 890⁵ ; Comte 2009).

2 « L'année MCXXXII se produit l'incendie la cité d'Angers, horrible et sans exemple dans les siècles passés, car le 5 des nones d'octobre (3 octobre) un certain samedi vers six heures, le vent du nord soufflant, le feu naît au milieu de la cité, près de Saint-Aignan, et s'étend avec une telle violence qu'il consume, hélas, et réduit en cendres l'église Saint-Laud et tous les locaux monastiques, ensuite la grande salle du comte et toutes les chambres et ainsi descendant par l'Esivière il brûle tout... » (« *Et tanto incendio grassatus est ut ecclesia Sancti Laudi et omnia officina, deinde comitis aulam et omnes cameras miserabiliter comburet...* ») (Halphen, *Recueil d'Annales angevines et vendômoises*, Paris, 1903, p. 95-96 cité dans Fonds Mallet 3, conservé au Château d'Angers, *Quelques textes concernant le château d'Angers*, non publié).

3 « À l'angle sud-ouest [de la cité] se dresse une très vaste demeure qui serait digne de porter le nom de palais même si des salles construites récemment avec une munificence, une science et une conception vraiment royale, n'y avaient été ajoutées en grand nombre. On a de là, la vue sur les eaux de la rivière et sur les coteaux consacrés aux vignes » (Radulf de Diceto, *Ymages historiarum*, trad. F. Lebrun, *l'histoire vue de l'Anjou 987-1789*, p. 39 cité dans Fonds Mallet 3, *Quelques textes concernant le château d'Angers*, non publié ; Brodeur 1997a : 24).

4 Louis n'atteindra sa majorité qu'en avril 1234.

5 Pour plus de détails, voir les comptes de l'année 1234 de Pierre Baron, bailli de l'Anjou et du Maine dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 22, Paris, p. 576-578.

Le tracé complet de l'enceinte urbaine et du château est très rapidement arrêté, ainsi que l'attestent les nombreuses quittances des indemnités versées aux établissements religieux en compensation des terrains expropriés et des destructions opérées (Marchegay 1853, t. 2 : 160-171 et 245-254 ; Comte 2011c : 85). En 1232, l'évêque et le chapitre de Saint-Maurice reçoivent ainsi 900 livres pour la destruction de deux églises vraisemblablement situées dans l'emprise du château — Saint-Sauveur et Saint-Evrout ? —, de plusieurs maisons ainsi que l'emploi de matériaux de construction réservés à la cathédrale, réquisitionnés pour les travaux de fortification (Comte 2011b). La même année, deux chapelains du chapitre de Saint-Laud perçoivent 28 livres de dédommagement pour la destruction de deux chapellenies, vraisemblablement proches de la collégiale, ainsi que l'occupation de leur emplacement de marché — *stallo* — sans doute localisé dans le secteur de l'actuelle place de l'Académie. Cependant, le fonctionnement normal du chapitre canonial pose rapidement problème, ne pouvant s'accommoder des lourdes contraintes posées par le chantier de construction du château. Une chartre de septembre 1234 fait référence au transfert de la collégiale Saint-Laud vers l'église Saint-Germain, sise hors les murs, quelques centaines de mètres plus au sud. Le déplacement se soldera en octobre 1262 par le versement de 200 livres, venant en complément d'un premier dédommagement de 300 livres, en raison de la construction du château et du creusement des fossés (Marchegay 1853, t. 2 : 171 et 247).

L'emprise du château, implanté autour du palais comtal, implique une lourde opération d'urbanisme puisqu'elle entraîne, en intégrant la surface des fossés, la destruction de près d'un tiers de la cité héritée du Bas-Empire. L'enceinte, longue de 430 m, est constituée de quatre segments inégaux dessinant un plan irrégulier qui présente la particularité de ne pas être fermé ; de toute évidence, le front de Maine qui forme le cinquième côté, sur une longueur de 160 m, a été jugé suffisamment abrupt — quitte à ce que l'escarpe ait été reprofilée — pour ne pas avoir à y édifier une véritable courtine (fig. 6). L'enceinte castrale, flanquée de 17 tours, espacées en moyenne d'une quinzaine de mètres, ne communique avec l'extérieur que par deux portes monumentales : la porte de Ville tournée vers la cité, et la porte des Champs, ouvrant vers le sud. Bien qu'il existe des différences sensibles entre le traitement architectural du front nord, côté ville et du front sud, côté campagne (Mallet 1998), la forteresse se caractérise avant tout par son homogénéité traduisant un projet militaire cohérent auquel se sont tenus les maîtres d'œuvres tout au long du chantier. En l'état actuel des connaissances, il est difficile de savoir si la construction du château a été menée à son terme lorsqu'en 1246, Saint Louis donne l'Anjou et le Maine en apanage à son jeune frère Charles⁶.

Quelle que soit la durée du chantier, l'édification de cette puissante place forte semble s'être faite au détriment de la fonction sinon résidentielle, du moins palatiale. Les fouilles conduites au château dans les années 1990 suggèrent un certain délaissement de ce secteur. Une nouvelle porte est percée dans le mur oriental de la grande salle mais elle apparaît dépourvue de toute monumentalité. Plus révélateur, certains espaces résidentiels à l'est de la salle semblent déclassés ou peut-être même laissés à l'abandon (Chevet *et al.* 1997b : 144-147). La chapelle Saint-Laud continue d'être desservie par des châtelains et des actes de Charles I^{er} d'Anjou nous apprennent que des capitaines sont régulièrement nommés à partir de la fin des années 1260 (de Bouärd 1926 : 28, 38, 64...). Le comte d'Anjou ne semble avoir retenu du château que sa valeur militaire. Dans les mêmes années, vers 1250-1252, il fait édifier une grande salle d'apparat appuyée sur l'enceinte urbaine, à l'autre extrémité de la ville (Biguet, Letellier 2009).

⁶ La première maison d'Anjou couvre la période s'étendant entre 1246 et 1328.

4.4 - Les aménagements des ducs de la seconde maison d'Anjou et le retour à la couronne de France

En 1356, Louis I^{er}, frère cadet de Charles V, reçoit de son père Jean le Bon le comté d'Anjou, érigé en duché et transformé en apanage quatre ans plus tard. À Angers, le duc trouve probablement une forteresse relativement austère et médiocrement entretenue. Contrairement aux membres de la première dynastie angevine, ceux de la seconde maison d'Anjou font montre de plus d'ambitions pour leur duché. Au château d'Angers, les archives, les édifices conservés en élévation, les vestiges archéologiques témoignent de l'effort financier qui fut fait pendant près d'un siècle afin de recomposer un cadre architectural princier. Grâce aux comptes de Macé Darne⁷, maître des œuvres du duc d'Anjou entre 1367 et 1376, nous savons que Louis I^{er} fit notamment édifier un grand logis sur la porte de Ville et que d'importants travaux furent conduits pour mettre au goût du jour l'ancienne grande salle comtale, ce qu'a permis de confirmer l'étude archéologique de ses élévations (Brodeur, Chevet, Mastrolorenzo 1998). Louis I^{er} pourrait également avoir commandité la construction de l'aile d'apparat, ainsi que celle de grandes cuisines gothiques à plan centré, jouxtant les cuisines romanes, à moins qu'il ne faille attribuer ces chantiers à Louis II et son épouse Yolande d'Aragon, qui firent construire la chapelle Saint-Jean-Baptiste à la fin de la décennie 1410 (Mallet 1991 : 26-27). René, duc d'Anjou en 1434, continua l'œuvre de ses prédécesseurs en faisant bâtir d'autres édifices bordant la cour seigneuriale : le logis royal au nord, le châtelet et l'aile des offices à l'est. Si les principales composantes de la résidence ducale prirent place autour d'un espace central hérité de l'ancienne terrasse antique (Chevet 2007), d'autres aménagements — logis secondaires, fabriques de jardin, ménagerie... — venaient remplir l'espace intérieur du château (Lecoy de la Marche 1873 : 1-22 et 27-45 ; Robin 1985).

En 1471, René quitte son duché pour rejoindre la Provence où il décèdera en juillet 1480. Soucieux de réunir l'Anjou à la couronne royale, Louis XI manœuvra habilement et de plus en plus ouvertement contre son vieil oncle. Prétextant des dispositions testamentaires prises par René et qui lui étaient défavorables, il fait saisir le duché en juillet 1474. Il nomme immédiatement un nouveau gouverneur — Guillaume Cerisay — et envoie un lieutenant général. L'année suivante, la municipalité qu'il institue en février contribue à renforcer encore son emprise sur l'Anjou. Par lettres du 24 mai 1476, René « consentit à ce que le garde et capitaine du château fût dorénavant nommé par le roi de France, qu'il ne prêtât serment qu'à celui-ci et qu'il ne reçût ses ordres que *du vouloir et commandement exprès à lui fait de bouche par le roi* » (Favier 2008 : 616-619). L'apparition d'un « commis au paiement de l'avitaillement et des fortifications du château d'Angers » en 1474-1475 laisse penser que des travaux importants sont engagés ou envisagés dans ces mêmes années⁸ (com. pers. Emmanuel de Crouy Chanel). Le contexte politique tendu avec la Bretagne incite Louis XI à faire d'Angers une base arrière pour ses campagnes militaires, et à mettre à profit le potentiel défensif du château pour y établir un arsenal. En 1477, il interdit que les recettes de la Cloison d'Angers soient employées à autre chose que l'ouvrage des fossés (Le Mené 1982 : 257 et n. 31), qui font l'objet de travaux importants en 1478⁹. Le 28 octobre 1481, Louis XI ordonne que « la somme de deux cent livres soit prise chaque année sur les droits de ventes et rachats perçus en Anjou pour être employée aux réparations du château d'Angers » (Lecoy de la Marche 1873, 21-22).

En janvier 1489, les comptabilités municipales mentionnent un certain Regnault de Mincourt, « canonnier ordinaire du Roi »¹⁰. Sa présence doit sans doute être rapprochée avec la bande d'artillerie dite « des lisières de Bretagne » dont on sait qu'elle fut constituée avec des pièces d'artillerie provenant

⁷ Les comptes de Macé Darne (British Library, Add. Ms 21201) sont une compilation de pièces comptables rassemblées par les héritiers du maître des œuvres, Macé Darne, après sa mort survenue en 1376, en vue d'obtenir le paiement d'honoraires. Une transcription complète en a été faite par J. Mallet (2000). La comptabilité, avec les recettes mais surtout avec les dépenses, débute en 1367 et s'achève en 1376.

⁸ Les travaux d'entretien courant, financés avec les revenus locaux, n'auraient pas nécessité pas la nomination d'un tel commis

⁹ BMA, ms. 946 (recoté 1148) : Comptes de miseur de Jean Perrier.

¹⁰ AMA, CC 5, fol. 349 v^o.

du château d'Angers. Plusieurs sources des années 1487-90 montrent que des armes, et notamment de pièces de gros calibre, arrivent et repartent d'Angers (Pélicier 1898-1905 t. 1 : 173-174, 184-185, 216-217 ; Contamine 1964 ; Durandière 2008). Ainsi, en 1490, le château d'Angers reçut en dépôt trois gros canons serpentins pesant environ 7 000 livres et munis de six grosses roues (Contamine 1980 : 266-267). C'est dans ce contexte que sont renforcées les défenses des deux portes d'entrée du château (fig. 8). L'annotation faite par Jean Bourré, alors capitaine du château¹¹, au revers d'une lettre de Charles VIII datée du 26 septembre 1489 ou 1490 révèle la volonté royale de protéger la porte de Ville¹² (Pélicier 1898-1905, t. V : 220-221). Le ravelin de la porte des Champs, détruit en 1831, présentait des dispositions orientant sa datation vers le dernier quart du XV^e siècle¹³.



Fig. 8 : Maquette restituant le château dans son état de la fin du XV^e siècle. CMN/Guy Camus. Cl. Bruno Rousseau, Service inventaire du Patrimoine, Conseil Général de Maine-et-Loire.

¹¹ Depuis le 13 septembre 1485.

¹² « Et sa créance a esté du boulevert que le roy veult estre fait entre la ville et le chasteau d'Angiers ».

¹³ Cette datation résulte du croisement d'observations faites par N. Faucherre, E. de Crouy Chanel et J. Martineau, auxquels nous adressons nos vifs remerciements.

4.5 - Les modifications de la fin du XVI^e siècle¹⁴

Permettant de contrôler la ville et la circulation sur la Maine, le château devient un enjeu stratégique de première importance dans le cadre des guerres de religion. En 1562 et en 1585, le château est pris à l'occasion de deux coups de mains organisés par des protestants très peu nombreux (une quinzaine en 1585). Le 24 octobre 1585, Henri III¹⁵ nomme Pierre de Donadieu, sieur de Puycharic, capitaine du château, et accède à la demande des échevins de la ville d'Angers qui souhaitent voir démantelé le front de ville du château afin que la place ne serve pas de point d'appui aux protestants. En réalité, le roi paraît davantage craindre que la ville et le château ne passent sous le contrôle de la Ligue.

L'ordre donné le 8 novembre 1585 par Henri III stipule qu'il faut « faire abattre, démolir et raser notre château d'Angers et faire combler les fossés, le tout par devant et du côté de la ville, et pour ce qui est du dehors le laisser entier », le but étant de transformer le front sud en portion de l'enceinte urbaine (Mallet 1991 : 32). Il est alors prévu de transférer l'arsenal au château de Chinon¹⁶.

En homme de terrain conscient de la valeur stratégique du château d'Angers, Donadieu de Puycharic a manifestement cherché à préserver le potentiel défensif de la place tout en donnant des gages aux échevins catholiques. D'après le *Journal de Louvet*, le découronnement des tours du front nord intervient très rapidement mais les travaux semblent tout aussi rapidement suspendus. La vue dite de Turin, réalisée par Ercole Negro, datée 1589 (Comte 1997), figure les tours du front nord (1, 2, 5, 6, 7 et 8) sans charpente mais avec l'ensemble de leur élévation maçonnée (fig. 9).

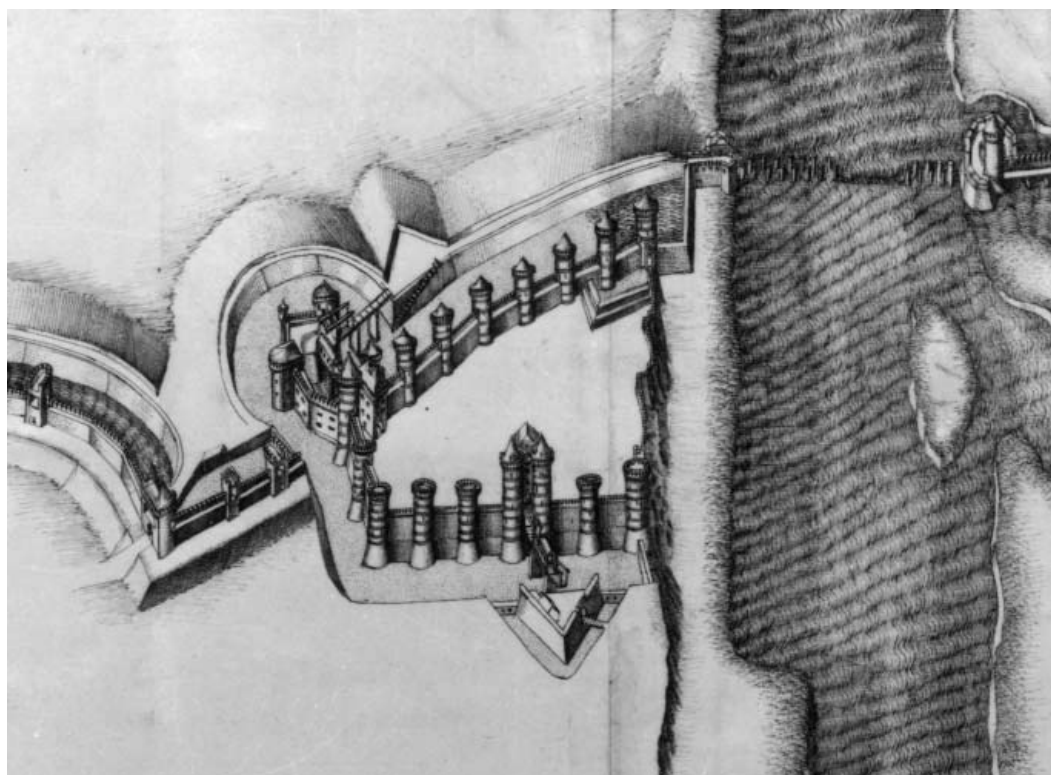


Fig. 9 : Détail de la vue dite *de Turin*, Ercole Negro, 1589, Archives départementales de Maine-et-Loire, 4Fi 2337. Cl. Bruno Rousseau, Service inventaire du Patrimoine, Conseil Général de Maine-et-Loire.

14 Cette partie a été écrite à partir du dossier documentaire réalisé par Jacques Mallet : dossier 8 du fonds Mallet déposé au château d'Angers. Il comprend notamment des extraits du *Journal de Louvet* (manuscrit conservé à la BMA, ms 981-986 [862] publié Albert Lemarchand entre 1854 et 1856 dans la *Revue de l'Anjou*), ainsi que les transcriptions des minutes Grudé (ADML, E 4264 à E 4267). Voir également Mallet 1991 et Brodeur 1997a et b.

15 Duc d'Anjou en 1566, roi de France entre 1574 et 1589.

16 *Journal de Louvet*.

Après quelques années d'atermoiement, les préoccupations défensives de Donadieu de Puycharic paraissent finalement l'avoir emporté. Dans les années 1591-1593, le découronnement du château ne se fait plus dans une logique de démantèlement mais pour au contraire l'aménager en citadelle plus à même de résister à l'accroissement de la puissance de feu de l'artillerie à poudre. En 1591, le dérasement de la partie supérieure des tours « du costé de la cyté » paraît réalisé¹⁷ ; en septembre de cette même année, les pierres provenant du rabaissement des tours du front nord tombées dans le fossé sont remontées à l'aide d'une grue. Elles servent à édifier les murs de soutènement d'une plate-forme, très vraisemblablement celle construite dans l'angle nord-est (Brodeur 1997b : 8). Un marché passé le 15 octobre 1591 porte notamment sur le remplissage de cette terrasse d'artillerie à l'aide de 11 600 fagots et de terre¹⁸. Seule la tour n°1 — « tour Besnard » — conserve l'intégralité de son élévation en pierre, ce qui permet l'installation d'un moulin à vent en juin 1593¹⁹.

Le 28 février 1592 débutent les travaux visant à écrêter la porte de Ville, entraînant la destruction du logis de la fin du XIV^e siècle qui s'y adossait²⁰. Un marché passé le 26 mars 1592 décrit les travaux à réaliser pour créer entre les tours 4 et 6 une terrasse maintenue côté cour par un mur de soutènement²¹. Un grand blason tourné vers l'intérieur du château était accompagné d'une date, aujourd'hui en grande partie effacée ; la date de 1599 lue par Jean Brodeur (1997a : pl. 22), bien qu'elle paraisse quelque peu tardive au vu des indications fournies par les archives, confirme l'appartenance de cette terrasse à la campagne de travaux de la fin du XVI^e siècle. Si l'on en croit Louvet, la réalisation de la terrasse entre les tours 1 et 3 n'intervient que plus tardivement, en 1620.

Toujours d'après Louvet, les travaux de découronnement du front sud (de la porte des Champs incluse à la tour 17) débutent le 16 septembre 1591. Il est procédé au même moment au renforcement du ravelin dont on voûte le passage et que l'on remplit de remblai jusqu'au sommet des courtines²². Un marché passé le 26 mars 1592 livre des indications précises sur l'édification d'une plate-forme d'artillerie équipée de casemates en arrière des tours 15, 16 et 17²³ ; sur le front de Maine, un écu timbré d'une couronne surmonte une date portée des années 1590, sans doute 1593 d'après des lectures anciennes qui ont pu en être faites. Un second marché en date du 21 décembre 1592 décrit notamment les travaux à réaliser pour réparer la courtine sud entre les tours 10 et 14, sur près d'une centaine de mètres de long²⁴, en lui adossant un talus de terre.

4.6 - Les prisons et l'occupation militaire

La puissante forteresse ne jouera véritablement de rôle défensif qu'au moment de la Fronde angevine, entre 1648 et 1652, puis pendant les troubles révolutionnaires (1793). Lieu de résidence des officiers représentant le pouvoir royal, le château sert également de lieu d'emprisonnement (Brodeur 2003). Toutefois, les défauts d'entretien des bâtiments semblent poser problème de façon récurrente aux XVII^e et XVIII^e siècles. En juin 1705, le marquis d'Autichamp, lieutenant du roi au château explique en réponse à la demande qui lui est adressée d'accueillir 400 prisonniers « qu'il n'y a aucun logement vacant dans le chasteau bon ny mauvais » et que c'est « un chasteau ruiné et ouvert de partout »²⁵. La loi du 10 juillet 1791 supprime le château d'Angers comme poste de guerre, statut qu'il avait obtenu le 31 décembre 1776.

17 *Journal de Louvet*.

18 Minutes Grudé, ADML, E 4265, 890 : le document fait référence à un procès-verbal du 13 septembre 1591 et à un marché de maçonnerie du 18 septembre 1591.

19 *Journal de Louvet*.

20 *Journal de Louvet*.

21 Minutes Grudé, ADML, E 4266, 915.

22 Minutes Grudé, ADML, E 4266, 983.

23 Minutes Grudé, ADML, E 4266, 915.

24 Minutes Grudé, ADML, E 4266, 935.

25 SHD, A1 1897.

Les constructions situés dans l'angle sud-est du château sont officiellement affectés à une fonction carcérale le 24 mai 1805 (décret du 4 prairial de l'an XIII) [fig. 10] ; les bâtiments de l'ancienne résidence ducale abriteront la prison civile jusqu'en mai 1856 (Brodeur 2003 : 64-80), à l'exception cependant de la chapelle et des étages du logis royal, restés sous contrôle de l'armée. En effet, par décision ministérielle du 25 mars 1816, le château fut repris par le Département de la Guerre afin de l'utiliser comme lieu de dépôt sécurisé. La fonction carcérale dut néanmoins être maintenue au château faute d'alternative sérieuse, ce qui ne fut pas sans poser des questions de sécurité systématiquement soulignés dans les mémoires établis par les militaires. La prison civile amena de nombreuses modifications dans la partie sud-ouest du château : restructuration de l'aile orientale, destruction des cuisines médiévales pour permettre l'édification de la maison de justice (c. 1813-1816) et de l'infirmerie (1835), création de préaux, de cachots et d'ateliers de travail pour les prisonniers (fig. 11). Les tours et les espaces disponibles dans la terrasse d'artillerie sud-ouest sont mis à profit pour aménager des cellules²⁶.

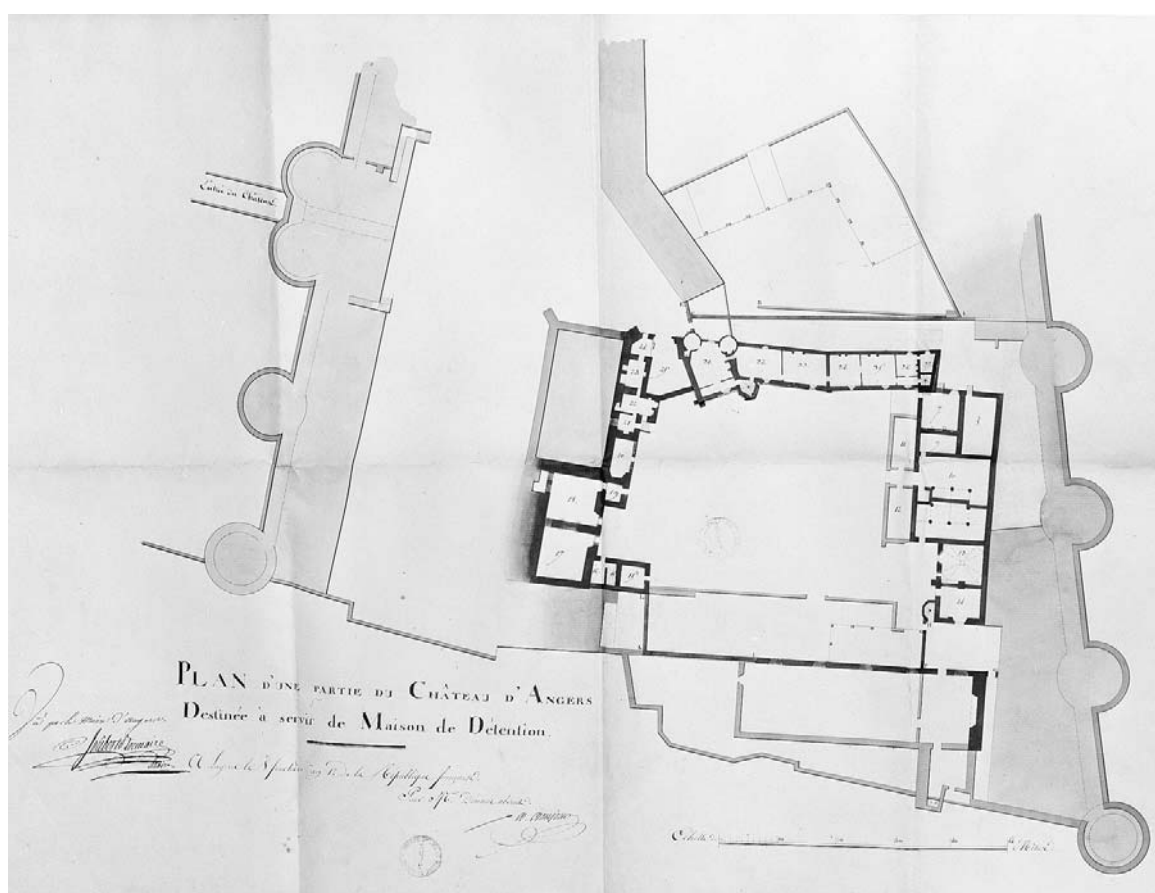


Fig. 10 : « Plan d'une partie du château d'Angers destinée à servir de maison de détention », par Bonjours, an XII (1803-1804), ADML, 2 Y 90. Cl. B. Rousseau, Service Inventaire du patrimoine, Conseil général de Maine-et-Loire. Le plan du rez-de-chaussée du logis royal ne renseigne que les parties dévolues à la Maison de détention ; il ignore ainsi l'escalier en vis et la galerie. Au rez-de-chaussée de l'aile sud-ouest, le document figure trois pièces dont deux voûtées.

²⁶ Voir par exemple le détail du projet d'aménagement d'un lit de camp dans le « cachot de la tour n°34 » (probablement le rez-de-chaussée de la tour 14), ADML, 2Y90, 1829.

En 1856, les bâtiments, visiblement en mauvais état, sont rétrocédés aux militaires de l'artillerie et du génie présents sur le site depuis 1817²⁷, et qui avaient semble-t-il déjà récupéré l'usage de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et des étages du logis royal. Ces derniers utilisent le monument comme casernement et comme lieu de stockage pour les armes et la poudre. Ils procèdent à la destruction de plusieurs bâtiments, parmi lesquels l'aile orientale de la cour seigneuriale. Le châtelet échappe au même sort en raison d'une tradition y situant la naissance du roi René. D'importants travaux sont également engagés dans les années 1859-1861 sur le front de Maine pour reprendre le mur de soutènement dont l'état sanitaire soulevait les inquiétudes des angevins résidant en contrebas. Les militaires souhaitèrent en profiter pour abattre le mur gouttereau occidental et le pignon nord de la salle comtale²⁸ ; les vives protestations de la communauté archéologique de l'époque permirent de sauver la moitié sud de l'élévation du gouttereau²⁹. Plusieurs mémoires rédigés dans la première moitié du XIX^e siècle indiquent que des tours furent utilisées comme poudrière³⁰. Le classement du château intervient en 1875.

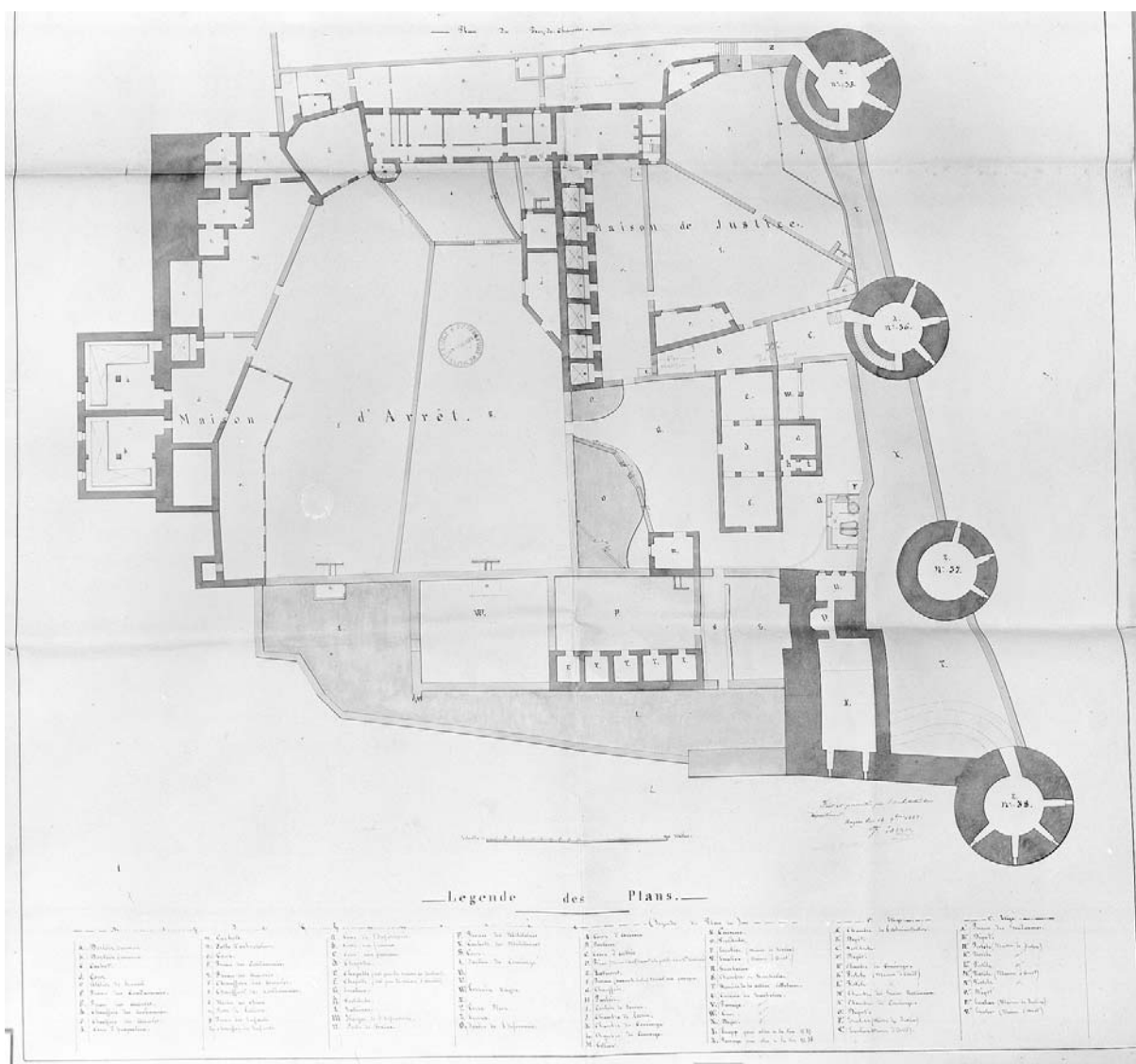


Fig. 11 : Plan de la prison civile installée entre 1804 et 1856 dans l'ancien palais des ducs d'Anjou (ADML, 2Y91, 1848).

27 Rapport du 9 avril 1857 (SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, carton 4, n°2).

28 Fonds Mallet 3, rapports de 1857, 1858 et 1859.

29 Voir ainsi la lettre de l'historien V. Godard-Faultrier du 22 avril 1858 (Médiathèque du patrimoine, Maine et Loire, château d'Angers, 1413a) [Brodeur 1997b : 51].

30 SHD, art. 8, section 1, Angers, carton 1.

4.7 - Les dernières modifications du XX^e siècle

Durant la première moitié du XX^e siècle, de nombreux hangars colonisent les espaces intérieurs du château essentiellement utilisé comme dépôt d'armes et de munitions. Les troupes allemandes prennent le contrôle du château en 1940 sans toutefois l'occuper durablement. Les bombardements alliés de mai 1944 atteignent la chapelle Saint-Jean-Baptiste dont les voûtes s'effondrent partiellement, ainsi que le logis royal gravement endommagé par l'incendie qu'ont provoqué les explosions. La chapelle et le logis royal font l'objet de lourdes restaurations entre 1945 et 1951 sous la direction des architectes Bernard Vitry et Henri Enguehard, respectivement architecte en chef des monuments historiques et architecte ordinaire du Maine-et-Loire. Il faut cependant attendre 1947 pour que le monument soit confié à l'administration des Monuments Historiques. La construction de la galerie de l'Apocalypse entreprise en 1953-54 entraîne la mise au jour de la chapelle Saint-Laud mais se traduit également par la destruction irrémédiable de niveaux archéologiques.

Les travaux d'aménagement du château ont fait l'objet d'un suivi archéologique à partir de 1992. Une opération de grande ampleur menée en plusieurs temps, principalement entre 1993 et 1996 dans la cour seigneuriale et dans l'emprise de l'ancienne salle comtale, a permis des avancées considérables dans la connaissance tant du monument médiéval que des occupations plus anciennes (Chevet 2007).

5 - ANALYSE DOCUMENTAIRE

Les investigations archéologiques conduites entre 1993 et 2002 n'ont pas manqué de souligner la présence de maçonneries antérieures au XV^e siècle à la base des élévations du logis royal (Chevet *et al.* 1997b ; Chevet 2003 : 14), faisant l'hypothèse de leur appartenance au palais comtal. L'édifice lui-même, défiguré par ses affectations successives, n'a longtemps suscité que peu d'intérêt. Jusqu'à présent, les connaissances sur l'histoire architecturale du logis royal étaient fondées sur l'analyse sommaire d'un édifice très fortement restauré après les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale et dont les intérieurs étaient masqués par des enduits et un lambris : les principales hypothèses avancées dans les publications de l'architecte ayant suivi les restaurations, Henri Enguehard (1964), mais surtout celles de Jacques Mallet (1991 et 1998) ont par la suite été reprises par les autres chercheurs³¹. Il existait un relatif consensus pour attribuer l'édification de la partie centrale du logis royal à Louis II, duc d'Anjou, entre 1384 et 1417, et à son épouse Yolande d'Aragon, qui auraient commandité l'édifice en même temps que la chapelle Saint-Jean-Baptiste dont l'achèvement est précisément daté par un marché de charpente d'octobre 1410 (fig. 12). L'escalier en vis situé au nord-est et la galerie sur trois niveaux accolée au nord du corps de logis étaient interprétés comme des adjonctions réalisées sous le règne du roi René (1409-1480), dont la construction aurait entraîné côté nord l'obturation des petites fenêtres du logis. Le décor emblématique sculpté sur les clés de voûte de la galerie amenait à proposer pour ces transformations une datation comprise entre 1435 et 1453, avec une préférence pour la fin de l'intervalle (Mérindol 1987)³².

31 F. Robin (1985), C. de Mérindol (1987), Y. Blomme (1998), J. Mesqui (2001), T. Pelloquet (2009 : 30-33).

32 Les travaux mentionnés dans un marché passé le 19 janvier 1452 (annexe 1, art. 3) font référence à la construction d'une galerie que C. de Mérindol a cru pouvoir identifier avec celle du logis royal (Mérindol 1987 : 64, n. 48 et 49). Cette proposition ne peut être retenue dans la mesure où le marché semble plutôt faire référence à des travaux réalisés à la chambre des comptes, c'est-à-dire à l'extérieur du château. En effet, le marché qui est passé entre Jehan Touschart, charpentier, et les « gens des comptes » mentionne également la réalisation d'une charpente pour la petite chapelle de la Chambre (des comptes). Par ailleurs, le texte décrit une construction entièrement réalisée en bois, relativement large « XX piez de franc » soit un peu plus de 6,5 m dans-œuvre) et couvrant l'entrée d'une cave, autant de dispositions bien différentes de ce que l'on peut observer au logis royal.

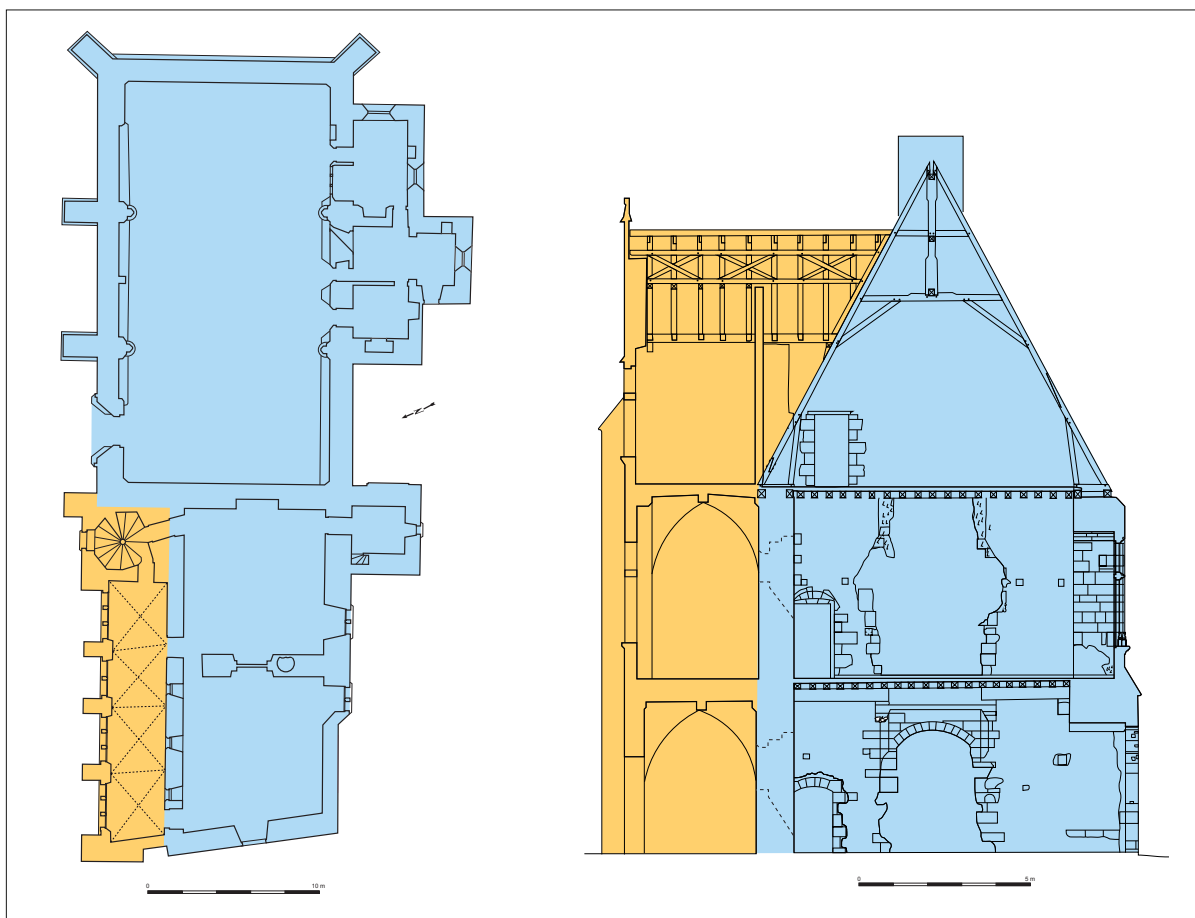


Fig. 12 : Plan et coupe transversale du logis royal et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste figurant l'état des connaissances avant 2009 ; en bleu les parties attribuées à Louis II, vers 1410-20 et en jaune les ajouts attribués à René, vers 1450.

Le logis royal est documenté par plusieurs pièces d'archives provenant de la chambre des comptes, essentiellement pour les années 1450-1474 (Lecoy de la Marche 1873 ; Arnaud d'Agnel 1908). Ces textes, présentés en annexe (*cf.* annexes 1 et 2), apportent un éclairage précieux sur les principaux espaces qui composaient le logis royal, mais également sur le contexte architectural dans lequel il s'inscrivait. La pièce d'archive la plus intéressante est sans conteste un inventaire dressé en 1471-72, fournissant une liste de quelques cinquante cinq pièces du château d'Angers avec l'ensemble du mobilier qu'elles contenaient (Lecoy de la Marche 1873 : 239-271 et Godard-Faultrier 1866 : 1-109). Le croisement de l'analyse archéologique de l'édifice avec ces sources textuelles, riches mais souvent peu explicites quant à la localisation des espaces qu'elles renseignent, permet de proposer de nouvelles hypothèses sur l'organisation des pièces à l'intérieur du logis royal (*cf.* synthèse).

Pour les époques modernes et contemporaines, les principales sources documentaires sont les nombreuses représentations iconographiques qui permettent de suivre l'évolution du logis royal. L'aile d'apparat se dresse entre le logis royal et le front de Maine au moins jusqu'au milieu du XVII^e siècle, date à laquelle la gravure dite « de Mariette » représente encore de grands bâtiments que couvraient d'impressionnantes toitures (fig. 13). Au début du siècle suivant, la vue et le plan de Nicolas Poictevin datés de 1707 (fig. 14 et 15) montrent que ne subsistent plus de l'aile d'apparat qu'une partie des ses élévations délimitant des espaces clos de type jardin. Tant la vue que le plan montrent que la façade nord

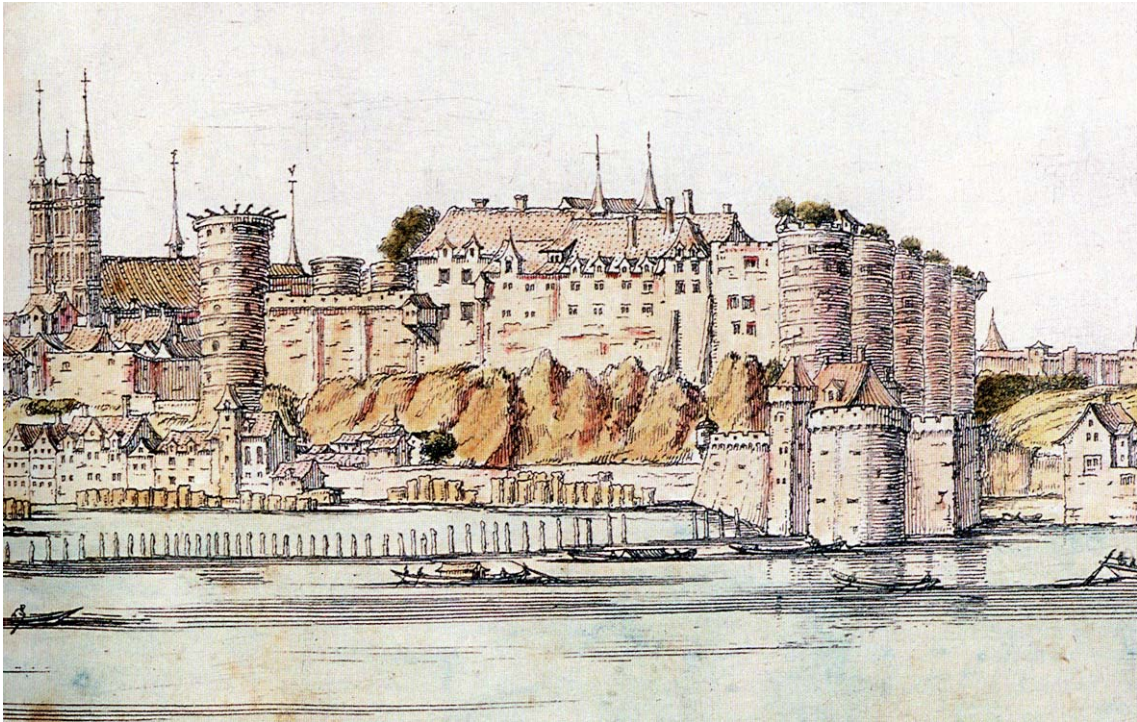


Fig. 13 : Extrait de la gravure aquarellée dite « de Mariette » intitulée « *Andegavum-Angers* », par Louis Linclerc et François Collignon, vers 1650 (Comte 1997, notice 9). Cl. BMA. L'aile entre la salle comtale et le logis royal est toujours en élévation ; elle présente trois niveau (rez-de-chaussée, étage carré et combles). Derrière le toit émerge le volume de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et deux toits pointus dont l'identification reste incertaine.



Fig. 14 : Dessin du front de Maine, extrait du « Plan géométral du chateau d'Angers avec la veue au dessus 1707 », par Nicolas Poictevin, dessin, plume et lavis sur calque, Musée d'Angers, MA III R 349. Cl. F. Lasa, ADAGP. Cette vue donne une représentation assez précise de la façade nord du logis royal, vue de côté. À cette date, l'aile située entre la salle comtale et le logis royal semble partiellement détruite, ce qui laisse voir le pignon ouest du logis royal et la façade ouest de la petite aile en retour vers le sud. Il semble qu'au rez-de-chaussée et au premier étage, la façade nord de l'ancienne galerie a été avancée de façon à s'aligner sur le nu extérieur des contreforts. Le couverture de cette avancée est assuré par un toit en appentis. Ces travaux impliquent la destruction des grandes baies du premier étage. L'artiste à figuré au moins deux souches de cheminée, l'une à l'extrémité ouest de la galerie et l'autre sur le faîtage du toit à deux versants de l'aile sud-ouest.

de l'ancienne galerie a été avancée au rez-de-chaussée et au premier étage, de façon à s'aligner sur le nu extérieur des contreforts. Le couvrement de cette avancée est assuré par un toit en appentis que l'on retrouve sur la vue de Ballain, qui figure également une porte de plain pied à la base de l'escalier en vis (fig. 16). Un petit édifice déjà représenté en 1707 vient s'adosser à l'angle nord-ouest de la galerie ; il est prolongé vers le front de Maine au plus tard en 1750³³.

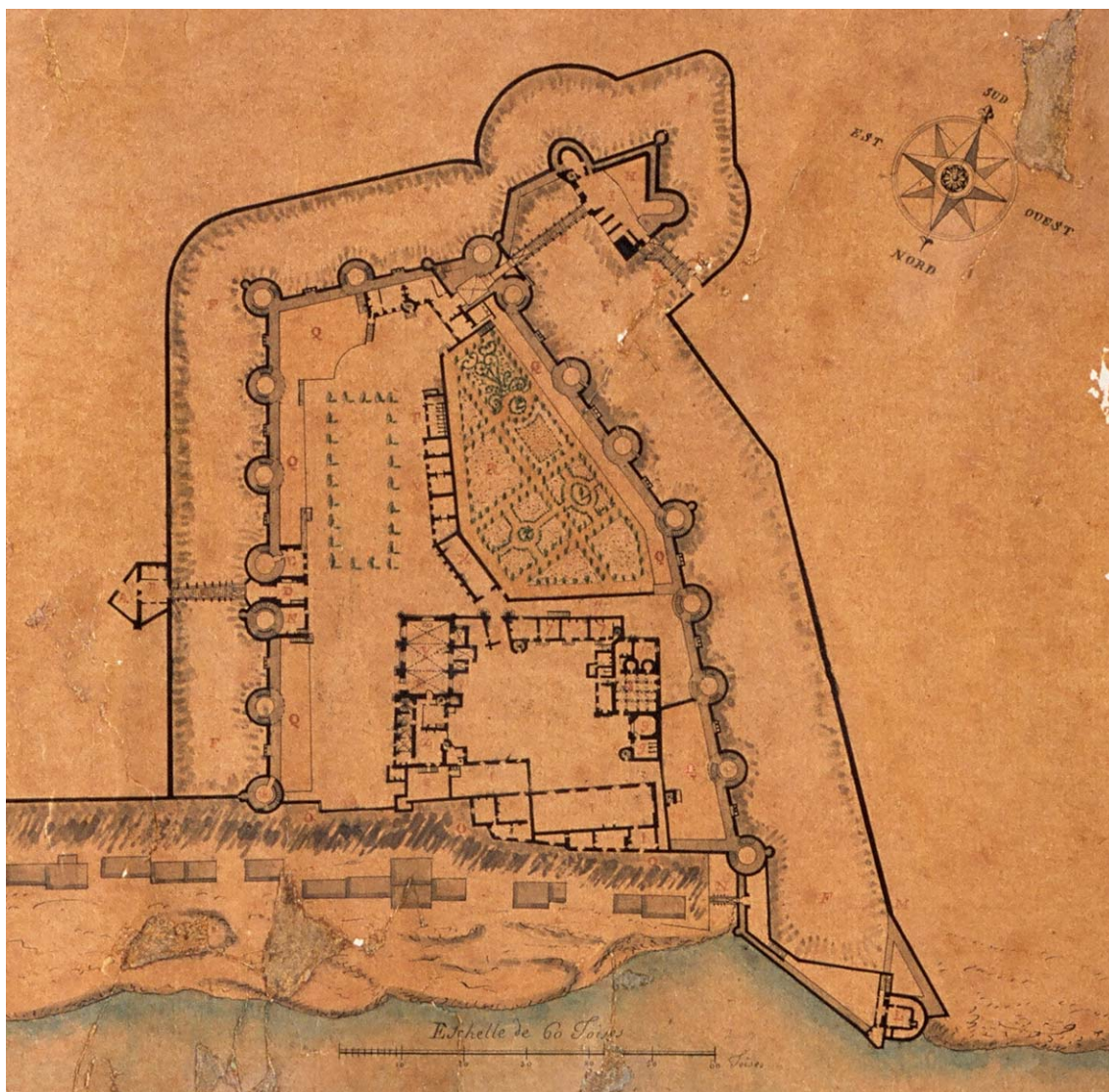


Fig. 15 : Plan du château extrait du « Plan géométral du chasteau d'Angers avec la veue au dessus 1707 », par Nicolas Poictevin, dessin, plume et lavis sur calque, Musée d'Angers, MA III R 349. Cl. F. Lasa, ADAGP. Il semble que pour le logis royal, l'auteur ait choisi de représenter le premier étage (cf. portes ouvrant dans la galerie et escalier en vis de l'aile sud-ouest). On n'observe pas de porte à l'extrémité ouest de la galerie. La pièce orientale est rescindée par une cloison délimitant un couloir le long des murs est et nord, et se terminant au sud sur un escalier en vis sans doute en bois. Une large porte ouverte dans le mur pignon de la chapelle donne accès à un balcon. La tour sud-ouest est joutée côté ouest par une petite construction carrée, accessible via l'embrasure de la croisée de la grande pièce du logis royal. Dans cette dernière, un potager est figuré à côté de la cheminée. L'aile sud-ouest est desservie par une porte passant derrière le petit escalier en vis (une possible latrine est figurée contre le pignon sud). Le pignon ouest du logis royal est percé d'une porte accessible par ce qui semble être un escalier extérieur droit construit dans le volume correspondant à l'ancienne chambre de parement. Cette porte semble joutée au sud par un aménagement de type placard. Un petit bâtiment est construit dans le prolongement ouest de la galerie (il ne semble pas avoir d'étage si l'on se fie au dessin de Ballain de 1716).

33 Ce prolongement semble postérieur au plan Simon de 1736.



Fig. 16 : « La chapelle Sainte Geneviève », par Jean Ballain, *Annales et antiquités de l'Anjou*, 1716, BMA, ms. 991/867. Cl. É. Jabot, ADML, Conseil général de Maine-et-Loire. Malgré le titre, il s'agit de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et du logis royal. La grande vis est directement accessible de l'extérieur par une porte aménagée sur la façade nord. La seule souche de cheminée, figurée en briques, est liée à la chambre haute, au-dessus de la grande vis. Au rez-de-chaussée et au premier étage, la façade nord de l'ancienne galerie a été avancée de façon à s'aligner sur le nu extérieur des contreforts (avant 1707). Le couvrement de cette avancée est assuré par un toit en appentis. Ces travaux impliquent la destruction des grandes baies du premier étage. Un petit édifice sans étage est accolé contre l'angle nord-ouest de la galerie.



Fig. 17 : « Plan du château d'Angers pour servir aux projets de 1750 », par Jacques Ergo, 1749, SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, dossier 1, n°3. Cl. B. Rousseau, Service Inventaire du patrimoine, Conseil général de Maine-et-Loire. Tous les bâtiments de l'aile surplombant la Maine sont dépourvus de charpente, à l'exception d'un petit édifice situé dans le prolongement de la galerie. Pour le logis royal, il semble que l'auteur ait choisi de représenter le premier étage (cf. portes ouvrant dans la galerie et escalier en vis de l'aile sud-ouest). L'état figuré est le même que sur le plan Poitevin de 1707. Le bâtiment prolongeant la galerie à l'ouest est agrandi. Pour le logis royal, la légende indique : « Appartement du Major ».

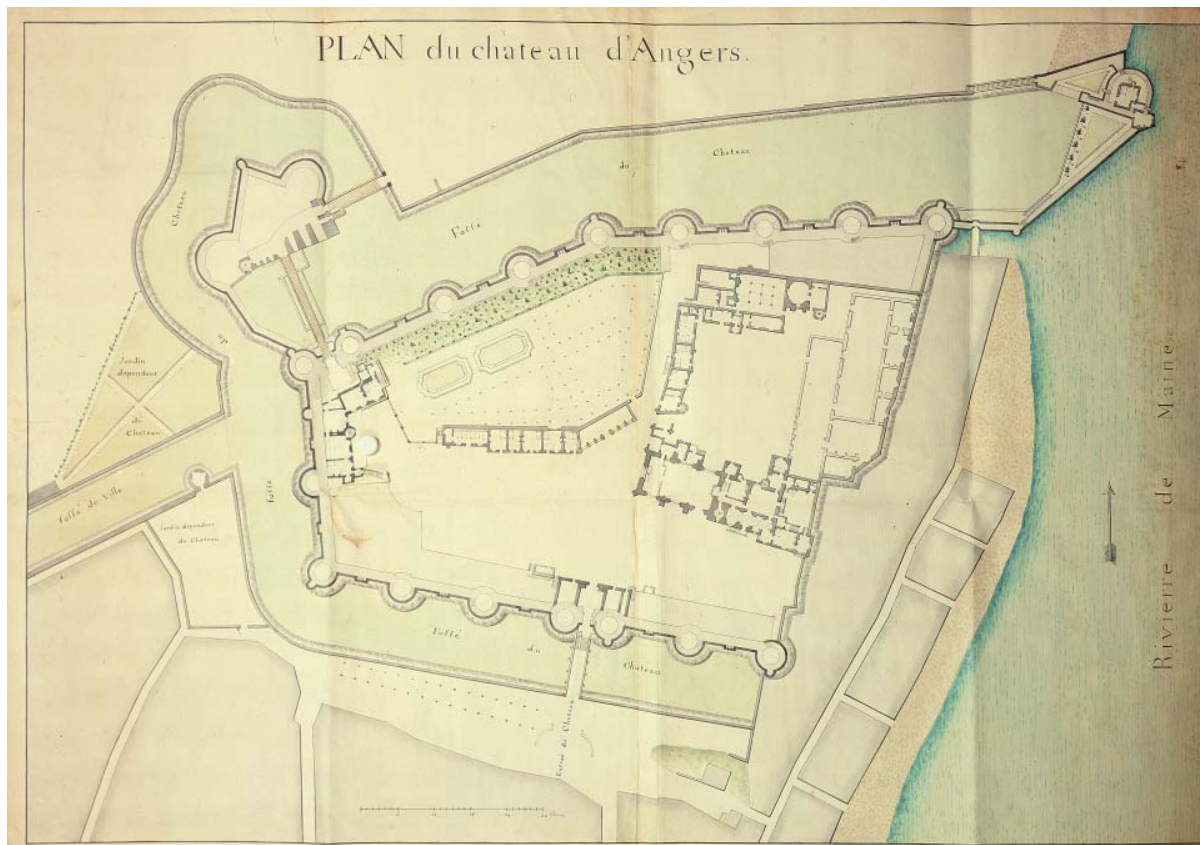


Fig. 18 : « Plan du château d'Angers », dessin aquarellé, 2^e moitié du XVIII^e siècle, SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, dossier 1, n°1. Cl. B. Rousseau, Service Inventaire du patrimoine, Conseil général de Maine-et-Loire. Plan assez proche du précédent (fig. 17) ; on observe cependant quelques différences dans la partie ouest du logis royal. Une communication a été créée entre la galerie et le bâtiment qui la prolonge vers l'ouest. Deux escaliers extérieurs ont été réalisés à l'ouest du logis royal ; ils donnent dans une cour délimitée au sud par un étroit bâtiment connecté à l'aile en retour sud-ouest. La travée ouest de la galerie est élargie vers le nord. Un autre escalier extérieur prend place en avant de la façade nord (représenté sur le vue d'Ergo de 1773).

Entre 1750 et 1773, de petites constructions sont installées dans le volume correspondant à la pièce nord de l'ancienne aile d'apparat, à l'ouest du logis royal (fig. 17 et 18). Un escalier accolé à la façade nord de la galerie apparaît pour la première fois sur le vue d'Ergo de 1773, qui figure également une porte de plain pied à la base de l'escalier en vis (fig. 19). Dans la cour située au sud du logis royal, une vaste dépression apparaît sur plusieurs plans entre 1774 et 1788. Les légendes des différents documents indiquent : « fosse en jardin / fosse labourée dans la cour basse ». En 1778, un rapport estime qu'il faudrait 330 toises cubes de déblais, soit environ 1320 m³ pour combler cette excavation qui a probablement servi de carrière³⁴.

La double affectation, résidentielle et carcérale, du logis royal apparaît dans les légendes des différents plans réalisés tout au long du XVIII^e siècle. Le plan Poictevin de 1707 indique ainsi : « Appartement du major dessous lequel sont des prisons et une cage de fer³⁵ ». Le plan de 1774 précise

34 Mémoire du 4 septembre 1778, SHD, archives du Génie, art. 8, sect. 1, Angers, carton 1, n°7-1.

35 Cette « cage de fer » désigne visiblement une prison mobile en bois bardés de fer — les fameuses « fillettes » — dont Louis XI ordonna la construction au château d'Angers en 1475 (Brodeur 2003 : 32-33), [fig. 99]. La structure pesant 9 000 livres, fut démontée, sortie du logis royal en 1792 et remontée sur la place des Halles où elle fut brûlée quelques mois plus tard (J.-A. Berthe, « Recueil historiques sur l'ancienne province de l'Anjou », BMA, ms 1029 (896), f° 76 et 77).

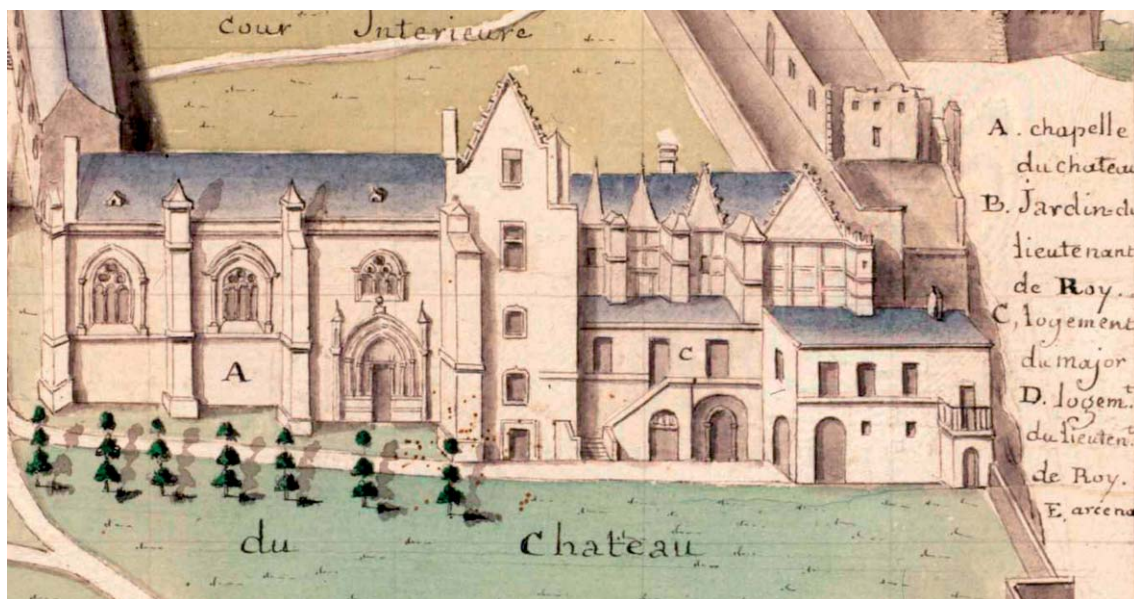


Fig. 19 : « Vue en perspective du château d'Angers du côté de la cité », détail, dessin aquarellé, 1773, Jacques Ergo, géomètre arpenteur royal, SHD / Marine, recueil 18, folio 25. Cl. Inv. SH Défense/Marine. La grande salle est dépourvue de charpente, de même que l'aile de la salle du conseil (légendés « Vieil Batiments »). Pour le logis royal, la légende indique « Logement du major ». L'élévation nord de la grande vis comporte en rez-de-chaussée une porte avec encadrement mouluré. Au-dessus, l'auteur n'a dessiné que quatre fenêtres au lieu de cinq. De la façade nord de la galerie médiévale ne sont visibles que les grandes lucarnes du deuxième étage. Les fenêtres à double meneau sont les mêmes que sur le vue de Ballain. La travée occidentale est curieusement surdimensionnée. Deux volumes en appentis adossés contre la façade nord de la galerie viennent corroborer le plan du XVIII^e siècle et celui de 1813. Un perron extérieur à quartier tournant dessert l'étage ; il couvre probablement un escalier droit descendant vers le rez-de-chaussée (cf. dispositions indiquées sur le plan de 1858, fig. 23).

que le rez-de-chaussée abrite « des prisons et une grande chambre de caserne »³⁶. L'édifice paraît mal entretenu ; un mémoire de 1779³⁷ fait mention de problèmes de couverture et suggère la dépose des frontons du deuxième étage de la galerie : « Logements du major, cotté Z [...]. La charpente de ce bâtiment qui fait face à la cour³⁸ est hors de service, les immenses lucarnes qui éclairent le grenier sont prêtes à tomber. L'on propose, par le premier article du projet, de les supprimer et de renouveler une partie de la charpente du comble ». Ces travaux furent réalisés rapidement si l'on en croit un mémoire de 1784³⁹ : « Le logement du major, coté Z, a été pratiqué dans un vieux bâtiment fort élevé en prolongement de la chapelle, auquel on a adossé quelques appentis, ce qui le rend aussi irrégulier au coup d'œil qu'incommode dans la distribution. On vient d'en réparer une partie du comble ». Effectivement, sur un plan réalisé la même année (fig. 20) où sont figurées les toitures, les fenêtres en lucarne de la galerie ont disparu, apparemment remplacées par un prolongement du versant nord du toit du logis royal.

Sur un plan masse daté de 1793, la cour à l'ouest du logis royal est figurée comme un jardin mais le petit bâtiment qui la délimitait sur son côté sud paraît en partie détruit⁴⁰. Des constructions semblent adossées contre la tourelle sud-est du logis royal. L'ancienne carrière occupant la terrasse du logis royal n'apparaît plus, ce qui pourrait signifier qu'elle a été remblayée.

36 Plan de 1774 pour 1775, SHD, archives du Génie, art. 8, sect. 1, Angers, carton 1, n°4-2.

37 Mémoire de 1779, SHD, archives du Génie, art. 8, sect. 1, Angers, carton 1, n°8-1.

38 Il s'agit a priori de la façade nord, ainsi que le suggère le mémoire de 1783, précisant qu'il est nécessaire de supprimer « une lucarne très élevée du côté de la place d'arme » (mémoire du 3 octobre 1783, SHD, archives du Génie, art. 8, sect. 1, Angers, carton 1, n°14-1).

39 Mémoire du 15 septembre 1784, SHD, archives du Génie, art. 8, sect. 1, Angers, carton 1, n°15-1.

40 « Plan de la citadelle d'Angers dans laquelle est établi l'arsenal », 1793, SHD, LII 45.

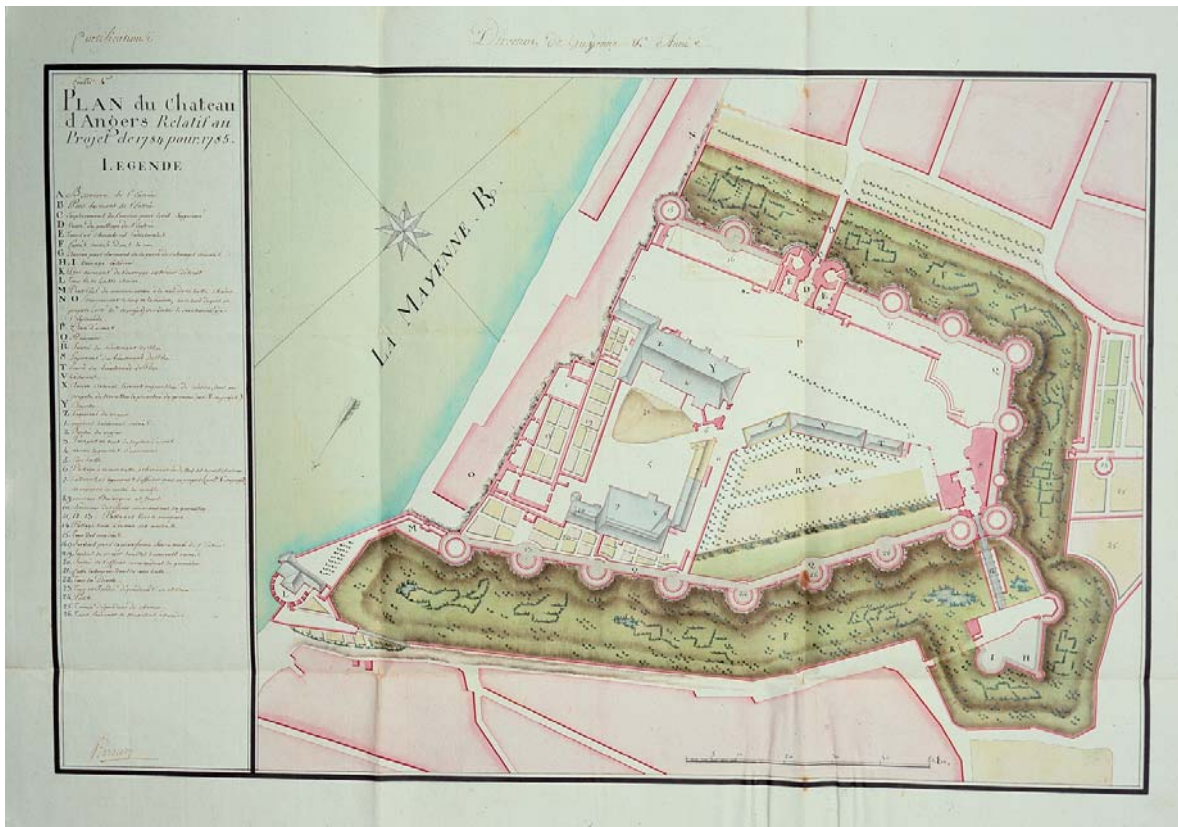


Fig. 20 : « Plan du château d'Angers relatif au projet de 1784 pour 1785 », par Pinsun, 1784, SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, dossier 1, n°15³. Cl. B. Rousseau, Service Inventaire du patrimoine, Conseil général de Maine-et-Loire. Le plan des toitures comporte un certain nombre d'incohérences. Cependant, s'agissant du logis royal, il suggère qu'à cette date, les quatre lucarnes nord ont été écrêtées et remplacées par un long pan. L'ancienne zone d'extraction de matériau (21) au sud du logis est indiquée comme : « Fosse labourée dans la cour basse ».

À la toute fin du XVIII^e siècle, des apprentis s'adosent contre la façade sud du logis royal. Dans l'ensemble, le bâtiment paraît très mal entretenu, ainsi qu'en témoigne le procès verbal d'une visite effectuée en 1811⁴¹ :

« Ancien logement du Major
Rez-de-chaussée

Il se compose d'une chambre à cheminée, porte et fenestres en mauvais état : carrelage brisé en grande partie.

Premier étage

Cet étage desservi par un escalier en pierre très dégradé et extérieur au bâtiment se compose ainsi :

1° Un vestibule

2° Un corridor

Le carrelage de ces deux pièces a besoin d'être relevé.

3° Une grande cuisine. Plafond très dégradé, carrelage, portes et fenestres à réparer.

4° Une petite cuisine et un cabinet. Portes et fenestres en mauvais état ; carrelage brisé.

5° Une chambre voûtée à cheminée. Carrelage à réparer et châssis de croisée à reprendre.

6° Une chambre sans cheminée voûtée en partie. Carrelage très dégradé ; murs lézardés ; croisée à réparer.

7° Une chambre à cheminée et deux petits cabinets. Carrelage à relever, portes et fenestres à réparer.

41 Procès verbal de remise des bâtiments militaires de la place d'Angers à la municipalité de ladite ville, 20 janvier 1811 (AMA 2H28).

8° Une petite chambre à cheminée. Carrelage très brisé, plafond à réparer, croisées et volets en mauvais état.

9° Un petit cabinet ayant sortie sur un petit escalier en pierre par lequel on descend dans un jardin renfermant des latrines, plancher supérieur très dégradé : carrelage à relever.

Le mur de rempart qui porte le pignon ouest du bâtiment surplombe beaucoup. Il est instant d'en prévenir la chute ; elle causerait des dommages considérables et sans doute des accidents graves aux habitants des maisons qui sont situées au-dessous.

2° étage

Il est exploité par un escalier en pierre ayant son entrée dans la cuisine, et est composé d'une chambre à cheminée et d'un cabinet aussi à cheminée. Les plafonds, croisées, vitrages et ferrures de ces deux pièces sont en mauvais état.

À l'est est un autre logement desservi par un escalier en pierre dont quelques marches sont usées ; il se compose :

Au 1^{er} étage d'une chambre à cheminée et d'un petit cabinet, le tout en mauvais état.

Au 2^e étage de quatre petites chambres dont deux sont à cheminée ; elles sont en assés bon état, à quelques réparations près.

Deux grands greniers carrelés et un petit réduit. Les planchers sont un peu affaissés ; une partie menace ruine ; les volets des fenestres sont en mauvais état.

Toute cette partie du château dite l'ancien logement du Major a besoin de fortes réparations pour pouvoir servir à loger convenablement ».

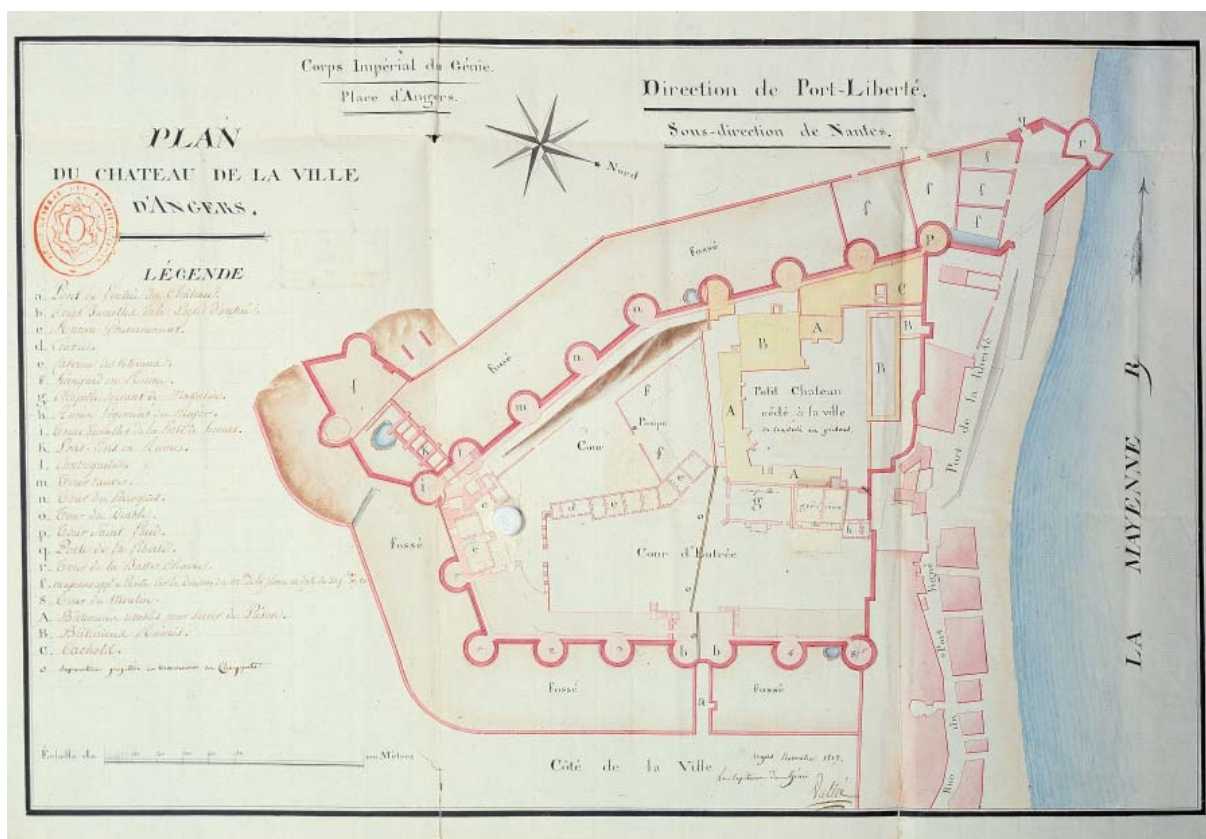


Fig. 21 : « Plan du château d'Angers », par Vallée, novembre 1813, SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, dossier 1, n°41. Cf. B. Rousseau, Service Inventaire du patrimoine, Conseil général de Maine-et-Loire. La galerie et son prolongement ouest son légendés comme étant d'anciens logement.

En 1819, la façade nord de l'édifice adossé à l'angle nord-ouest de la galerie, maintenue par des étais, doit être reprise : « La reconstruction du mur de face du bâtiment coté E servant au logement de l'officier commandant l'artillerie, fut proposé en 1819 ; elle devient d'autant plus urgente que cette partie ayant été étagée l'hiver dernier a néanmoins continué de menacer ruine, et qu'enfin depuis plusieurs mois qu'il a été reconnu prudent de cesser de l'occuper. L'officier d'artillerie a dû discontinuer d'habiter le château. On essaya vainement en 1817 de reprendre ce mur en sous-œuvre, toute a partie inférieure et même la fondation n'étant construite qu'en mortier de terre »⁴².

Dans les années 1798-1816, le logis royal connaît différentes affectations ou projets d'affectation. Un plan de 1790 situe les locaux des ferblantiers, des forgerons de la grosse artillerie, des serruriers ainsi que la clouterie⁴³. Un plan de 1813 ne mentionne que des greniers (fig. 21). En 1816, le logis royal est occupé par « des officiers, la garde du Génie et de l'Artillerie, magasins etc. »⁴⁴. Finalement, la partition décrite au XVIII^e siècle entre un rez-de-chaussée à fonction carcérale et un étage dévolu au logement d'officiers va se maintenir au siècle suivant. Le rez-de-chaussée semble dès l'origine affecté à la maison de détention, ce qu'attestent le plan projet de l'an XII (fig. 10) et le plan détaillé de 1848⁴⁵. Les étages hébergent du personnel militaire ainsi que des magasins d'artillerie.



Fig. 22 : « Chapelle du château d'Angers », élévation sud de la cour seigneuriale avec le châtelet, la chapelle Saint-Jean-Baptiste et le logis royal, dessin au crayon par Peter Hawke, 1838, ADML 2 Fi 153. Cl. É. Jabot, ADML, Conseil général de Maine-et-Loire.

42 État estimatif des ouvrages projetés pour l'année 1820 aux fortifications et bâtiments militaires de la place d'Angers, SHD, archives du Génie, art. 8, sect. 1, Angers, carton 1, n°57-1).

43 SHD, L II.45.

44 SHD, archives du Génie, art. 8, sect. 1, Angers, carton 1, n°50.

45 ADML, 2Y91. Les deux pièces du rez-de-chaussée abritent des dortoirs communs, tandis que la petite pièce à la base de la tour sud-est sert de cachot.

Le dessin de Peter Hawke réalisé en 1838 et représentant la façade sud du logis royal⁴⁶ omet curieusement le volume de comble, laissant l'impression d'un bâtiment en ruine (fig. 22). Seule dépasse la lucarne de la pièce orientale. La tourelle sud-est est coiffée par un toit à un seul versant⁴⁷. L'espace situé au sud de la première travée de la chapelle est occupé par un appentis, partiellement caché par le mur de clôture pénitenciaire qui apparaît également sur le plan de 1848⁴⁸.

Le départ des prisons civiles en mai 1856 amène l'administration militaire à établir de nouveaux projets pour l'occupation de l'édifice. « Ces locaux qui forment l'étage souterrain⁴⁹ du bâtiment de l'artillerie, étaient affectés à l'usage de dortoirs pour les prisonniers ; on les exploite par les cours i. i. i des anciennes prisons, ils sont vastes, spacieux, mal aérés d'ailleurs, complètement impropres au logement ; ils pourraient être très utilement affectés à l'usage de magasins pour l'artillerie qui manque cruellement de locaux pour déposer le gros matériel qu'elle a en dépôt, et notamment le matériel d'armement du château, la dépense nécessaire est évaluée à 1 000,00 F »⁵⁰. Des plans datés du 20 novembre 1858 dressent un état précis des trois niveaux du logis royal avec le détail des pièces, aux premier et second étages de la galerie, dont l'Artillerie demande la cession au Génie (fig. 23 et 24).

Les destructions de l'aile sud-ouest et du petit bâtiment nord-ouest interviennent dans la seconde moitié du XIX^e siècle, entre 1859 et 1904. En 1911, un dessin de Jules Rohard montre la façade nord du logis royal dans un état assez proche de ce qu'il était à la fin du XVIII^e siècle. Les principales modifications portent sur les accès extérieurs. La porte d'entrée de l'escalier en vis a été remontée d'un niveau, si bien qu'il a fallu la faire précéder d'un petit emmarchement extérieur. Par ailleurs, le perron qui longeait la galerie, et que l'on voit encore représenté en 1816, n'apparaît plus ; il semble avoir été remplacé au moins dès 1858 par une petite cour anglaise. La chambre coiffant la grande vis est partiellement dérasée et couverte par un toit à un seul versant.

Au plus tard au tout début du XX^e siècle, des hangars colonisent la cour du château. Les bombardements de mai 1944 ébranlent les maçonneries, éventrant une partie de la tourelle sud-est, et provoquent un début d'incendie de la charpente de couverture (fig. 26). Le comble oriental sera presque entièrement détruit par les flammes. Les enquêtes des dommages de guerre dressent pour le logis royal le bilan suivant :

« Toutes les couvertures sont détruites. La charpente est sinistrée pour 80%. Les pavillons côté sud rasés de leur étage supérieur et leur étage inférieur à demi-détruit, les portes croisées et persiennes de la façade sud sont brisées.

46 ADML, 2 Fi 153.

47 Cette transformation est antérieure à 1820, date à laquelle est publié un dessin de Charles Alfred Stothard figurant déjà la tourelle avec ce toit à un seul versant.

48 ADML, 2Y91.

49 Il s'agit ici du rez-de-chaussée du logis royal, qui était alors semi-enterré côté nord.

50 SHD, Art. 8, Section 1, Angers, carton 4, n°282, le 9 avril 1857.



Vue des Façades de la Chapelle et du Petit Château (Côté Sud)

Fig. 25 : « Vue des façades de la chapelle et du petit château (coté sud) », dessin à la plume aquarellé par Jules Rohard, 1911, AMA, non coté. Cl. Région des Pays de la Loire – Inventaire général ; F. Lasa, ADAGP.



Fig. 26 : Vue de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et du logis royal au lendemain des bombardements de 1944. Cliché Henri Enguehard, ADML, 252 J 257.

Dans le pignon Ouest, le rondelis est endommagé et toutes les menuiseries sont brisées.

La façade latérale nord est très détériorée par éclats, les menuiseries sont en partie détruites. La vitrerie entière a disparu. À l'étage supérieur, l'une des deux grandes salles a son plancher à demi détruit et effondré ; des parties de murs sont lézardées ou soufflées. Les menuiseries intérieures de cet étage sont détruites »⁵¹.

La restauration engagée au sortir de la guerre, dès 1945, va s'achever en 1951 (fig. 27). L'architecte Bernard Vitry profite de ces travaux pour restituer la façade nord dans son état tardo-médiéval, en adossant sa reconstitution aux vues de Ballain et d'Ergo, puis en se guidant avec les traces retrouvées pendant les travaux, notamment les arrachements de fenêtres à traverses du premier étage (fig. 16 et 19).

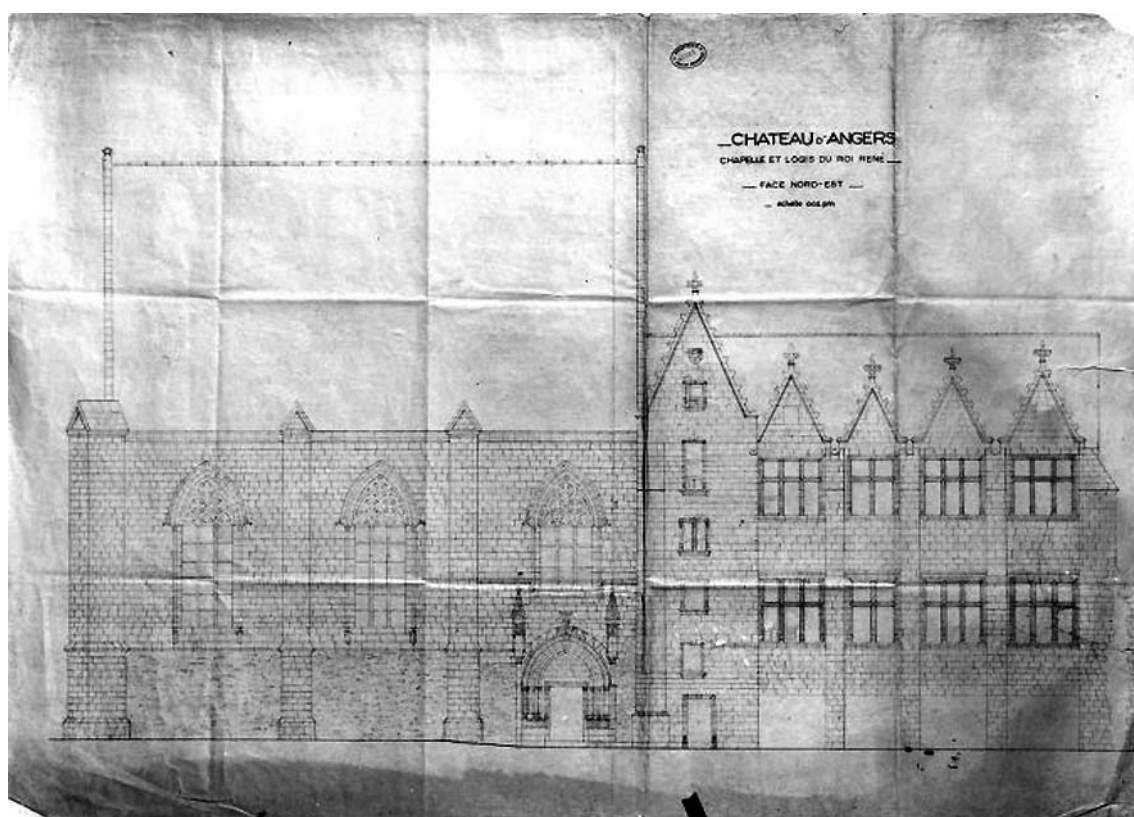


Fig. 27 : Elévation nord de la chapelle et du logis royal, projet de restauration, Bernard Vitry, vers 1951, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, dossier 55 502. Cl. Région des Pays de la Loire – Inventaire général ; F. Lasa, ADAGP.

51 ADML, 54 W, Monuments historiques. Dommages causés par les bombardements du 29 mai et les combats du 10 août 1944 aux édifices classés d'Angers.

6 - LES PRINCIPES D'ENREGISTREMENT DES ARCHIVES DE FOUILLE ET LE PLANNING DE L'INTERVENTION

6.1 - Les principes d'enregistrement des archives de fouille

Compte tenu de l'ampleur du site et de la diversité des études archéologiques déjà réalisées ou en cours, il est apparu indispensable de préciser certains éléments relatifs à l'enregistrement et à la présentation des données archéologiques.

- La désignation des sondages se fait par l'année de leur réalisation, suivie d'une numérotation de 1 à n pour chaque année (par ex. sondage 2011-5).
- Les unités stratigraphiques (US) et architecturales (UA) ont été numérotées en continu à partir de 100 pour le logis royal.
- Les minutes ont été numérotées de 1 à n, tous secteurs confondus.
- Les documents remis au net ont été numérotés de 1 à n, tous secteurs confondus : ANG-château 001, ANG-château 002...
- Les photographies ont été numérotées de ANG-CHA-0036 à ANG-CHA-0568 pour le logis royal et de ANG-CHA-0569 à ANG-CHA-0664 pour le lapidaire.
- Tous les isolats et prélèvements provenant d'un même contexte ont été numérotés de 1 à n. Dans le cadre de cette opération, il s'agit presque exclusivement d'éléments lapidaires ou d'échantillons de mortiers réalisés en vue d'analyses granulométriques. Par exemple : 153-2 (2^e échantillon provenant de l'UA 153). Après analyse, les échantillons prennent le numéro de laboratoire.
- Les altitudes sont toutes données en NGF. Le calage altimétrique a été réalisé à partir de points pris au GPS (Trimble R3 mono-fréquence en post-traitement de précision sub-centimétrique) et corrélés entre eux. Ce calage altimétrique est cohérent avec le plan topographique que nous a communiqué le CMN en 2012. Compte tenu des différences importantes constatées avec des référentiels topographiques plus anciens, nous ne garantissons que la cohérence des données altimétriques liées aux opérations archéologiques menées par le Service archéologique départemental de Maine-et-Loire sur le site du château d'Angers depuis 2010. Afin de pouvoir raisonner sur un ensemble cohérent, les cotes altimétriques des fouilles du quadrilatère et de la salle comtale — opérations archéologiques de 1993-1996 — ont été majorées de 22 cm pour les ramener à notre référentiel.

L'archivage des données a été saisi sur une base de données informatique développée sous le logiciel 4D : minutes de terrain, documents graphiques remis au propre, US/UA avec le mobilier et les échantillons associés, photographies.

Gisements : les orientations sont données en degrés par rapport au nord géographique, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, c'est-à-dire vers l'est. Un bâtiment sera caractérisé par un couple de mesures qui indiquent les angles que font le mur gouttereau et le mur de refend avec le nord géographique (par exemple 55°E/145°E).

6.2 - Objectifs et déroulement de l'opération

L'opération archéologique a été menée en deux temps. Entre janvier et août 2010, il a été possible d'accéder librement à l'ensemble de l'édifice dont les élévations extérieures étaient entièrement échafaudées. Le relevé des élévations intérieures dont les enduits des années 1950 avaient été en partie piquetés en début d'année 2009 pour accélérer le séchage des maçonneries, a été réalisé manuellement à l'échelle du 1/50. Les photographies redressées des élévations extérieures fournies par la maîtrise d'œuvre ont servi de support pour détourner les UA/US, pour localiser les différentes observations ainsi que les prélèvements de mortier. Certains secteurs ont bénéficié de relevés plus détaillés, à l'échelle du 1/20.

Les travaux de restauration du monument, conduits entre septembre 2010 et avril 2012, ont fait l'objet d'un suivi archéologique durant lequel ont été complétés les relevés ainsi que l'enregistrement. Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, l'étude des vestiges calcinés de la charpente et les prélèvements en vue d'une datation par dendrochronologie n'ont été menés qu'au moment de son démontage. Plusieurs sondages ont été réalisés à la demande de la maîtrise d'œuvre. Le premier sondage (2011-1), d'une surface de 18 m², a été creusé à l'ouest du logis royal, à l'emplacement de l'actuel escalier. Deux autres sondages de moins de 1 m² chacun (2011-2 et 2011-3) ont été ouverts au rez-de-chaussée des pièces ouest et est du monument afin de déterminer la sensibilité archéologique de ces deux espaces. Le quatrième sondage (2012-1) correspond à une fosse profonde de 4 m creusée au nord-ouest du logis royal, au revers du mur de soutènement dominant la Maine, afin de mettre en place une gargouille. Compte tenu des conditions d'intervention et des contraintes de sécurité, ce dernier sondage n'a donné lieu qu'à des observations très limitées.

Plus généralement, les différents travaux de terrassement ont donné lieu à un suivi archéologique, particulièrement lors du décaissement des espaces intérieurs du logis royal puis lors du creusement de plusieurs tranchées extérieures en février-mars 2012.

7 - DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

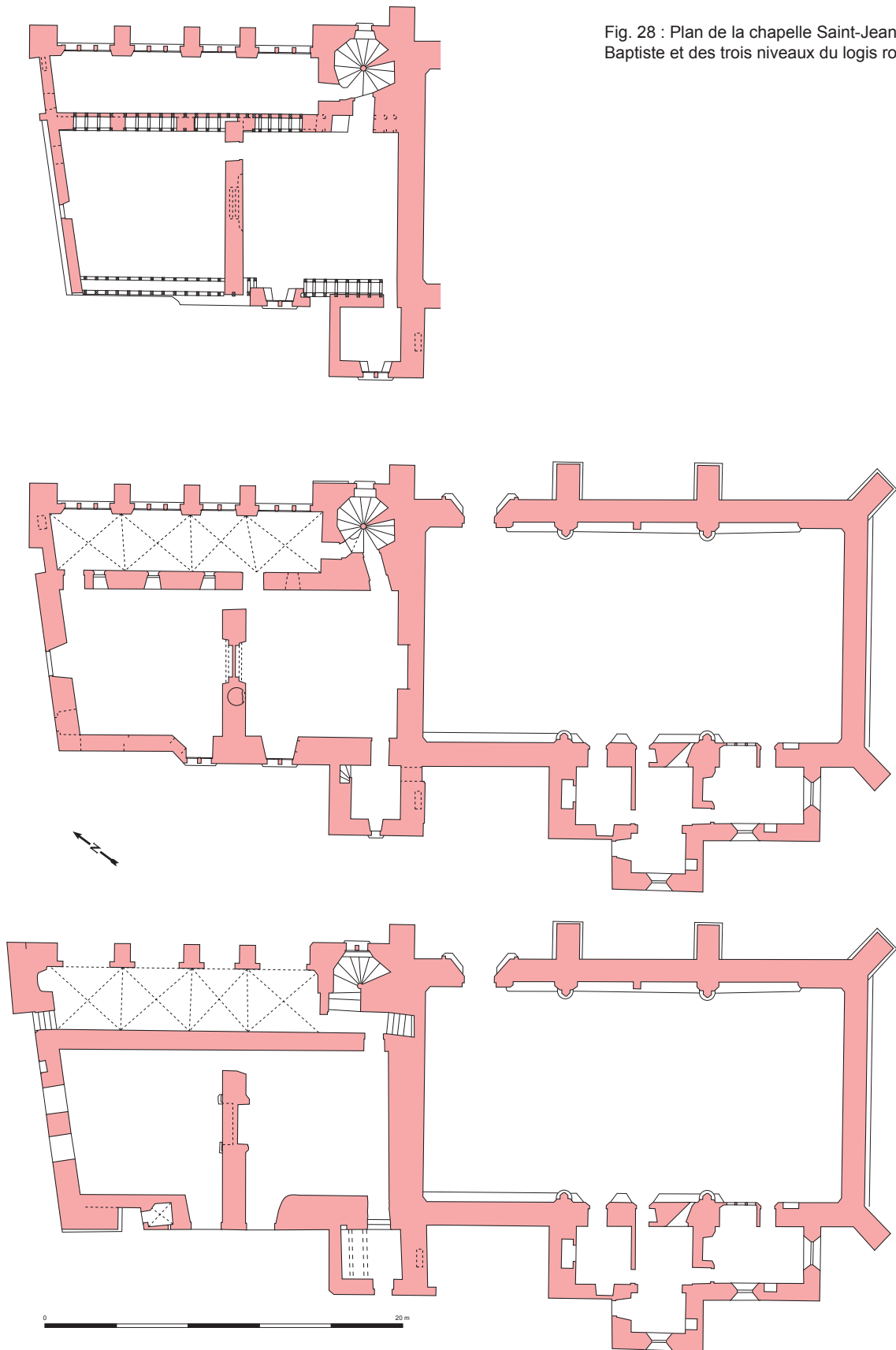
Le logis royal se présente aujourd'hui sous la forme d'un corps de bâtiment assez compact, constitué d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un comble (fig. 28). Deux pièces quadrangulaires, séparées par un refend, forment la partie centrale contre laquelle s'adossent au nord un corps de galeries à trois niveaux et un escalier en vis. Deux volumes avec espaces entresolés se retournaient à l'origine vers le sud : une tourelle au sud-est, conservée en élévation, et une petite aile au sud-ouest, détruite dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Le logis royal présente différents types de mises en œuvre, avec cependant l'emploi majoritaire de moellons de schiste, de provenance locale, et de pierres de taille de tuffeau, probablement extraites dans le Saumurois.

7.1 - Le contexte topographique

Les opérations archéologiques des années 1993-1996 ont permis de démontrer combien le contexte topographique que nous observons aujourd'hui était la résultante de nombreuses modifications anthropiques. Il a notamment été démontré que le caractère très abrupt du front de Maine était lié à différentes campagnes de travaux menés pour l'essentiel entre le XIII^e et le XIX^e siècle (Chevet *et al.* 1997a : 22-24). Avant la construction du château dans les années 1230, le promontoire descendait probablement vers la Maine en suivant une pente analogue à celle du coteau de l'Esivière situé 200-300 m en aval. Le socle rocheux dont on peut aisément suivre le niveau sur l'escarpe du château, a été observé vers 40,4 m NGF dans les jardins du quadrilatère (Chevet *et al.* 1997a : annexe B), vers 41,0 m NGF sous les dépendances du palais comtal (Chevet *et al.* 1997a : 74-97) et à 41,3 m NGF au sud de la chapelle Saint-Jean-Baptiste (Chevet 2003 : 9). Le sondage 2012-1 ouvert au nord-ouest du logis royal, au revers du mur de soutènement du front de Maine, a permis d'observer la présence de remblais anthropiques modernes et contemporains sur 4,0 m de profondeur (arrêt arbitraire à la cote de 42,5 m NGF). Côté extérieur, la transition entre le schiste et la maçonnerie d'escarpe se situe vers 38 m NGF. Compte tenu de ces observations, il est peu probable que le toit du schiste et les niveaux d'altération aient dépassé ou même seulement atteint la cote de 41,5 m NGF à l'emplacement du logis royal.

Fig. 28 : Plan de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et des trois niveaux du logis royal.



L'assiette de l'édifice dont le sol intérieur règne à 44,9 m NGF, se trouve très au-dessus des couches protohistoriques et antiques. En 2002, au sud de la chapelle, les niveaux gallo-romains sont apparus vers la cote de 42,6 m NGF. Un suivi de travaux réalisé en 1978 au nord du logis royal a permis à Jean Siraudeau d'observer un mur en grand appareil de tuffeau sur fondations débordantes, associé à un sol de mortier, vers 43,1 m NGF⁵².

Le différentiel de hauteur entre l'assiette du logis royal et les niveaux de circulation identifiés au sud-ouest dans le palais comtal traduit bien l'étagement des différents bâtiments, résultant de leur implantation en bordure de promontoire et sur le début de la pente (fig. 89).

Chapelle Saint-Jean-Baptiste	46,6 m NGF
Logis royal	44,9 m NGF
Aile d'apparat (niveau restitué)	43,5 m NGF
Salle comtale, état aux XI ^e -XII ^e siècles	41,95 m NGF
Salle ducale, états aux XIV ^e -XV ^e siècles :	
salle basse	38,3 m NGF
salle haute	43,75 m NGF
Chapelle Saint-Laud	38,35 m NGF

Au nord du logis royal, les dispositions actuelles avec un jardin encaissé par rapport aux zones de circulation périphérique ne datent que des années 1950. La vue d'Ergo de 1773 montre un espace relativement plan (fig. 19). Ce secteur semble avoir été fortement remblayé à la fin du XVIII^e siècle ou dans la première moitié du siècle suivant, de façon à créer une esplanade. Les cotes altimétriques des plans du milieu du XIX^e siècle permettent de restituer un niveau de sol aux environs de 47,5 m NGF, très nettement surélevé par rapport au sol de la cour située au sud du logis royal, vers 44,9 m NGF. Ce rehaussement du terrain rendit nécessaire la construction d'un mur de soutènement et d'un escalier pour descendre vers le rez-de-chaussée de la galerie du logis royal.

7.2 - Les éléments antérieurs au logis royal

7.2.1 - Sondage 2011-1

Le pignon occidental du logis royal s'appuie en partie inférieure sur un arrachement de maçonnerie en petit appareil de pierres froides. La présence de ce mur de facture ancienne a été détectée au moment des fouilles du jardin du quadrilatère et rattachée au palais roman (Chevet *et al.* 1997b : planche 294). Dans le cadre de la restauration du logis royal, l'emplacement initial prévu pour édifier un escalier hors-œuvre a entraîné l'ouverture d'un sondage de reconnaissance archéologique. Celui-ci a rapidement montré que le mur en petit appareil était arasé vers 45,55 m NGF, juste sous le niveau de sol et se prolongeait vers l'ouest. Son état de conservation a amené la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage à décaler l'implantation du nouvel escalier vers le sud afin de préserver autant que possible ces vestiges.

Ce mur (UA 146) présente une largeur de 1,15 m et a pu être observé sur 3,1 m de longueur ; son orientation est de 136,5°E. Le creusement de la fosse de fondation du futur escalier, réalisé sous surveillance archéologique, a permis de dégager son élévation sud sur 2,1 m d'élévation (arrêt des terrassements à 43,45 m NGF) (fig. 29, 30, 31 et 32). À l'angle qu'elle forme avec le pignon ouest du logis royal, cette maçonnerie peut être suivie jusque vers 47,85 m NGF. Le mur est constitué de moellons d'arkose équarris, de forme généralement allongée, disposés perpendiculairement à l'axe du mur et assisés de façon régulière. La plupart des faces de parement mesurent entre 10 et 15 cm de

⁵² Plan, coupe et photographie aimablement communiqués par Jean Siraudeau à qui nous adressons nos remerciements.

côté. On note la présence de quelques moellons de tuffeau, et de deux morceaux de calcaire coquillier. Les moellons d'arkose du blocage sont sensiblement du même calibre que ceux employés pour les parements. Le mortier de chaux gris, plutôt grossier, est apparu très friable, y compris en profondeur, ce qui exclut une dissolution de la chaux par lessivage qui n'aurait dégradé que les parties superficielles⁵³. Dans la travée occidentale au rez-de-chaussée de la galerie a été observée sur une petite surface, entre 46,65 et 47,8 m NGF) une zone de parement orientée perpendiculairement et présentant les mêmes caractéristiques (fig. 53). En l'état, il est impossible de préciser à quelle altitude se trouve la base du mur ; le positionnement de quatre trous de boulins alignés deux à deux, espacés verticalement de 0,8 m et horizontalement de 1,5 m laisse à penser que l'on avait au minimum 1,0 m d'élévation sous le premier rang de boulins, et donc que le sol se trouvait selon toute vraisemblance en dessous de 42,8 m NGF.

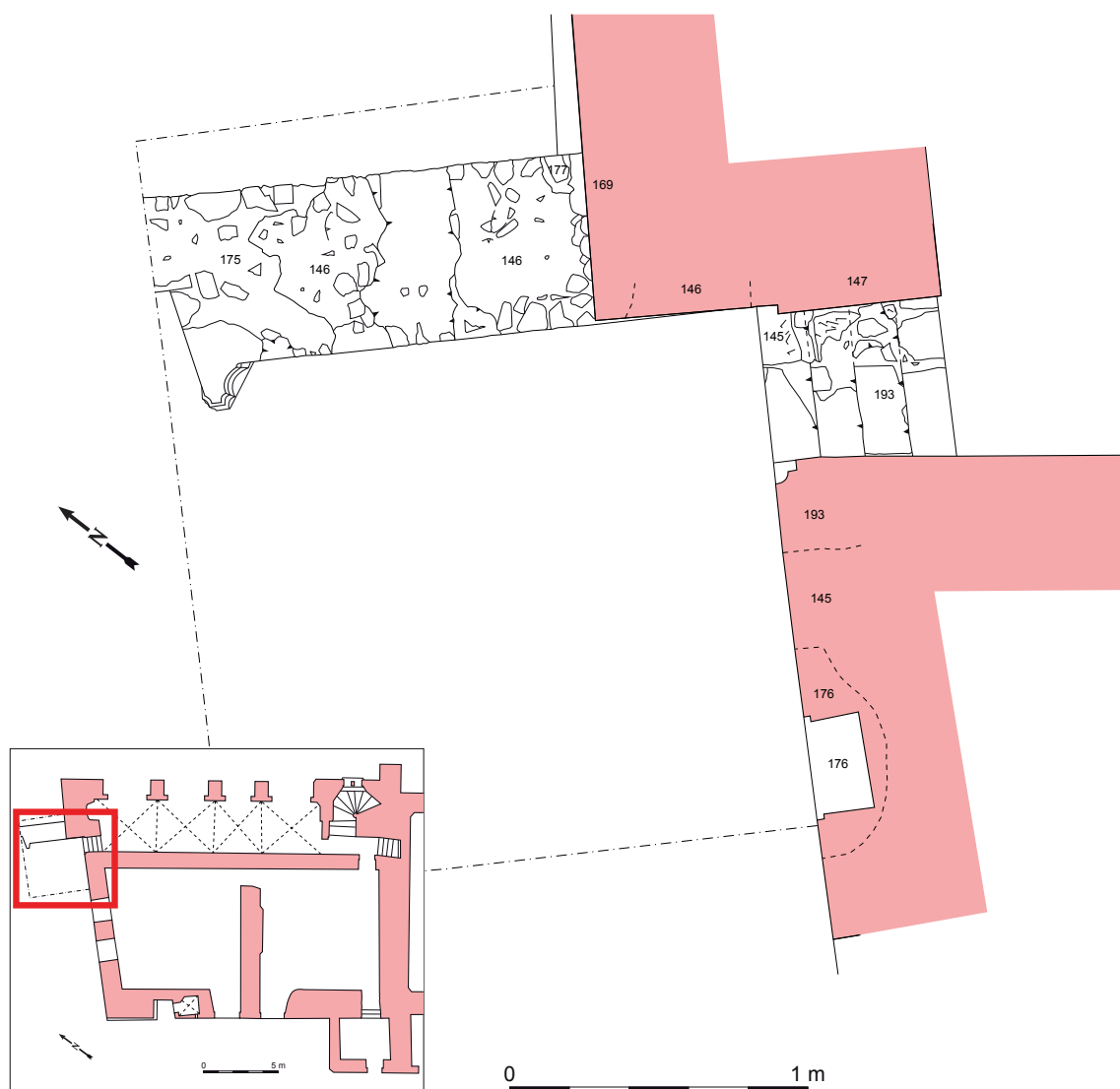


Fig. 29 : Plan 019 des éléments mis au jour dans le sondage 2011-1.

53 Les observations sur le blocage ont été faites à partir de l'examen des éléments remontés lors du creusement de deux forages de 25 cm de diamètre, réalisés dans l'épaisseur du mur 146 pour mettre en place des chemisages de micropieux.



Fig. 30 : Vue de l'élévation sud du mur 146 et du jambage droit de la cheminée 175 mis au jour dans le sondage 2011-1.

La présence de petits charbons de bois dans le mortier a permis de réaliser une analyse par le radiocarbone⁵⁴ ; cet échantillon fournit une datation comprise entre 777 et 967 ap. J.-C. (avec un intervalle de confiance à 95 %), ce qui détermine pour le mur un *terminus post quem* de la fin du VIII^e siècle (annexe 4). La mise en œuvre du petit appareil de moellon présente un certain nombre de similarités avec les parties de la salle comtale et des constructions attenantes édifiées au X^e et au XI^e siècle. L'orientation du mur 146 (136,5°E) est sensiblement la même que celle des pignons de la grande salle. Tous ces éléments amènent à privilégier l'hypothèse selon laquelle le mur 146 peut être rattaché au complexe résidentiel comtal dont les premiers vestiges remontent au X^e siècle. Compte tenu de son implantation par rapport à l'organisation générale des bâtiments, la partie dégagée dans le sondage 2011-1 pourrait correspondre à un mur de refend ou à un pignon s'articulant à l'est sur un mur gouttereau, sous l'actuelle façade occidentale du logis royal. Cependant, les vestiges restent trop limités dans l'espace pour apporter une réponse réellement satisfaisante. L'épaisseur de la partie conservée — 1,15 m — suggère une élévation assez haute si on la compare avec celle de la grande salle dont les murs au XI^e siècle mesuraient 0,95 m d'épaisseur pour une hauteur à l'égout de l'ordre de 9 m, et d'au moins 15 m au faîtage.

La présence d'un mur (UA 232) avec parement en petit appareil de moellons de pierres froides pouvant appartenir au même horizon chronologique doit également être signalée à la base de l'élévation orientale de la tourelle sud-est qui présente une épaisseur de 1,90 m, anormalement importante (fig. 71).

⁵⁴ Échantillon 146-4 : code laboratoire Lyon-8376 (GrA) : 1165+/- 30 BP, âge calibré de 777 à 967 ap. J.-C.

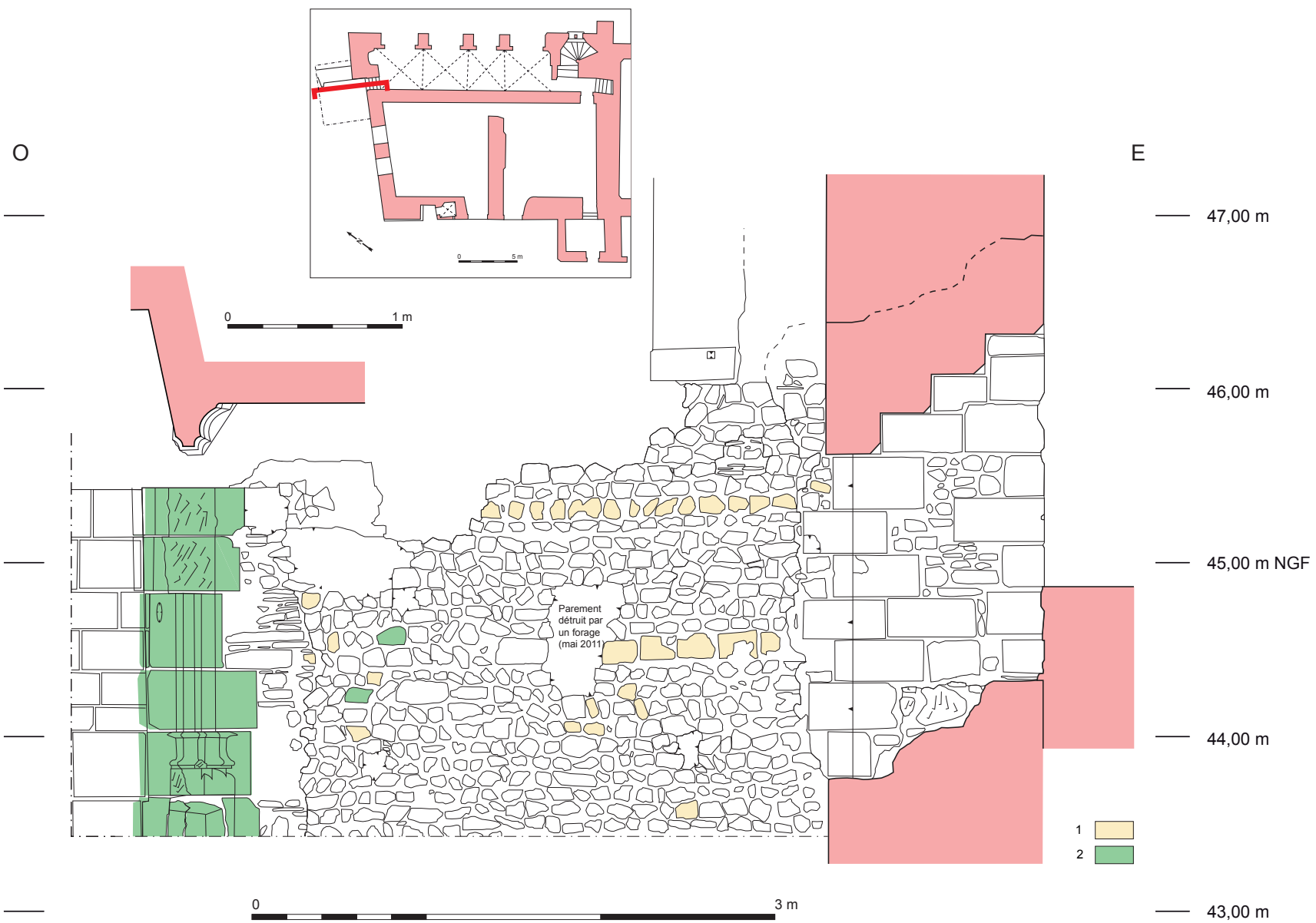


Fig. 31 : Élévation sud du mur 146 et du jambage droit de la cheminée 175 mis au jour dans le sondage 2011-1-1. Détail du pierre à pierre. 1 : tuffeau ; 2 : calcaire coquillier.

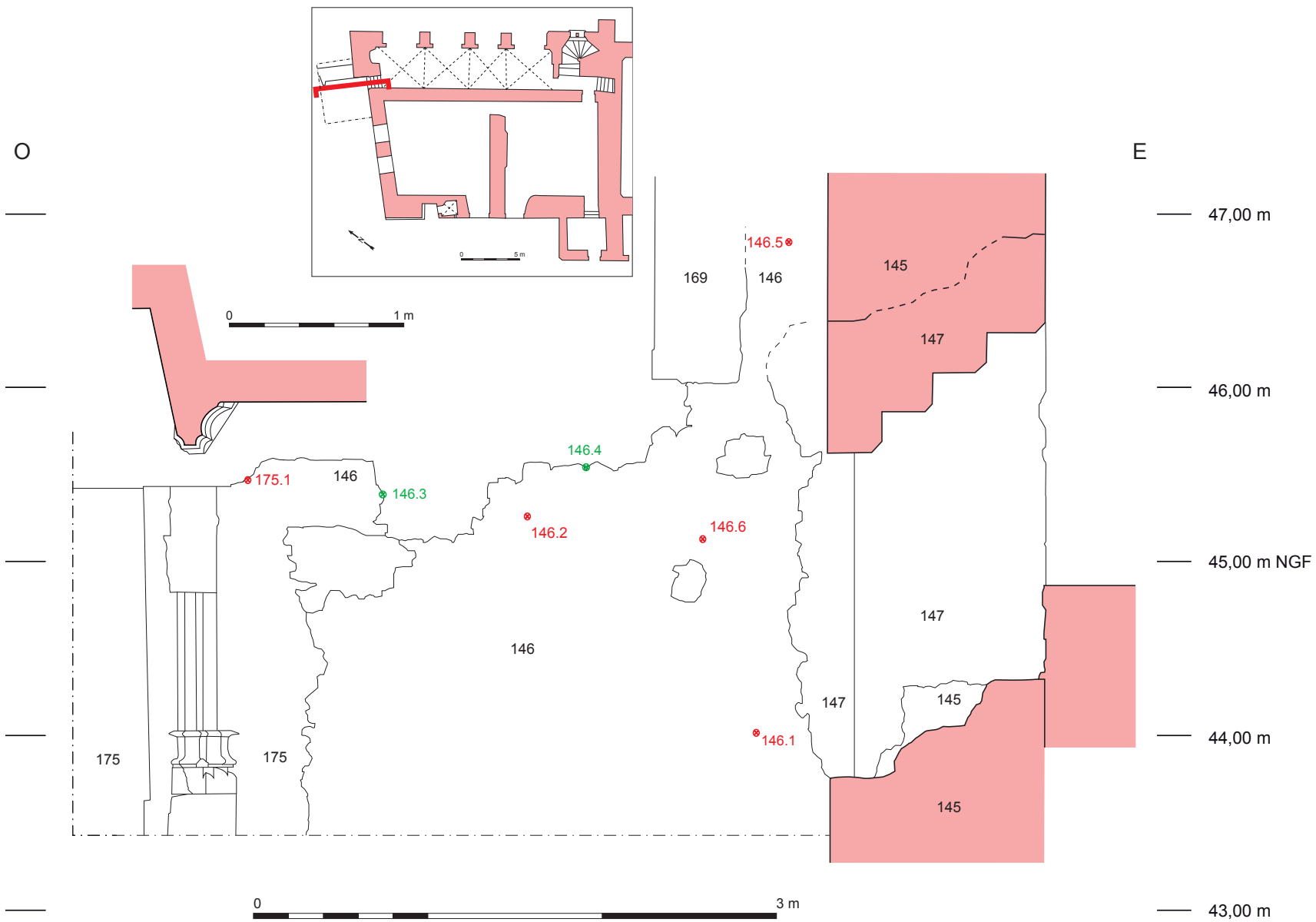


Fig. 32 : Elevation sud du mur 146 et du jambage droit de la cheminée 175 mis au jour dans le sondage 2011-1. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier et de charbon.

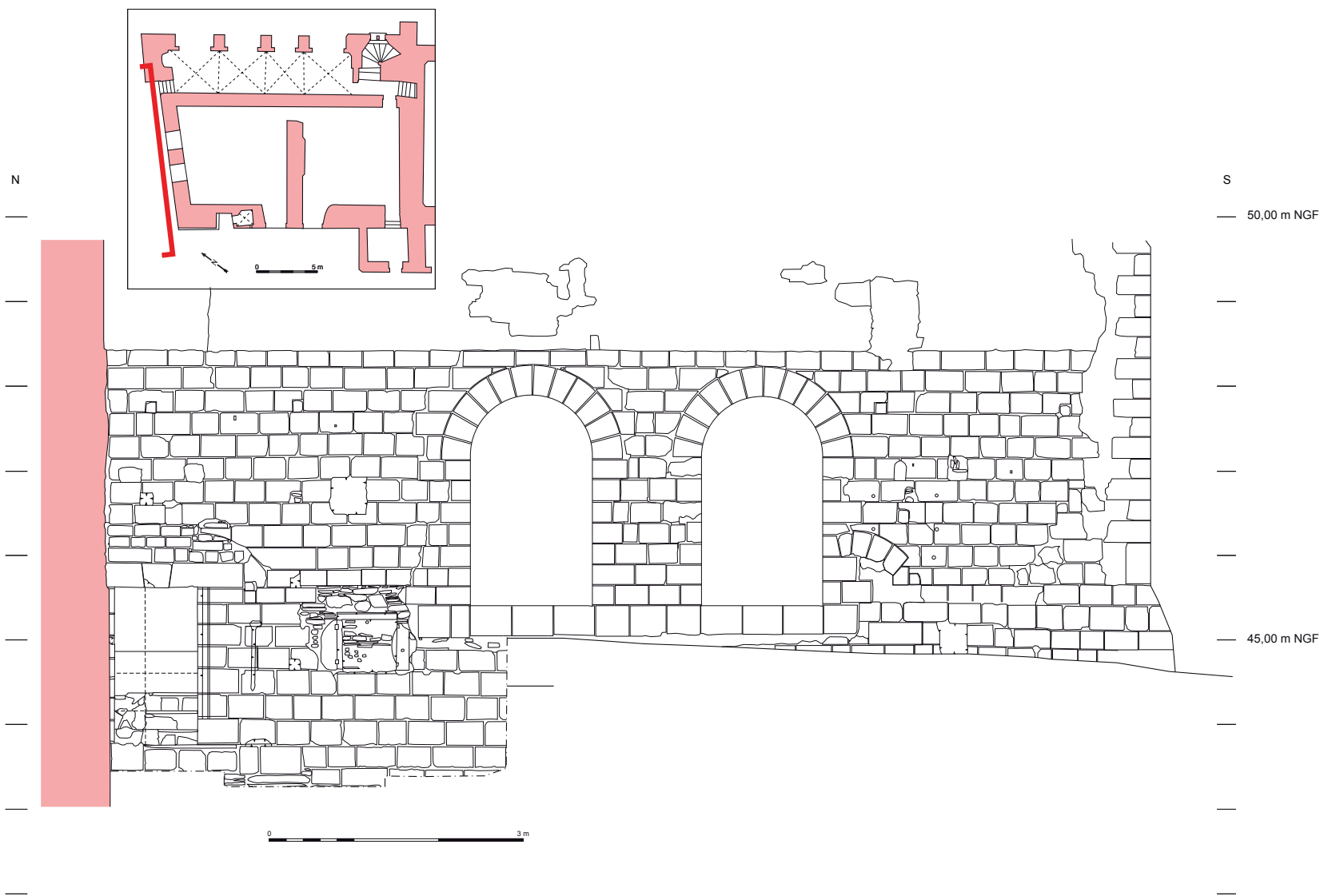


Fig. 33 : Élévation ouest du mur 145/148 partiellement dégagé dans le sondage 2011-1.
 Détail du pierre à pierre.

Ce mur, orienté à environ 52°E, a été chemisé par les maçonneries du XV^e siècle qui s'en sont servi comme fondation ; il n'a pu être observé que très ponctuellement en 2002 (Chevet 2003 : 14 et planche 5) avant d'être complètement masqué par les reprises de maçonneries occasionnées par les restaurations. En janvier 2012, un carottage de 30 cm de diamètre pratiqué horizontalement pour passer des réseaux a permis de recueillir des fragments de maçonnerie. Les moellons d'arkose, de calcaire dévonien, de quartz et de tuffeau ne paraissent pas très bien calibrés mais il n'a pas été possible de faire la distinction entre les blocs de parement et ceux provenant du blocage. Il convient de noter la présence de plusieurs morceaux de tuiles à rebord noyés dans le mortier. Ce dernier, de couleur beige, a été confectionné avec du sable de rivière. Sa dureté suggère un dosage en chaux assez élevé. Les conditions d'observations n'autorisent aucune conclusion sur sa datation mais son appartenance au palais comtal n'aurait rien d'aberrant.

7.2.2 - Le mur 145/148

La base du mur pignon occidental du logis royal présente côté extérieur toute une partie traitée en pierres de taille de tuffeau (UA 145) (fig. 33, 34 et 35). Le creusement du sondage 2011-1 a fourni l'occasion de dégager cette maçonnerie sur 1,5 m supplémentaire et d'atteindre la base de la partie traitée en pierres de taille.

Ce mur de 1,25 m d'épaisseur vient se plaquer au nord contre le mur carolingien 146. La partie conservée mesure 11,7 m de longueur ; son orientation (46°E) est similaire à celle des gouttereaux de la grande salle comtale. Le parement occidental est entièrement traité en pierres de taille de tuffeau de moyen appareil entre 43,42 m et 48,43 m NGF. Le liant est un mortier de chaux blanc assez grossier. La partie inférieure du mur n'a été qu'aperçue en limite de sondage 2011-1 ; en dessous de la cote de 43,42 m NGF n'a pu être observé qu'un appareil constitué de plaquettes de schiste, sur une surface cependant très limitée. Le suivi des travaux de restauration, qui ont consisté à changer l'intégralité des blocs, a permis de procéder à un certain nombre d'observations. L'impression d'une reprise en sous œuvre (UA 148) n'a pas été confirmée par les analyses de mortier qui établissent clairement l'appartenance des 7 échantillons — quatre provenant de l'UA 145 et trois de l'UA 148 — à un seul et même ensemble. Le mur comportait à l'origine une grande fenêtre (1,42 m de large pour au moins 2,05 m de hauteur) couverte par un arc extradossé en plein-cintre. La seconde fenêtre, au nord, a été percée dans le cadre des restaurations d'après-guerre⁵⁵. Plus au nord, les vestiges d'un emmarchement en dalles de schiste et le négatif d'un arc segmentaire permettent de restituer une porte, large de 1,1 m (fig. 37) ; le couverture de ce passage traversant était assuré par une succession de linteaux chanfreinés encore en place. L'emmarchement permettait de passer d'un sol situé vers 43,5 ou 43,6 m NGF à l'ouest, à un sol aux alentours de 44,6 m NGF à l'est (fig. 49).

Le revers du mur, à l'intérieur du logis royal, montre une élévation constituée majoritairement de plaquettes de schiste, avec un recours limité à des moellons de tuffeau (fig. 36, 52 et 53). Le décaissement des niveaux de sols intérieurs, localement sur 0,75 m de profondeur, a permis d'observer la présence d'un enduit assez couvrant, affleurant les têtes des pierres les plus saillantes, vraisemblablement réalisé avec le mortier de pause. Cet enduit a complètement disparu du reste de l'élévation, du fait de travaux ultérieurs⁵⁶. Il ne subsiste de l'encadrement de la grande baie que trois pierres de taille à la base du jambage nord, tout le reste ayant été détruit par des reprises successives (UA 199, 200, 201, 203 et 204). La restitution virtuelle des pierres qui constituaient cet encadrement démontre que l'ouverture était à l'origine plus étroite qu'elle ne l'est aujourd'hui, et que par conséquent la baie devait être ébrasée vers l'ouest.

55 Une photographie prise peu après les bombardements de 1944 montre que la baie nord n'existait pas (ADML, 252 J 257).

56 Pour les seules périodes récentes, cette élévation a été piquetée et enduite vers 1950 et en 2011.

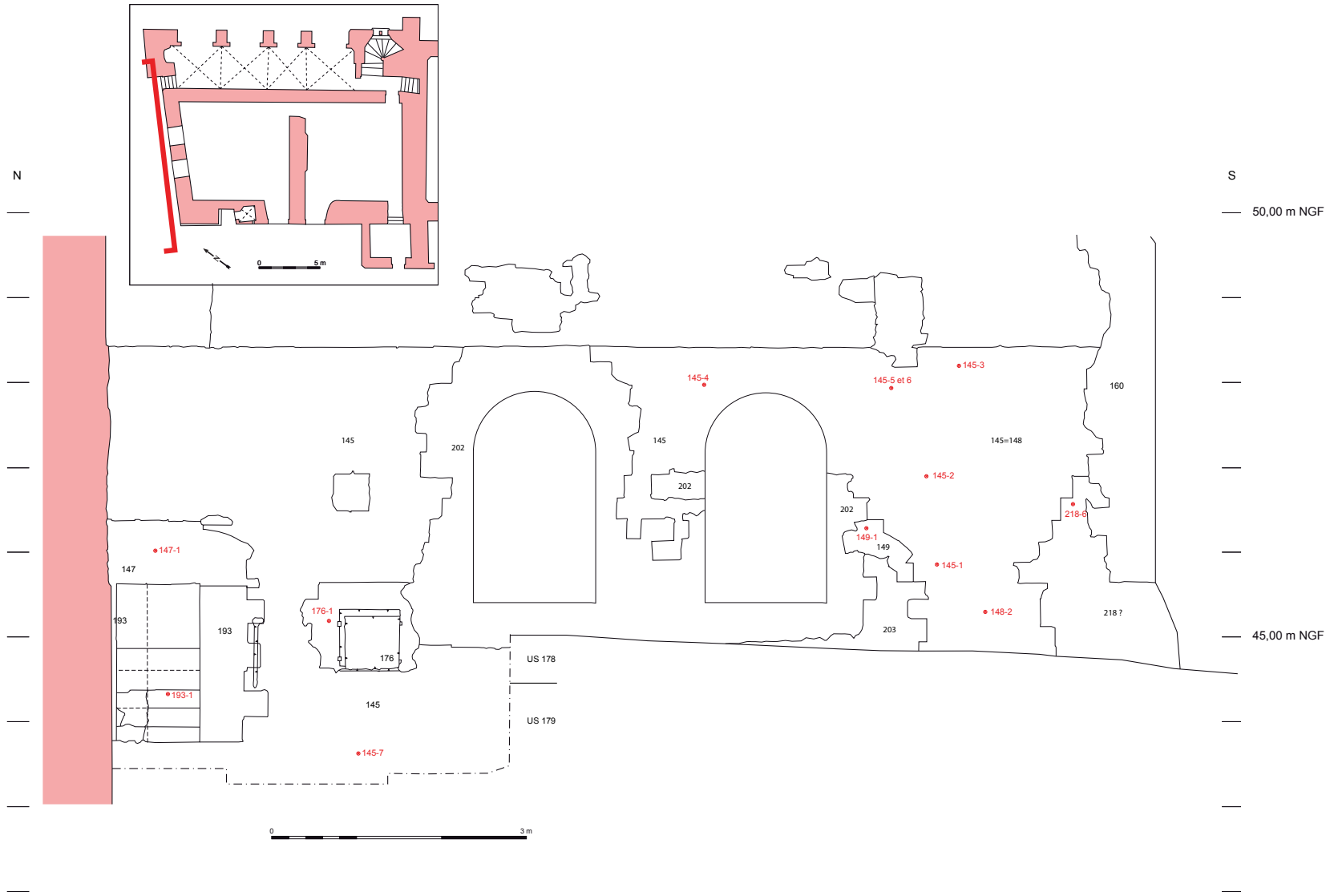


Fig. 34 : Elevation ouest du mur 145/148 partiellement dégagé dans le sondage 2011-1. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier et de charbon.



Fig. 35 : Vue de la face ouest du mur 145/148. Cl. Bruno Rousseau, Service inventaire du Patrimoine, Conseil Général de Maine-et-Loire.



Fig. 36 : Vue de la face est du mur 145/148 après piquetage des enduits.

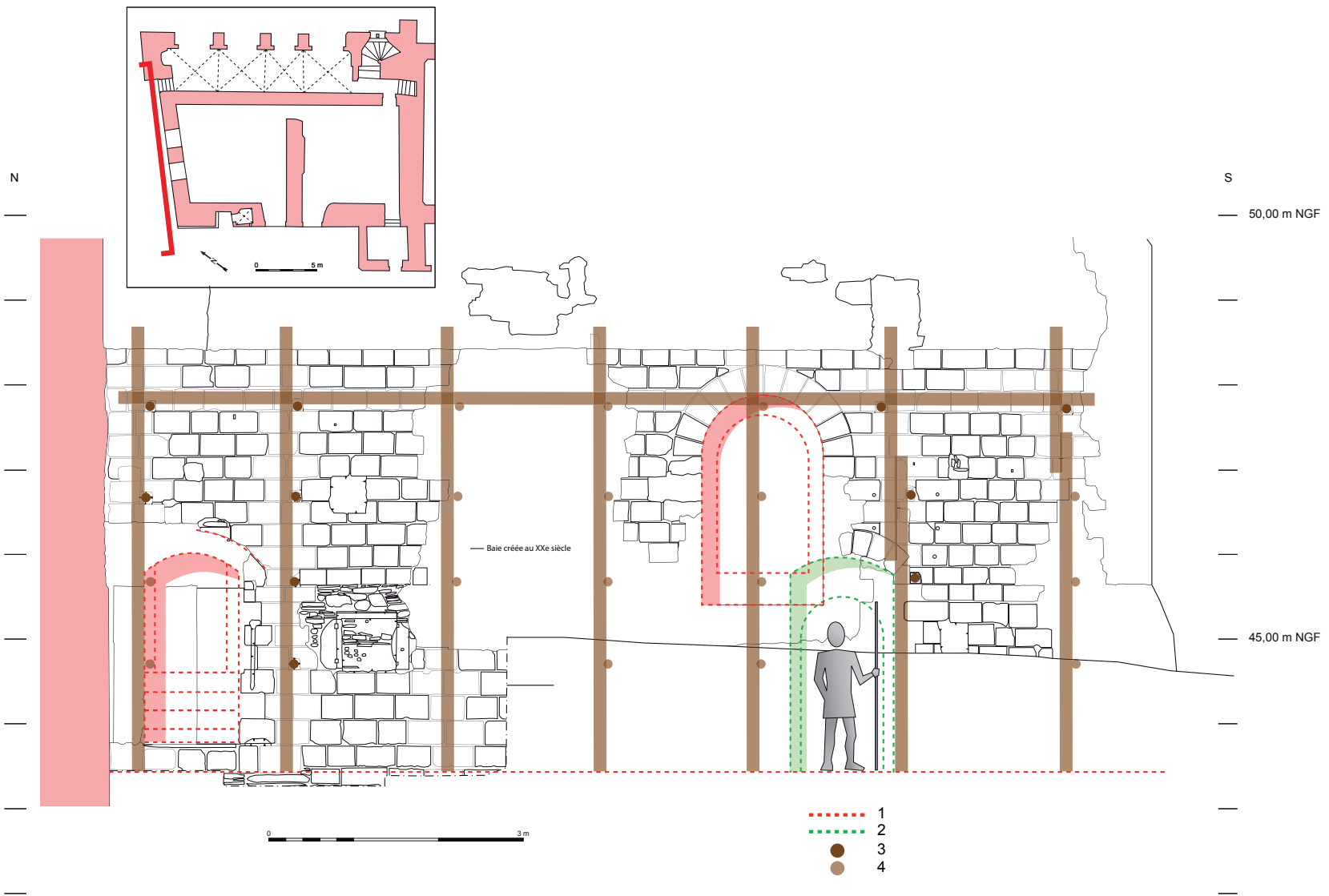


Fig. 37 : Restitution des deux premiers états médiévaux sur l'élévation ouest du mur 145/148. 1 : baies liées à l'état original (fin du XII^e-début du XIII^e siècle) ; 2 : percement d'une porte (UA 149, XIII^e-XIV^e siècle) ; 3 : trous de boulin ; 4 : boulines restitués.

Une série de trous de boulins a été observée, majoritairement sur l'élévation ouest. Une dizaine de trous de boulins assez régulièrement disposés dessinent une trame avec des travées d'environ 1,7 m et des niveaux de travail espacés de 0,9 m (fig. 37). Les négatifs de boulins moulés dans le mortier de pause indiquent qu'il s'agissait de pièces de bois de section circulaire de 10-12 cm de diamètre. Au moins deux trous étaient traversants.

Les techniques de mise en œuvre de la pierre, et particulièrement le type de layage conservé sur plusieurs blocs, amènent à dater ce mur de la fin du XII^e siècle ou du début du siècle suivant. Il reste difficile de déterminer quelle était l'élévation intérieure. Cependant, son articulation avec le mur 146, le sens de la grande fenêtre et le sens d'ouverture d'une porte médiévale plus tardive (cf. *infra*) amènent à penser que les parties en pierres de taille correspondaient à des espaces intérieurs, aujourd'hui disparus pour l'essentiel. Le positionnement en hauteur de la porte et de la fenêtre suggèrent de restituer un niveau de circulation — sol ou plancher ? — vers 43,5 m NGF, ce qui apparaît parfaitement cohérent avec la répartition des trous de boulins. L'édifice présentait une élévation intérieure d'au moins 4,8 m. Le soin apporté à la mise en œuvre, le large recours à la pierre de taille, les dimensions de la grande fenêtre, désignent ce bâtiment comme un édifice de qualité mais dont aucun aménagement ne vient malheureusement renseigner la fonction.

Plusieurs modifications ont été apportées à ce mur. La plus ancienne semble être l'obturation, au moins partielle, de la grande fenêtre pour permettre le percement d'une seconde porte, de 0,95 m de large, couverte par un arc en plein-cintre et une arrière-voussure segmentaire (UA 149), [fig. 37]. L'encadrement « extérieur » ne présente aucun aménagement particulier de type chanfrein. Les traces de dressage sur les blocs de tuffeau amènent à privilégier une datation centrée sur les XIII^e et XIV^e siècles. La préservation des traces d'outil sur le jambage nord et le fait que ce percement ait entraîné l'obturation de la fenêtre soulève la question d'un autre bâtiment qui aurait été accolé à l'est du mur 145/148. Quoi qu'il en soit, le percement d'une nouvelle porte et le fait que les deux ouvertures ne débouchent pas à la même hauteur indiquent qu'au moment du percement 149, le mur 145/148 devait être jouté à l'est par deux espaces bien distincts.

À une époque indéterminée, un petit placard (UA 176) de 0,58 m de côté et profond de 0,38 m a été inséré dans le mur 145/148 ; un volet en bois venait se loger dans la feuillure périphérique taillée dans les jambages en tuffeau et dans le linteau en schiste. Pour le rebouchage du trou creusé afin d'insérer le placard ont été utilisés des moellons de tuffeau, de calcaire coquillier et des plaquettes de schiste, laissés semble-t-il apparents, ce qui présentait un certain contraste avec le bel appareil en pierre de taille de tuffeau.

7.2.3 - L'aile d'apparat (UA 218)

L'extrémité sud du mur 145/148 montre les traces assez nettes d'une reprise (US 218) avec des décalages entre joints de lits et l'emploi d'un mortier de chaux beige assez friable (fig. 34). L'arase du mur, large de 1,52 m, a été dégagée au pied de la façade sud du logis royal (fig. 38). Elle présente comme pour le mur 145/148 une différence de traitement entre le parement ouest traité en pierres de taille de tuffeau et le parement oriental monté en schiste. Le creusement de tranchées pour passer des réseaux a permis de retrouver la suite de cet ancien mur gouttereau oriental, ainsi que l'arase du refend de l'aile d'apparat dont il semble contemporain (UA 218, orientation à 46°E/135°E). Précisons que cette découverte n'a pas constitué une véritable surprise dans la mesure où ces murs apparaissent sur presque tous les plans du château, depuis 1707 jusqu'au début du XIX^e siècle. Les conditions d'intervention n'ont autorisé que des observations assez limitées : nettoyage rapide des arases, dégagées au maximum sur la hauteur d'une assise, relevé en plan à 1/50 des murs, prise d'altitudes, couverture photographique et prélèvement de mortier.

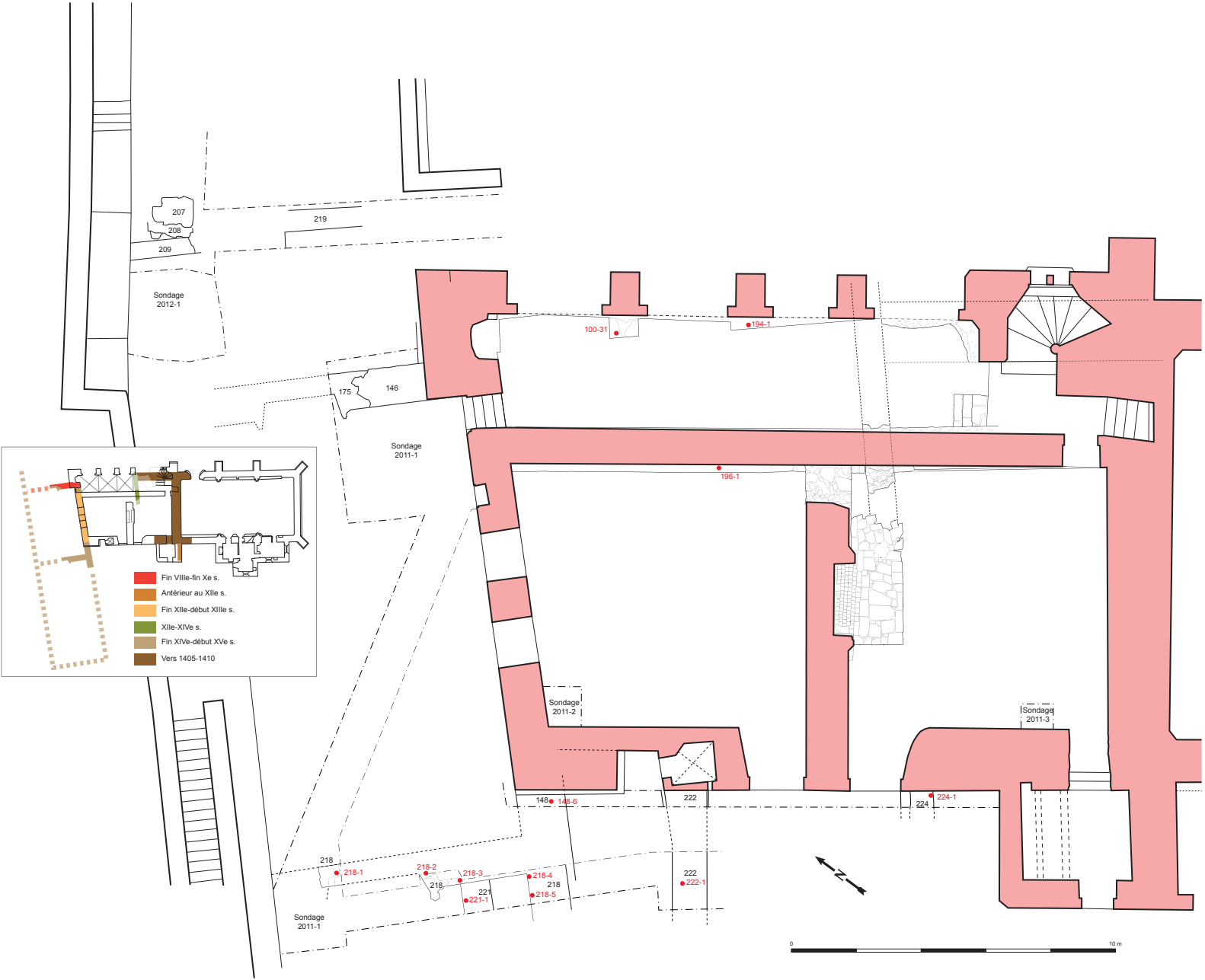
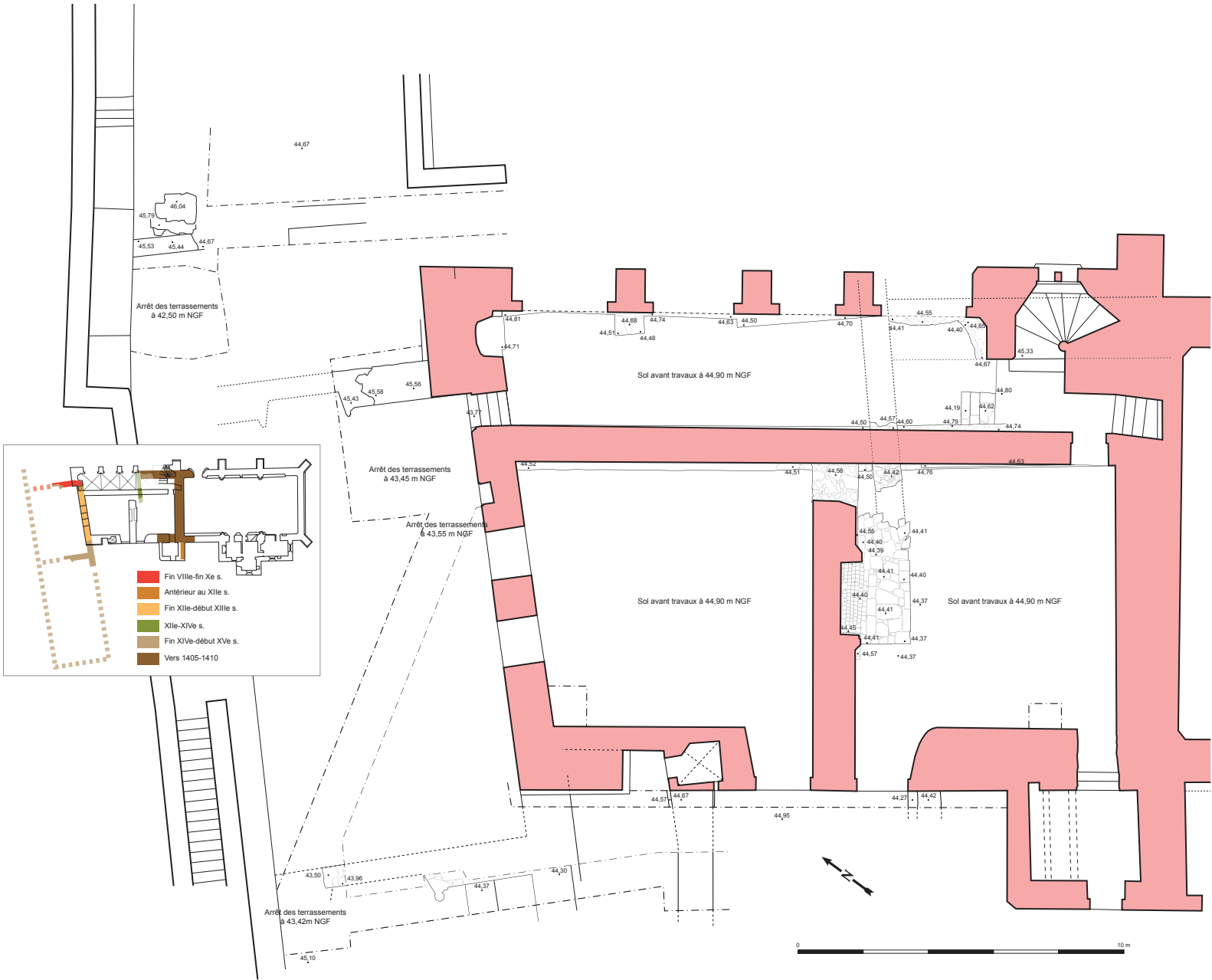


Fig. 38 : Plan général des arases de maçonneries mises au jour à l'intérieur et aux abords du logis royal, avec la désignation des unités architecturales et la localisation des prélèvements de mortier.

Fig. 39 : Plan général des arases de maçonneries mises au jour à l'intérieur et aux abords du logis royal, avec les principales cotes altimétriques.



Le mur gouttereau oriental mesure 1,2 m de large, soit une trentaine de centimètres de moins que le segment observé au pied de la façade sud du logis royal (fig. 38). La pierre de taille de tuffeau est réservée au seul parement ouest ; ce traitement se retourne sur le mur refend qu'il a été possible de suivre sur 3,1 m de longueur. Le creusement de la tranchée avec un godet a entraîné l'arrachement des deux assises du jambage droit d'une cheminée de syle gothique, taillés dans un calcaire assez dur (isolats 218-6 et 218-7). Le repositionnement graphique des blocs déplacés a permis de restituer un âtre partiellement engagé dans l'épaisseur du mur et présentant un plan avec un ébrasement assez prononcé (fig. 38, 85 et 86). Le piédroit de section semi circulaire et la colonnette à laquelle il est relié par un panneau concave, prennent appui sur des bases prismatiques assez trappues. L'ensemble peut tout à fait s'accorder avec une datation de la seconde moitié du XIV^e siècle, sans cependant exclure une réalisation un peu plus tardive⁵⁷.

Une seconde tranchée a recoupé le refend au niveau du foyer de la cheminée (fig. 38). Le mur, épais de 0,6 m. présente un parement nord en plaquettes de schiste et un parement sud — le contre-cœur de la cheminée — en pierres de taille de tuffeau de moyen appareil. Sur cette dernière face, les blocs montrent des traces d'altérations caractéristiques de l'exposition à la chaleur : coloration noire en surface puis ocre brun, fissuration du parement, dégradation des joints de mortier. Le traitement en pierres de taille ne semble pas descendre en-deçà de 43,50 m NGF, ce qui constituerait une valeur indicative pour le niveau de sol de la pièce chauffée par la cheminée, cohérente avec le positionnement des pierres de taille qui constituent le jambage droit. Le report en plan des éléments de maçonnerie observés amène à restituer un mur de refend d'environ 1,15 m d'épaisseur, portant une cheminée dont le foyer mesurait à l'ouverture au moins 3,2 m de large en tenant compte de l'ébrasement. Les parties mises au jour ne révèlent aucune trace d'un conduit intramural lié à une cheminée qui aurait pu occuper un niveau inférieur. Par ailleurs, si une porte établissait une communication directe entre les deux pièces séparées par le refend, elle ne pouvait se trouver qu'à l'ouest de la cheminée.

7.2.4 - Les murs 188, 192 et 114

À l'intérieur du logis royal, le décaissement des niveaux de sols contemporains a fait apparaître les arases de plusieurs maçonneries dont certaines peuvent être interprétées comme des semelles de fondation liées au projet du logis royal. D'autres éléments appartiennent manifestement à des états antérieurs (fig. 40 et 41).

Le mur 188 ne subsiste qu'à l'état de court tronçon de maçonnerie, large de 0,85 m, orienté à 49°E et coincé entre les fondations du logis royal. Ce mur, constitué de plaquettes de schiste liées par un mortier de chaux beige, suit une orientation intermédiaire entre celle de l'aile d'apparat (46°E) et celle du logis royal (54°E). Il est arasé à 44,59 m NGF. Le soin relatif apporté au traitement des parements incite d'avantage à y reconnaître d'anciennes parties en élévation que des fondations. Nous ne connaissons pas l'étendue originelle de ce mur ; cependant, la façon dont s'interrompt la semelle de fondation 192 (*cf. infra*) amène à penser que lors de sa construction, elle prenait appui contre le mur 188, ce qui revient à dire que ce dernier s'étendait à l'origine au moins 3,8 m plus au nord. En l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de déterminer quelles relations il a pu entretenir avec les maçonneries décrites précédemment, en particulier avec le mur 145/148, distant de 10,8 m. L'emploi exclusif de schiste amène à proposer pour sa construction une datation postérieure au XI^e siècle et, compte tenu des relations stratigraphiques avec son environnement, antérieure au tout début du XV^e siècle.

Les décaissements superficiels au rez-de-chaussée de la galerie et les terrassements plus importants réalisés dans la tourelle sud-ouest ont permis d'identifier deux puissants massifs de maçonnerie qui paraissent pouvoir être rattachés à un seul et même état. Le massif 192 a été mis au jour dans la travée

⁵⁷ Le traitement des bases et la façon dont le panneau concave s'amortit en forme de tore trouvent leurs équivalents sur la grande vis du château de Saumur, édifiée vers 1380 (Litoux, Cron 2010 : 62-67).

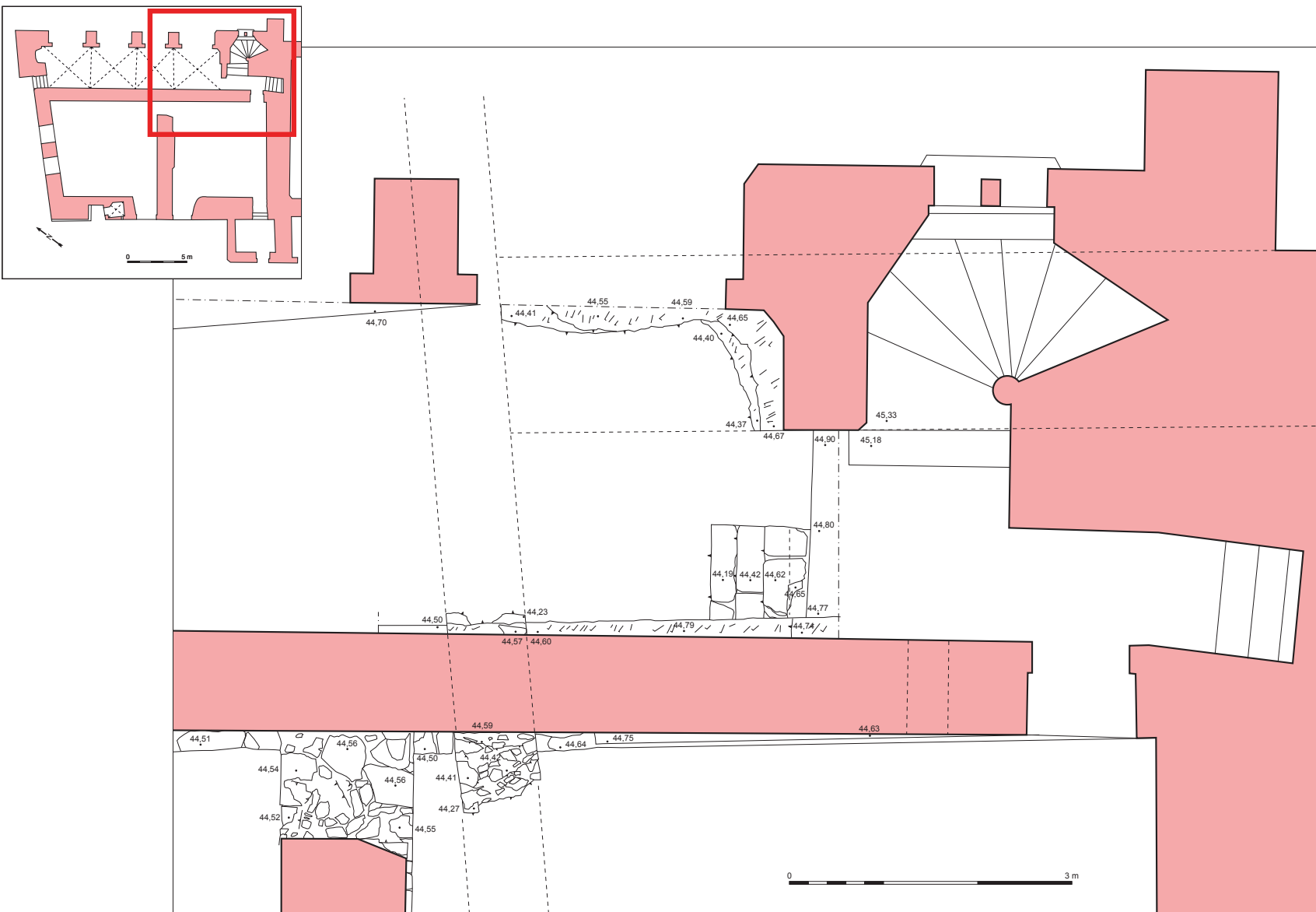


Fig. 40 : Plan des arases de maçonneries mises au jour dans la partie nord-est du logis royal. Détail du pierre à pierre et cotes altimétriques.

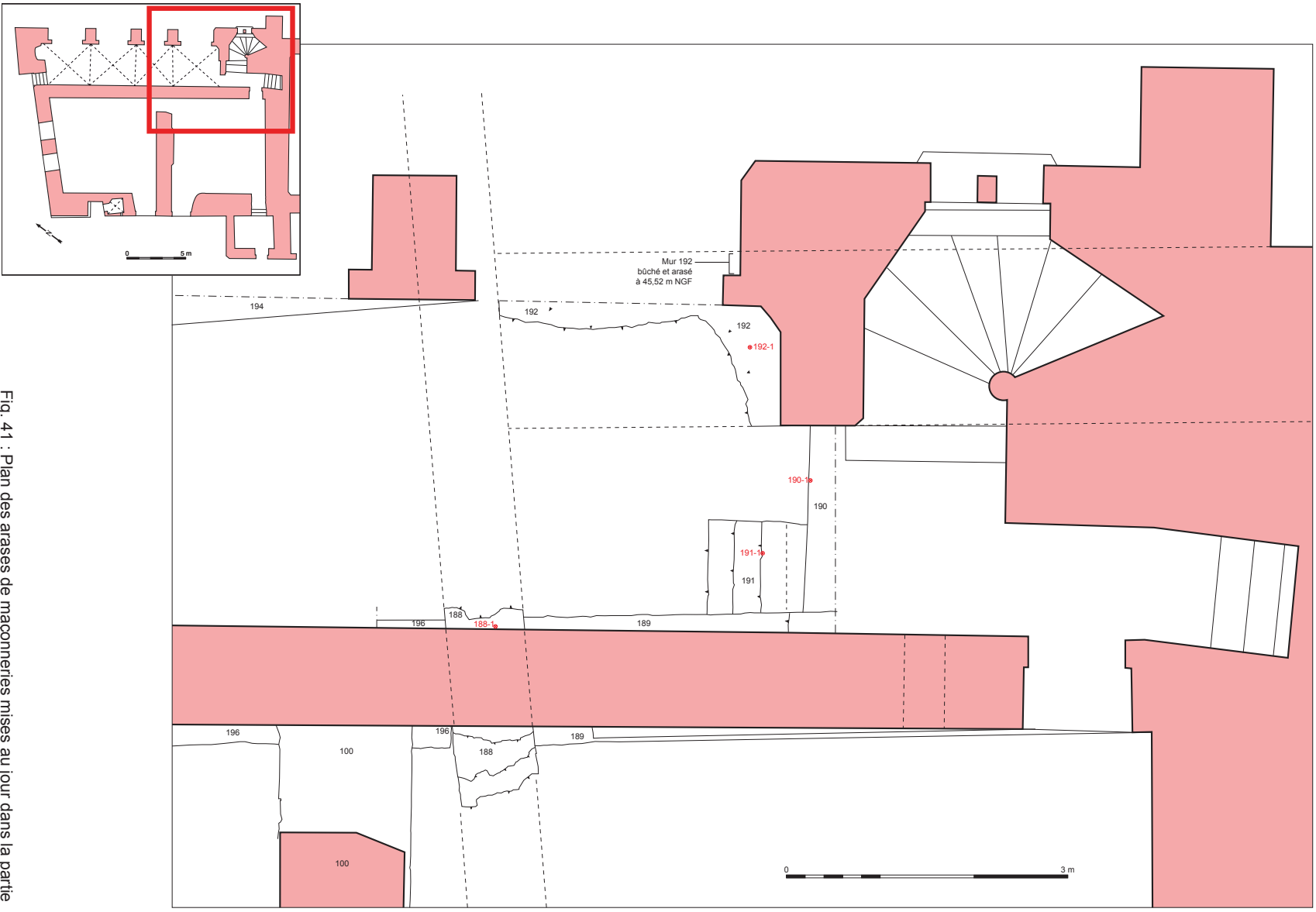


Fig. 41 : Plan des arases de maçonneries mises au jour dans la partie nord-est du logis royal. Interprétation.

orientale de la galerie. Il s'agit d'une solide construction, large de 1,88 m, constituée de plaquettes de schiste liées par un mortier de chaux blanc-crème. L'arase supérieure, située sous la tourelle de l'escalier en vis du logis royal, se trouve à 45,52 m NGF ; ailleurs, le mur a été rabaissé en dessous de la cote de 44,70 m NGF pour pouvoir créer un sol de circulation vers 44,9 m NGF au rez-de-chaussée de la galerie. Il semble qu'à l'origine, le massif 192 se soit appuyé contre le mur 188 dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un court tronçon. Le parement sud du mur 192 n'a été observé que sur une soixantaine de centimètres. Le reste, vers l'ouest, a été entièrement détruit par bûchage, sans doute pour aménager une petite cave, à une date relativement tardive. Le parement nord a de la même façon été complètement détruit pour établir une communication de plain-pied entre le rez-de-chaussée de la galerie et l'espace extérieur nord ; il n'en subsiste plus que l'arrachement sur l'élévation latérale de la cage de l'escalier en vis (fig. 42). Bien que présentant une orientation de 143°E assez proche de celle du logis royal (46°E/144°E), le massif 192 apparaît clairement antérieur à la cage de l'escalier en vis dont les fondations viennent l'envelopper sur ses deux parements.



Fig. 42 : Vue du mur 192 mis au jour dans la travée orientale de la galerie. Sa largeur complète — 1,88 m — est conservée sur l'élévation latérale ouest de la tour d'escalier.

Le pendant du mur 192 a été identifié à la base de la façade sud du logis royal dont l'extrémité orientale appartient manifestement à un état antérieur. Ce mur dont l'arase se trouve à la cote de 46,7 m NGF, mesure en tête 1,85 m (fig. 56, UA 114). Le dégagement partiel de son parement sud pour aménager une fosse d'ascenseur a permis d'observer qu'il présente une base légèrement talutée entre 43,10 m et 44,65 m NGF, impliquant des fondations de plus de 2,0 m de large. L'examen des contacts entre maçonneries établit son antériorité à la construction du logis royal (mur gouttereau sud et tourelle sud-est). Le type de mise en œuvre est similaire à celui décrit pour le massif 192. Le profil taluté se retrouve plus à l'est à la base du gouttereau sud de la chapelle, dont la base a été dégagée en 2002-2003 dans le cadre des travaux d'aménagement d'un escalier d'accès aux espaces construits sous la terrasse du logis royal (Chevet 2003)⁵⁸.

⁵⁸ La partie talutée a été bûchée à une période indéterminée pour permettre l'élargissement d'un petit bassin mais son profil reste bien lisible au droit du mur de la sacristie.

Le report sur plan de ces deux maçonneries montre qu'elles se situent dans le prolongement des deux murs gouttereaux de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, qui présentent à la base une largeur analogue. C'est la raison pour laquelle le mur sud a été enregistré sous le numéro d'UA 114 qui désigne la chapelle édifiée au début du XV^e siècle. Les échantillons de mortier prélevés dans les deux massifs présentent toutefois des profils insuffisamment proches pour pouvoir être associés formellement. De même, la comparaison avec le profil granulométrique d'un échantillon de mortier prélevé sur le pignon occidental de la chapelle Saint-Jean-Baptiste ne permet aucun rapprochement. Cependant, le type de maçonnerie, leur épaisseur, leur implantation plaident pour les associer avec le début du chantier de la chapelle. La fonction de ces aménagements, qui paraissent disproportionnés pour pouvoir être interprétés comme des soubassements de contreforts, nous échappe complètement⁵⁹. Ils n'ont apparemment pas été achevés, les maçonneries ne semblant pas avoir été montées au-delà de quelques mètres d'élévation seulement.

7.3 - Le logis royal

7.3.1 - La construction du logis royal : implantation, matériaux et mise en oeuvre

Ainsi qu'il vient d'être dit, l'emplacement occupé par le logis royal n'était pas vide de constructions au début du XV^e siècle (fig. 38). Il a fallu que le maître d'œuvre élabore son projet en l'inscrivant entre d'une part l'aile d'apparat se développant vers le sud-ouest, et d'autre part la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Nous verrons d'ailleurs par la suite que ces contraintes eurent d'importantes conséquences sur le programme architectural. Les terrassements superficiels à l'intérieur du logis royal et à ses abords immédiats ont fait apparaître en plusieurs endroits des semelles de fondations dont l'implantation parfois assez approximative par rapport aux élévations a fait naître un doute quant à leur datation. Deux pans de mur — UA 189 et 196 — ont été individualisés sous l'élévation située entre le logis et la galerie, de part et d'autre du tronçon de maçonnerie 188. L'un et l'autre présentent une largeur comprise entre 1,30 et 1,35 m, sensiblement supérieure à l'élévation qu'ils portent, large de 1,05 m. Par ailleurs, ces fondations ne sont pas tout à fait dans l'axe de l'élévation et elles présentent des orientations très légèrement divergentes. Bien que l'échantillon de mortier 189-1 n'ait pas pu être rattaché au reste du logis, nous faisons l'hypothèse selon laquelle ces maçonneries correspondent à des fondations implantées de manière quelque peu approximative. On peut d'ailleurs se demander si le mur 188, lié à un état antérieur et peut-être encore partiellement en élévation en début de chantier, n'a pas constitué une gêne pour matérialiser au sol l'emprise des fondations du nouveau projet.

Au rez-de-chaussée de la galerie, la dépose des niveaux superficiels a permis d'observer que les piliers du portique prenaient appui sur un mur de fondation continu, là encore caractérisé par une implantation discordante par rapport aux élévations (fig. 38). L'orientation de la fondation 194 (139°E) diffère ainsi très sensiblement de celle des supports du portique (UA 100 : 144°E), amenant même à avancer l'hypothèse de sa contemporanéité avec le mur 188 (49°E) qui lui est perpendiculaire. L'analyse d'un échantillon (194-1) a permis non seulement d'infirmer cette dernière proposition, mais également de rattacher sans ambiguïté ces fondations au début des travaux de construction du logis royal. Plus à l'ouest, les fondations ont pu être immédiatement associées au chantier du logis royal en raison de la cohérence entre l'emplacement d'un renfort rectangulaire et celui du pilier ouest du portique (fig. 38).

Les élévations du logis royal sont apparues assez homogène, en dépit du recours à différents matériaux de construction selon les façades ou selon les pièces. Cette lecture des élévations a été confirmée par l'analyse granulométrique associant une trentaine d'échantillons à cette campagne de construction, enregistrée comme l'UA 100. Il a notamment pu être démontré que le phasage traditionnellement proposé avec un logis édifié au début du XV^e siècle contre lequel auraient été plaqués la galerie et l'escalier en

⁵⁹ Le plan des contreforts et le traitement du pignon ouest de la chapelle en plaquettes de schiste alors que toutes les autres élévations extérieures sont en pierres de taille de tuffeau, démontrent que des constructions ont été envisagées dès l'origine à l'ouest de l'édifice.



Fig. 43 : Vue de la pièce ouest du premier étage, après piquetage des enduits. Les murs sont montés en plaquettes de schiste ; la pierre de taille de tuffeau n'est employée que pour les encadrements des ouvertures et pour la cheminée.



Fig. 44 : Vue de la façade nord du logis royal, avant l'incendie de 2009. Cette élévation, contrairement à la façade sud, a été presque exclusivement traitée en pierres de taille de tuffeau. Cl. Bruno Rousseau, Service inventaire du Patrimoine, Conseil Général de Maine-et-Loire.

vis n'était pas valide. L'étude a permis de démontrer que l'essentiel de l'édifice résultait d'une seule et même campagne de travaux. Au terme de ce chantier, l'édifice se présentait sous la forme d'un corps de logis à trois niveaux avec une petite aile en retour au sud-ouest, une tourelle au sud-est et, côté nord, une galerie sur deux niveaux et un escalier en vis.

Pour les élévations et le blocage ont majoritairement été employées des plaquettes de schiste de provenance probablement locale, extraites sur le site même du château ou dans une carrière située aux abords d'Angers (fig. 43). Elles confèrent aux parements une teinte bleuté ou marron-roux lorsque les plans de fracturations sont oxydés. La présence ponctuelle de blocs de tuffeau, et dans une moindre mesure de grès, d'arkose, de quartz, découle sans doute du emploi de matériaux provenant de la démolition de bâtiments antérieurs. Certaines élévations ou parties d'élévation, tant en ce qui concerne les façades que les intérieurs, ont été traitées en pierres de taille de tuffeau (fig. 44, 58 et 69). Le recours à ce matériau, plus onéreux que le schiste en raison de l'éloignement des lieux d'extraction — vraisemblablement le Saumurois — s'est d'abord fait en fonction de critères techniques, comme support pour la taille, la sculpture, pour réaliser des chaînes d'angle, les lucarnes, les cloisons, les voûtes, les cheminées... En revanche, le recours à la pierre de taille de tuffeau pour traiter de grands aplats répond davantage à des critères d'ordre esthétique, pour mettre en valeur telle façade ou pour hiérarchiser les espaces intérieurs. Les changements de matériaux de construction qui s'observent sur les élévations intérieures des deux grandes pièces du premier étage ne sont pas expliqués dans la mesure où ils interviennent à des hauteurs différentes selon les pans de murs (fig. 58 et 60). Peut-être faut-il y voir la conséquence de nouvelles possibilités d'approvisionnement en pierre de taille durant le chantier, mises à profit pour le traitement des pièces les plus nobles du logis royal.

Afin de répondre aux contraintes spécifiques des marches portant noyau des deux escaliers en vis, le maître d'œuvre a eu recours à un calcaire coquillier à grain fin, très résistant et permettant la taille de pièces atteignant, pour les plus grandes, près de 2 m de long.

Toute la maçonnerie a été réalisée avec un mortier de chaux blanc-crème qui, une fois pris, montre de bonnes qualités mécaniques. Les échantillons analysés présentent en moyenne 20% de chaux (% donné en masse). Le sable, sans doute prélevé en bord de rivière, apparaît moyennement grossier.

7.3.2 - La progression du chantier (D. Prigent, E. Litoux)

L'analyse des profils granulométriques des différents échantillons de mortier rattachés à la construction du logis royal permet de constituer 5 groupes qui viennent baliser la progression du chantier. Sur 34 échantillons, 9, pour lesquels existent pourtant de fortes présomptions qu'ils appartiennent au même chantier, présentent des caractéristiques qui ne permettent pas de les associer à l'un de ces groupes.

Le premier groupe (A) correspond à la réalisation des fondations (194-1), du rez-de-chaussée (100-1, 100-2, 100-3, 100-4) et du tout début du premier étage (100-12). Le même mortier a été employé pour reprendre une bande de maçonnerie sur le pignon occidental (150-1).

Le second groupe (D et I) correspond au début de la construction des élévations du premier étage (100-8, 100-13), au percement d'une baie dans le mur pignon de la chapelle Saint-Jean-Baptiste (115-1). Il témoigne également de la progression des travaux sur la façade nord (100-21) et l'escalier en vis nord (100-7).

Le troisième groupe (C) montre la progression de la construction des élévations du premier étage (100-10, 100-14, 100-17) avec le passage à la pierre de taille pour certaines élévations intérieures et la réalisation des ouvertures — portes et fenêtres en second jour — entre les grandes pièces du logis et la galerie.

Le quatrième et dernier groupe (B et I) caractérise l'achèvement du chantier, phase au sein de laquelle peuvent être identifiés trois étapes. Les maçons ont d'abord édifié la partie haute des murs du

Fig. 45 : Vue du revers de la tour de l'escalier nord après piquetage des enduits et dépose de la charpente. La maçonnerie a été montée autour des pieds de ferme de la charpente couvrant le volume central du logis royal.



premier étage (100-6, 100-15, 100-22, 100-23, 100-24) et probablement posé dans le même temps les voûtes de la galerie (100-9, 100-18). La charpente du comble central a vraisemblablement été mise en place très rapidement après l'achèvement des murs gouttereaux, afin de mettre le chantier hors d'eau. Ce n'est qu'après, mais semble-t-il dans des délais très courts⁶⁰, qu'ont été élevés le triangle du refend et les parties hautes de la tour d'escalier et la tourelle sud-est dont les maçonneries viennent mouler les pieds de ferme et les chevrons de la charpente (fig. 45). Trois de ces échantillons prélevés à l'interface entre le volume central et l'aile sud-ouest permettent d'affirmer la stricte contemporanéité entre les deux ensembles au contact desquels se trouvaient deux passages traversants et un escalier en vis (ech. 100-6, 100-23 et 100-24). L'échantillon 100-36 établit également que les cloisonnements délimitant des conduits mis en évidence dans la tourelle sud-est appartiennent à l'état originel de l'édifice.

Dans ce schéma général, la chronologie du pignon occidental reste problématique (fig. 46 et 47). Il a été montré plus haut que la partie constituant le rez-de-chaussée (UA 145/148) remontait à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle. La bande de maçonnerie reprise en schiste (UA 150), rattachée par les mortiers aux échantillons du premier groupe (A), suggère que des travaux sont conduits dans le même temps au niveau du plancher de l'aile d'apparat ; la reprise 150 conserve la trace de ce qui semble pouvoir être interprété comme deux réservations de poutres orientées nord-sud, espacées de 3,7 m. Le

⁶⁰ Des mortiers présentant le même profil granulométrique ont été employés pour maçonner des pans de murs stratigraphiquement antérieurs et postérieurs à la charpente de couverture.

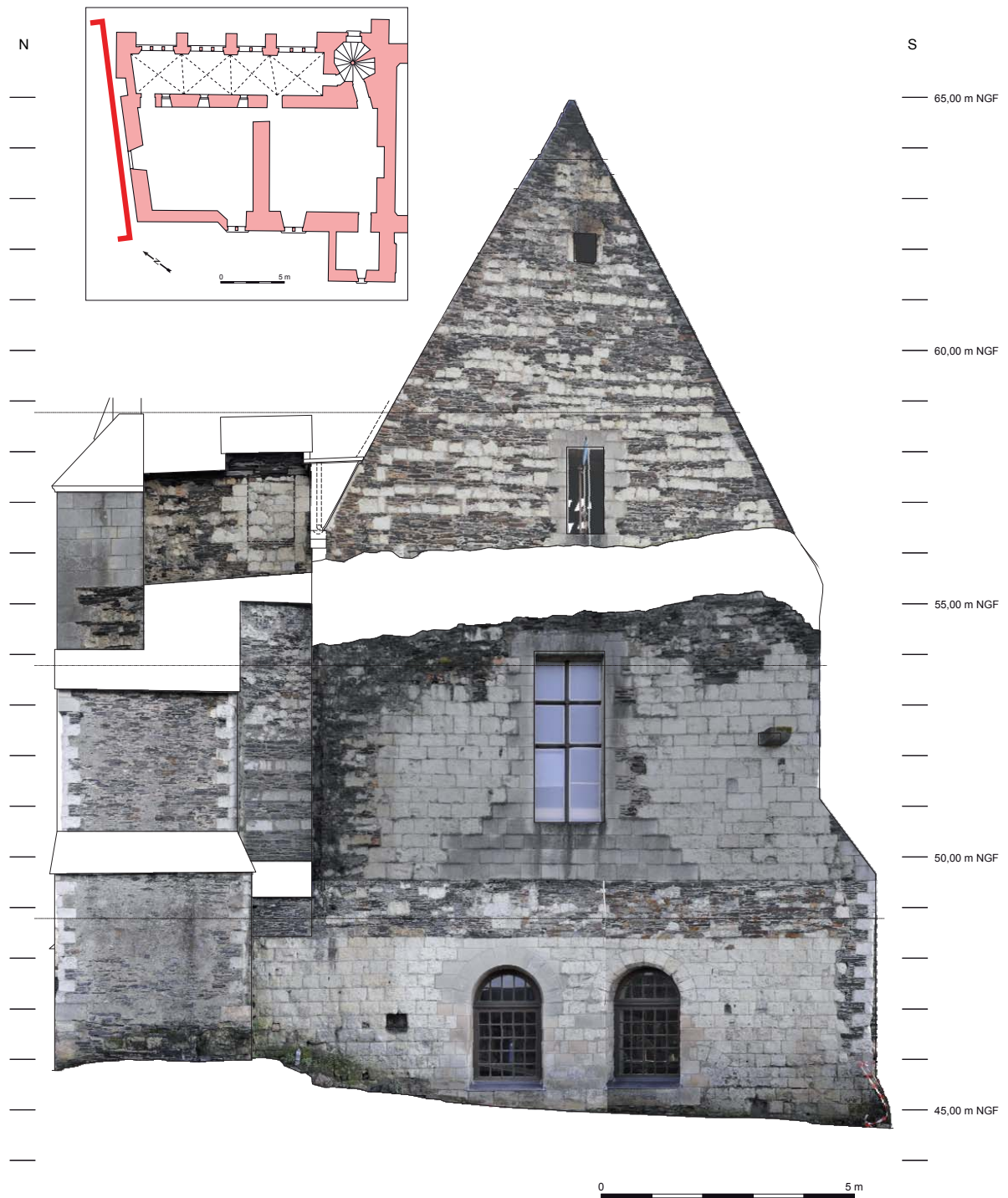


Fig. 46 : Photographie redressée de la façade ouest du logis royal (G. Mester de Parajd ACMH).

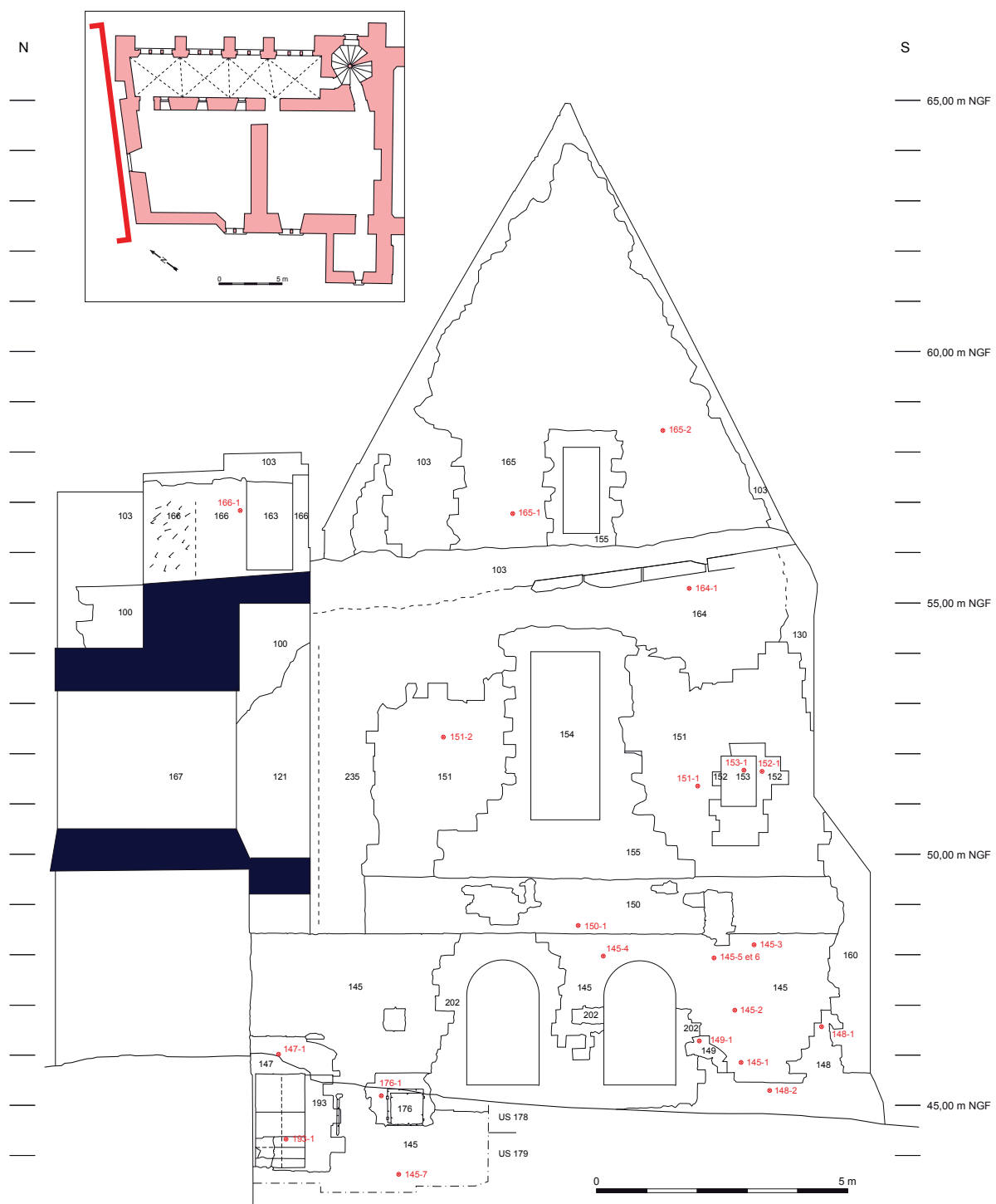


Fig. 47 : Élévation de la façade ouest du logis royal. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.

pan de mur du premier étage (UA 151) est traité en pierres de taille de tuffeau de moyen appareil sur son élévation ouest, côté aile d'appart. Le revers du mur, à l'intérieur du logis royal, montre un parement peu soigné, assez irrégulier en plaquettes de schiste. L'examen des contacts de maçonnerie indique qu'il est construit après les deux murs gouttereaux du logis royal, avec un mortier qui ne se rattache à aucun groupe. Il est possible que la mise en chantier du logis royal ait été accompagnée de l'ouverture d'une grande brèche dans le mur gouttereau de l'aile d'apparat dont on peut raisonnablement penser que l'élévation était percée de larges baies. Dans ce cas de figure, la reconstruction du pan de mur séparant l'étage du logis royal de celui de l'aile d'apparat pourrait avoir été différée, pour des raisons qui nous échappent. Ce scénario, outre qu'il s'accorde avec les observations stratigraphiques, permettrait d'expliquer les réservations, obturées par les restaurations des années 1950, pour une probable poutre muraille destinée à recevoir les extrémités des solives du plafond de l'étage dans l'attente de l'édification du mur porteur⁶¹.

7.3.3 - Interface avec la chapelle Saint-Jean-Baptiste

Alors qu'il aurait pu se contenter de plaquer les murs gouttereaux du logis royal contre le pignon de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le maître d'œuvre a éprouvé le besoin de chemiser l'ancienne façade en faisant édifier une sorte de contre-pignon. Ce choix, qui paraît assez surprenant d'un point de vue architectural, offrait tout de même l'avantage de faciliter le scellement des solives des deux niveaux de plancher, en évitant soit de percer des trous dans le pignon de la chapelle, soit de mettre en place deux poutres murailles. Ce doublage n'est conservé qu'au rez-de-chaussée où il mesure entre 0,45 m côté sud et 0,55 m côté nord ; son liaisonnement parfait avec les deux murs gouttereaux du logis royal ne laisse aucun doute quant à la stricte contemporanéité de l'ensemble. Au premier étage, le contre-mur a été élevé au même aplomb, comme l'attestent les deux arrachements nettement visibles à chaque extrémité (fig. 58, 59, 60 et 61). Il présentait une partie légèrement en retrait au droit de la porte menant vers l'escalier en vis afin de ne pas gêner le passage. Sa destruction complète, réalisée à une date indéterminée, a nécessité la pose d'une poutre muraille pour recevoir les extrémités des solives du plafond. Au deuxième étage du logis royal, les négatifs de la première ferme de la charpente du grand comble dont le pied de ferme a été moulé au revers de la tour de l'escalier en vis, montrent que l'on a abandonné le principe du doublage au-dessus du second plancher, vers 55,60 m NGF.

Si le contre-mur se présente au rez-de-chaussée comme un simple voile de maçonnerie aveugle, il semble que le maître d'œuvre ait prévu dès l'origine de créer au premier étage une ouverture vers la chapelle. Celle-ci se présente aujourd'hui comme une grande baie (UA 115) large de 2,48 m couverte par un arc segmentaire dégageant une hauteur maximale de 2,65 m (fig. 56). Cette baie a été bouchée par une cloison en parpaings de tuffeau (UA 116), probablement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les faces antérieures des pierres de taille de tuffeau qui constituent l'arc s'alignent curieusement sur l'ancienne façade de la chapelle. Bûchée dans l'épaisseur du mur, cette baie vient recouper le larmier courant sur les élévations intérieures de la chapelle. Par ailleurs, son positionnement centré sur la grande pièce du logis royal et le fait qu'elle règne avec le sol de l'étage permet d'évacuer l'hypothèse d'un percement antérieur à la construction du logis. Le mortier employé pour sceller les pierres de l'arc présente un profil granulométrique très proche de deux autres échantillons du deuxième groupe, ce qui constitue le principal argument pour rattacher ce percement à la construction du logis royal. On peut s'étonner de ce que l'arc ait été maçonné sur la seule épaisseur du mur pignon de la chapelle, alors qu'il aurait semblé plus logique de profiter de cette reprise pour liaisonner la façade de la chapelle avec le contre-mur. Il n'est pas possible de déterminer si la baie n'était ouverte que pour créer un point de vue sur la chapelle ou si elle débouchait sur un aménagement de type balcon⁶², tribune, escalier...

61 Notons que tous les scellements des poutres du logis royal ont été repris dans le cadre des restaurations de Bernard Vitry, ce qui empêche de déterminer l'ancienneté des dispositions actuelles. La présence de poutres murailles de part et d'autre du mur de refend se justifie pleinement pour éviter de sceller les extrémités des solives dans le manteau des cheminées.

62 Dans la chapelle se lisent sous la baie les traces d'un balcon en encorbellement dont le profil suggère une datation postérieure au XV^e siècle.



Fig. 48 : Élévation de la façade nord du logis royal (G. Mestier de Parajid ACMH). Interprétation et localisation des prélèvements de mortier. Les parties figurées en jaune correspondent aux pierres de taille changées dans les années 1950. A : fenêtre utilisée comme porte au XVII^e siècle ; B : fenêtre utilisée comme porte dans la seconde moitié du XIX^e siècle ; C : embochement (UA 240) lié à l'installation d'un des arcs qui portaient la façade avancée, probablement édifiée au XVII^e siècle ; D : Niveau de l'égoût du toit à partir des années 1780.

Une porte ouvrant de plain-pied dans la nef de la chapelle offrait une communication directe vers l'escalier en vis du logis royal. Bien que la restauration des parements intérieurs rende assez difficile l'analyse archéologique des maçonneries, cette porte semble exister dès la construction de la chapelle. La différence de niveau entre les deux bâtiments, de l'ordre de 1,9 m, explique son positionnement dans l'escalier en vis, à mi-hauteur entre le rez-de-chaussée et le premier étage du logis royal (fig. 56). À la révolution suivante s'observe l'arc de décharge en schiste qui venait soulager l'arrière-voussure segmentaire en pierres de taille de tuffeau.

7.3.4 - La galerie sur portique

À l'état originel de la galerie n'appartiennent que le niveau inférieur, qui se présente aujourd'hui sous la forme d'un portique complètement ouvert sur l'extérieur côté nord, et la galerie proprement dite, pourvue de quatre grandes fenêtres à simple ou double meneau et traverse, ouvertes au maximum de ce que permettait l'écartement des supports (fig. 48).

Tant l'examen attentif des élévations intérieures dégagées de leurs enduits modernes que les analyses granulométriques de mortier établissent la contemporanéité entre, d'une part, le volume central du logis royal, et d'autre part, les deux premiers niveaux de la galerie dont le couverture est assuré par quatre travées de voûtes sur croisée d'ogives (fig. 49 et 50). Le plan trapézoïdal de la galerie et l'écartement variable des piliers de la façade nord n'expliquent qu'en partie le tracé assez irrégulier des voûtes dont les culots ne se superposent pas ou dont les formerets accusent parfois une nette dissymétrie.

Les supports des voûtes du portique ont été bûchées à une époque indéterminée, vraisemblablement pour permettre l'insertion d'un faux-plafond. Les blocs dans lesquels étaient taillés les tas de charge permettent de restituer côté sud des terminaisons en pointe, les moulures des nervures se rejoignant pour pénétrer dans le mur. En revanche, et contrairement à ce qui a été récemment restauré, les nervures retombaient côté nord sur des chapiteaux, venant eux-mêmes coiffer des supports probablement moulurés, montant de fond et engagés dans les piliers-contreforts. Les négatifs de ces supports, qui ont été bûchés de façon peu soignée, se lisent encore assez facilement (fig. 51). Ces dispositions sont par ailleurs assez cohérentes avec le traitement du mur de fondation (UA 100 et 194) dont le renfort rectangulaire et le décrochement se trouvent au droit des descentes de charge.

Aucun élément archéologique ne permet d'affirmer que les ouvertures du portique aient été traitées à l'origine sous forme d'arc. Après dépose des petits appentis en ardoise, l'examen de la façade nord du logis royal a montré que l'élévation présentait au XV^e siècle, sous les allèges des fenêtres du premier étage, une bande de maçonnerie parementée en plaquettes de schiste, dont on peut douter qu'elle ait été laissée apparente. Ces éléments rendent très vraisemblable les petits pans de couverture en ardoise proposés par B. Vitry. Plus bas, la partie de la façade située dans l'épaisseur des voûtes semble avoir été traitée au moment de la construction en parpaings de tuffeau, laissant par endroits apparaître certains des claveaux des arcs formerets des voûtes. S'agissant du traitement des ouvertures actuelles avec linteaux en bois, les multiples réaménagements modernes et les restaurations des années 1950 interdisent de déterminer s'ils reprennent des dispositions anciennes ou s'ils ont remplacé des arcs. L'étude n'a pas permis de retrouver de traces permettant une analyse critique des dispositions de la vue de Jean Ballain de 1716 qui figure des couples de baies ogivales s'inscrivant dans un encadrement en plein-cintre (fig. 16). Plus largement, au-delà de la forme donnée à l'encadrement des quatre grandes baies, c'est toute la question de la présence ou non d'huissieries qui reste malheureusement sans réponse.

L'extrémité ouest de la galerie comporte une cheminée qui résulte d'au moins deux phases de travaux, postérieures à la construction du logis royal (fig. 52 et 53). Pour autant, aucun indice ne plaide pour restituer à cet emplacement une cheminée contemporaine de l'édification du logis royal. Le conduit actuel, complètement dévoyé vers l'arrière, a de toute évidence été percé après-coup, bûché dans le blocage dans une maçonnerie déjà existante, et dirigé vers le revers du mur pour échapper le conduit de la cheminée du premier étage.

Fig. 49 : Élévation du mur sud de la galerie. Détail du pierre à pierre.

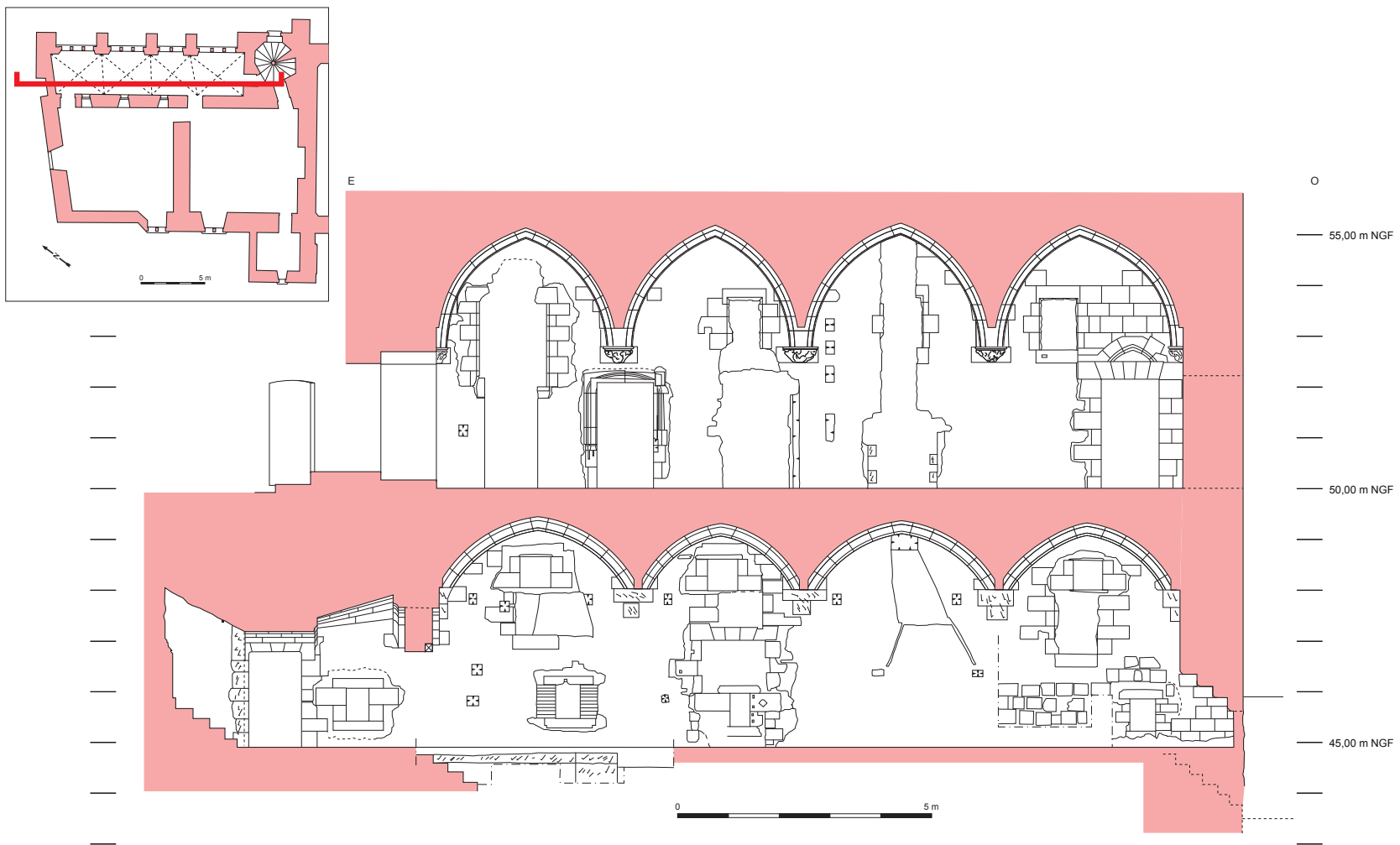


Fig. 50 : Élévation du mur sud de la galerie. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.

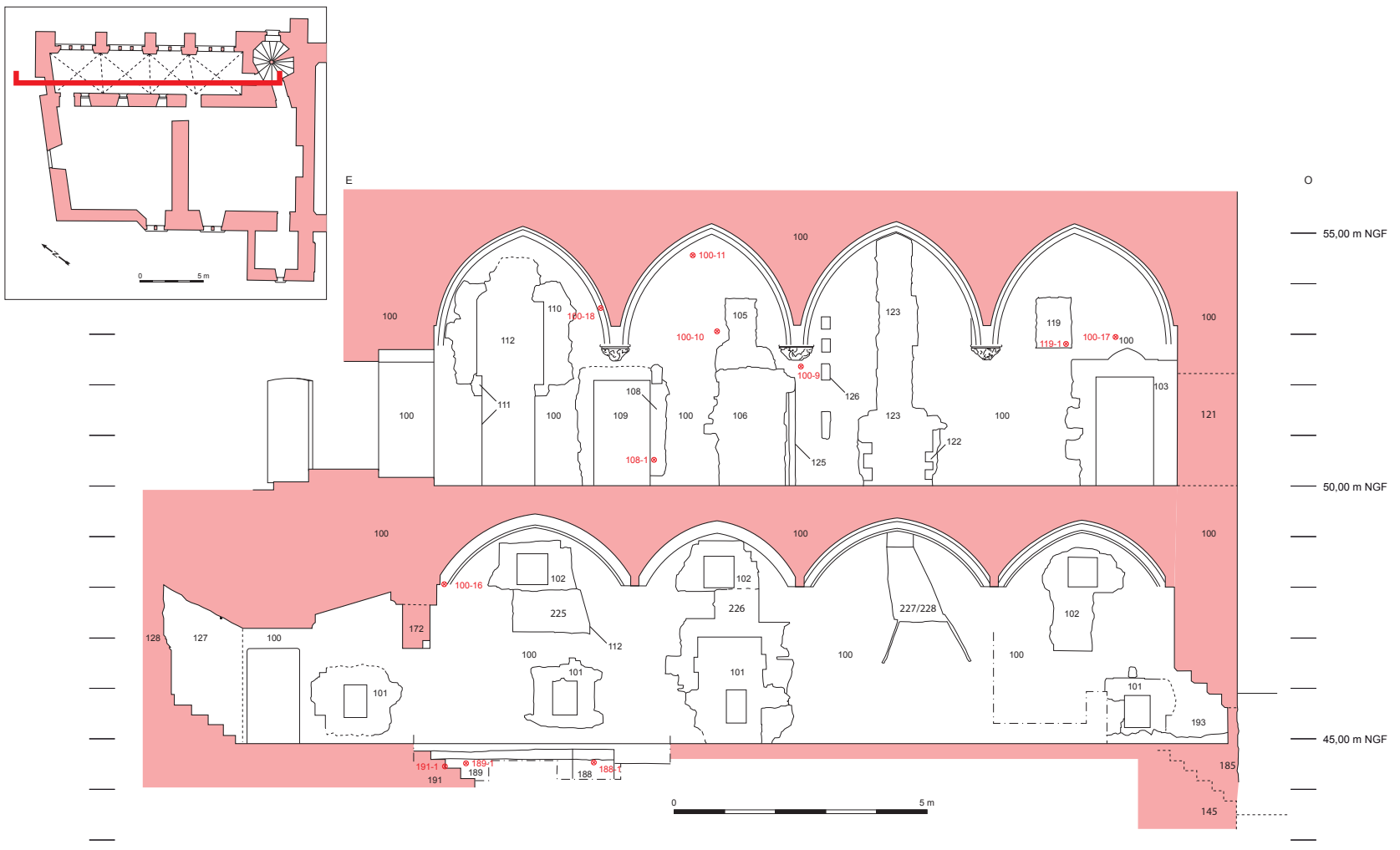


Fig. 51 : Vue du pilier située entre les deux travées occidentales du portique, sur lequel se lisent les traces de bûchage du support engagé, situé à l'aplomb de la retombée des voûtes.



La porte attenante, dégagée en 2011 et dont on a vu qu'elle remontait au XII^e ou au XIII^e siècle, a été fortement modifiée (UA 193), probablement en relation avec la construction du logis royal, bien que sur ce point les analyses de mortier ne fournissent aucune information (fig. 52 et 53). L'emplacement du mur sud de la galerie a imposé de déplacer la porte de quelque 0,5 m vers le nord, tout en conservant sensiblement la même altimétrie pour le seuil et les marches. Le mur 145/148 a été frangé jusqu'au droit de la maçonnerie carolingienne (UA 146), les maçons se débrouillant tant bien que mal pour prolonger grossièrement des marches en les « taillant » dans l'épaisseur du blocage (fig. 29, 33, 34, 37 et 54). Des pierres de taille ont de la même façon été aboutées aux arrières linteaux pour assurer le couverture du passage. Côté ouest, l'encadrement, souligné par deux cavets d'inégale largeur se prolongeait probablement sur le linteau, remplacé à une date assez tardive par une plate-bande (UA 147). La feuillure suggère de restituer un vantail ouvrant vers l'ouest, même si aucune trace de scellement de gond n'a été observée.

À l'autre extrémité de la galerie, l'étude des élévations intérieure n'a livré aucune indication suggérant de restituer un mur⁶³ ou même un cloisonnement léger pour établir une séparation avec la cage de l'escalier en vis. On observe simplement une différence de traitement au droit de l'arc situé entre l'escalier et la galerie dont seule l'arrête orientale a été taillée d'un large chanfrein concave.

⁶³ Le mur 172, qui assurait cette séparation et que les restaurations ont fait disparaître, ne datait que du XVIII^e ou de la première moitié du XIX^e siècle.

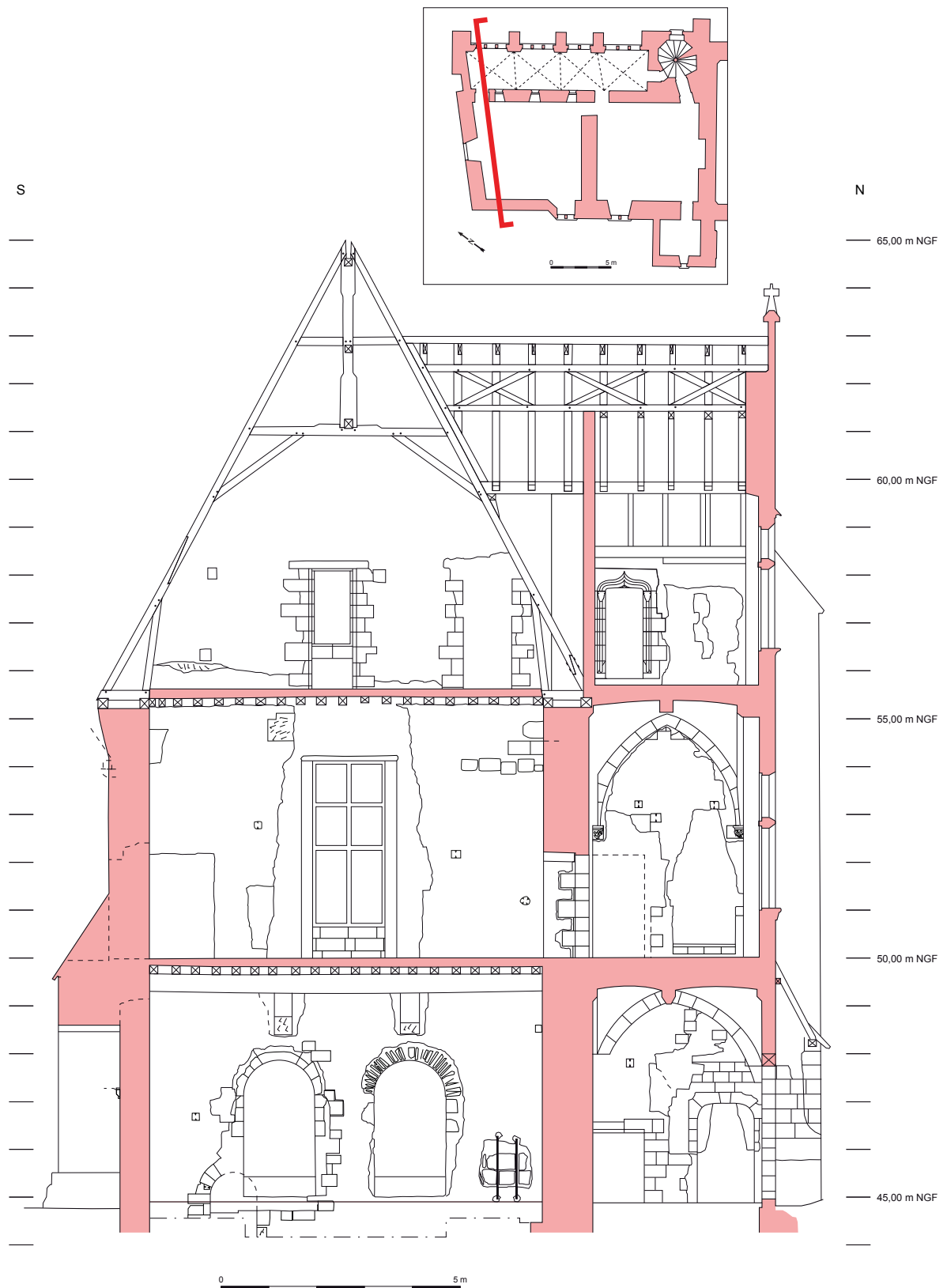


Fig. 52 : Élévation intérieure ouest du logis royal. Détail du pierre à pierre.

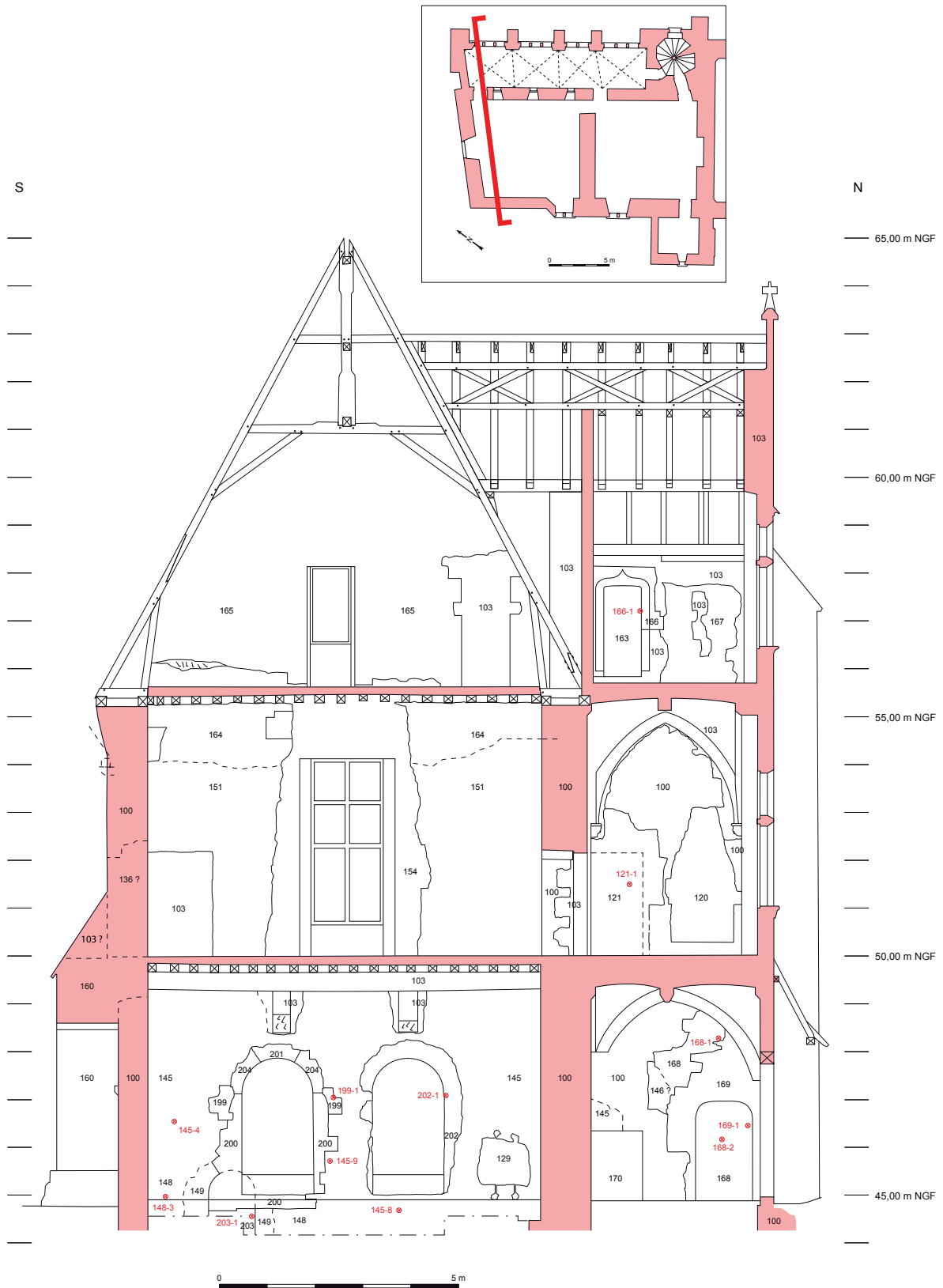


Fig. 53 : Élévation intérieure ouest du logis royal. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.



Fig. 54 : Vue de la porte située à la base du pignon ouest (UA 145/148, 147 et 193) ; la différence de traitement de l'emmarquement résulte du déplacement de la porte vers le nord (UA 193).



Fig. 55 : Vue vers l'ouest du premier étage de la galerie après piquetage des enduits.

Le premier étage de la galerie appelle moins de commentaires dans le sens où les dispositions d'origines sont relativement bien préservées (fig. 55). Côté nord, les allèges et les divisions en pierre des baies qui avaient été éventrées, probablement au XVII^e siècle pour accroître la surface habitable, ont été restaurées par Bernard Vitry, sur la foi des traces subsistant en arrachement.

Cette pièce mesure 15 m de long pour 3,15 m de large au droit des supports, soit une surface de 47,25 m². Elle était largement ajourée par les quatre fenêtres à meneaux et traverse formant une claire-voie presque continue sur toute la façade nord. Contrairement à ce qui a été observé au rez-de-chaussée, une cheminée a équipé dès l'origine le premier étage. Bouchée tardivement (UA 120), il n'en subsiste plus aujourd'hui que le fantôme (fig. 52 et 53). Ses dimensions assez moyennes avec une largeur inférieure à 1,3 m et l'absence de jambage, corrélées avec l'examen du plan de 1858 (fig. 23 et 24), suggèrent de restituer une cheminée engagée dans l'épaisseur du mur, de type « chauffe-pied », dépourvue de parties saillantes, ou à faux-manteau. Immédiatement à gauche se trouvait une porte permettant de communiquer avec l'aile d'apparat. Les remaniements successifs ne permettent plus de restituer ses dispositions originelles. Le fait qu'elle soit plaquée contre l'angle de la pièce s'explique avant tout par la contrainte qu'exerçait le mur pignon nord de l'aile d'apparat (à l'aplomb du mur carolingien UA 146).

Les culots des voûtes ont reçu un décor déclinant différentes espèces végétales ; les trois culots placés au revers des piliers de la façade nord et la clé de voûte de la première travée ouest — entièrement refaite par Bernard Vitry — portent un écu aux armes des Beauvau ; l'étoile en abîme conservée sur l'écu d'un des culots permet d'identifier les armes de Bertrand de Beauvau⁶⁴. Les clés des seconde et troisième travées orientales arborent respectivement l'écu à six quartiers porté par le roi René entre 1435 et 1453⁶⁵, et la croix d'Anjou à double traverse, se détachant sur un réseau redenté ; l'une comme l'autre semblent avoir été relativement préservées de restaurations vigoureuses. La quatrième et dernière clé, refaite dans les années 1950, porte un blason frappé des armes de l'Anjou moderne.

La galerie ne communiquait directement avec l'étage du logis royal que par une porte située à l'extrémité ouest du mur séparant les deux entités. L'encadrement de cette porte a été entièrement refait dans les années 1950, en même temps qu'était reprofilée son arrière-voûture segmentaire. Côté galerie, elle était surmontée par un tympan — détruit — inscrit sous un arc brisé souligné par un tore.

La troisième et dernière porte communiquait avec l'escalier en vis. Précédée d'une profonde embrasure, la porte n'offrait que 0,85 m de passage au clair.

7.3.5 - L'escalier en vis nord

Ainsi qu'il a été dit, la grande vis a été implantée sur l'arase du mur 192, dont les élévations latérales ont été chemisées par les fondations de la tour d'escalier. La présence de ce premier mur, large de 1,88 m, explique probablement le fait que la vis à proprement parler soit précédée de trois marches et que le lit de pose de la première marche portant noyau se trouve à 45,33 m NGF, soit une cinquantaine de centimètres au-dessus du sol restitué pour le rez-de-chaussée du logis royal.

La cage d'escalier adopte un plan intérieur globalement octogonal, mais dont les différents côtés présentent des longueurs et des orientations variables. Les arrêtes montrent des décalages importants d'une révolution à l'autre mais dans l'ensemble, l'octogone s'inscrit dans un cercle de 1,85 m de rayon (fig. 56). Les élévations intérieures ont été traitées en pierres de taille de tuffeau sur la première révolution, puis en plaquettes de schiste, probablement enduites. En plusieurs endroits, des encorbellements ont été constitués en pierres de taille ou en plaquettes pour réduire la longueur des marches. La vis est constituée de marches portant noyau ; ces derniers sont taillés de façon à créer des facettes légèrement

64 D'argent, à quatre lionceaux de gueule, une étoile d'azur à six rais en abîme pour brisure.

65 Cet écu porte « en chef, tiercé de Hongrie, d'Anjou ancien et de Jérusalem ; en pointe tiercé d'Anjou moderne, de Bar et de Lorraine » (Mérindol 1987 : 59).

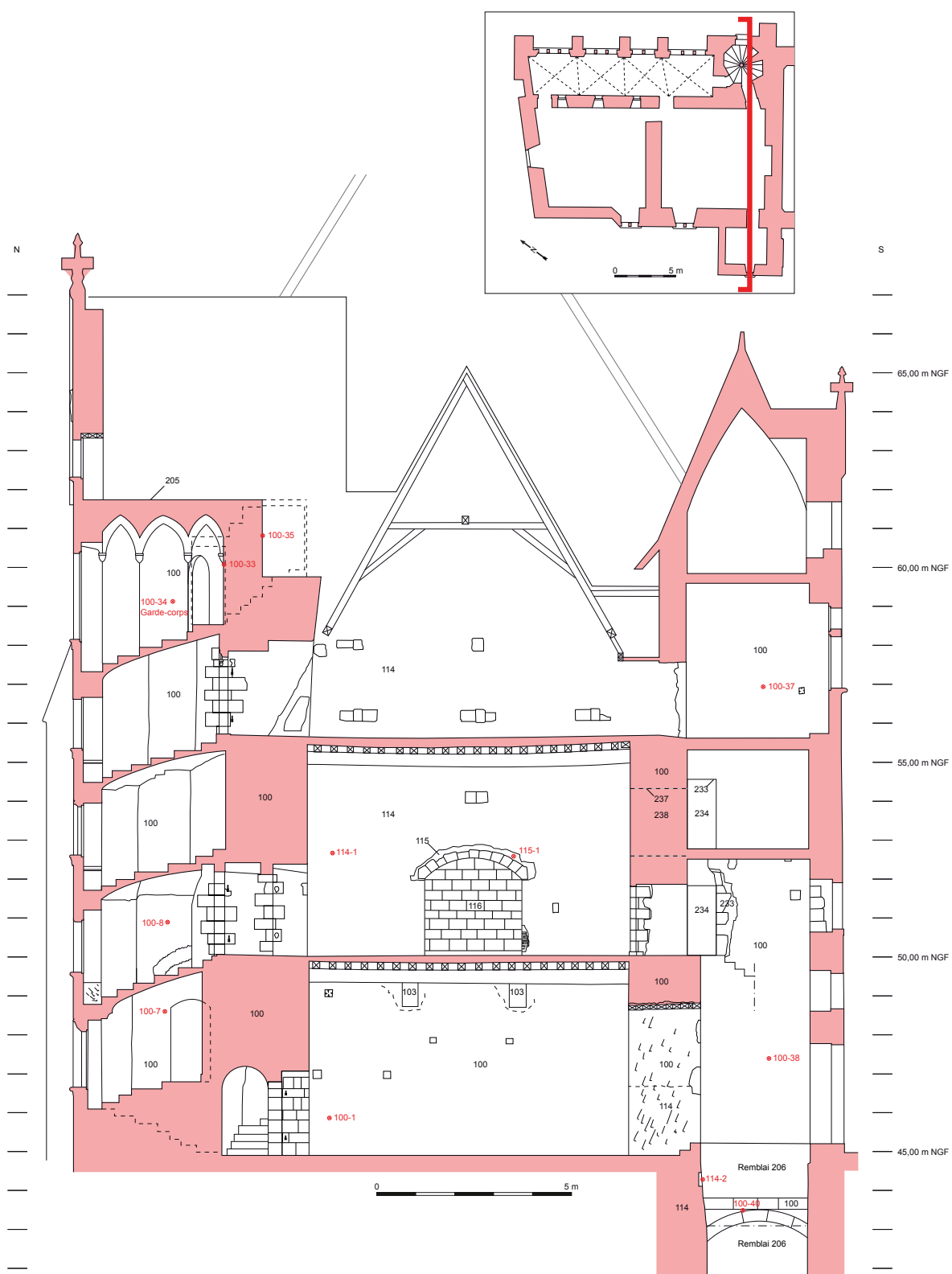


Fig. 56 : Élévation intérieure est du logis royal et pignon occidental de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Détail du pierre à pierre, interprétation et localisation des prélèvements de mortier.

concaves s'enroulant en spirale en suivant la pente de l'embranchement. Ce décor s'interrompt à hauteur du plancher du premier étage, niveau au-dessus duquel les noyaux présentent un fût lisse. En partie haute, un garde-corps aveugle en pierre vient fermer l'escalier couvert par un voûtement à huit voûtes d'ogives avec retombée centrale, autrement appelé voûte en palmier (fig. 57). Le chapiteau à crochets coiffant le pilier et les culots déclinent un décor uniquement végétal. Six des huit clés disposées à la jonction des liernes sont sculptées de cartouches formant la devise : EN-DI-EU.-EN.-CO-IT (« En Dieu en soit », c'est-à-dire « Selon la volonté de Dieu »). La septième clé est sculptée d'une étoile dont les branches ondulantes peuvent faire penser à un soleil. La dernière clé est vierge de tout décor.



Fig. 57 : Vue de la voûte en palmier couronnant l'escalier en vis nord.

Le palier supérieur communique par une porte en plein-cintre vers un petit emmarchement droit en maçonnerie de schiste desservant le comble de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et la chambre haute juchée au-dessus de l'escalier en vis. Cette dernière, entièrement refaite par Bernard Vitry, pourrait avoir été pourvue dès l'origine d'une cheminée. Celle-ci n'est attestée qu'au début du XVII^e siècle grâce au dessin de Jean Ballain (fig. 16).

L'élévation extérieure nord de la tour d'escalier a été très lourdement restaurée dans les années 1950, avec le remplacement de près de la moitié des pierres de taille et la restitution complète de la partie sommitale dérasée à la fin du XVIII^e siècle (fig. 48). On peut douter que la fenêtre inférieure ait pu être à l'origine une porte, dans la mesure où l'escalier ne comporte aucune marche palière. Par ailleurs, des aménagements auraient été nécessaires pour permettre le débattement du vantail de 1,3 m de large, notamment pour échapper les marches de la révolution supérieure. Nous ne disposons d'aucune information sur la provenance de la pierre de l'allège portant un décor de trois ogives redentées. Le fait que cette fenêtre ait été transformée en porte, probablement au XVII^e siècle, exclut que ce motif de style XV^e ait occupé dès l'origine cet emplacement, sans quoi il aurait été détruit. Sa mise en place date des restaurations de Bernard Vitry.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle ou au tout début du siècle suivant, la baie inférieure a été condamnée et l'entrée s'est faite par une nouvelle porte aménagée dans la seconde fenêtre, précédée d'un perron (fig. 25). Les dispositions originelles ont été restituées par Bernard Vitry. L'examen attentif du parement montre que le cordon courant en façade au niveau des appuis des baies du premier étage ne s'est jamais prolongé sur la plate-bande moulurée avec accolade de la fenêtre (fig. 48). Les restaurations des encadrements des troisième et quatrième baie sont fautives, ainsi que le montre la confrontation avec des photos anciennes, notamment celles provenant du fonds Enguehard⁶⁶ ou des archives personnelles de Jacques Mallet. Il n'est plus possible aujourd'hui de se prononcer sur la présence éventuelle d'un listel sur les moulures toriques. Pour la troisième fenêtre, la moulure se retournait à l'origine à angle droit et ne dessinait pas d'accolade sur la plate-bande. Les jambages de la quatrième fenêtre étaient agrémentés de petits chapiteaux qui n'ont pas été refaits. Par ailleurs, le couverture était à l'origine assuré par un linteau sur lequel la moulure torique dessinait une accolade pointée vers le bas, et non la plate-bande avec accolade tournée vers le haut que l'on peut voir aujourd'hui. La restauration complète de la cinquième fenêtre semble assez fiable, même si, au vu de ses proportions allongées et de ce qu'indique le dessin de Jacques Ergo réalisé en 1773 (fig. 19), la présence d'une traverse dans le dessin primitif n'aurait rien d'improbable.

Le croisement des représentations anciennes et des clichés pris au sortir de la seconde Guerre Mondiale montre que le pignon couronnant la tour d'escalier était ajouré d'une fenêtre sensiblement plus grande que celle qui a été refaite. En revanche, la reconstitution de l'écu armorié à partir de nombreux morceaux retrouvés en remploi paraît très crédible⁶⁷ ; les aigles languetés, qui portent au-dessus de leur plumage le motif de la croix double, tiennent dans leurs serres le même écu à six quartiers que celui sculpté au premier étage de la galerie (1435-1453).

7.3.6 - Le volume central du corps de logis

Le volume central du logis royal comprend deux grandes pièces quadrangulaires par étage, qui toutes offrent des surfaces assez proches (fig. 58, 59, 60 61).

	Pièce ouest	Pièce est
Deuxième étage (surface au sol)	70,9 m ² (dimensions actuelles)	71,4 m ²
Premier étage	69,2 m ²	66,0 m ² *
Rez-de-chaussée	68,8 m ²	64,4 m ²

* Cette valeur correspond à la surface de la pièce au XV^e siècle. La destruction du contremur plaqué contre la façade de la chapelle a permis par la suite de porter la surface de la pièce à 69,7 m².

Le décaissement du rez-de-chaussée du logis royal a fait disparaître toute trace des sols médiévaux. Les cotes des ressauts de fondations, le traitement des portes et les bases de cheminées permettent néanmoins de restituer un niveau de sol vers 44,8 m NGF. Le rez-de-chaussée et le premier étage offraient des hauteurs sous poutre respectives de 4,45 m et 4,85 m. Au deuxième étage, la sous face du faux-entrait se trouve à 5,25 m au-dessus du plancher.

La pièce orientale du rez-de-chaussée est accessible depuis l'escalier en vis par une porte dépourvue de tout décor. En dépit des transformations contemporaines, des restes de pierres de taille permettent de restituer une porte communiquant vers le rez-de-chaussée de la tourelle sud-est. Une troisième porte, sur le refend, entièrement restaurée (UA 103), donne accès à la pièce occidentale. Une plate-bande et les vestiges d'un jambage relevés dans l'angle sud-ouest de la pièce, suggèrent de restituer une communication vers le rez-de-chaussée de l'aile sud-ouest, sans certitude toutefois.

66 ADML, 252 J 257, clichés pris entre 1945 et 1950.

67 ADML, 252 J 256, notes d'Henri Enguehard.

(fig. 61). Cet aménagement, qui n'apparaît sur aucun plan, a été bouché anciennement (UA 113). Les deux pièces du rez-de-chaussée ne recevaient d'éclairage direct que par les deux fenêtres à croisée de la façade sud, malheureusement très transformées (UA 161). En revanche, trois baies rectangulaires, de 0,6 m de large pour 1,35 m de haut, aménagées dans le mur nord, ouvrent dans la galerie, permettant d'apporter un surcroît de lumière. Leur appui, taluté vers l'intérieur, se trouvait entre 1,85 m et 2,2 m au dessus du sol du portique, interdisant toute vue directe.

Les deux pièces étaient équipées chacune d'une cheminée en pierres de taille de tuffeau, adossée au mur de refend, dont ne subsiste plus aujourd'hui qu'une partie de la hotte. Les dispositions peuvent néanmoins être déduites des arrachements du manteau. Ces cheminées comportaient des jambages peu saillants, un manteau au traitement a priori assez sobre et une hotte droite aux angles abattus couronnée par une corniche. Afin d'animer le panneau antérieur de la hotte, la partie centrale présentait un léger glacis faisant ressortir l'arc de décharge segmentaire destiné à soulager la plate-bande du manteau (fig. 62). Le débouchage temporaire des cheminées a permis d'observer l'agencement des conduits de fumée (fig. 63). Au rez-de-chaussée, les deux foyers sont encore séparés par une cloison montée en plaquettes de schiste sur près de 0,65 m de hauteur au-dessus du niveau ancien des foyers puis en parpaings de tuffeau. L'épaisseur de la cloison passe de 0,50 m à la base à 0,15 m en partie haute, donnant aux deux contre-cœurs un profil légèrement incliné. Le recours à la pierre de taille s'interrompt à hauteur de l'assise du linteau ou de la plate-bande qui portait la hotte. Au-dessus de 46,85 m NGF, la pierre de taille cède la place à des briquettes d'une douzaine de centimètres de large.

L'accès à la pièce orientale du premier étage se fait depuis l'escalier en vis par une porte très sobre, encadrée par des pierres de taille de tuffeau disposées en encorbellement pour porter les extrémités de marche, et dont la partie saillante est animée d'un masque humain et de motifs végétaux. Le couloir d'entrée, long de 2,25 m, comporte deux feuillures successives. Les gonds encore en place contre la première feuillure et les traces de scellement en arrière de la seconde incitent à restituer une sorte de sas formé par deux battants de porte successifs. Face à l'entrée se trouvait une porte menant vers la tourelle sud-est, dont l'encadrement a été entièrement refait dans les années 1950 (UA 103) [fig. 61]. La porte qui la surmonte (UA 237) correspond à un percement plus tardif. Les dispositions générales de la pièce diffèrent peu de celle du rez-de-chaussée. La seule fenêtre ouvrant directement sur l'extérieur n'est pas collée au mur de refend contrairement à celle du niveau inférieur. Par ailleurs, son ébrasement intérieur est percé d'une porte, aujourd'hui murée (UA 239) dont la datation reste hypothétique, notamment en raison de l'absence de véritable linteau. Il n'est pas exclu qu'elle ait donné accès à l'escalier intra-mural pour rejoindre l'étage entresolé de la tourelle sud-est.

La pièce occidentale est accessible depuis la précédente par une porte ménagée dans le mur de refend, et depuis la galerie par la porte déjà décrite, surmontée par un arc brisé. Deux baies encore lisibles sur le mur sud communiquaient avec l'aile sud-ouest (fig. 61). La première, dans l'angle sud-ouest de la pièce, a été complètement obstruée (UA 124=138) dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Les claveaux en pierres de taille de tuffeau encore en place au revers du mur (cf. *infra*) attestent de la présence d'une large porte ou d'une baie libre dans le projet originel (fig. 69 et 70). La seconde baie est une porte aménagée dans le pan coupé attenant à la seule fenêtre de la pièce. Large d'environ 0,8 m pour une hauteur de 2,0 m, son couverture est assuré par un linteau en calcaire coquillier. L'élévation de la façade ouest du logis royal (UA 151) conserve deux pierres chanfreinées qui suggèrent de restituer une petite niche équipant ce qui était alors l'aile d'apparat, ou une baie de type judas (fig. 46 et 47). Son agrandissement (UA 152) puis son obturation en deux temps (UA 153 puis 103) n'ont pas permis de mieux caractériser cet aménagement.

Reprenant les dispositions déjà décrites au rez-de-chaussée, les deux grandes pièces du premier étage étaient dotées de deux imposantes cheminées adossées engagées dans le mur de refend, dont les vestiges sont apparus après piquetage des enduits contemporains (fig. 43, 62, 63). Toutes les parties saillantes ont été complètement bûchées au nu du mur. Cependant, les profils des départs de moulure partiellement conservés sur certains blocs permettent de restituer les dispositions générales de ces deux

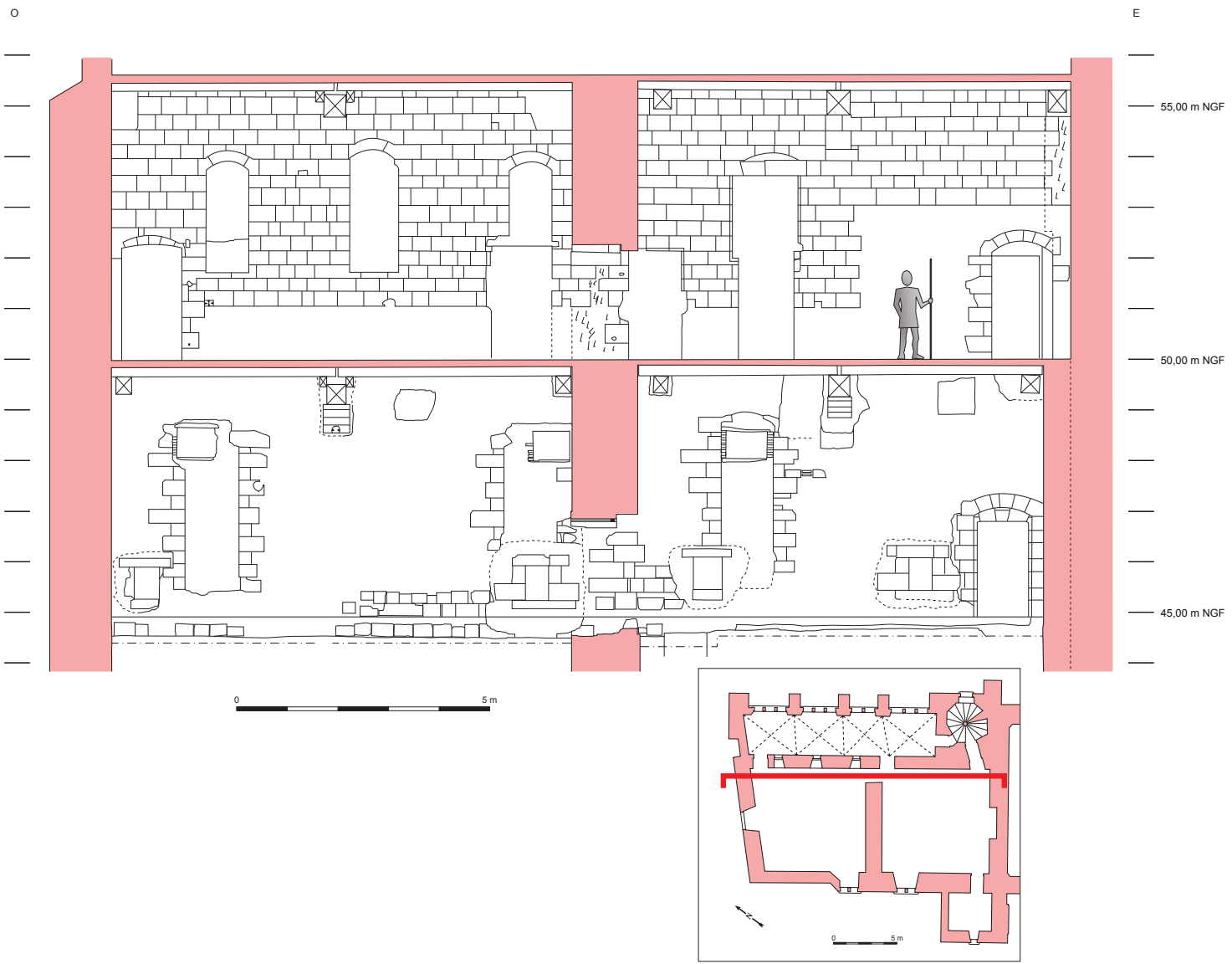


Fig. 58 : Élévation intérieure nord du volume central du logis royal. Détail du pierre à pierre.

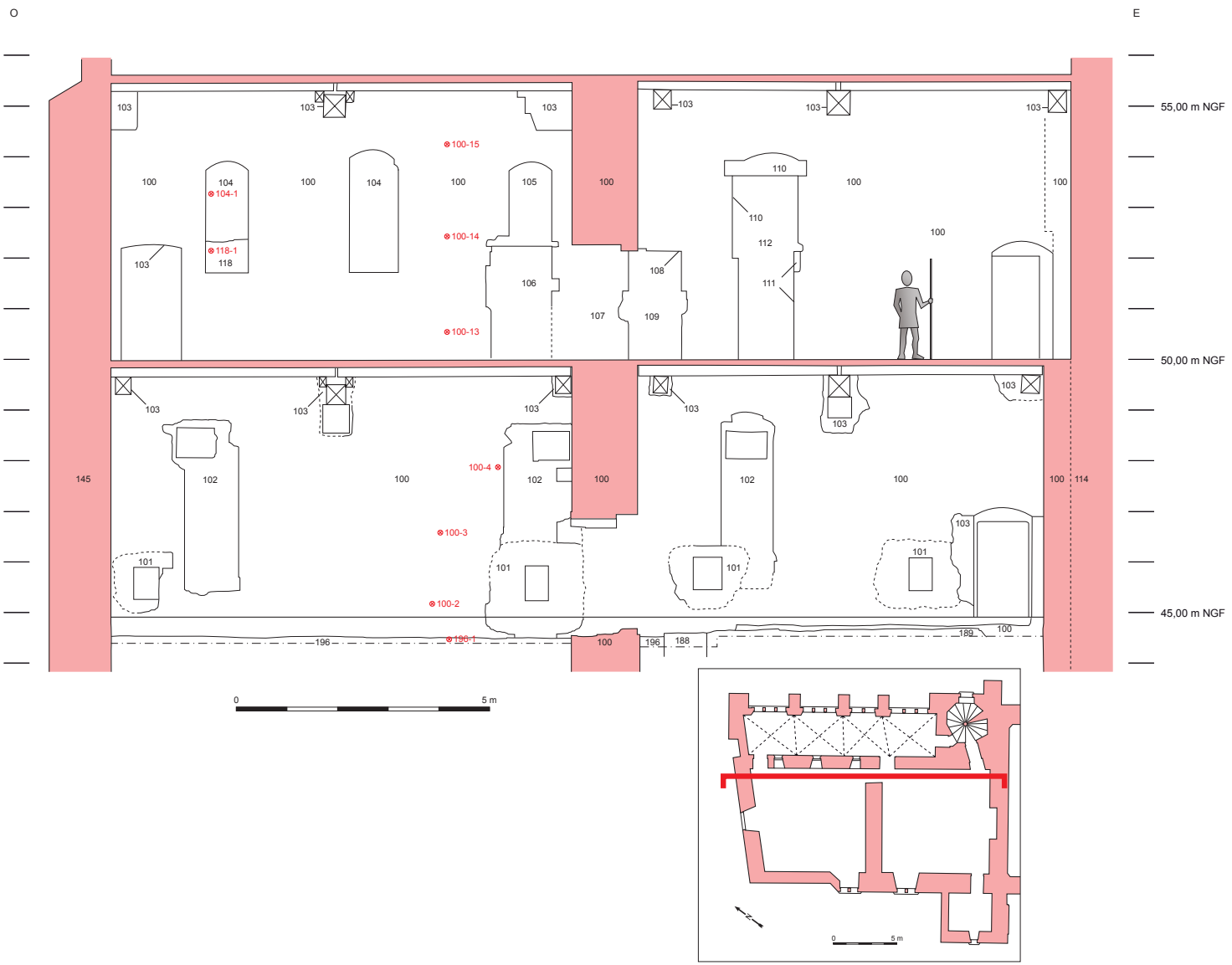


Fig. 59 : Élévation intérieure nord du volume central du logis royal. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.

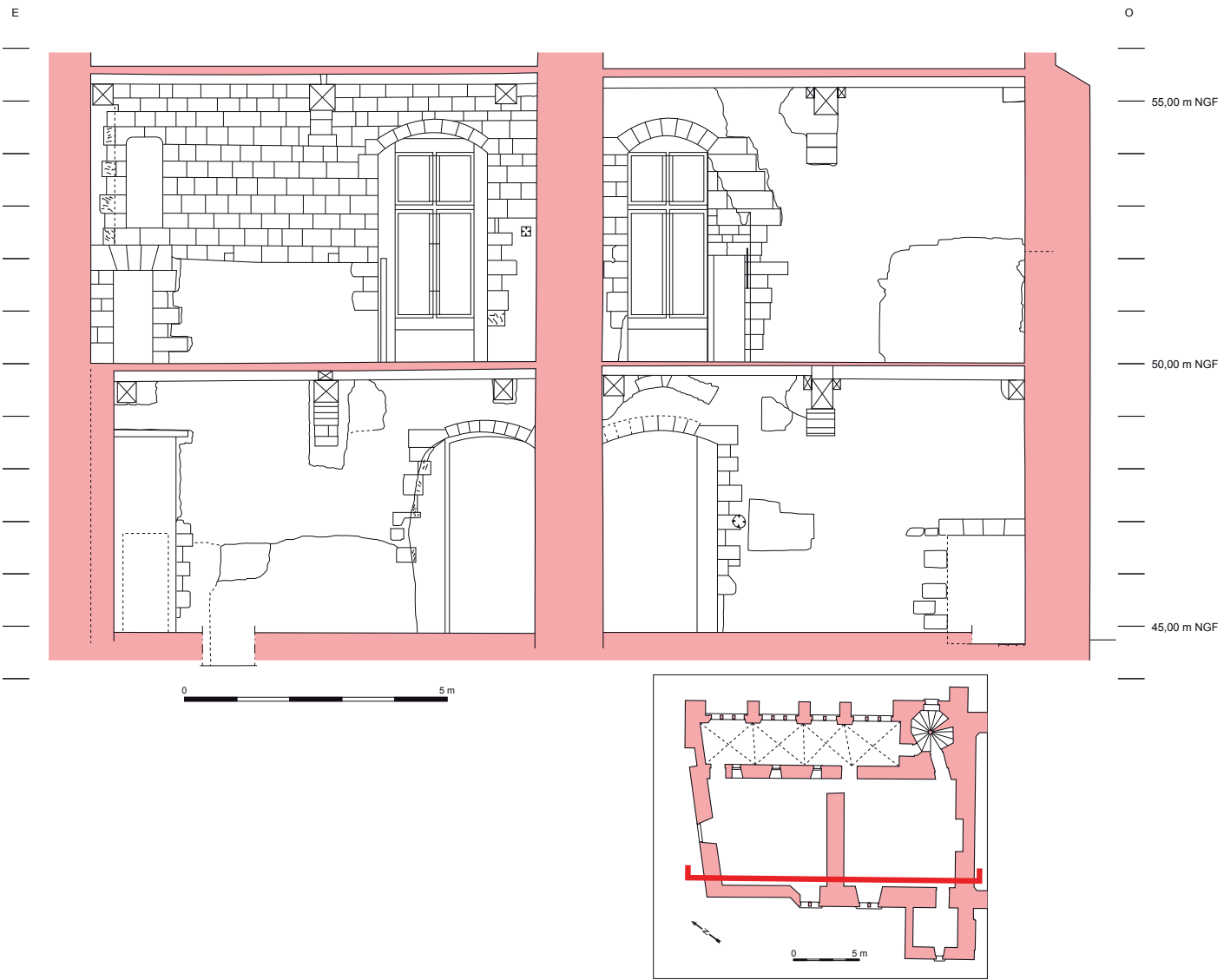


Fig. 60 : Élévation intérieure sud du logis royal. Détail du pierre à pierre.

Fig. 61 : Élévation intérieure sud du logis royal. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.

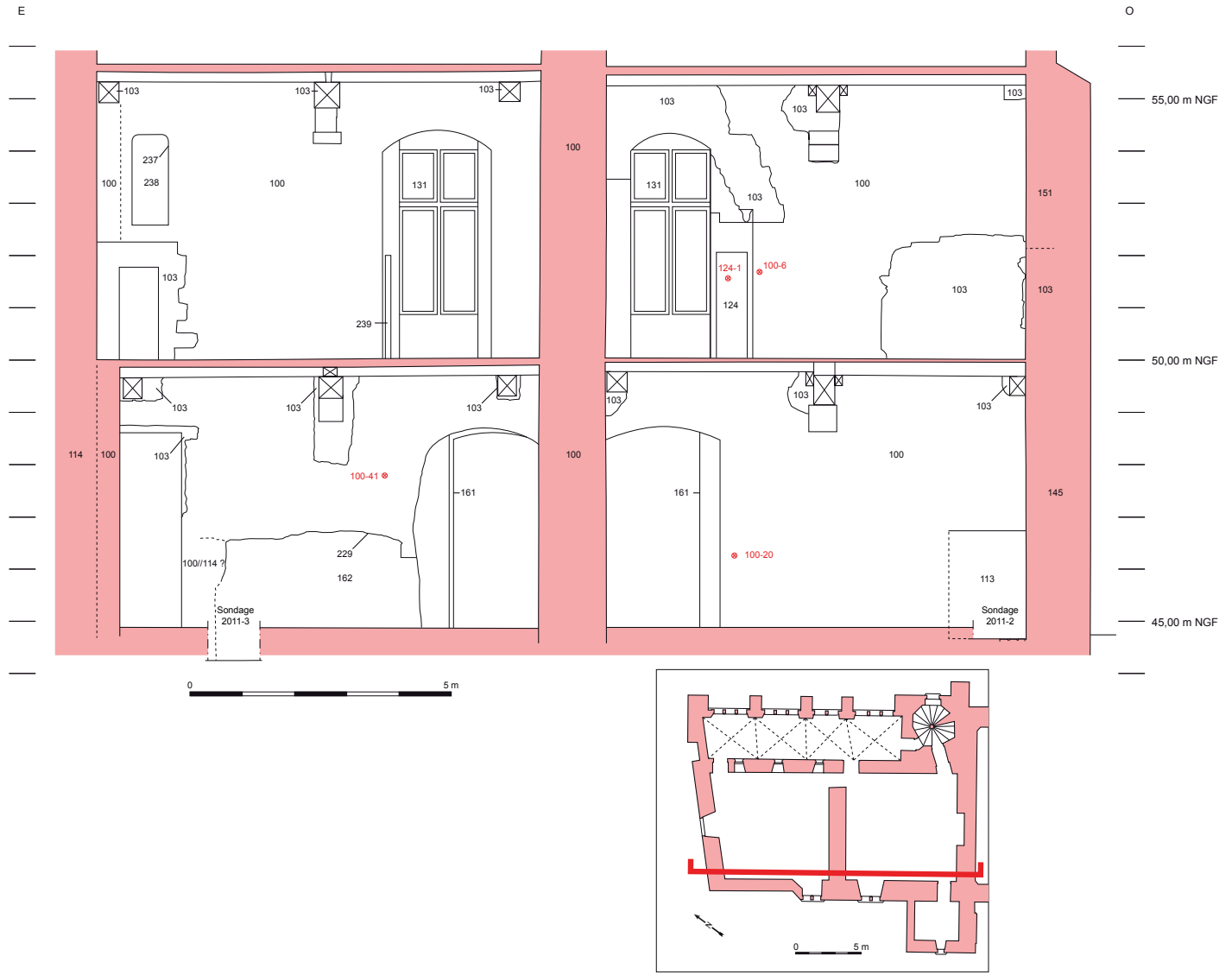




Fig. 62 : Vue de la cheminée de la pièce orientale du rez-de-chaussée du logis royal après son débouchage. Le dallage au sol (US 197) correspond à un aménagement tardif.

cheminées monumentales⁶⁸. Elles étaient ornées d'un manteau mouluré et peint, surmonté par une hotte d'abord pyramidale puis droite en partie supérieure (fig. 64). La largeur très importante du manteau laisse supposer que ses retours étaient disposés en biais par rapport au nu du mur, selon des dispositions assez habituelles dans la première moitié du XV^e siècle. Comme au rez-de-chaussée, le contre-cœur des cheminées a été traité sur environ 2,2 m de hauteur en pierres de taille de tuffeau mesurant 0,20 m d'épaisseur à la base et moins de 0,15 m à hauteur du manteau. Au-dessus, les parois de séparation sont en briquettes, ménageant des conduits larges de 0,15 à 0,20 m, longs de 1,75 m. Conformément aux dispositions habituelles, les cheminées disposaient chacune de leur propre conduit.

Comme au rez-de-chaussée, le constructeur s'est trouvé confronté à l'impossibilité d'ouvrir plus d'une fenêtre par pièce. Bien que les encadrements des deux croisées soient entièrement restaurés (UA 131), les limites de ces reprises permettent d'exclure que les fenêtres aient été à l'origine beaucoup plus hautes et pourvues d'une double traverse, comme c'est le cas pour celles attestées sur le mur gouttereau oriental de la grande salle. Reproduisant la solution adoptée au rez-de-chaussée, le maître d'œuvre a prévu quatre fenêtres en second jour, ouvrant chacune dans une travée de la galerie (fig. 65). La fenêtre en second jour éclairant la pièce orientale présentait un plan symétrique. En revanche, deux des trois baies éclairant la pièce ouest adoptent un plan dissymétrique de façon à capter de façon optimale la lumière provenant des grandes croisées de la galerie. Ces baies en second jour mesuraient entre 55 et

68 L'âtre de la cheminée de la pièce ouest mesure 2,5 m de large.

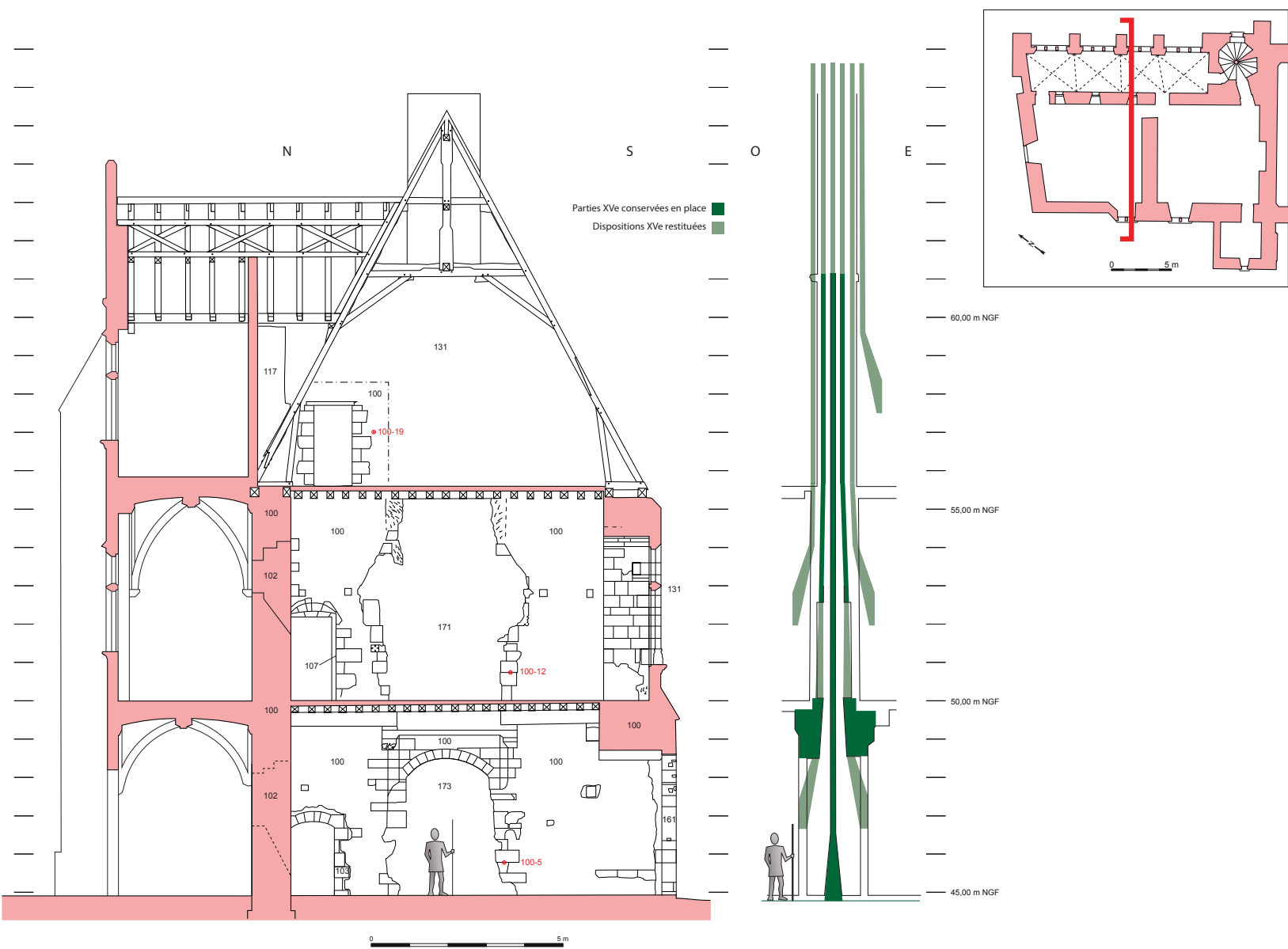


Fig. 63 : Coupe transversale du logis royal et élévation ouest du mur de refend. Détail du pierre à pierre, interprétation et localisation des prélèvements de mortier. Restitution en coupe des conduits des 5 cheminées adossées contre le mur de refend.

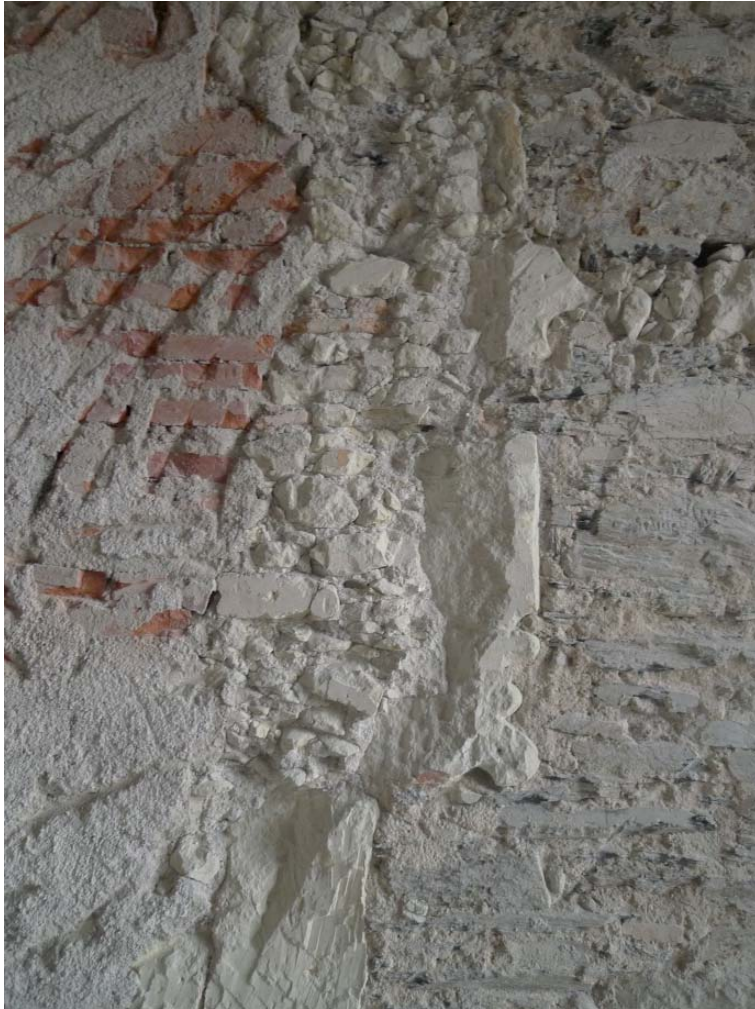


Fig. 64 : Détail des vestiges du manteau de la cheminée de la pièce occidentale du premier étage. Bien que bûchées au nu du mur, les pierres de taille conservent le profil des corps de moulure ainsi que des traces de décor peint (rouge et jaune).

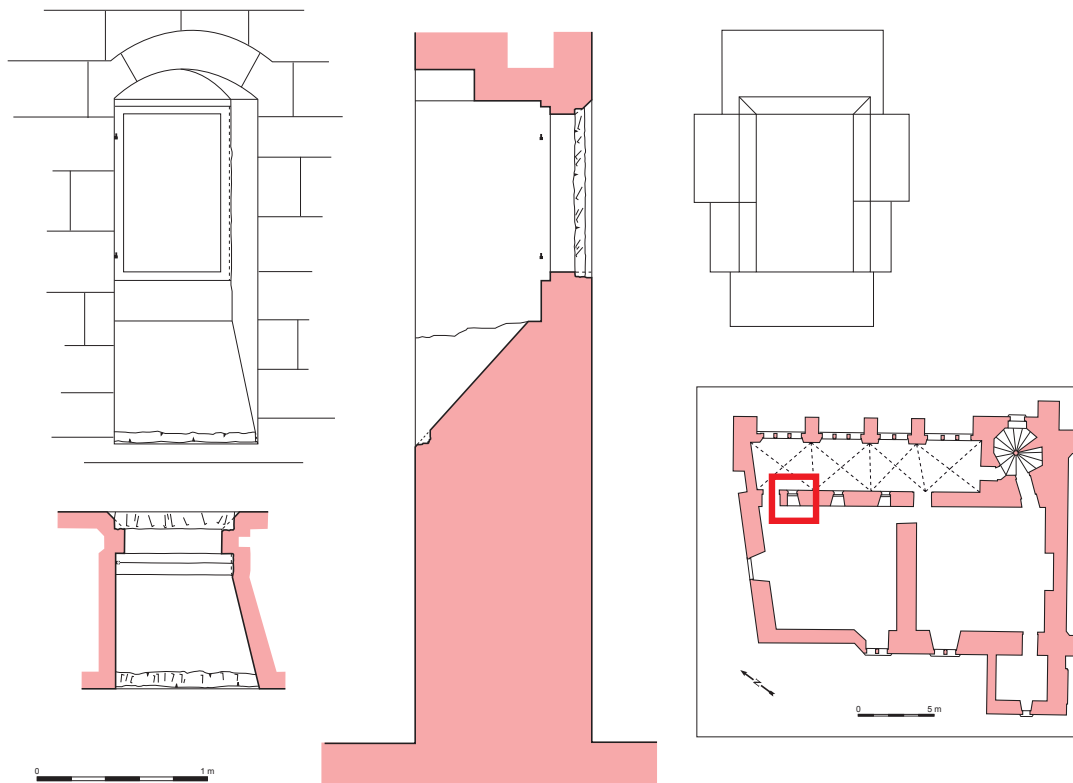


Fig. 65 : Plan, coupe et élévations d'une fenêtre en second jour éclairant la pièce ouest du premier étage.

60 cm de large pour 93 cm de hauteur. L'encadrement extérieur était souligné par un simple chanfrein s'interrompant sur l'appui, sans congé. Comme au rez-de-chaussée, le positionnement des fenêtres très en hauteur, à 2,75 m au-dessus du sol de la galerie, interdisait toute vue directe d'une pièce à l'autre, garantissant une certaine intimité. Ces fenêtres ont toutes été bouchées. Des réouvertures partielles réalisées dans le cadre du chantier de restauration ont permis d'observer les gonds des châssis mobiles qui permettaient de les fermer, ainsi que le talus de l'appui intérieur. L'embrasure de la baie occidentale a livré les restes d'un très beau décor peint rattachable à la période de construction du logis royal (cf. encadré).

Bien que les élévations intérieures du logis royal aient été piquetées au moins à deux reprises, quelques fragments d'enduits conservant des traces de peinture rouge sur fond jaune ont été observés dans la pièce ouest du premier étage. Ces éléments, très ponctuels et isolés, ne peuvent être datés en tant que tels. Cependant, des nuances de couleur identiques — rouge et jaune⁶⁹ — ont été retrouvées sur des morceaux de tuffeau moulurés réemployés dans le bouchage de la cheminée de cette même pièce ; l'homogénéité de ces fragments peints, le type de modénature et le lieu de leur découverte laissent penser qu'ils proviennent tous de la destruction de la cheminée du XV^e siècle dont des parties au moins devaient être rehaussées d'aplats de couleur.

Les parties sculptées faisaient probablement l'objet d'une mise en couleur plus élaborée. Le seul élément retrouvé dans le logis royal est un morceau de manteau de cheminée gothique utilisé en emploi dans le comblement de la cheminée de la pièce orientale du rez-de-chaussée (isolat 174-20, fig. 81). Le décor sculpté de motifs végétaux porte des traces de peinture noire — à l'origine verte ? — sur les feuilles et de dorure sur les branches, l'ensemble se détachant sur un fond où se superposent du rouge et du jaune.

La découverte la plus spectaculaire vient du débouchage d'une des fenêtres en second jour de la « chambre du roy ». Les deux côtés de l'embrasure sont décorés d'arbustes plantés dans ce qui pourrait être des sortes de jattes en terre cuite (fig. 66). Au pied des troncs, presque entièrement effacés, poussent d'abondantes touffes de végétation. Un semi de fleurs rouges à cinq pétales remplit les espaces laissés libres ainsi que l'intrados de l'arrière voussure. Tant la thématique végétale que le traitement stylistique de ce décor font écho à d'autres réalisations angevines des 2^e et 3^e quarts du XV^e siècle⁷⁰, qu'il s'agisse de peintures murales ou de miniatures dans des manuscrits : figuration d'arbuste pour accrocher des écus, pots de fleur. Le décor du logis royal n'est pas sans rappeler certains traits des peintures ornant la salle du manoir de Belligan à Sainte-Gemme-sur-Loire, édifié entre 1440 et 1450 (Leduc-Gueye, Rousseau 2007 : 160-165).

Contrairement aux espérances suscitées par cette première découverte, les embrasures des deux autres fenêtres semblent n'avoir jamais été agrémentées de peintures ; les sondages pratiqués sous le badigeon n'ont livré absolument aucune trace de pigment⁷¹.

Ces quelques éléments laissent entrevoir l'ampleur des décors peints qui agrémentaient probablement les élévations intérieures du logis royal. Ils font écho aux autres décors, mieux conservés ou connus grâce à des sources anciennes, qui ornaient les murs de ses autres résidences.

69 La couleur jaune semble avoir servi par endroits de sous-couche à la peinture rouge, donnant à cette dernière une teinte légèrement orangée.

70 Nous adressons nos remerciements à Christine Leduc-Gueye et Marc-Édouard Gautier pour s'être déplacés sur site et avoir partagé leurs connaissances sur la peinture du XV^e siècle.

71 L'hypothèse d'un ravalement qui aurait pu faire disparaître un décor peint se trouve contredite par l'état de fraîcheur des parements en tuffeau, sur lesquels se lisent encore très bien les traces du dressage des parements.



Fig. 66 : Détail du décor peint mis au jour dans l'embrasure de la fenêtre en second jour occidentale de la pièce ouest du premier étage.

La restitution des dispositions originelles du second étage est rendue assez compliquée par les transformations ayant porté sur ce volume de comble et par les deux événements graves ayant affecté toute la charpente : les bombardements et l'incendie de 1944, puis l'incendie de 2009. Aucun des restes anciens de la charpente partiellement calcinée, qui ont été étudiés en 2010-2011, ne se trouvaient dans leur position d'origine (*cf. infra*). S'agissant de la galerie, presque entièrement restituée dans les années 1950, les principales observations ont été conduites sur les murs qui la ferment à l'est et à l'ouest. Le détail de l'analyse de la charpente a fait l'objet d'un chapitre spécifique (*cf. chap. 7.3.9*).

L'accès au deuxième étage se fait par l'escalier en vis nord, qui dessert une première porte ouvrant sur la pièce orientale puis une seconde débouchant sur la galerie. Les deux grandes pièces du corps central étaient couvertes par une charpente à chevrons formant ferme avec des faux-entrait placés de façon à dégager un volume habitable de 5,25 m de hauteur. L'intrados des pièces de charpente conservent les traces d'un lattis hourdé à la terre, probablement contemporain de la construction du logis royal.

La pièce orientale prenait le jour par deux lucarnes. La première, au sud, est toujours en place, bien qu'entièrement refaite par Bernard Vitry. De la seconde ne subsiste aujourd'hui plus aucune trace. Cependant, une des photographies prises par Henri Enguehard au lendemain des bombardements de mai 1944 révèle la présence d'un chevêtre sur le versant nord du comble central du logis royal (fig. 67), juste

en-dessous de l'assemblage entre chevrons et aisseliers. Ce chevêtre apporte une explication à l'absence de 3 pieds de ferme sur le plan de 1858 (fig. 24). Les dimensions de la trémie, large de 4 entraxes de fermes soit environ 2,4 m et haute de près de 3,6 m, sont manifestement prévues pour permettre l'aménagement d'une seconde lucarne en vis-à-vis de la première.

Une trémie devait également libérer un passage vers la porte, à l'origine assez étroite, accolée à l'ancienne façade de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, qui permet de rejoindre la tourelle sud-est. En revanche, la porte du refend a fait l'objet d'un traitement soigné avec un encadrement mouluré d'un tore à listel s'amortissant sur des bases prismatiques (fig. 94 : 3). Le passage des conduits de fumée des quatre cheminées de trouvant dans les étages intérieurs n'a permis d'adosser au refend qu'une seule cheminée pour le deuxième étage. Celle-ci a dû être installée en position très avancée sur la pièce, conformément aux indications du plan levé en 1858 (fig. 24). Les seules traces subsistantes correspondent aux arrachements des sommiers de son manteau, profondément ancrés dans le mur de refend.

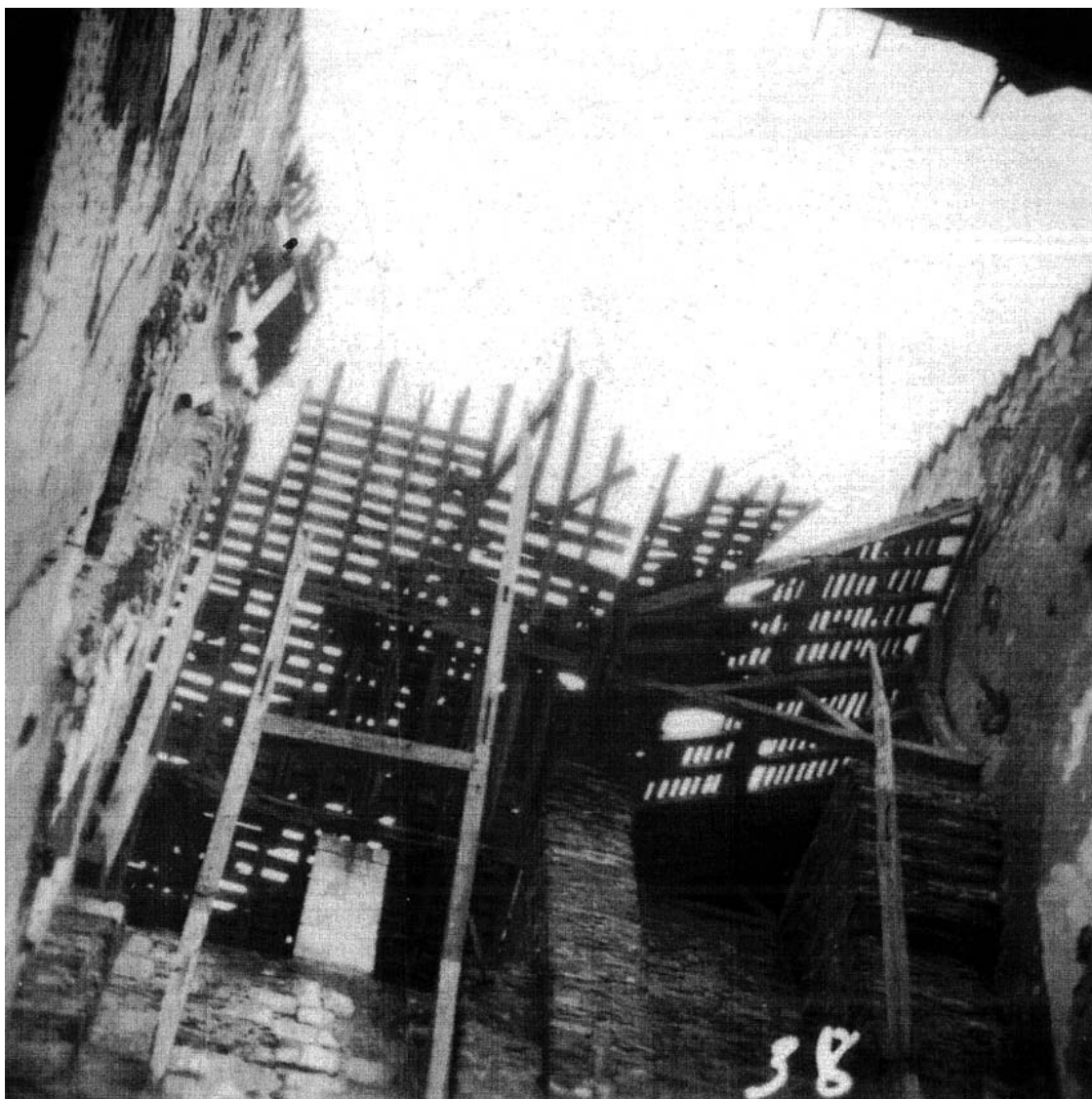


Fig. 67 : Vue de versant nord de la charpente couvrant la partie orientale du logis royal, après l'incendie consécutif aux bombardements de mai 1944. Le chevêtre était placé juste à la base des aisseliers. Cliché Henri Enguehard, ADML, 252 J 257)

Au revers du mur, le conduit de la cheminée ouest du premier étage devait être légèrement saillant (fig. 24) ; cette surépaisseur, qui se prolongeait en partie haute sur la face orientale du refend a exercé une contrainte sur le positionnement de la première ferme de la charpente qui ne pouvait pas être collée au mur.

La souche a probablement été réalisée en briques (chantignolles), ce matériau permettant d'édifier des maçonneries plus fines que celles montées en parpaings de tuffeau⁷². Plusieurs devis et marchés conservés dans les archives de la Chambre des comptes d'Anjou spécifient que les souches doivent être montées suivant les cas entre 4 et 5 pieds au-dessus du faîtage, comme par exemple aux manoirs de La Ménitric et de Rivettes, ou encore en 1455 au château de Baugé : « Item les tiaux des cheminées seront trestous hausser de quatre à cinq piez en dessus du fest » (Lecoy de la Marche 1873 : 88-89). Cette surélévation était jugée leur assurer un meilleur tirage et réduire les risques d'incendie provoqués par les brandons.

Nous sommes assez peu renseignés sur les dispositions de la pièce ouest dont la partie occidentale a été entièrement reprise suite à la destruction de l'aile d'apparat. Il est peu vraisemblable que cette pièce, qui offrait une surface de près de 71 m², n'ait pas été pourvue d'une cheminée ; cette dernière ne pouvait se trouver qu'à l'ouest, à l'aplomb de l'actuelle façade occidentale du logis royal dont la partie haute du pignon a été entièrement reconstruite (UA 165), probablement au XVII^e siècle. Les deux versants du toit ont pu recevoir des lucarnes, du moins durant plusieurs décennies, avant que la construction du deuxième étage de la galerie ne vienne restreindre les possibilités d'éclairage direct à la seule façade sud⁷³.

Différentes observations, corrélées par l'analyse documentaire, convergent pour restituer une terrasse en lieu et place du second étage de la galerie. La présence d'au moins une lucarne aménagée sur le versant nord du comble central n'a de sens que si elle donne sur un espace ouvert. Par ailleurs, l'examen des contacts de maçonnerie établit très clairement que les piliers de maçonnerie (UA 117) portant la charpente de couverture de la galerie ont été réalisés après l'édification du refend et de la tour d'escalier (fig. 77). Cette modification du parti architectural est corroborée par l'absence de tout dispositif d'appui sur la façade ouest de la tour d'escalier (fig. 78), pour porter les pièces de charpente de la galerie. Au vu de ces éléments, il apparaît que la réalisation d'un volume fermé au deuxième étage de la galerie n'a pas été envisagée dans le projet originel où cet espace avait manifestement été laissé à ciel ouvert, permettant l'aménagement d'au moins une lucarne sur le versant nord du toit. L'hypothèse d'une couverture en terrasse avec revêtement en plomb semble devoir être privilégiée si l'on en croit les sources du XV^e siècle. Dans une lettre datée du 21 juillet 1463, le roi René évoque des problèmes d'étanchéité au niveau d'une terrasse en plomb située au-dessus d'une galerie : « Noz amez et féaulx, Croissant, concierge de nostre chasteau d'Angiers, nous a présentement escript qu'il est neccessaire faire réparer et abiller la galerie de plomb près nostre chambre, et que par deffault de la mectre en point il pleut en la galerie de dessoubz, en manière que, s'il n'y est de bref pourveu, qu'il y pourroit avoir ung très grant dommaige, ce que pour riens ne voudrions tollérer. Si vous mandons que vous tirez sur le lieu et appellez ledit Croissant, et que ce que vous trouverez y estre neccessaire de réparer que le faictes incontinent⁷⁴ » (fig. 68). Des travaux sont réalisés, donnant lieu à un paiement ordonné en juillet de l'année suivante⁷⁵. Dix ans plus tard, dans une lettre du 7 mars 1474, René demande de « mectre à point [...] nostre gallerie de plomb près nostre chambre », ce qui laisse deviner qu'elle nécessite encore des travaux d'entretien⁷⁶. L'emploi du terme « galerie » amène à penser que la terrasse était accessible,

72 Des souches entièrement réalisées en tuffeau s'observent dans le Saumurois et le long de la Loire (châteaux de Saumur et de Montsoreau, manoir de Launay à Villebernier, château des Ponts-de-Cé...) ; cependant, la brique s'impose partout ailleurs. Il convient de signaler la possibilité de souches mixtes comme au château de Martigné-Briand (vers 1500).

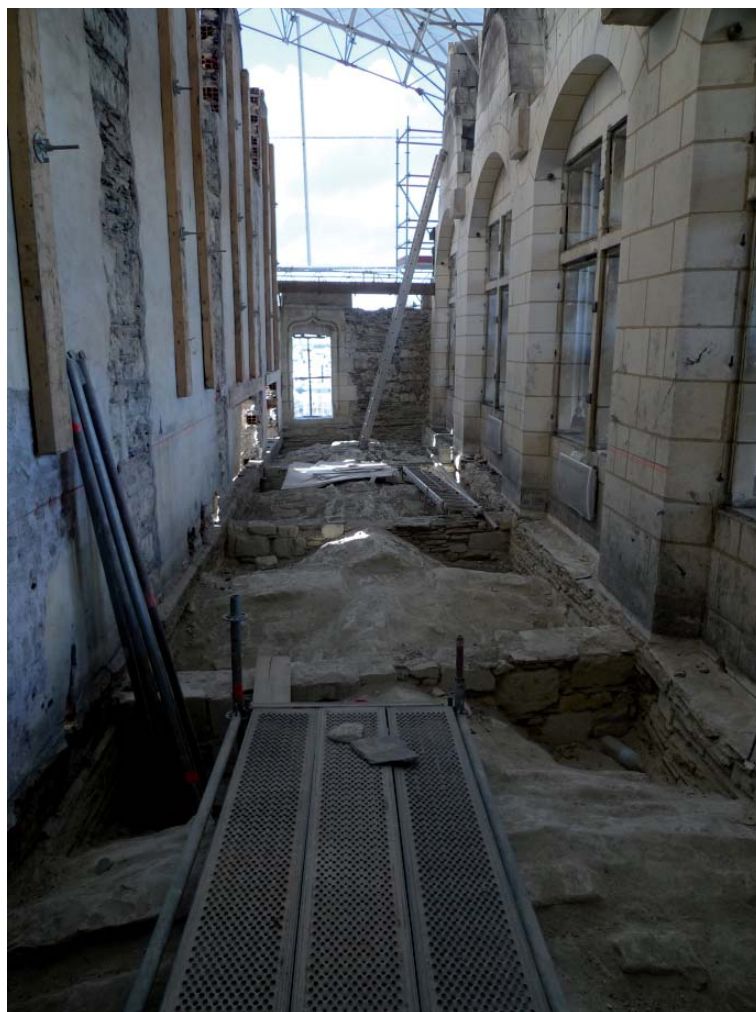
73 Précisons toutefois que cette lucarne, qui vient d'être recréée dans le cadre de la dernière campagne de restauration, n'apparaît sur aucune vue et n'est attestée par aucune trace archéologique.

74 Annexe 1, art. 41.

75 Annexe 1, art. 44.

76 Annexe 1, art. 59.

Fig. 68 : Vue vers l'ouest du deuxième étage de la galerie après dépose des restes calcinés de la charpente et décaissement des reins de voûte. Il semble qu'à l'origine, cet étage soit resté à l'air libre, les extradados des voûtes étant couverts par une couverture plate en plomb.



et qu'elle était donc équipée d'un garde-corps. Le traitement de son extrémité ouest et son éventuelle articulation avec l'aile d'apparat ne sont pas connus du fait des réaménagements plus tardifs (UA 166, *cf. infra*).

7.3.7 - L'aile sud-ouest

La restitution de l'aile sud-ouest, détruite dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ne peut-être traitée que sommairement à partir des éléments conservés sur l'élévation sud du logis royal, mis en perspectives avec les données iconographiques anciennes (fig. 69 et 70).

La contemporanéité entre le volume central et l'aile sud-ouest est démontrée par l'arrachement de sa façade orientale dont on peut voir qu'elle est parfaitement chaînée au logis royal, et par le fait que sur la façade sud du volume central, deux aménagements liés à cette aile en retour ont été maçonnées avec un mortier présentant les mêmes caractéristiques granulométriques que celui employé pour réaliser les parties hautes du logis royal.

La seule véritable interrogation porte sur les parties situées au niveau du rez-de-chaussée, sur la façade sud du logis royal. Derrière le puissant massif de confortement contemporain 160 s'observe une maçonnerie traitée en pierres de taille de tuffeau liée à un voûtement dont ne subsistent que des éléments de deux arcs formerets et d'un culot ; ils font écho à un plan de l'an XII (1803-1804) figurant au rez-de-chaussée de l'aile sud-ouest du petites pièces couvertes par des voûtes d'arrêtes (fig. 10). Les pierres, très dégradées, rendent assez difficile l'étude de ce pan de mur. Au-dessus des arcs, la maçonnerie a été montée en retrait de quelques centimètres, sur près de 0,6 m de haut, niveau au-dessus duquel le mur

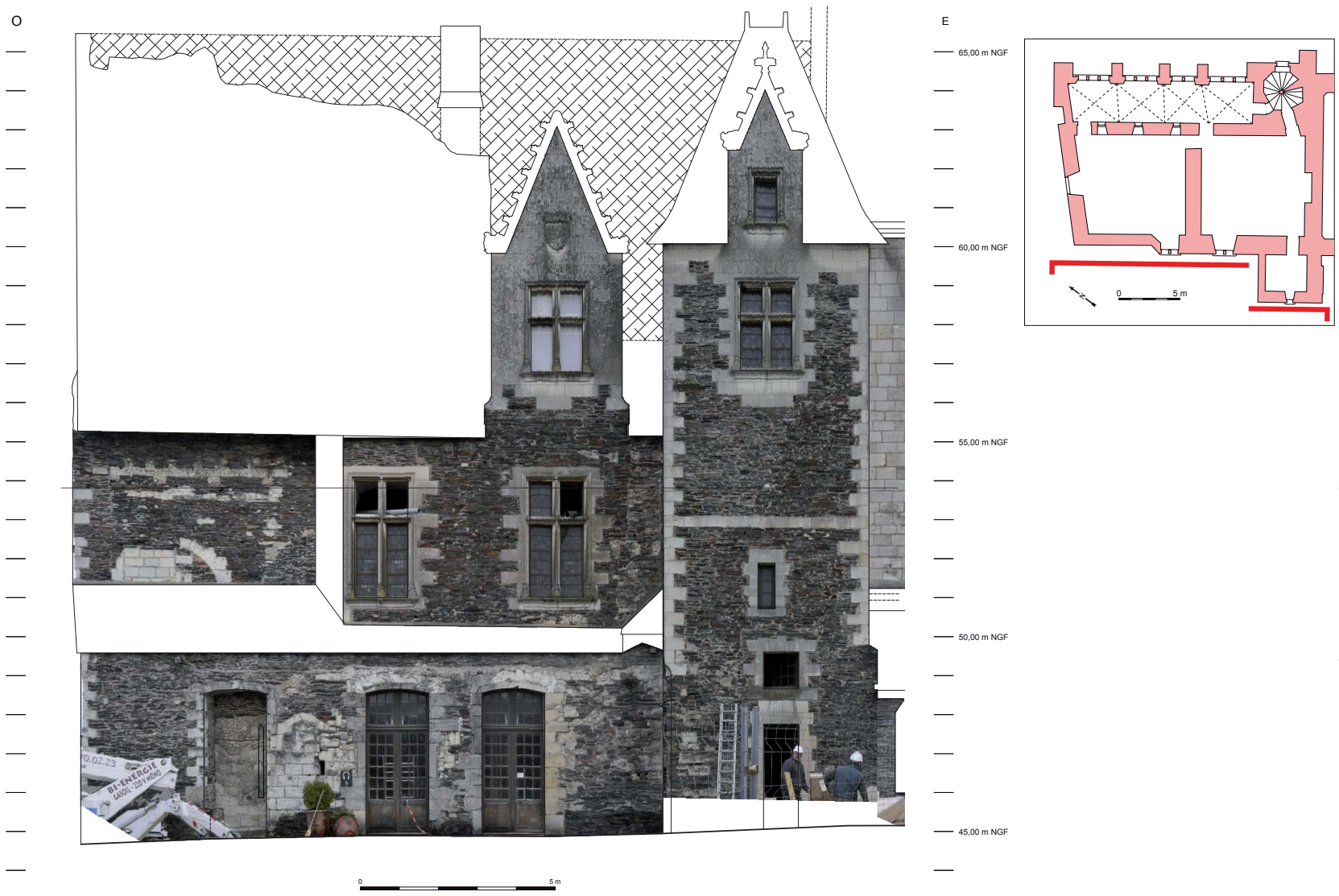


Fig. 69 : Photographie redessinée de la façade sud du logis royal (G. Mester de Parajid ACMH).

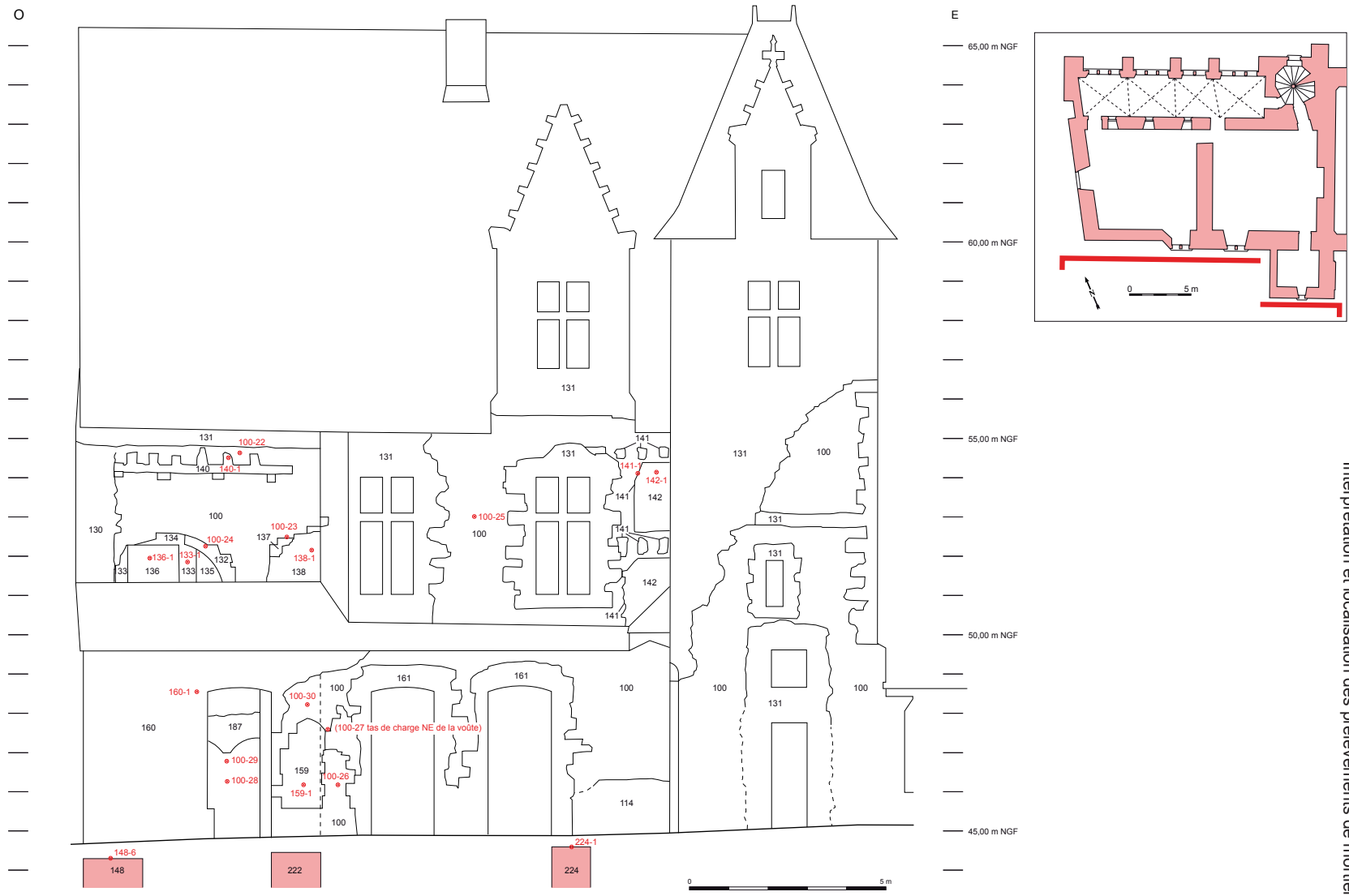


Fig. 70 : Élévation de la façade sud du logis royal.
Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.

reprend le même aplomb qu'en partie basse. À l'est se trouve un petit réduit de plan rectangulaire tronqué sur un angle, caractérisé par une orientation légèrement discordante avec celle du logis. Il est couvert par une voûte sur croisée d'ogives dont les nervures prismatiques pénètrent dans les angles. La clé losangée est sculptée d'une fleur de lys. Le sol, à 45,85 m NGF, se trouve à environ 1,0 m au-dessus de celui du logis royal. Ce réduit, dont la construction a été faite avec soin, était à l'origine accessible par le sud, et non par le côté ouest comme c'est le cas maintenant. Ces deux composantes ont été enregistrées comme faisant partie intégrante du chantier du logis royal (UA 100) bien que la logique de ces aménagements architecturaux nous échappe en grande partie. L'analyse de deux échantillons de mortier n'a permis d'établir aucun rapprochement, ni entre eux, ni avec les ensembles déjà identifiés pour le logis royal. Compte tenu du profil des nervures, il est peu probable que le réduit voûté soit antérieure au logis royal. En revanche, la question reste ouverte pour le pan de mur situé immédiatement à l'ouest.

Si l'on en croit le plan de 1858, le rez-de-chaussée de l'aile sud-ouest abritait une pièce, qualifiée de cave, d'environ 3,5 m de large pour 4,1 m de long dans-œuvre. La largeur a pu être confirmée par la mise au jour des fondations du mur oriental de l'aile sud-ouest (UA 222). La maçonnerie faite de plaquettes de schiste et de moellons de tuffeau liées au mortier de chaux a été dégagée superficiellement en deux endroits. Des représentations plus anciennes suggèrent que l'aile sud-ouest pourrait avoir été plus longue, sans qu'il soit possible de déterminer si ces dispositions remontent à la construction du logis royal, ou s'il s'agit de modifications de l'Époque moderne.

L'examen de la façade sud du logis royal conserve un grand arc segmentaire en pierres de taille de tuffeau libérant un passage d'une hauteur d'environ 2,2 m pour une largeur vraisemblablement supérieure à 2,0 m (fig. 69 et 70). L'analyse d'un échantillon de mortier (100-24) a permis de confirmer que l'arc appartenait au projet originel ; il établissait une liaison de plain-pied entre la pièce occidentale du logis royal et celle de l'aile sud-ouest. Plus au sud s'observent les extrémités de plusieurs marches qui formaient une petite vis établie à l'angle du corps central et de l'aile sud-ouest. Cet escalier était desservi par le passage biais accessible depuis l'embrasure de la croisée éclairant la pièce ouest du logis royal. Le fait que l'on n'observe aucune trace d'arrachement de la cage de l'escalier au-dessus des marches amène à formuler l'hypothèse d'un cloisonnement constitué de panneaux de menuiserie⁷⁷. L'articulation entre l'escalier et les deux volumes qu'il dessert apparaît plus ou moins fidèlement représentée sur plusieurs plans des XVIII^e et XIX^e siècles, le plus fiable étant à nouveau celui de 1858. Comme pour le rez-de-chaussée, les dimensions et les équipements de l'aile sud-ouest ne peuvent être restitués de façon satisfaisante, les différentes représentations anciennes livrant des informations discordantes, fruits de probables transformations dans le temps, mais aussi sans doute de certaines approximations. Il convient cependant de préciser que tous les plans mentionnent une cheminée, dont la souche laisse échapper de la fumée sur la vue du front de Maine dessiné par Nicolas Poictevin en 1707 (fig. 14).

L'escalier, implanté à l'aplomb du petit réduit voûté, commençait au premier étage et ne desservait que le deuxième étage de l'aile sud-ouest, correspondant à un niveau d'entresol par rapport au corps central. Il ne semble y avoir jamais eu de liaison avec le second étage du logis royal. Les représentations du XIX^e siècle figurent un toit à deux versants orienté nord-sud, dont le faitage arrive à peine à mi-hauteur du toit du grand comble couvrant le volume central. Si l'on en croit le plan de 1858 (fig. 24), les solives du plafond de l'étage entresolé étaient assemblées aux chevrons de façon à servir d'entrait. Le fait qu'il n'y ait ni trémie dans ce plafond, ni cheminée ou lucarnes dans le petit comble, qu'il n'y ait enfin aucune trace d'un quelconque passage entre les pieds de ferme de la charpente du volume central, montre que l'on n'a sans doute jamais cherché à rendre habitable le comble très étroit de l'aile sud-ouest. La représentation des conduits intra-muraux indique qu'au milieu du XIX^e siècle, une cheminée chauffait le deuxième étage de l'aile sud-ouest.

⁷⁷ Un aménagement de ce type, daté du début du XVI^e siècle, a récemment été mis en évidence en partie haute de l'escalier en vis du logis prieural de Mayenne à Dangeul dans la Sarthe (Hunot, Prigent 2012 : 90-95).

Les négatifs d'une structure de charpente sur la façade sud du logis royal, environ 1,2 m sous l'égoût du toit, soulève de nombreuses interrogations. Quatre corbeaux en calcaire coquillier, dont les parties saillantes sont aujourd'hui bûchées, s'alignent sous les négatifs d'une sablière et de six pièces obliques de type jambettes, réparties avec un entraxe moyen de 0,62 m. Des sondages dans le bouchage (UA 140) ont permis d'observer que la sablière n'était prise que de quelques centimètres dans l'épaisseur du mur. Sauf à y voir la trace d'une charpente antérieure provisoirement intégrée au logis royal pendant la durée des travaux, hypothèse à dire vrai peu convaincante mais qui expliquerait cet agencement peu orthodoxe, il pourrait s'agir d'un support de lambris oblique, peut-être incurvé, destiné à habiller et masquer la jonction des deux volumes de combles.

7.3.8 - La tourelle sud-est et les latrines

La tourelle sud-est offre une emprise au sol relativement limitée. Elle mesure 5,35 m hors-œuvre dans le sens est/ouest et ne fait saillie que de 3,90 m par rapport à la façade sud du logis. Elle se caractérise également par un développement en hauteur important. Elle abrite cinq niveaux, dont un étage entresolé. La façon dont on accédait à ce dernier n'a pas pu être déterminée en raison des remaniements. Le décaissement de la moitié ouest du rez-de-chaussée, jusqu'à 43,1 m NGF, a révélé que le niveau inférieur de la tourelle avait dès l'origine été aménagé pour créer une fosse dont le fond n'a pas été atteint. Celle-ci était enjambée par un arc segmentaire nord-sud portant encore une assise en pierres de taille de tuffeau (fig. 71). Cet arc, qui se trouve à l'aplomb d'un empochement et d'un arrachement de parpaings de tuffeau sur l'élévation intérieure nord de la tourelle, était manifestement destiné à porter une cloison de séparation dont les traces n'ont été identifiées que sur la hauteur du rez-de-chaussée. Des traces analogues permettent de restituer une seconde cloison montant du rez-de-chaussée jusqu'au troisième étage. Le profil granulométrique d'un échantillon de mortier lié au scellement d'un des parpaings de tuffeau (échantillon 100-36) est venu confirmer la contemporanéité entre ces cloisonnements et la construction du logis royal. Ces dispositions, bien que très lacunaires, sont liées à un dispositif de latrines à fosses dont les conduits étroits s'adossaient au mur ouest. Au rez-de-chaussée, des arcs portant les conduits et un solivage permettaient d'enjamber la fosse.

Si l'on en croit le plan de 1858, la cloison orientale semble détruite à cette date, mais pas la seconde. Un cliché pris entre 1948 et 1950 montre que cette dernière n'est alors plus en place sur l'élévation intérieure nord, les pièces de la tourelle sud-ouest conservaient des aplats d'un enduit de couleur claire, avec un effet de paroi au droit de l'ancien cloisonnement. Aucune trace d'enduit n'est visible dans la partie correspondant à l'ancien conduit.

Des ressauts sur les élévations intérieures des murs et surtout la réduction progressive de la place prise par le complexe des latrines font que la surface des pièces de la tourelle sud-est augmentait d'étage en étage, passant d'environ 5,3 m² au rez-de-chaussée à près de 10,2 m² au quatrième étage. Les fenêtres de la façade sud ont été entièrement reprises dans le cadre des restaurations de Bernard Vitry. La confrontation entre le dessin fait par Peter Hawke en 1838 (fig. 22) et les photographies des dommages de guerre permettent de restituer trois fenêtres rectangulaires, plutôt étroites, éclairant les premier, deuxième et troisième étages, avec un possible cordon à hauteur de l'appui de la fenêtre du milieu. Cette dernière, gommée par les restaurations des années 1950, a été réouverte en 2011, mais malheureusement positionnée dans l'axe de l'élévation, créant un effet de travée qui n'a, semble-t-il, jamais existé. La croisée du troisième étage est une invention de Bernard Vitry. Le quatrième étage n'est pas réellement attesté archéologiquement, si ce n'est par le conduit de latrines dont l'arrachement a été identifié jusqu'au plafond du troisième étage, laissant supposer l'existence d'un siège de latrines équipant un niveau supérieur⁷⁸.

⁷⁸ On ne peut cependant exclure qu'il s'agisse là d'un dispositif de ventilation de la fosse de latrines, analogue à celui qui équipe celles de la tour de la chapelle (vers 1450) au manoir de Launay à Villebernier par exemple.

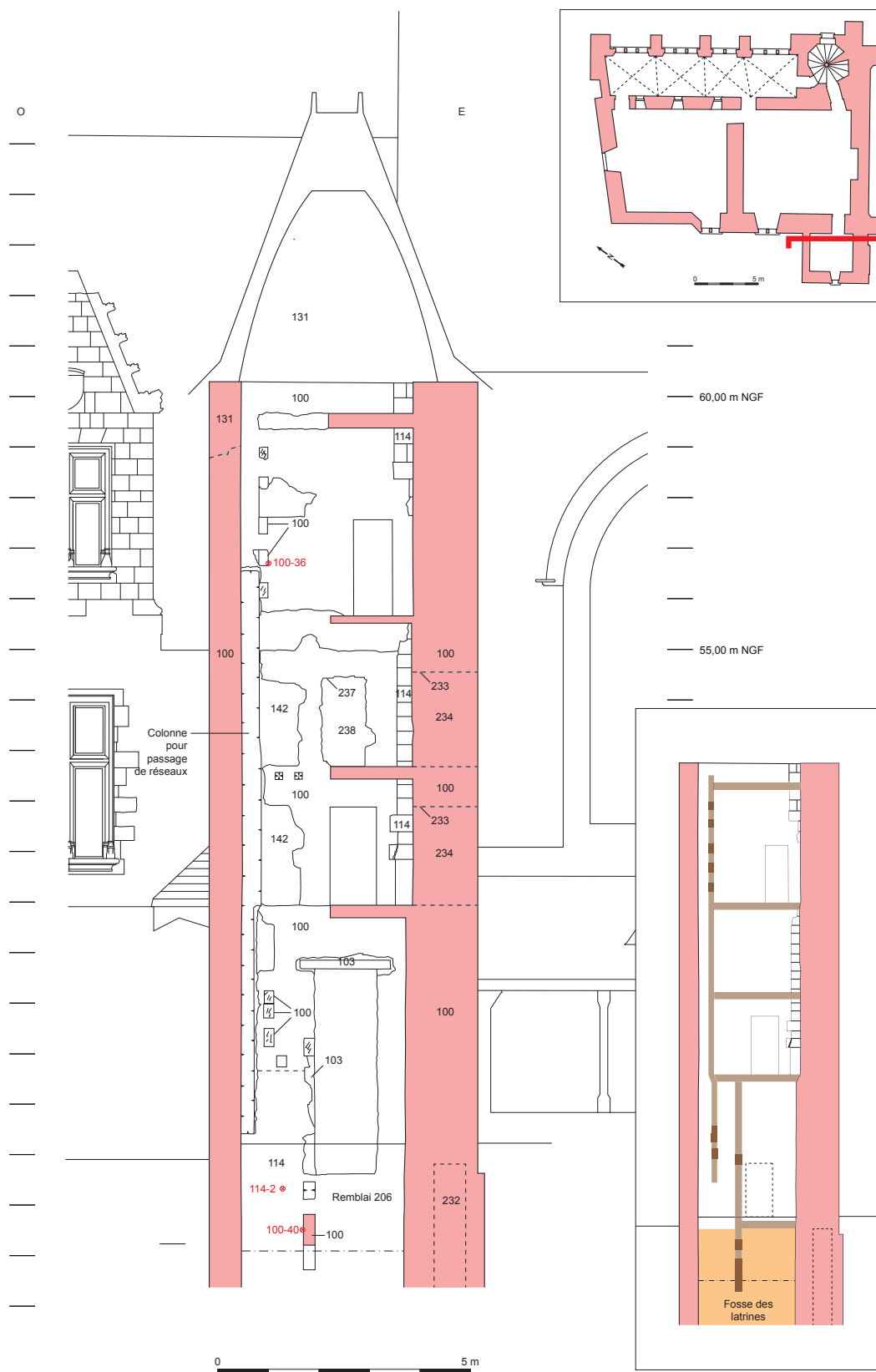


Fig. 71 : Élévation intérieure nord de la tourelle sud-est. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier. Restitution des niveaux de plancher et des cloisons liées aux latrines.

7.3.9 - Les ouvrages de charpente (J.-Y. Hunot, E. Litoux)

La volumétrie assez complexe des toitures du logis royal a probablement généré des problèmes d'entretien, principale cause des transformations apportées à la charpente à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant. Le deuxième étage de la galerie perdit sa charpente ancienne vers 1780, remplacée par un simple toit en appentis (*cf.* chap.5). Le toit à deux versants de la tour d'escalier figuré en 1773 par J. Ergo (fig. 19) cèda la place à un couvrement à versant unique avant 1829. La restitution des toitures anciennes sur la galerie et la tour de l'escalier nord a été entreprise dans le cadre de la restauration du logis royal dans les années 1950 (fig. 27). Sur l'autre façade, le traitement originel des parties hautes de la tourelle sud-est n'est pas connu ; un dessin de Charles Alfred Stothard publié en 1820 la représente couverte par un toit à simple versant, pour lequel il est délicat de proposer une datation.

L'étude de la charpente n'a pu être menée que sur le comble du logis proprement dit. Elle a été rendue passablement complexe du fait des destructions occasionnées par deux incendies. Le premier incendie, consécutif aux bombardements de mai 1944, a entraîné des destructions importantes, particulièrement sur la partie orientale du comble pour lequel il a fallu recréer une charpente entièrement neuve. Sur la moitié occidentale, moins atteinte, Bernard Vitry fit en sorte que soient conservés le plus possible de bois anciens, au besoin en les complétant de greffes. La structure fut entièrement démontée puis remontée sans tenir compte de l'ordre du marquage initial. L'état des lieux de la charpente du comble occidental dressé en novembre 2011 par l'entreprise Perrault montre que plus des deux tiers de la structure refaite vers 1950 étaient constitués de bois anciens⁷⁹.

Le deuxième incendie, survenu en janvier 2009, a détruit une partie importante de la charpente orientale. Dans le comble ouest, la structure a été un peu moins touchée. Toutefois, les flammes avaient commencé à consumer la surface des bois, entraînant des pertes substantielles d'informations qui ont par la suite fait défaut pour l'analyse de la structure (fig. 74).

Pour des raisons de sécurité, la charpente du logis royal n'a pu bénéficier d'une étude fine *in situ*. Les restes de la structure calcinée ont été déposés à l'aide d'une grue ; les bois ont fait l'objet d'un examen complémentaire approfondi au siège de l'entreprise Ateliers Perrault frères. À quelques exceptions près, les pièces n'appartenant pas aux restaurations des années 1950 sont apparues assez homogènes : sections, traces d'outils, marquage, types d'assemblages. La plupart des pièces remployées paraissent provenir de morceaux récupérés après l'incendie, par exemple des asseliers ou des jambettes retailés dans d'anciens chevrons. Tout indique que la charpente remontée dans les années 1950 a conservé la structure ancienne et n'a incorporé que peu — voire pas — de bois anciens provenant d'autres structures. L'homogénéité des bois anciens a par ailleurs été confirmée par l'analyse dendrochronologique (annexe 3).

La charpente occidentale du logis royal est une structure tramée à chevrons porteurs, à poinçons courts et sans entrants, entièrement réalisée en chêne (*Quercus sp.*). Elle présente une inclinaison de 67 grades (61°) sur le versant sud, de 68,4 à 68,7 grades (61,6° à 61,8°) sur le versant nord. La charpente comporte 3 fermes principales et 10 fermes secondaires (fig. 72, 73 et 74). Les fermes principales dessinent deux grandes travées 3,47 et 3,36 m d'entraxe, comprenant chacune 4 fermes secondaires. Bien que la structure ait été entièrement remontée, elle reprend la même répartition des fermes principales que celle visible sur les photographies prises après les bombardements de 1944 (fig. 26). Cette trame est donnée par les pièces constituant le contreventement longitudinal qui n'a, a priori, pas été modifié.

L'ensemble de la structure est assis de chaque côté sur un double cours de sablières. Les fermes principales sont constituées d'un couple de chevrons assemblés en tête sur un poinçon court à bossage et de deux faux-entrants. À la base du poinçon, un enfourchement avec tenon traversant maintient le premier sous-fâchage au-dessus du premier faux entrant (fig. 75). Le second faux-entrait est formé de

79 Ateliers Perrault frères, *Logis royal, château d'Angers. Restauration des charpentes. État des lieux avant dépose de la charpente*, novembre 2011.

deux pièces de bois assemblées sur le poinçon, juste au-dessus du deuxième sous-fâitage. La structure des fermes secondaires ne diffère de celle des fermes principales que par l'absence de poinçon et par le fait que le deuxième faux-entrait n'est constitué que d'une seule pièce. Le premier faux-entrait comporte un bossage encadrant et bloquant latéralement le premier sous-fâitage. On n'observe aucun assemblage entre le deuxième faux-entrait et le deuxième sous-fâitage. Aucune liaison n'a été observée entre la poutraison du plancher et les sablières.

Le contreventement est assuré par des croix de Saint-André réparties sur deux niveaux entre le fâitage et les deux sous-fâitages (fig. 73). Le premier sous-fâitage était constitué d'une seule pièce faisant toute la longueur du comble, tandis que le second comprenait une pièce par travée, assemblée sur les poinçons des fermes principales. On compte par travée deux croix au premier niveau contre une seule au second niveau

Les pièces de charpente sont constituées de bois de brin équarris à la doloire. Les pièces sont rectilignes, peu flacheuses et ne conservent pas beaucoup d'aubier. Le marquage, réalisé à la rainette, est très lisible. L'examen des bois après dépose a permis de repérer les numéros II, III, IIII, V, VI, VII, VIII et XII. Le système comporte des contremarques en langue de vipère. La présence de demi-cerles et de cercles sur certaines marques — II, VII et XII — pourrait s'expliquer par l'existence de variantes dans le marquage afin d'établir une distinction entre la charpente de la partie orientale et celle de la partie occidentale. Il pourrait également s'agir de signes distinctifs en lien avec les lucarnes, comme cela a pu être observé sur la charpente du château de Baugé, vers 1460. Cependant, le fait que la charpente ait été remontée dans le désordre lors de la restauration des années 1950 et les nombreuses pertes interdisent de dépasser le stade de l'hypothèse.

En partie inférieure, des jambettes et des aisseliers dégagent un comble à 7 panneaux ; les traces de clous et la coloration différentielle de l'intrados de la plupart des pièces signalent la présence ancienne d'un lattis hourdé au mortier de terre. L'absence d'autres traces pour isoler ce comble dont on sait qu'il a été conçu dès l'origine comme un espace habitable amène à privilégier l'hypothèse selon laquelle il s'agit du revêtement originel⁸⁰. Trois chevrons conservent des ressauts et des mortaises qui permettent de restituer au moins deux chevêtres situés juste en dessous des asseliers (fig. 76). Ils libéraient un passage d'environ 3,5 m de hauteur, très vraisemblablement en relation avec des lucarnes, selon les dispositions visibles sur la photographie prise après les bombardements et l'incendie de 1944 (fig. 67). À en juger par le cliché pris à la même époque montrant le logis royal vu depuis le sud (fig. 26), il paraît peu probable que ces trois chevrons proviennent du versant sud du toit. L'effondrement complet de la partie orientale du comble laisse supposer que les bois liés à la lucarne ont été entièrement détruits, rendant improbable leur emploi dans la structure refaite par Bernard Vitry. Sur la partie ouest du toit, le cliché ne laisse apparaître aucune trace de chevêtre. Par conséquent, ces indications plaident pour associer les trois chevrons liés à des chevêtres à au minimum deux lucarnes sur le versant nord, pour éclairer chacune des deux pièces.

Dans le cadre des travaux de restauration du logis royal, la dépose complète de la charpente et le changement ou l'enture de pièces ont autorisé le prélèvement de nombreux bois sous forme de tranches. L'analyse dendrochronologique de 14 échantillons a permis d'en synchroniser 12 ; 6 d'entre eux comportaient un aubier partiel, malheureusement endommagés par l'équarissage, les insectes xylophages et/ou l'incendie. L'expertise dendrochronologique a pu déterminer que les pièces prélevées provenaient d'un lot de bois homogènes, provenant d'une seule et même phase d'abattage réalisée entre 1435d et 1440d⁸¹ (annexe 3).

80 Des traces de lattis hourdé ont été observées dans plusieurs résidences du roi René, notamment au château de Baugé (Hunot 2011 : 55-56) et aux manoirs de Launay (Hunot sous presse) et de La Ménitrie (Pelloquet (dir.) 2009).

81 Le Digol Y., (dir.), *Logis royal, Angers, (49007), Maine-et-Loire. Rapport d'étude dendrochronologique*, Rennes, Dendrotech, mai 2011.

La charpente restaurée par Bernard Vitry, qui reprend manifestement la structure originelle, s'apparente à de nombreux exemples angevins du XV^e siècle. L'emploi des croix de Saint-André pour le contreventement correspond à un usage déjà bien établi au début du XV^e siècle, comme en témoignent les charpentes de l'aile sud-ouest du château de Saumur (1386-1407d), des manoirs de Clairefontaine au Vieil-Baugé (1392-1414d), de Launay à Villebernier (1408-1410d) ou de La Vérouillère à Châteauneuf-sur-Sarthe (1416-1417d) [Litoux, Cron (dir.) 2010 : 79-81 ; Hunot, Litoux 2010]⁸². La structure du logis royal avec faux-entrait et poinçon court présente des similitudes avec plusieurs sites angevins édifiés dans le courant du XV^e siècle : manoir de Belligan à Saint-Gemmes-sur-Loire (1442-1457d), premier logis de Louis de Beaumont au château du Plessis-Macé en 1450-51d (Hunot, Litoux 2010 : 73-82), châteaux de Montsoreau et de Baugé, tous deux des années 1455-1460. Ces dispositions deviennent courantes à partir du milieu du XV^e siècle, avec l'abandon des volumes montant sous charpente et la généralisation des plafonds assurant une séparation entre l'étage carré et le comble. L'adoption des structures sur blochet, à poinçon court et faux-entrait se retrouve alors très fréquemment employée pour dégager le volume du comble dont on souhaite améliorer l'habitabilité (Hoffsummer, van Ruymbeke, Touzé 2011 : 127-133 ; Carré, Litoux 2013). Les poutres placées à la base du toit, mais généralement sans liaison avec la structure du comble, supportent le poids du sol et participent à maintenir l'écartement des murs gouttereaux.

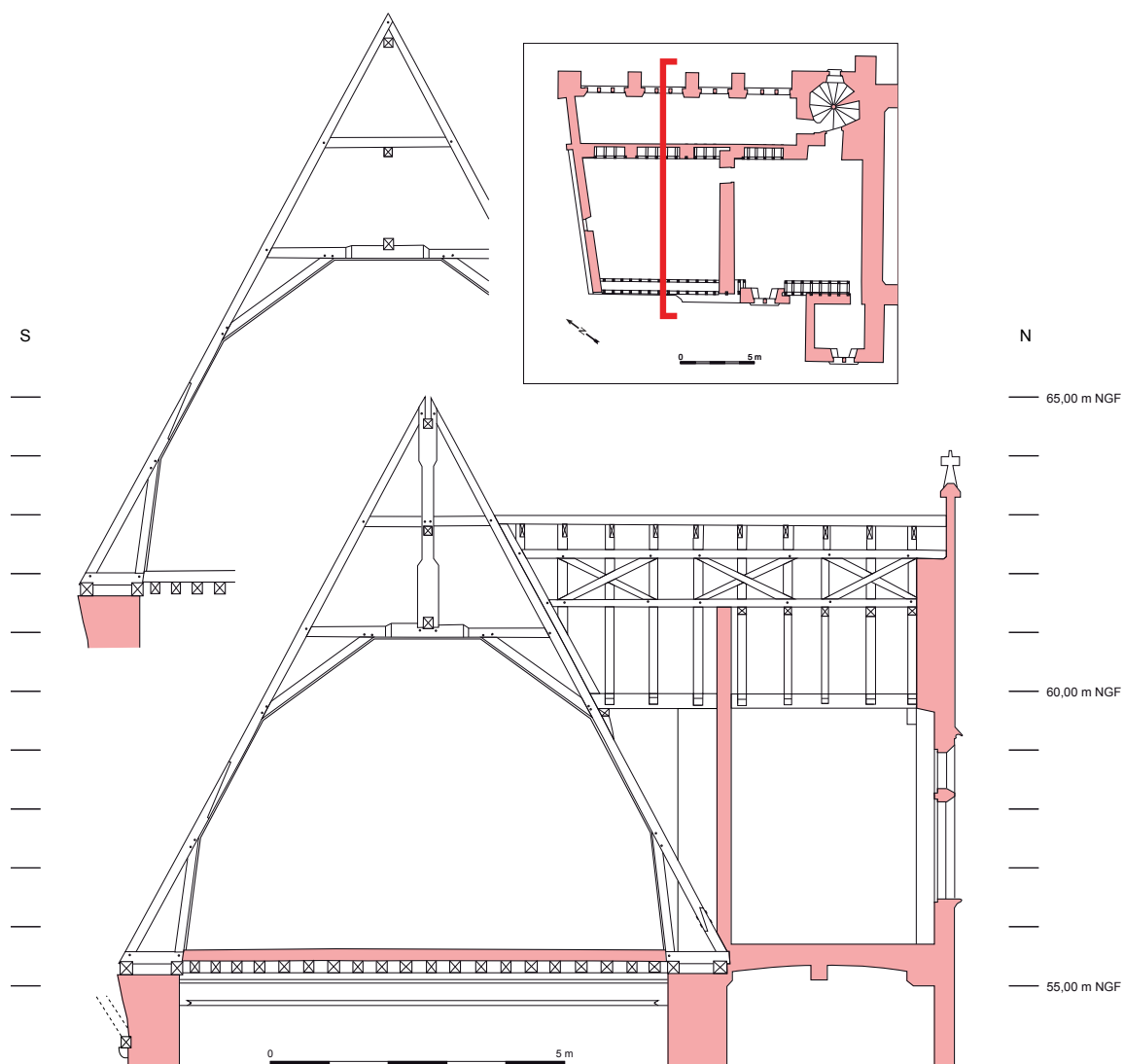


Fig. 72 : Coupe transversale du comble ouest du logis royal ; élévation d'une ferme principale et d'une ferme secondaire de la charpente de couverture.

⁸² Signalons en Touraine un exemple assez précoce de contreventement en croix de Saint-André, au logis prieural de Saint-Cosme à La Riche près de Tours, daté de 1352 par dendrochronologie (Noblet 2011).

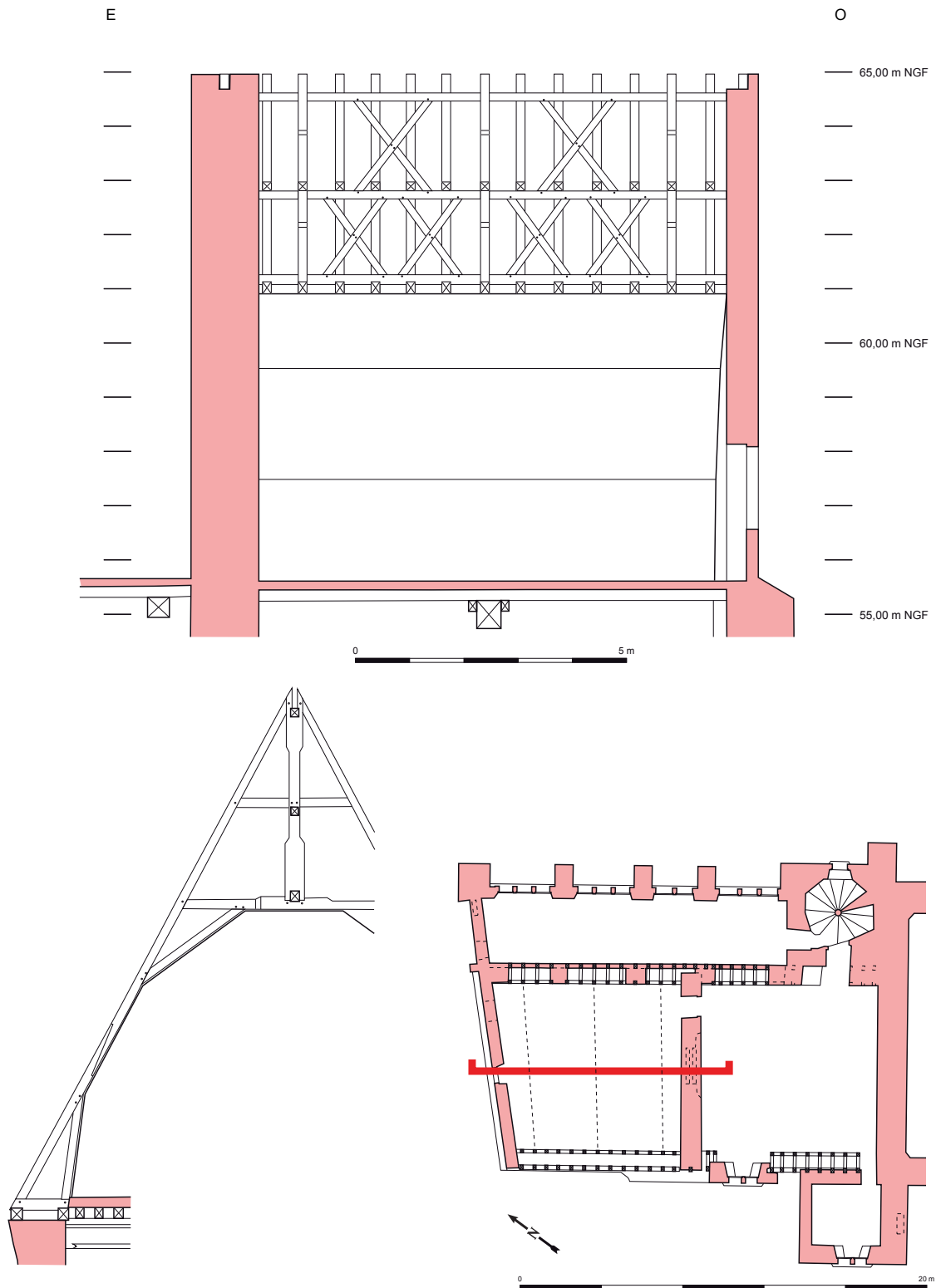


Fig. 73 : Élévation du contreventement longitudinal de la charpente de couverture du comble ouest.



Fig. 74 : Vue de la partie occidentale de la charpente, la moins touchée par l'incendie de janvier 2009.

Fig. 75 : Détail des assemblages entre le contreventement et les fermes de la charpente couvrant la partie occidentale du logis royal.





Fig. 76 : Détail de l'assemblage et du ressaut lié à la présence originelle d'un chevêtre de lucarne sur la face latérale d'un chevron (partie ouest du comble, versant sud).

7.3.10 - La datation du logis royal

L'élément de datation le plus objectif est sans conteste celui fourni par l'analyse dendrochronologique. Bien que la charpente ait été gravement endommagée par l'incendie consécutif aux bombardements de mai 1944, Bernard Vitry avait pris soin de remployer le plus de pièces anciennes possibles. Les nombreuses empreintes laissées dans la maçonnerie par les pieds de ferme et les chevrons permettent d'affirmer la stricte contemporanéité entre l'achèvement des maçonneries du logis royal et la pose de la charpente. Dans la grande majorité des cas, les ouvrages de charpente étaient réalisés avec des bois fraîchement abattus, ce qui amène à proposer pour la construction du logis une datation centrée sur le même intervalle (Hoffsummer 2002 : 98-104).

Lorsque Louis III décède le 15 novembre 1434, son frère cadet René est retenu prisonnier par le duc de Bourgogne, à la suite de la défaite de Bulgnéville (1431). Le tout nouveau duc d'Anjou se rend pour la première fois dans son duché d'Anjou en 1437. Le 2 avril, il marie à Angers son fils aîné Jean à Marie de Bourbon (Favier 2008 : 67). Durant les premières années de son règne, le roi René se trouve en proie à des difficultés financières du fait de la rançon exorbitante qu'il s'est engagé à payer auprès de Philippe le Bon et du coût des opérations militaires menées dans le royaume de Naples. Cependant, la construction d'un édifice tel que le logis royal ne constitue qu'un chantier de taille moyenne compte tenu du rang de son commanditaire. Il n'est pas illogique de penser que le château d'Angers, au cœur de la capitale de son duché, ait fait partie des premiers sites, voire ait été le tout premier site angevin sur lequel René souhaitait imprimer sa marque. L'édification du logis royal lui offrait la possibilité de s'inscrire dans la continuité des œuvres de Louis I^{er} et de Louis II. En ouvrant un chantier d'ampleur somme toute limitée, René pouvait escompter atteindre deux objectifs, d'une part achever la restructuration du complexe palatial engagée par son grand-père, d'autre part pourvoir le cœur de sa résidence d'un édifice répondant au plus près aux nouvelles exigences en terme de distribution et de confort.

La datation fournie par la dendrochronologie — 1435-1440 — s'accorde avec le décor héraldique et emblématique sculpté dans la galerie et sur l'escalier, notamment avec les blasons frappés aux armes que René porta entre 1435 et 1453 (Mérindol 1987 : 58-62). La devise « En Dieu en coit » qui orne la voûte en palmier de l'escalier, a également été apposée sur différents supports dans les années 1435-1455 (Mérindol 1987 : 125-126)⁸³.

7.4 - Les transformations de la fin du XV^e/début du XVI^e siècle

7.4.1 - L'adjonction du deuxième étage de la galerie

La restitution des dispositions originelles du logis royal a révélé que la galerie ne comportait initialement que deux niveaux, surmontés d'une terrasse rendue étanche à l'eau par un revêtement en plomb. Les problèmes d'infiltration signalés dans les sources des années 1463-64, et qui entraînent visiblement une dégradation des voûtes du premier étage, expliquent les modifications apportées au bâtiment pour remédier au problème. Pour pouvoir créer un volume fermé au deuxième étage de la galerie, le maître d'œuvre a été contraint de créer des supports en rehaussant les piliers de la façade nord et en faisant réaliser cinq piles de maçonneries (UA 117) entre les pieds de ferme de la charpente du comble central. Certaines pièces de bois ont été coupées, tandis que d'autres ont simplement été moulées par la maçonnerie des piles (fig. 77). Sur la façade nord, l'espace compris entre les piliers a été mis à profit pour aménager des fenêtres à meneaux et traverse dans l'alignement de celles du premier étage. Il faut vraisemblablement rattacher à la même campagne de travaux la construction du pan de mur fermant la galerie à son extrémité occidentale. Ce mur (UA 166), réalisé, comme les piles, en maçonnerie de plaquettes de schiste, a semble-t-il dès l'origine été percé d'une porte dont l'encadrement, tourné vers la galerie, présente une mouluration interrompue par deux petits chapiteaux,



Fig. 77 : Vue du deuxième pilier est portant la charpente de couverture de la galerie. La maçonnerie (UA 117) est venue se plaquer contre le pignon et a moulé le pied d'une des fermes de la charpente couvrant le volume central.

83 Vitrail (détruit) de la Sainte-Chapelle de Dijon exécuté en 1435-36, manuscrit des *Heures de René d'Anjou* (c. 1435-1436 [Gautier 2009 : 200-205]), manuscrit des *Heures Egerton* (ajouts des années 1445-1453 [Mérindol 1987 : 310] ou des années 1442-1443 [Gautier 2009 : 206-21]), sceaux en majesté de 1438, 1438-1443 et 1445-1453.

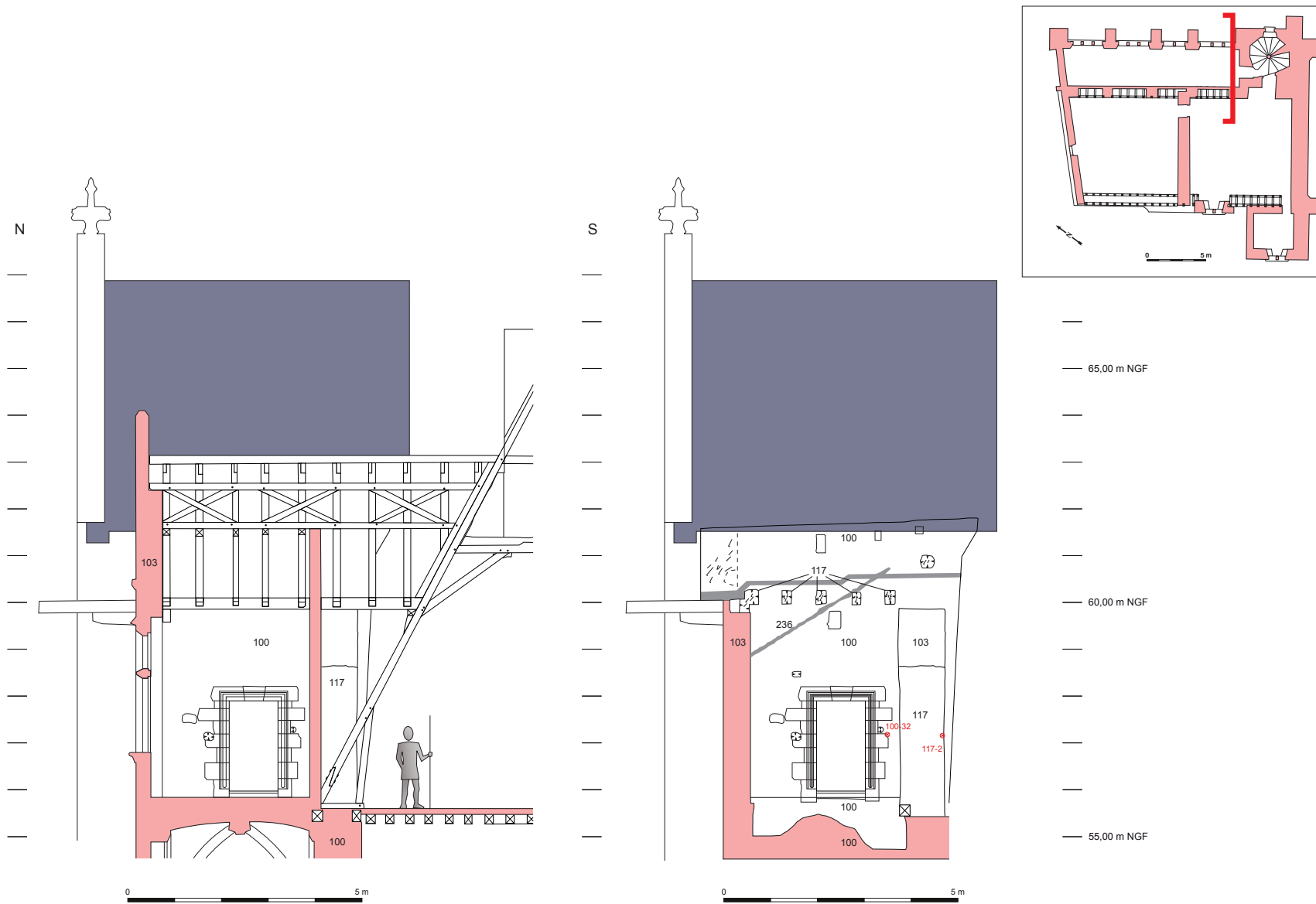


Fig. 78 : Elevation de l'extrémité est du deuxième étage de la galerie, avant l'incendie de 2009 et en 2011, après dépose des ouvrages de charpente et piquetage des enduits. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.

aujourd'hui en partie bûchés, et dessinant une grande accolade sur le linteau (fig. 94 : 1). Il n'a pas été possible de déterminer si une cheminée occupait le même pan de mur, selon les mêmes dispositions que celles décrites au premier étage. Les analyses d'échantillons de mortier prélevés dans les piles et dans l'encadrement de la porte ont révélé des caractéristiques granulométriques très proches, mais que l'on retrouve également pour certains mortiers liés à la construction du logis royal, obligeant par conséquent à la plus grande prudence.

Pour couvrir la galerie ont été réalisés quatre petits toits à deux versants, disposés perpendiculairement au grand comble du volume central et portés par des sablières en appui sur les piliers. Les toits étaient séparés par des chéneaux pour collecter les eaux de pluie et les diriger vers la façade nord. Le manque de place pour procéder au montage des pieds de ferme qui venaient s'assembler sur la sablière orientale a obligé les charpentiers à creuser des empochements sur l'élévation ouest de la tour d'escalier (UA 117) [fig. 78].

Cette modification importante apportée à la structure mais également à la silhouette du logis royal, semble avoir été réalisée en réponse à des défauts dans le dispositif d'étanchéité de la partie sommitale, apparemment en plomb. Les infiltrations signalées en 1463⁸⁴ donnent lieu à des travaux qui font l'objet d'un ordre de paiement en 1464⁸⁵. Les fuites ont été réparées mais la galerie semble toujours couverte par un revêtement en plomb, auquel il est encore fait référence en mars 1474⁸⁶. La construction du deuxième étage de la galerie est donc visiblement postérieure à cette date. Il est peu probable que René ait commandité ces travaux dans la mesure où il quitte définitivement l'Anjou en 1471 et cède, en mai 1476 le contrôle du château à Louis XI et son représentant Guillaume de Cerisay. Le traitement des grandes lucarnes, connu grâce aux représentations de Jean Ballain et de Jacques Ergo (fig. 16 et 19), est manifestement de style gothique avec son alternance de pignons élancés, aux rampants garnis de crochets, et des pinacles en amortissement des contreforts. Un écu surmonté d'une couronne et porté par des personnages ou des animaux décorait chaque fronton. Une telle réalisation paraît difficilement envisageable au-delà de la seconde décennie du XVI^e siècle, date des dernières architectures angevines de style flamboyant. Si l'on prend en compte la modénature de la porte occidentale (UA 166), dont l'appartenance à cette campagne de travaux n'est cependant pas certaine, le dernier quart du XV^e siècle semble devoir être privilégiée, durant la seconde partie du règne de Louis XI (avant 1483) ou sous le règne de Charles VIII (1483-1498).

7.4.2 - Le percement de la porte 108

Une autre modification peut être datée du même horizon chronologique. Une porte de 1,1 m de largeur pour 2,1 m de hauteur a été percée au premier étage du logis pour établir une communication directe entre la galerie et la pièce orientale (UA 108) (fig. 49, 50, 58 et 59). L'implantation de cette porte n'est pas sans poser question puisque son embrasure vient mordre sur la porte du refend, dont l'embrasure a été élargie, probablement dans la même phase de travaux (UA 107). Par ailleurs, d'un point de vue structurel, le fait que la porte 108 ait été positionnée sous le culot et le tas de charge recevant les retombées de deux travées de voûte, constitue une erreur grossière. Les deux pierres qui forment le couverture de la porte présentent des sections trop faibles par rapport aux pressions auxquelles elles ont été soumises par les voûtes. Ce percement a été à l'origine de désordres heureusement assez circonscrits qui ont eu pour effet d'ouvrir certains joints et de complètement fissurer le sommier droit. Cette implantation, imprudente d'un point de vue structurel, pourrait avoir été contrainte par un aménagement de type tournavent installé au revers du mur. Ces tambours de porte en menuiserie sont attestés par

84 Annexe 1, art. 41

85 Annexe 1, art. 44.

86 Annexe 1, art. 59.

les sources écrites au château d'Angers dans la « chambre du retrait du roy »⁸⁷, au châtelet⁸⁸, au logis dit « du Vivier »⁸⁹, mais également au manoir de Rivettes aux Ponts-de-Cé⁹⁰. Dans les mêmes années au château de Chinon, la comptabilité mentionne un « ostevent » dans la chambre de la reine Marie d'Anjou (Bourocher 2011).

Le profil en anse de panier du couvrement, le traitement très refouillé des moulures, les proportions des bases prismatiques étirées en hauteur et assez saillantes, permettent d'envisager une réalisation à une date très avancée dans le XV^e siècle ou au début du siècle suivant, en tous cas postérieure à la porte ouest du deuxième étage de la galerie (UA 166).

7.4.3 - L'insertion de la cheminée 175 dans l'aile d'apparat

Le sondage 2011-1 a entraîné la mise au jour du jambage droit d'une cheminée (UA 175) insérée dans le mur carolingien 146 (fig. 29, 30, 31 et 32), à un niveau correspondant à l'ancienne salle basse de l'aile d'apparat (fig. 89). Les pierres ont été taillées dans du tuffeau pour le contre-cœur et dans un calcaire coquillier à grain fin pour le piédroit. Le jambage présente un plat relativement large encadré par deux chanfreins concaves ; un panneau également concave suivi d'un petit ressaut fait la liaison avec le nu du mur. Les arrêtes, bien dessinées, se prolongent sur la base prismatique puis se fondent dans la plinthe. Le traitement stylistique de cette cheminée gothique incite à la dater postérieurement au logis royal, plutôt vers le dernier tiers du XV^e siècle ou au début du siècle suivant. Elle chauffait alors une pièce dont le plancher se trouvait vers 43,5 m NGF, soit le même niveau que celui restitué pour le mur 145/148 et pour la pièce sud de l'aile d'apparat (UA 218).

7.5 - Les transformations des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

La destruction de l'aile d'apparat, qui intervient dans la seconde moitié du XVII^e siècle, entraîne des modifications importantes sur le logis royal, dont le plan et la vue de 1707 (fig. 14 et 15) rendent partiellement compte.

Sur le mur pignon ouest du logis royal, de probables désordres survenus au niveau du couvrement de la porte 193 — peut-être la rupture d'un linteau ? — ont nécessité une reprise de maçonnerie (UA 147) caractérisée par la mise en place d'une plate-bande en tuffeau surmontée par un blocage constitué de petits éléments également en tuffeau (fig. 33, 34 et 54). Ces travaux interviennent à une date où la porte est toujours en service, soit avant la ruine de l'aile d'apparat dans la seconde moitié du XVII^e siècle. La condamnation de la porte 193/147 se traduit par l'édification d'un muret (UA 185) probablement en relation avec le remblaiement du secteur situé à l'ouest du logis royal. Ces niveaux de remblais rencontrés dans le sondage 2011-1 (US 178 et 179) sont en partie constitués d'éléments provenant de la démolition des bâtiments ; c'est en tous cas ce que suggèrent les nombreux blocs sculptés et pierres de taille retrouvés mélangés à la terre (cf. isolats 178-1 à 178-28 et 179-1). Il a été possible d'établir des rapprochements entre certains éléments, liés notamment à plusieurs grandes cheminées de style gothique (XIV^e-XV^e siècle). Ces blocs nombreux, souvent de qualité, parfois très lourds, pour certains provenant du même organe architectural, ont probablement été arrachés aux élévations de l'aile d'apparat et mélangés aux remblais issus de la démolition.

La disparition de l'aile qui s'interposait entre le logis royal et la Maine a très vraisemblablement rendu nécessaire la construction du pignon au droit du mur occidental du logis royal, dont la charpente rejoignait probablement celle de l'aile d'apparat. L'étude de la façade occidentale montre clairement

87 Annexe 1, art. 642 (A. Lecoy de la Marche se trompe sur la transcription de la désignation de la pièce en lisant « chambre du cabaret du roy », là où Godard-Faultrier [1866 : 87] lit « chambre de retraict », ce qui paraît plus vraisemblable).

88 Annexe 1, art. 23.

89 Annexe 1, art. 27.

90 AN P 1334⁶, f°82-84.

une reprise du tiers supérieur du premier étage (UA 164) — au-dessus de 53,5 m NGF — caractérisée par une mise en œuvre assez hétérogène de plaquettes de schiste et de moellons de tuffeau (fig. 46 et 47). À cette maçonnerie est associé ce qui semble correspondre à un chéneau réalisé avec des grandes pierres posées en forte pente vers le nord ; cet aménagement, en partie masqué par une reprise de maçonnerie tardive, n'a pu faire l'objet d'une étude approfondie. Ce dispositif fait passer l'épaisseur du mur de 1,2 m à moins de 0,6 m. La partie triangulaire du pignon a de la même façon été montée avec des schistes et des moellons de tuffeau, souvent regroupés pour constituer des assises (UA 165). Elle comportait à l'origine deux fenêtres éclairant le deuxième étage, et une petite baie rectangulaire destinée à ventiler le comble perdu. Devenue inutile puisque débouchant sur le vide, la porte (UA 166) du deuxième étage de la galerie fut définitivement condamnée (UA 163) ; sa réouverture a livré plusieurs éléments de lapidaire en réemploi de style gothique (cf. isolats 163-1 à 163-3). Dans ce même contexte chronologique fut ouverte une grande porte (UA 154) sur le pignon, afin d'établir une communication entre le logement du major au premier étage et un emmarchement créé pour descendre vers les espaces extérieurs transformés en jardin.

Le besoin d'accroître la surface habitable du logis royal entraîna, probablement dans le courant du XVII^e siècle, en tous cas avant 1707, des travaux importants pour élargir — et sans doute rediviser — la galerie. Au premier étage, les baies furent détruites et une nouvelle façade fut établie en alignement sur le nu extérieur des piliers, portée par des arcs segmentaires. Cette façade a été déposée par B. Vitry dans le cadre des restaurations d'après-guerre. L'empochement de l'arc oriental (UA 240) a pu être observé sur l'élévation latérale ouest de la tour de l'escalier en vis (fig. 48 : C).

L'aménagement de cloisons aux différents niveaux de la galerie a permis de créer de multiples petites pièces, aménagements dont témoignent un certain nombre de traces, malheureusement souvent difficiles à situer dans le temps ou même les unes par rapport aux autres (fig. 49 et 50). Au rez-de-chaussée, ce ne sont pas moins de trois cheminées qui vont être insérées pour chauffer ces nouveaux espaces. L'une d'entre elles (UA 112), dans la première travée orientale, entraîne la condamnation d'une fenêtre haute⁹¹. Une large ouverture couverte par une plate-bande en tuffeau (UA 226) est percée dans la seconde travée orientale ; les reprises de maçonnerie au revers du mur empêchent de déterminer s'il s'agissait d'une porte ou d'un simple placard mural. La seconde cheminée (UA 227), dans la troisième travée orientale, comportait une hotte très évasée dont la forme évoque davantage un équipement artisanal de type forge, qu'une cheminée à stricte vocation résidentielle. Une cheminée fut enfin aménagée sur le mur ouest (UA 168) ; la présence d'une cheminée déjà existante à l'étage obligea les maçons à dévoyer le conduit vers l'arrière du mur pour éviter le conduit du XV^e siècle (fig. 52 et 53). Cette cheminée fut dans un deuxième temps réduite en largeur avec la mise en place d'un nouveau manteau (UA 169), visiblement lié à un niveau de circulation rehaussé de plus de 1 m. Tous ces aménagements, mal datés, n'ont de sens que si le rez-de-chaussée de la galerie se présentait alors comme un espace fermé, probablement par des grandes huisseries.

Le premier étage ne conserve la trace que d'une seconde cheminée, dans la troisième travée orientale (fig. 49 et 50). L'arrachement des pierres de taille qui constituaient ses piédroits indique un équipement de dimensions modestes destiné à chauffer une pièce d'habitation (UA 122). Le percement de la saignée destinée à recevoir les conduits de fumée des deux cheminées superposées a été axé sur la fenêtre haute et sur le sommet de l'arc formeret, de façon à limiter et faciliter le travail de bûchage. Le jeu des percements et obturations des différentes baies traduit plusieurs phases d'aménagements successifs dont il est impossible de rendre compte de façon détaillée. Dans la première travée orientale, la fenêtre haute du XV^e siècle a été élargie à 1,3 m et réduite en hauteur ; dépourvue d'embrasure, elle a reçu une feuillure au droit de chaque parement (fig. 49, 50, 58 et 59). Dans un deuxième temps, cette fenêtre a été transformée en passage large de 1,05 m, couvert par des linteaux en bois, probablement avant 1707 si l'on en croit le plan dressé par Nicolas Poictevin (fig. 15). À cette date, la porte 108 située

91 Au premier étage, une porte est également obturée pour permettre le passage du conduit.

plus à l'ouest devait être condamnée (UA 109). Dans la seconde travée orientale fut également percée une porte — ou un simple passage ? — couverte par des linteaux en schiste. Dans la quatrième travée, le bouchage de la fenêtre haute a d'abord consisté à ne maçonner qu'une paroi assez fine sur la largeur du tableau de la baie (UA 119) et à remplacer la partie talutée de l'embrasure par un appui horizontal (UA 118) ; le reste de l'embrasure ne fut rempli de maçonnerie que dans un second temps (UA 104). Sur l'élévation intérieure sud de la galerie se lisent les marques laissées par deux cloisons successives, UA 125 et 126, matérialisées respectivement par une saignée verticale et par les négatifs de parpaings probablement en tuffeau.

Les aménagements intérieurs des grandes pièces du volume central, figurés sur le plan de 1707, n'ont laissé que peu de traces, du fait de la disparition des enduits anciens et des restaurations contemporaines. Aucun indice archéologique ne permet de penser que les grandes pièces du premier étage aient été rescindées par un plancher intermédiaire. Le petit escalier en vis que l'on voit représenté dans l'angle sud-est de la pièce orientale sur les plans de la première moitié du XVIII^e siècle (fig. 15), fut probablement installé pour desservir la porte (UA 237) percée à mi-hauteur du premier étage afin de donner un accès plus commode à la petite pièce entresolée de la tourelle sud-est. Les planchers ayant été entièrement restaurés par Bernard Vitry, rien ne permet de savoir si la vis se prolongeait jusqu'au deuxième étage.

Nulle trace ne subsiste des cloisons établissant un couloir dans la pièce orientale du premier étage ; en revanche, la découverte d'un four circulaire (UA 230) de 0,9 m de diamètre aménagé dans l'épaisseur du refend, au sud de la cheminée, fait écho au petit aménagement figuré sur les plans de la première moitié du XVIII^e siècle, qu'il ne serait pas illogique d'interpréter comme un potager attenant au four et à la cheminée.

La représentation sur les plans de la première moitié du XVIII^e siècle d'un édicule ajouté dans l'angle formé par la façade sud et la tourelle sud-est se trouve corroborée par les traces de percements bouchés correspondant à des portes et à des empochements de solives. Ces percements, regroupés dans l'UA 141, permettent de restituer une construction légère particulièrement exiguë puisque sa surface ne devait pas excéder 3 ou 4 m² (fig. 70 et 79). Elle pourrait avoir été édifiée sur le massif de fondation 224, dont l'arase a pu être observée à la base de la façade sud du logis royal, à 44,42 m NGF (fig. 38). On objectera cependant que sa largeur, environ 1 m, paraît très importante pour supporter des élévations qui étaient probablement en pan de bois si l'on en croit d'une part la minceur des murs figurés sur les différents plans, et, d'autre part, les traces conservées sur la façade ouest de la tourelle sud-est. La multiplicité des portes — trois au premier étage et trois pour le niveau entresolé — pose la question de plusieurs états successifs, avec modification des circulations, à moins que certaines traces ne correspondent qu'à des aménagements de type placard. Le fait qu'aucune de ces portes n'ait été débouchée limite considérablement les possibilités d'observations. Le plan de 1749 (fig. 17) suggère, pour le premier étage, un accès depuis l'embrasure de la fenêtre à croisée éclairant la grande pièce orientale du volume central (fig. 70 et 71). Le percement d'une porte dans l'élévation ouest de la tourelle sud-est semble indiquer que la colonne des latrines du XV^e siècle n'est alors plus en service. L'accès au niveau entresolé se faisait probablement de plain-pied depuis l'aile sud-est, ce qui ne fournit pas d'explication aux traces de portes observées sur la façade sud du corps de logis central. Par ses dimensions très ramassées, cet édicule fait penser à une colonne de latrines qui aurait été édifiée en remplacement de celles qui se trouvaient auparavant dans la tourelle sud-est ; cette hypothèse expliquerait l'épaisseur des fondations, si toutefois elles appartiennent au même état, en raison de la présence d'une fosse enterrée. Faute d'informations autorisant une lecture plus fine, notamment en termes de stratigraphie, tous les rebouchages de portes, d'empochements de solives ont été enregistrés sous le même numéro UA 142.

À une date impossible à déterminer, deux autres portes (UA 233) furent également percées pour établir des communications depuis le premier étage et l'entresol de la tourelle sud-est vers un édifice accolé au mur sud de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, pour lequel nous ne disposons d'aucun renseignement (fig. 56 et 71). L'obturation de la porte du premier étage (UA 234) est antérieure à 1858.

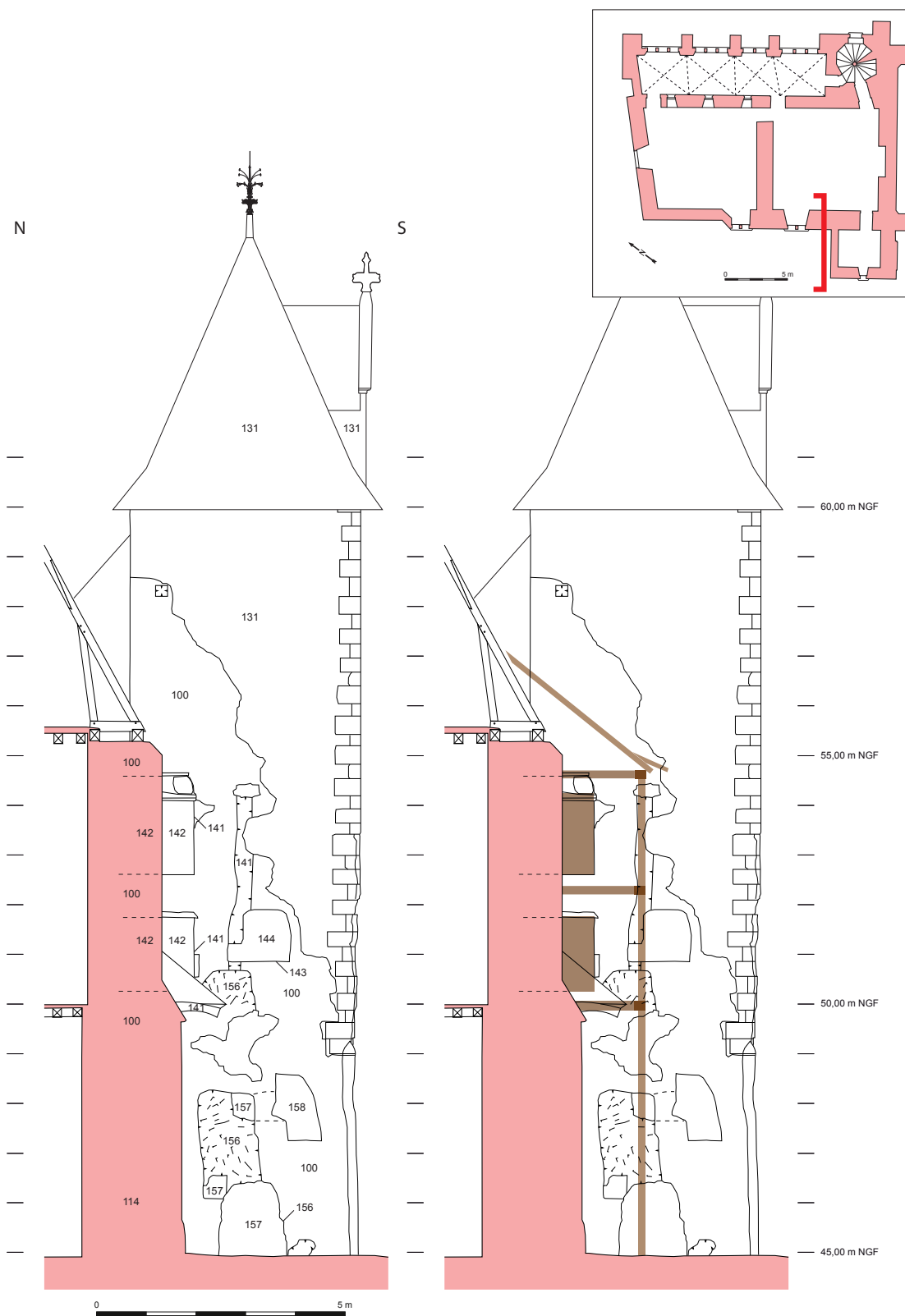


Fig. 79 : Élévation de la façade latérale ouest de la tourelle sud-est. Interprétation et proposition de restitution de l'édicule édifée dans l'angle avec la façade sud du logis royal.

Vers 1780, l'état de vétusté des couvertures et les fuites que ne manquait probablement pas de créer le système des chéneaux entraînent la dépose de la charpente couvrant la galerie, le dérasement des quatre grandes lucarnes et la pose d'un simple toit en appentis appuyé sur le versant nord du grand comble central (fig. 48 : D). L'engravure du solin (UA 236) qui suit une pente de 32° a pu être observée sur l'élévation occidentale de la tour de l'escalier en vis (fig. 78).

7.6 - La fin du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e siècle

La fonction carcérale du rez-de-chaussée du logis royal, dont on a vu qu'elle était attestée dès 1707, ne donne lieu qu'à un nombre finalement assez limité d'aménagements. Les anciennes fenêtres hautes destinées à apporter un surcroît d'éclairage au logis royal sont toutes les trois reprises (UA 102) de façon à en réduire l'ouverture — un carré de 0,6 par 0,6 m équipé de barreaux — et à les faire déboucher le plus haut possible, à environ 3,1 m au-dessus du sol de la galerie, au détriment des linteaux et des arrières-voussures du XV^e siècle (fig. 50 et 59). Anciens éléments de confort, ces fenêtres ont été réduites à de maigres jours avant tout destinés à garantir un minimum de salubrité.

En partie inférieure du mur, quatre passages rectangulaires ont été percés à intervalles irréguliers (UA 101). Ils mesuraient entre 0,45 et 0,55 m de large pour 0,65 à 0,7 m de hauteur et ouvraient entre 0,3 et 0,5 m au-dessus du sol. Les encadrements réalisés avec des briques, des pierres de taille de tuffeau et de calcaire coquillier, notamment pour le couvrement, ne comportent aucune feuillure. La condamnation de ces conduits par une maçonnerie tardive (UA 103) ne permet pas de savoir s'ils étaient pourvus de barreaux ou de grilles. La fonction de cet aménagement, figuré sur le plan de 1858, reste indéterminée.

Sur le mur ouest, deux gros blocs de grès (UA 129) ont été insérés à une date inconnue dans l'épaisseur de la maçonnerie ; des réservations ont été taillées sur la partie visible en parement afin que les deux bandes de fer venant les sceller, ne dépassent pas du nu du mur (fig. 52 et 53). Ce remaniement reste pour l'instant assez énigmatique.

Sur le plan de l'an XII (1803-1804) [fig. 10], la porte entre les deux grandes pièces du rez-de-chaussée semble condamnée, ainsi que la baie occidentale, le passage vers l'aile sud-ouest (UA 113) et la porte de communication avec la grande vis. C'est probablement à ces aménagements que doivent être associées les transformations des deux fenêtres à croisées de la façade sud en porte-fenêtres (UA 161). À cette occasion, les encadrements extérieurs sont entièrement refaits en tuffeau et en calcaire gris⁹². Les claveaux des arcs segmentaires ont été taillés dans des blocs de tuffeau blanc assez dur en emploi ; plusieurs d'entre eux (isolats 161-2 à 161-11, fig. 87) conservent des traces de décor datables de la seconde moitié du XVI^e ou du XVII^e siècle. L'obturation de la cheminée située dans la pièce ouest intervient vraisemblablement dans les mêmes années ; à l'exception de la partie haute de la hotte, tous les éléments saillants ont été bûchés au nu du mur et le foyer a été rempli par une maçonnerie de schiste et de blocs calcaire (UA 173) ; son démontage a livré plusieurs éléments taillés en emploi de provenances très variées (isolats 173-1 à 173-6).

Les deux sondages 2011-2 et 2011-3 réalisés respectivement dans les pièces ouest et est du rez-de-chaussée (fig. 38), puis le décaissement de ces pièces dans le cadre du projet de restauration ont permis de constater que les niveaux de sols anciens avaient été détruits, à une date mal cernée mais que nous serions tentés d'associer aux travaux de la fin du XVIII^e siècle ou du début du siècle suivant. Le sondage 2011-2 a livré les lambeaux d'un pavage de grès (US 182-183) conservé dans l'angle sud-ouest de la pièce vers 44,65 m NGF. Le sondage 2011-3 a été ouvert de façon à vérifier si des vestiges de sols anciens pouvaient subsister sous le sol des années 1950 (US 180). Il a permis de constater la très faible sensibilité archéologique des remblais rencontrés sous le lit de pose (US 186). Le décaissement général

⁹² La reprise tardive (fin du XIX^e ou début du XX^e siècle) de l'intrados des arcs des deux portes-fenêtres n'a pas fait l'objet d'un enregistrement spécifique.

de la pièce pour les besoins du chantier de restauration a néanmoins entraîné la mise au jour d'un dallage en avant de la cheminée, associé à un niveau en terre battue (UA 197) (fig. 62 et 80). Ce revêtement était constitué au niveau de l'âtre de tomettes de différents modules (11, 12 et 16 cm de côté) ; en avant étaient disposées des plaques de schiste ardoisier, encadrées par une bordure en pierres de taille de calcaire. D'autres plaques de schiste mises en place au nord font penser à une phase d'élargissement de la surface dallée, sur au moins 1,5 m². En périphérie a été observé un sol en terre battue régissant avec la surface du revêtement en pierres et en tomettes, entre 44,37 et 44,40 m NGF. La destruction du manteau de la cheminée et son obturation par un massif de maçonnerie (UA 174) n'intervient qu'après 1858 ; le bouchage a livré de très nombreux éléments lapidaires en remploi (isolats 174-1 à 174-20), dont toute une série de fragments de statuaire en tuffeau datable du XVII^e ou du XVIII^e siècle (fig. 88). La présence d'un fragment de manteau de cheminée gothique sculpté d'un décor végétal et conservant une partie de sa polychromie, soulève la question de sa provenance, et de son appartenance hypothétique à une des cheminées du logis royal (fig. 81).

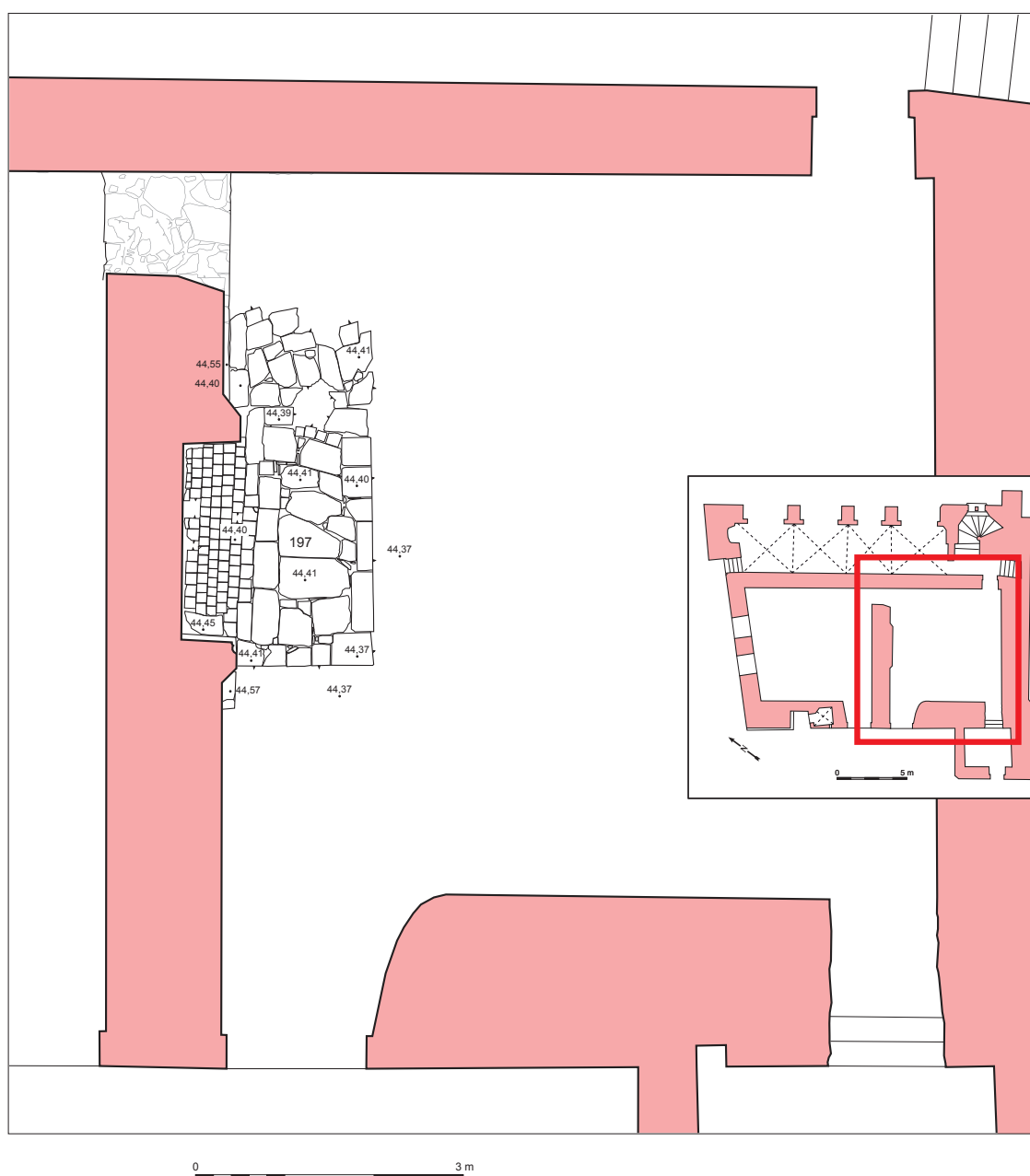


Fig. 80 : Plan des éléments de pavement mis au jour au rez-de-chaussée du logis royal, en avant de la cheminée de la pièce orientale.

Au moins une partie du rez-de-chaussée de la galerie a été décaissée, sans doute pour établir un niveau de cave ; dans la travée orientale, ce creusement a entraîné la destruction partielle des murs 188 et 192 (fig. 40, 41 et 42). Probablement dans le même temps, un mur a été établi à la jonction avec la cage de l'escalier en vis (UA 190). La construction d'un emmarchement en maçonnerie n'est intervenue que dans un deuxième temps pour permettre de descendre depuis le palier inférieur de la grande vis vers le niveau de cave (UA 191). L'ampleur limitée des terrassements liés au projet de restauration n'a permis d'observer que les trois premières marches. La profondeur de la cave n'a pu être reconnue. Dans un troisième temps fut édifié un mur de séparation entre le volume de l'escalier en vis et la galerie (UA 172). La porte, couverte par un linteau en pierre et par une pièce de bois, respectivement sur ses face est et ouest, a été axée sur l'emmarchement 191 dont on peut penser qu'il est toujours en service. Le plan de 1858 figure le mur 172 et indique pour le rez-de-chaussée de la galerie : « ancienne galerie servant actuellement de cave ». Cet espace a été par la suite remblayé (US 195) de façon à lui restituer sa volumétrie originelle. Le comblement a été réalisé avec des matériaux de démolition constitués des plaquettes de schiste et de morceaux de mortier mêlés à de la terre. Les quelques éléments de mobilier archéologique — petites bouteilles de verre soufflé, fragments de grès — ne permettent pas de préciser la date à laquelle a eu lieu ce remblaiement.

Dans la partie sud-est du logis royal, sur le mur sud de la pièce orientale, au rez-de-chaussée, et sur l'élévation extérieure ouest de la tourelle sud-est s'observent des creusements assez importants, de forme concave (UA 143, 156, 229) ; le parement en schiste a été rogné, bûché sur une profondeur variable, pouvant aller jusqu'à 0,35 m (fig. 61 et 79). Plusieurs de ces creusements, dont la fonction n'est pas identifiée et qui n'ont pas nécessairement de liens entre eux, ont été rebouchés avec des maçonneries constituées de petits éléments, essentiellement en schiste, en tuffeau et en arkose (UA 144, 157, 158, 162). Le fait que le creusement 229 descende jusqu'à la cote de 44,3 m NGF amène à privilégier l'hypothèse selon laquelle le bûchage a été réalisé alors que le sol de la pièce avait déjà été décaissé.

Le plan de l'an XII semble indiquer que le rez-de-chaussée de l'aile sud-ouest était encore voûté dans ces années 1803-1804 (fig. 10). C'est donc vraisemblablement postérieurement à cette date que furent abattues ces voûtes, ce qui nécessita un placage de maçonnerie au-dessus des arcs formerets (UA 187) (fig. 69 et 70). Ces travaux pourraient être contemporains du déplacement de l'entrée du petit réduit voûté, accessible à l'origine par le côté sud. La condamnation de cet accès avec des parpaings de tuffeau (UA 159) a sans doute été précédée du percement du passage aujourd'hui visible, sur le côté ouest.

7.7 - Les transformations de la seconde moitié du XIX^e siècle

Les trois plans très détaillés du logis royal dressés en 1858 donnent un état précis de l'édifice et fournissent un *terminus post quem* précieux pour certaines modifications importantes (fig. 23 et 24). À cette date, quatre des cinq cheminées adossées au refend du logis royal semblent toujours en fonction ; cependant, celle équipant la pièce ouest de l'étage présente des dimensions réduites laissant à penser que la cheminée du XV^e siècle est déjà détruite à cette date. L'emploi de parpaings de « mâchefer » pour boucher les cheminées des étages (UA 171) suggère de dater ces transformations de la première moitié du XX^e siècle⁹³. Au premier étage, dans la pièce ouest — interprétée comme la chambre du duc — il convient de souligner que le bouchage contenait de petits fragments de moulure portant les mêmes traces de peinture rouge orangé et jaune que celle présentes sur les blocs de cheminée conservés en arrachement.

La destruction du bâtiment qui avait été accolé au nord-ouest de la galerie intervient entre 1858 et le tout début du XX^e siècle ; elle n'apparaît plus sur le dessin de Jules Rohard de 1911 (fig. 25). Pour

⁹³ La souche n'apparaît déjà plus sur les cartes postales du tout début du XX^e siècle.

des raisons structurelles, on peut supposer que la démolition du bâtiment fut suivi par l'édification du puissant contrefort d'angle (UA 167) chargé d'absorber par sa masse les poussées générées par le voûtement de la galerie (fig. 47 et 48). Le bouchage (UA 121) de la porte ouest au premier étage de la galerie semble pouvoir être attribué à cette campagne de travaux.

La destruction de l'aile sud-ouest intervient dans le même horizon chronologique. Le mur oriental est bûché au ras de la façade sud du logis royal et arasé jusqu'à la semelle de fondation (UA 222) (fig. 38, 69 et 70). La destruction de son pendant, le mur ouest, entraîne une reprise de maçonnerie importante. Un massif de confortement est établi au niveau du rez-de-chaussée afin de reprendre une partie des charges qui pesaient sur un mur jugé trop grêle. Ce confortement, UA 160, apparaît sur les cartes postales du tout début du XX^e siècle. Le massif vient principalement épauler l'angle du bâtiment (fig. 46, 47, 69 et 70). Plus à l'est, un espace couvert par un arc segmentaire permet de conserver l'accès au petit réduit voûté sur croisé d'ogive. Au niveau du premier étage, les clichés des années 1900-1910 montrent que l'on avait dans le même temps repris la tête du mur perpendiculaire à la façade du logis royal. Ces dispositions apparaissent distinctement sur les photographies prises au sortir de la Seconde Guerre Mondiale.

À l'étage, la destruction de l'aile sud-ouest entraîne le bouchage (UA 124=138) du passage oblique qui communiquait avec le petit escalier en vis, ainsi que l'obturation de la baie qui assurait une liaison directe entre le logis royal et l'aile sud-ouest (bouchage UA 136) (fig. 60, 61, 69 et 70).

La condamnation de la partie inférieure de la grande vis telle qu'elle est figurée sur le plan de 1858 fournit un début de réponse pour expliquer le percement d'une porte depuis le palier inférieur vers la chapelle Saint-Jean-Baptiste (UA 127), alors même qu'une communication existait déjà une révolution plus haut (fig. 50). Le bouchage de cette porte avec des parpaings de tuffeau paraît relativement tardif (UA 128).

7.8 - La restauration de Bernard Vitry

L'ampleur des travaux de restauration entrepris dans les années 1950 sous la conduite de Bernard Vitry rend difficile toute distinction avec d'éventuelles autres interventions, notamment antérieures à 1947, date à laquelle le château fut confié à l'administration des Monuments Historiques.

Les travaux comprirent notamment :

- la reconstruction de l'angle sud-ouest et de toute la partie haute de la tourelle sud-est (UA 131) (fig. 70 et 79),
- la réfection complète des encadrements des deux fenêtres à croisées du premier étage, sur la façade sud (UA 131) (fig. 70),
- la restauration complète de la lucarne sud (UA 131) (fig. 70),
- la restauration complète de la charpente employant une partie des pièces de la charpente d'origine, et la création d'une souche de cheminée factice,
- la reprise de l'angle sud-ouest, au niveau du premier étage (UA 130) (fig. 47 et 70),
- la restauration de la grande baie au rez-de-chaussée de la façade ouest et la création d'une seconde baie identique (UA 202) (fig. 17, 18 et 47),
- la restauration de la grande fenêtre au premier étage de la façade est (UA 155) (fig. 47),
- la reconstruction de toute la partie haute de la tour de l'escalier nord et la réfection presque complète des encadrements des fenêtres (UA 103) (fig. 44 et 48).
- la reconstruction de tout le deuxième étage de la galerie avec la restitution des lucarnes et des ouvrages de charpente (UA 103) (fig. 44, 48 et 68),
- le remplacement de presque toutes les pierres de taille de la façade nord et la restitution des ouvertures dans l'état du XV^e siècle (UA 103) (fig. 44 et 48),
- la dépose et la restauration complète des structures de plancher (UA 103) (fig. 53, 56, 59 et 61),

- la condamnation de la cheminée au premier étage de la galerie (UA 120) (fig. 53),
- la reprise de nombreux encadrements intérieurs (UA 103) (fig. 50, 59 et 61),
- le piquetage de tous les enduits intérieurs et la pose de nouveaux enduits sur les maçonneries intérieures montées en plaquettes de schiste (UA 103),
- la pose de pavements en terre cuite (UA 180).

8 - ANALYSE DU MOBILIER LAPIDAIRE

Le suivi des travaux de terrassement et de restauration a entraîné la mise au jour de plusieurs fragments d'éléments taillés et/ou sculptés, conservant parfois des traces de décor peint, mis au rebut dans des remblais ou réemployés dans les maçonneries. Si un nombre important de fragments restent isolés, il convient de souligner la présence de plusieurs ensembles cohérents constitués de pierres ayant la même provenance architecturale.

Les éléments de décor assurément antérieurs au XV^e siècle sont assez peu nombreux. Un claveau en calcaire orné d'un tore en amande souligné par un filet et un cavet (173-2) suggère une datation centrée sur le XIII^e siècle. Deux autres claveaux en tuffeau proviennent vraisemblablement d'un grand portail orné de trois tores de 8 cm de diamètre, séparés par des angles saillants (178-7 et 178-12) ; tant le traitement stylistique que les traces d'outils — brettage fine — orientent la datation sur le XIII^e ou la première moitié du XIV^e siècle, période durant laquelle nous sommes peu renseignés sur les travaux réalisés à l'intérieur du château.



Fig. 81 : Fragment provenant du manteau d'une cheminée gothique comportant un décor sculpté et des traces de décor peint (isolat 174-20).

À l'inverse, la seconde moitié du XIV^e et le XV^e siècle sont très bien représentés dans les découvertes lapidaires qui reflètent les nombreux chantiers des ducs de la seconde maison d'Anjou (1360-1480). Les éléments les plus spectaculaires proviennent de la démolition de plusieurs cheminées.

Le démontage du mur UA 174 venant condamner la cheminée de la pièce orientale du rez-de-chaussée du logis royal a permis de retrouver un bloc de tuffeau (174-1) portant un larmier très saillant qui devait marquer le passage entre le manteau vertical et une hotte pyramidale, selon des dispositions analogues à celles qui s'observent sur les arrachements des cheminées du premier étage. La même maçonnerie remployait un élément en tuffeau, cette fois-ci sculpté et peint, provenant selon toute vraisemblance de la plate bande du manteau d'une cheminée de style gothique (174-20, fig. 81). À la base de ce manteau courait une frise végétale se détachant sur un fond rouge, avec des traces de dorure sur les branches. Par ailleurs, la maçonnerie obturant la cheminée de la pièce ouest au premier étage du logis royal (UA 171) a livré neuf fragments de tuffeau conservant les traces de polychromie, dont certaines couleurs — jaune orangé et rouge — sont très proches des fragments de peinture encore lisibles sur les arrachements latéraux encore en place de cette même cheminée.

Le suivi des travaux de terrassement à l'ouest du logis royal a entraîné la découverte de très nombreux éléments lapidaires, provenant notamment de trois cheminées de style gothique.

Quatre blocs taillés dans un calcaire coquillier fin et dur présentent la même mouluration constituée d'un tore de 24 cm de diamètre avec un large listel (8 cm), souligné côté extérieur par un filet suivi d'un cavet. Trois éléments du jambage gauche (178-17, 178-18 et 178-19) et un du jambage droit (178-15) ont été mis au jour ; ils permettent de restituer une cheminée dont le piédroit, posé sur une plinthe de 13 cm, comportait en partie supérieure au moins un ressaut — peut-être deux ? — puis s'évasait en forme de pyramide inversée (fig. 82). Le foyer présentait un plan trapézoïdal. Le profil de la moulure et le ressaut suggèrent une datation du XIV^e siècle ou du tout début du siècle suivant.



Fig. 82 : Remontage de la partie supérieure du jambage gauche d'une cheminée gothique (isolats 178-17 et 178-18).



Fig. 83 : Sommier couronnant le jambage gauche d'une cheminée monumentale gothique (isolat 178-16).



Fig. 84 : Remontage de la partie supérieure du jambage gauche d'une cheminée gothique (isolats 178-1 , 178-8, 178-9, 178-10).

Quatre autres blocs taillés dans un calcaire dur proviennent de la plate-bande du manteau d'une cheminée monumentale ; tous présentent à la base la même moulure formée par la succession d'un cavet, d'un tore, d'un filet et de deux cavets. La pierre 178-16, profonde de 1,33 m, correspond au sommier qui venait couronner le piédroit gauche (fig. 83). Les blocs 178-6, 178-23 et 178-24 sont des claveaux qui présentent une hauteur de 55 cm et une épaisseur maximale de 16 cm. Les joints sont verticaux contre le sommier et obliques au niveau de la clef (178-23) ; sur tous les blocs s'observe un système d'assemblage formé d'un cordon semi-cylindrique et de son vis-à-vis en négatif sur la moitié supérieure des faces latérales des blocs. Ce type de dispositif permettait de mieux solidariser les éléments et en particulier d'éviter les mouvements latéraux. La face intérieure du sommier et les tracés d'épure conservés en sous-face permettent d'affirmer que le foyer présentait un plan légèrement ébrasé. Les éléments stylistiques sont insuffisants pour affiner la datation de cette cheminée gothique.

La troisième et dernière cheminée restituable à partir des blocs sortis des remblais se caractérise par des piédroits traités de façon relativement simple avec un jambage chanfreiné prolongé côté extérieur par un champ concave, suivi d'un retour droit puis d'un panneau biais (fig. 84). Ce profil pénètre en s'évasant dans les corbeaux en forme de pyramide inversée. Les pierres 178-9 et 178-10 d'une part, et 178-20 d'autre part, proviennent des corbeaux respectivement gauche et droit. L'un comme l'autre présentent sur la partie antérieure des graffitis illisibles mais de graphie ancienne. Le foyer semble avoir été très peu profond. Le fait que les jambages fassent saillie vers l'intérieur de la pièce, 56 cm en avant

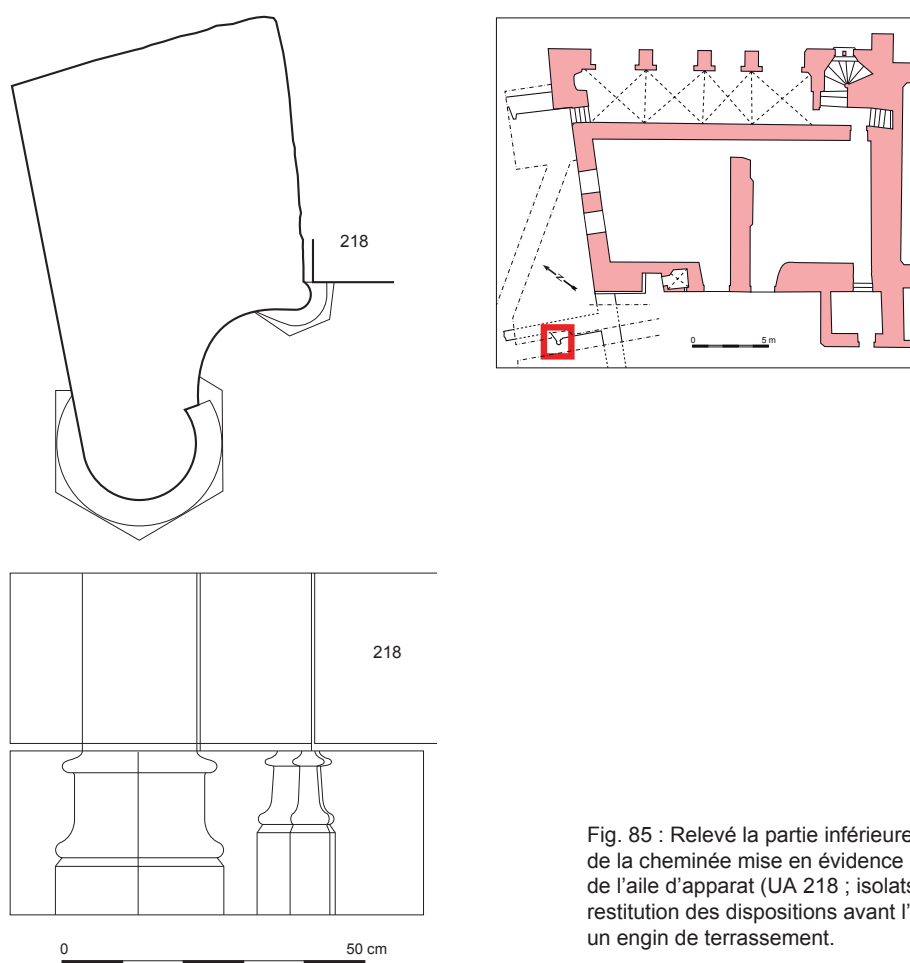


Fig. 85 : Relevé la partie inférieure du jambage gauche de la cheminée mise en évidence sur le mur de refend de l'aile d'apparat (UA 218 ; isolats 218-6 et 218-7) ; restitution des dispositions avant l'arrachage des blocs par un engin de terrassement.

du mur, indique que cette cheminée équipait un étage et que derrière son contre-cœur passaient le ou les conduits des cheminées se trouvant au(x) niveau(x) inférieur(s)⁹⁴. L'amortissement du profil des jambages dans le corbeau incline à dater cette cheminée du XV^e siècle.

Rappelons que le creusement d'une tranchée a entraîné l'arrachement de la base du jambage droit de la cheminée qui se trouvait encore en place sur le mur de refend de l'aile d'apparat (UA 218). Deux blocs en calcaire dur ont été désolidarisés du mur par la pelleteuse et ont fait l'objet d'un enregistrement dans le stock lapidaire (218-6 et 218-7) (fig. 85 et 86). La cheminée présentait un foyer de plan trapézoïdal ; le piédroit de section semi circulaire et la colonnette à laquelle il est relié par un panneau concave, prenaient appui sur des bases prismatiques assez trappues.



Fig. 86 : Remontage de la partie inférieure du jambage gauche de la cheminée mise en évidence sur le mur de refend de l'aile d'apparat (UA 218 ; isolats 218-6 et 218-7).

Ces cheminées, bien que toutes de style gothique, forment un ensemble assez hétérogène, tant du point de vue des matériaux que des dispositions générales ou des décors. Le poids des pierres de taille, assez élevé, et le fait qu'elles puissent être rapprochées en ensembles cohérents, rend vraisemblable une provenance très locale ; plusieurs d'entre elles équipaient probablement l'aile d'apparat — ou les volumes attenants — dont les élévations furent progressivement détruites entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du siècle suivant.

⁹⁴ Ces dispositions rappellent la cheminée qui équipait la pièce orientale au deuxième étage du logis royal ; la contrainte posée par les quatre conduits des cheminées des étages inférieurs a obligé le maître d'œuvre à disposer la cheminée très en avant du mur, ainsi que l'atteste le plan de 1858.

De nombreux éléments d'encadrements de baies ainsi que des fragments de meneaux ou de traverses de syle gothique traduisent la même hétérogénéité (102-1, 161-1, 163-3, 172-2, 172-3, 172-4, 172-5, 172-6, 173-3, 178-11, 178-14, 214-2). Certains blocs montrent un traitement très simple constitué de chanfreins plats (102-1) ou de cavets avec des congés plats ou en pointes plus ou moins éfilées. D'autres sont ornés de moulures toriques, avec ou sans listel, classiquement prolongées par un filet et un cavet. À la diversité des profils répond la variété des matériaux et des traces d'outils. Comme pour les cheminées, cette absence d'homogénéité renforce le sentiment que devaient se juxtaposer dans ce secteur non pas de grands édifices construits d'une seule traite, mais plutôt des bâtiments dont la construction dut s'étaler dans le temps.

Parmi les autres éléments d'architecture gothique se trouvent une moulure d'appui de baie ou de coussiège (172-1), un larmier (178-5), un probable fragment de rampant (178-3) et un chou sculpté sur quatre faces (179-1), provenant probablement d'un fleuron. Des claveaux (109-1 et 109-2) en remploi dans le bouchage UA 109 de la porte UA 108, présentent le même type de mouluration que les nervures des voûtes de la galerie du logis royal : tore à listel, filet et cavet, avec une finition à la ripe. Enfin, un



Fig. 87 : Vue d'une pierre de taille provenant d'une voûte à caissons (isolat 161-9).

noyau d'escalier en vis en calcaire coquillier (163-1) présente un décor à facettes légèrement concaves s'enroulant en spirale en suivant la pente de l'embranchement, analogue à celui de la grande vis nord-est du logis royal. Cependant, son diamètre relativement faible — 17 cm — suggère qu'il provient d'un escalier plus étroit.

Parmi les éléments taillés et/ou sculptés postérieurs au XV^e siècle se trouve tout un lot provenant de la restauration de l'encadrement d'une des portes-fenêtres de la façade sud (UA 161), dont l'arc était entièrement constitué de remplois. Les pierres taillées dans un calcaire blanc à grain fin portent des décors différents mais appartenaient potentiellement à un seul et même ensemble architectural. Ce lot comprend notamment des morceaux d'entablement classique (161-2, 161-5), les éléments de petites voûtes à caissons décorés de motifs floraux (161-3, 161-4, 161-9), un pilastre cannelé (161-7) ou un morceau d'arc avec une frise sculptée sur l'intrados (161-8) (fig. 87). Ces fragments d'architecture classique peuvent dater de la seconde moitié du XVI^e ou du XVII^e siècle. Leur provenance est inconnue (retable ?).

Le dernier lot remarquable est constitué de dix-huit blocs de tuffeau gris retrouvés en remploi dans la maçonnerie bouchant la cheminée orientale du rez-de-chaussée (UA 174). Ces blocs (174-2 à 174-19) proviennent de plusieurs statues représentant à une échelle proche du 1/1 des personnages en pied habillés de drapés amples tombant au sol (fig. 88). Un visage d'homme barbu, la tête légèrement inclinée vers sa droite, aux cheveux longs dessinant d'épaisses boucles sur les épaules, fait penser à une figuration du Christ (174-15). Un autre fragment correspond au visage imberbe d'un personnage jeune (174-16). Le traitement stylistique oriente la datation de ces sculptures vers la seconde moitié du XVII^e siècle ou le début du siècle suivant. La provenance pose là encore question : l'emploi de tuffeau exclut que ces statues aient été destinées à être exposées en extérieur. L'hypothèse d'un programme sculpté en vue d'ornementer un édifice religieux paraît la plus vraisemblable.



Fig. 88 : Vue d'une partie des blocs retrouvés dans le bouchage 174, provenant de plusieurs statues en tuffeau.

9 - SYNTHÈSE

Les données relatives au logis royal reposaient jusqu'à présent sur l'étude nécessairement sommaire d'un édifice ouvert au public, abritant des collections textiles, mais surtout très restauré et dont les élévations intérieures étaient masquées par des enduits, échappant de ce fait à toute investigation. L'incendie survenu en janvier 2009, bien qu'ayant gravement endommagé l'édifice, a paradoxalement rendu possible une étude archéologique du bâtiment dans son ensemble, ainsi que de ses abords. Les résultats de ces recherches, croisés avec l'analyse critique des données documentaires déjà disponibles, permettent de renouveler les connaissances sur l'histoire du logis royal. Outre des indications précieuses sur l'occupation de ce secteur avant le XV^e siècle, l'étude archéologique a apporté un éclairage nouveau sur l'histoire architecturale du monument, sur ses aménagements intérieurs mais également sur la façon dont il a fonctionné en interaction avec les constructions et les espaces environnants. Elle a enfin permis de suivre les transformations de l'édifice au cours du temps, en fonction de ses différentes affectations, jusqu'à la dernière grande campagne de restauration des années 1950.

9.1 - État des connaissances sur l'occupation antérieure au logis royal

L'analyse des élévations du logis royal et le suivi des différents travaux d'affouillement, réalisés pour les besoins du chantier de restauration, ont mis en évidence plusieurs maçonneries appartenant à des constructions antérieures au logis royal.

9.1.1 - Un mur carolingien lié au palais comtal

La création *ex nihilo* d'un escalier en vis accolé au pignon occidental du logis royal a nécessité des travaux de décaissement réalisés sous surveillance archéologique. Le décapage a entraîné la mise au jour d'un pan de mur en petit appareil, large de 1,15 m, édifié perpendiculairement à la Maine (chap. 7.2.1). Le dégagement de son élévation sud, sur 2,6 m de hauteur, a également révélé le jambage oriental d'une grande cheminée de style gothique.

Ce mur, connu par des plans du XVIII^e siècle, correspond au pignon nord de l'aile dite « d'apparat » réputée édifiée au XIV^e ou au XV^e siècle. Pourtant, les techniques de mise en œuvre des moellons suggéraient pour ce pan de mur une datation assez haute. Des charbons prélevés dans le mortier ont fait l'objet d'une datation au radiocarbone qui permet de situer l'édification de ce mur entre la fin du VIII^e siècle et la fin du X^e siècle⁹⁵. En l'état actuel des connaissances, l'hypothèse la plus vraisemblable est de le rattacher au palais comtal, et plus précisément aux espaces résidentiels (*camerae*), que les fouilles dans les années 1990 amènent à localiser au nord-est de la salle comtale (Chevet *et al.* 1997b). Cette découverte fournirait un jalon assez éloigné pour l'extension vers le nord de l'ensemble palatial, amenant à restituer un complexe résidentiel peut-être sensiblement plus étendu que ce qui était supposé.

9.1.2 - Des vestiges de l'occupation antérieure au logis royal

D'autres vestiges de maçonneries découvertes sous les murs du logis royal apportent la preuve que l'édifice n'a pas été édifié sur un emplacement vierge de constructions.

Des carottages destinés à créer des passages de réseaux ont révélé les traces d'un autre mur de facture ancienne, très probablement antérieur au XII^e siècle, sous le mur oriental de la tourelle sud-est. Toutefois, le fait qu'il ait été arasé puis chemisé par des maçonneries plus tardives, a interdit de l'étudier de façon satisfaisante, et donc éventuellement de le rattacher à un état architectural particulier.

95 L'analyse fournit un âge calibré de 777 à 967 (Lyon-8376 [Gra]). Voir annexe 4.

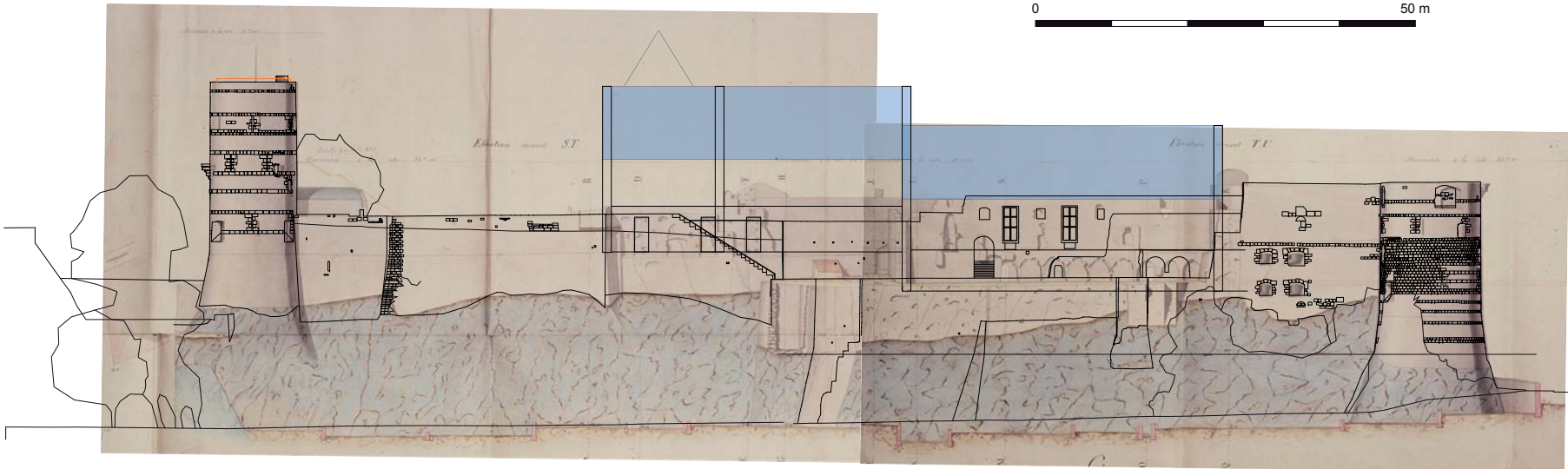
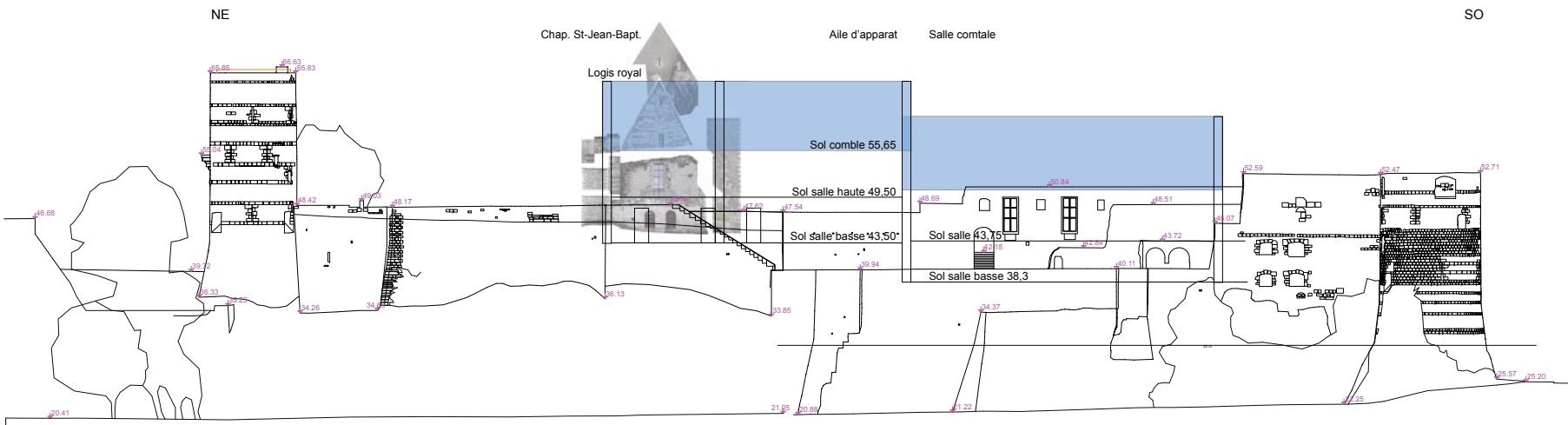


Fig. 89 : Front ouest du château, restitution des niveaux de la grande salle et de l'aile d'apparat, dans leur état au XV^e siècle (élevations de fond : G. Mezier de Parajd et extrait d'un document réalisé en 1857, SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, dossier 4, n°282).

Le pignon occidental du logis royal prend appui sur un mur plus ancien caractérisé par un parement intérieur en pierres de taille de tuffeau, que les techniques de mise en œuvre permettent de dater de la fin du XII^e siècle ou du début du siècle suivant (chap. 7.2.2). Le parement extérieur a fait l'objet d'un traitement plus économique avec l'emploi de plaquettes de schiste de provenance locale. Le très large recours à la pierre de taille de tuffeau pour les intérieurs n'en reste pas moins significatif ; il désigne en effet l'édifice auquel appartenait ce pan de mur comme une construction relativement importante sur le plan symbolique.

Deux massifs de maçonnerie larges de 1,8 m, ont été mis en évidence à la base des élévations du logis royal. Ils se trouvent dans le prolongement des deux murs gouttereaux de la chapelle Saint-Jean-Baptiste dont ils semblent contemporains (chap. 7.2.4). Au moins l'un des deux venait buter contre un mur beaucoup plus fin dont ne subsiste qu'un segment très court entre la galerie et le logis royal. L'état d'arasement de ces structures et le fait qu'elles n'aient pu être observées que très superficiellement dans le cadre des travaux de restauration, rendent leur interprétation problématique. Elles apportent la confirmation que des constructions importantes ont dû être dérasées préalablement à l'édification du logis royal.

À l'occasion du creusement de tranchées pour les réseaux d'évacuation des eaux pluviales, d'autres vestiges très arasés de l'aile d'apparat ont été « accrochés », notamment un mur de refend équipé d'une cheminée gothique (chap. 7.2.3). La qualité de la mise en œuvre, avec l'emploi de pierres de taille de tuffeau soigneusement appareillées, le gabarit de la cheminée taillée dans des blocs de calcaire dur indiquent là encore l'existence d'espaces privilégiés. Ce grand corps de logis dont l'emprise est bien connue grâce à plusieurs plans du XVIII^e siècle reste assez mal daté. Les éléments récemment mis au jour orientent la datation vers la période ducal (1356/1360-1480), plus particulièrement les règnes de Louis I^{er} (1356-1384) et Louis II (1384-1417). L'ampleur des volumes, l'articulation avec la grande salle (fig. 89 et 90), l'organisation tripartite des pièces se succédant par taille décroissante font écho aux grandes réalisations architecturales du dernier tiers du XIV^e siècle (aménagement de Charles V au Louvre à partir de 1364, palais ducaux de Bourges et de Riom édifiés pour Jean de Berry dans les années 1370-1385, logis du château de Coucy restructuré par Enguerrand VI dans la décennie 1380) [Mesqui 1996].

Le croisement des résultats des opérations archéologiques des années 1990 et de l'étude du logis royal permet de restituer avec une bonne fiabilité l'emprise générale de l'aile d'apparat ainsi que le positionnement des niveaux de sol (fig. 89). Il est possible qu'à l'origine, les pièces du premier étage aient présenté des volumes montant sous charpente. Cependant, l'existence d'une porte de communication au deuxième étage de la galerie du logis royal et la figuration de lucarne sur des représentations du XVII^e siècle (fig. 13) inclinent à penser qu'un troisième niveau — étage de comble — existait sur tout ou partie de ce corps de bâtiment à partir du XV^e siècle.

9.2 - La construction du logis royal

Contredisant le schéma évolutif avancé jusqu'à présent, et qui postulait l'antériorité du logis sur la galerie et l'escalier nord, l'examen des parements a très rapidement révélé une construction beaucoup plus homogène que ce qui était pressenti (fig. 90). L'étude des élévations intérieures et extérieures a permis d'apporter la démonstration de la stricte contemporanéité entre le volume central du logis, la tourelle sud-est, l'escalier en vis nord-est et les deux premiers niveaux de la galerie (chap. 7.3.1 et 7.3.2). L'examen attentif des murs de la galerie, débarrassés de leurs enduits contemporains, montre très clairement que les voûtes n'ont pas été insérées dans un édifice préexistant comme on le croyait (chap. 7.3.4). Des analyses granulométriques de mortier sont venues confirmer ces observations de terrain. De la même façon, l'analyse des traces d'arrachement de l'aile sud-ouest, détruite au XIX^e siècle, a permis d'établir sa contemporanéité avec le reste du logis royal (chap. 7.3.7). Contrairement à ce qui était admis, l'édifice est donc apparu, pour l'essentiel du gros-œuvre, comme résultant d'une campagne de construction unique.

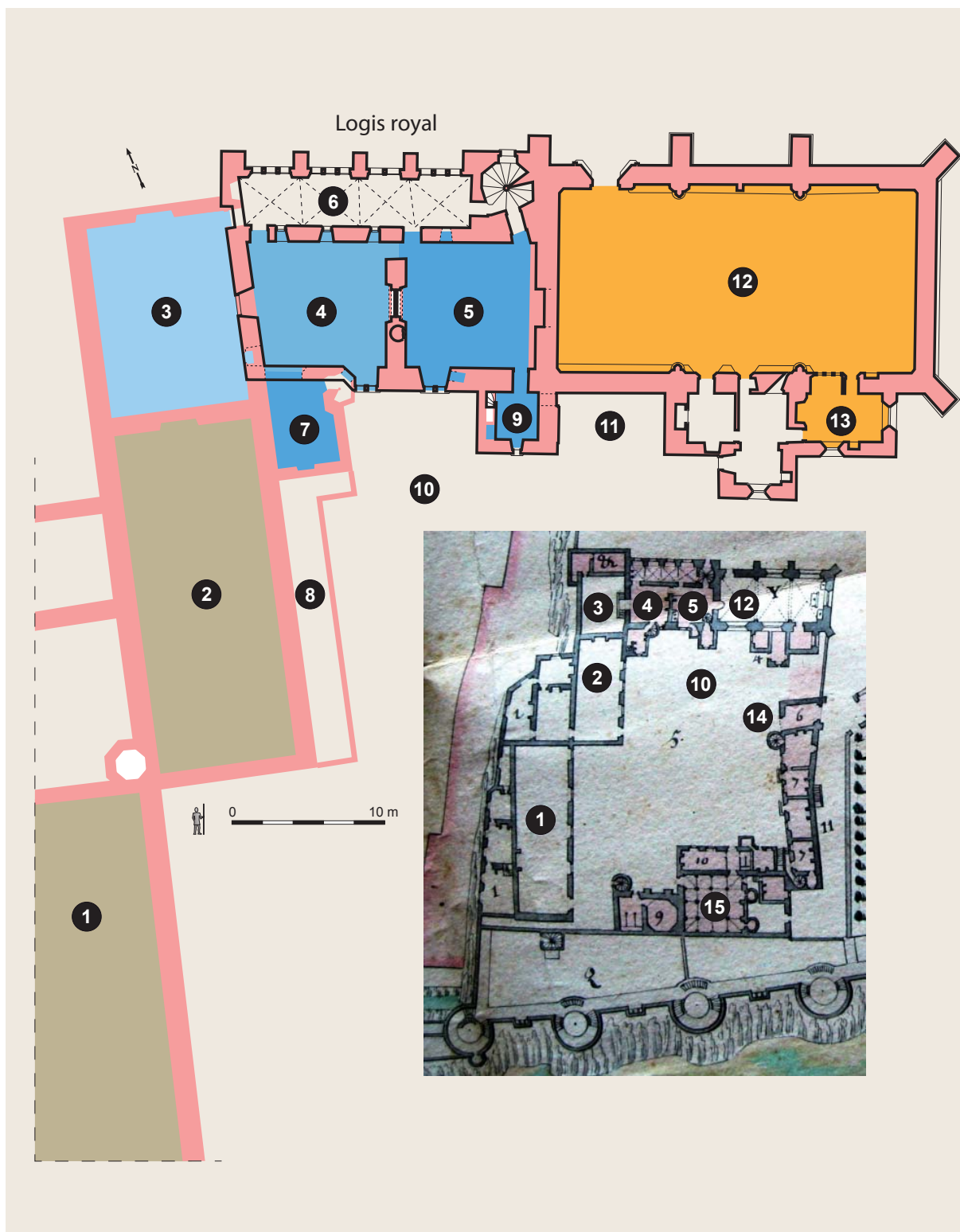


Fig. 90 : Château d'Angers, plan du logis royal (premier étage) et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. La restitution des dispositions vers 1470 est figurée en rose. 1 : grande salle comtale restructurée par Louis I^{er} ; 2 : salle « où [René] disgne de présent » (1465) ; 3 : « grant chambre de parement » (1453), désignée dans l'inventaire de 1471 comme « salle de parement » ; 4 : « chambre du roy » ; 5 : « chambre du haut retrait du roy » ; 6 : Galerie (non mentionnée dans l'inventaire de 1471) ; 7 : « chambre du petit retrait du roy » et « petite chapelle », surmontés d'une « estude du roy » ; 8 : « galerie neuve sur le petit jardin, contre l'oratoire du roy » ; 9 : « petite chambre du haut retrait » surmontée de « l'estude du roy » ; 10 : « petit jardin » ; 11 : « vivier » et « logis du vivier » ; 12 : « chapelle » ; 13 : « oratoire » ; 14 : « portal » ; 15 : « cuisines ». Les principaux numéros sont reportés sur un extrait d'un plan du château de 1749 conservé au Service Historique de la Défense (*Plan du château d'Angers pour servir aux projets de 1750*, SHD, archives du Génie, art. 8/section 1, Angers, dossier 1, n°3).

9.2.1 - Un édifice relativement homogène

Le logis royal comprenait donc dans son état initial un corps de bâtiment central offrant, sur trois niveaux, deux grandes pièces par étage desservies au nord-est par un escalier en vis — surmonté d'une chambre haute — et doublé côté nord par un corps de galeries à deux niveaux. Deux volumes appartenant au projet originel étaient disposés en retour côté sud : une tourelle carrée au sud-est dont la hauteur dépassait celle du corps central et une petite aile au sud-ouest. Ces deux volumes annexes comportaient un niveau entresolé entre le premier et le deuxième étage du logis royal.

9.2.2 - Le couvrement des volumes intérieurs

Seuls l'escalier, le portique et la galerie ont reçu un couvrement en pierre ; toutes les autres pièces étaient couvertes par des plafonds ou, à l'étage des combles, par un probable lattis hourdé fixé en sous-face des pièces de charpente. Dans le contexte angevin de la première moitié du XV^e siècle, le logis royal s'inscrit dans un corpus de bâtiments — il est vrai peu étoffé — se détournant complètement des grands volumes montant sous charpente, que ce soit sous la forme d'un étage carré ou d'un comble à surcroît (Carré, Litoux 2013). Au château de Chinon, les chambres occidentales du logis royal reçoivent un plancher dans la décennie 1420 (Bourocher 2012). Le mouvement de plafonnement des chambres, amorcé à la fin du XIV^e siècle, finit par entraîner la disparition complète des chambres montant sous charpente après 1450, en tous cas dans les constructions *ex nihilo*. De ce point de vue, la volumétrie de la salle et de la chambre sous charpente lambrissée achevées vers 1451 au Plessis-Macé pour Louis de Beaumont traduit des choix relativement archaïques (Hunot, Litoux 2010 : 73-82).

9.2.3 - L'étude et la datation de la charpente ancienne

La datation par dendrochronologie des bois provenant de la charpente ancienne a permis d'établir qu'ils proviennent d'arbres abattus probablement en une seule campagne, après 1435 et très vraisemblablement avant 1440⁹⁶ (chap. 7.3.10). Des études ont montré que dans la très grande majorité des cas, les arbres étaient abattus dans les mois précédant leur taille et leur mise en œuvre (Hoffsummer 2002 : 98-104). L'ampleur somme toute limitée du logis royal, que l'on peut estimer avoir été construit en l'espace de 2 à 3 ans, amène à en attribuer l'édification à René⁹⁷. Ce dernier, devenu duc d'Anjou en 1434, a été retenu en captivité en Bourgogne jusqu'en 1437, année durant laquelle il fait un séjour à Angers. Cette datation s'accorde avec le décor héraldique sculpté sur les clefs de voûte de la galerie, les armoiries étant celles utilisées par René entre 1435 et 1453 (Mérindol 1987) (fig. 91).

La présence des armes des Beauvau sur certains culots de la galerie ainsi que sur une des clés de voûte — entièrement refaite — soulève un certain nombre d'interrogations. Le seul écu bien conservé permet d'identifier les armes de Bertrand de Beauvau⁹⁸, caractérisées par la brisure d'une étoile d'azur en abîme (fig. 92). Ce frère cadet de Pierre de Beauvau apparaît en 1422 comme capitaine du château d'Angers, charge qu'il occupe encore en 1457⁹⁹. Premier écuyer de Louis III, on le voit siéger en 1427 au conseil de Yolande d'Aragon. Son frère le place auprès de Charles VII qui le prend comme écuyer d'écurie vers 1428-29. Attesté comme membre du conseil royal à partir de 1435, Bertrand de Beauvau restera dans l'entourage proche de Charles VII jusqu'à sa disgrâce dans les années 1450-1455, période durant laquelle il semble plus présent en Anjou où il dispose d'un fort ancrage territorial. Les ducs le gratifièrent notamment de droits sur les châtelainies de Précigné et de Saint-Laurent-des-Mortiers. Ces seigneuries lui furent d'abord données pour sa vie durant puis elles furent dans un second temps complètement détachées du domaine ducal. Il fut nommé par René chevalier de l'ordre du Croissant

96 Le Digol Y., (dir.), *Logis royal, Angers, (49007), Maine-et-Loire. Rapport d'étude dendrochronologique*, Rennes, Dendrotech, mai 2011.

97 Sur la maîtrise d'œuvre des ducs d'Anjou, voir Robin 1983.

98 Né avant 1391 (?), décédé en 1474.

99 Les éléments biographiques sont issus du mémoire de maîtrise de Laurent Bidet, *La famille de Beauvau à la fin du Moyen Âge, vers 1380-vers 1510*, mémoire d'histoire médiévale sous la direction de M^{lle} N. de Peña, université d'Angers, 1994, 195 p. Voir également Port 1874 : 274.



Fig. 91 : Détail des armoiries sculptées au premier étage de la galerie sur la clef de voûte de la seconde travée orientale. L'écu comporte 6 quartiers : « en chef, tiercé de Hongrie, d'Anjou ancien et de Jérusalem ; en pointe tiercé d'Anjou moderne, de Bar et de Lorraine » (Mérindol 1987 : 59).



Fig. 92 : Détail des armoiries de Bertrand de Beauvau sculptées au premier étage de la galerie, sur un des culots du mur nord : « d'argent, à quatre lionceaux de gueule, une étoile d'azur à six rais en abîme pour brisure »).

(1452), grand-maître de son hôtel, sénéchal d'Anjou et bailli de Touraine. Comme d'autres membres de sa famille, il fournit une aide financière importante à la maison d'Anjou. En 1438, le rachat pour la prise de possession pleine et entière de la chatellenie de Saint-Laurent-des-Mortiers rapporta à René d'Anjou, alors dans une situation financière précaire, la somme de 2 200 royaux d'or qui fut affectée à l'équipement et au transport de troupes dans le sud de l'Italie. Il n'est pas exclu que René, après son passage en Anjou en 1437, ait chargé Bertrand de Beauvau de superviser la construction du logis royal en son absence.

Cette nouvelle datation du logis royal mérite d'être soulignée ; elle permet d'établir que la mise en chantier de l'édifice intervient dans les premières années du règne de René, dans un contexte politique difficile qui voit Charles VII affermir son pouvoir après son sacre à Reims en 1429, mais qui ne peut entrer à Paris qu'à la fin de l'année 1437. En Anjou, les années 1420-1435 sont particulièrement troublées par le bruit de guerre permanent émaillé d'épisodes violents : rappelons que les Anglais mettent le feu au château de Baugé en 1435 ou 1436 quelques années après qu'il ait été édifié par Yolande d'Aragon. Ce climat d'insécurité entraîne un très net ralentissement économique (Le Mené 1982 : 228-245), avec pour conséquence directe un véritable étiage dans le domaine de la construction. Très rares sont les commanditaires à disposer de capitaux suffisants pour ouvrir des chantiers qui restent d'ailleurs d'une ampleur assez limitée : transformation des logis royaux du château de Chinon vers 1425 par le dauphin, édification de la tour de Trèves par Robert Lemaçon vers 1435-45, construction du manoir de La Touche à Nantes par Jean de Malestroit avant 1440. De façon symptomatique, René, que nous savons être dans une situation financière précaire, semble faire le choix du château d'Angers pour imprimer sa première marque architecturale en Anjou. Si l'on excepte l'achat du manoir de Launay en 1444 et les travaux probablement effectués dès les années 1440 au château des Ponts-de-Cé, il faudra ensuite attendre la décennie 1450 pour voir se multiplier les acquisitions et les chantiers : châtelet du château d'Angers en 1450-52, manoir de Chanzé, de La Ménitry et de Rivettes, respectivement à partir de 1451, 1454 et 1455, travaux aux châteaux de Saumur, Beaufort, Mirebeau... (Robin 1985 ; Pelloquet (dir.) 2009 ; Lecoy de la Marche 1873).

9.2.4 - Deux niveaux de galeries voûtées surmontés d'une terrasse

L'étude archéologique du logis royal a permis de démontrer que le portique et le premier étage de la galerie appartiennent incontestablement au parti originel (chap. 7.3.2 et 7.3.4). Les dispositions conservées à Angers se rapprochent de celles du château de Saumur où deux galeries superposées ont été établies vers 1380 par Louis I^{er} contre un des murs longs de l'aile nord-est (Litoux, Cron (dir.) 2010 : 65-66). Un parti analogue se trouve un siècle plus tard au logis des Sept Vertus à Amboise, achevé en 1495-1496. La galerie doublant les appartements du roi conférait à l'édifice un aspect relativement compact (Gaugain 2011 : t. 1, 176-181).

La galerie du château d'Angers joue un rôle distributif en établissant une liaison entre l'aile d'apparat, les « appartements » de René et l'escalier en vis nord (chap. 7.3.5 et 7.3.6). Le fait que les fenêtres en second jour (*cf. infra*) aient été placées en hauteur de façon à préserver l'intimité des appartements ducaux laisse penser que la galerie n'était pas réservée aux seuls proches du souverain. La pièce, directement placée en amont de la chambre de retrait, était dotée d'une cheminée et s'ouvrait très largement vers l'extérieur par une claire-voie ; elle offrait probablement un espace de détente, de déambulation, où le duc pouvait recevoir et s'entretenir avec des visiteurs, des conseillers, dans un cadre moins formel que la chambre de parement.

Par ses dimensions, somme toute relativement modestes (15 par 3,15 m), et par le fait qu'elle s'adosse au corps de logis, la galerie du logis royal d'Angers se distingue des grandes galeries promenoir à la française dont on trouve de nombreux exemples, à Paris aux hôtels de Nesle et de Bourbon vers 1390, au château du Plessis-Bourré vers 1470, au château du Verger dans les années 1500 ou encore au château d'Oiron (1546) [Guillaume 1993 et 2008]. Ces constructions, placées à la suite des pièces privatives de la résidence et commandées par ces dernières, formaient fréquemment une aile placée en

retour du corps de logis et pouvaient rejoindre une chapelle, une tour, ou bien ouvrir sur un point de vue. Ces caractéristiques fonctionnelles sont à rapprocher de la galerie en pan de bois portée par des piliers de pierre que René fit édifier contre l'aile d'apparat en 1465-1466 ; la pièce, longue de 18 m, était accessible à partir d'un retrait et s'ouvrait par quatre fenêtres à croisée sur les jardins (annexe 1, art. 46 et restitution fig. 90).

La galerie charpentée du deuxième étage constituée par la juxtaposition de quatre grandes fenêtres surmontées de frontons semble résulter d'un remaniement (chap. 7.3.4 et 7.4.1). Cette question reste toutefois délicate à traiter dans la mesure où le deuxième étage de la galerie a été dérasé vers 1780, puis complètement restitué dans le cadre des restaurations menées après la Seconde Guerre Mondiale par les architectes Bernard Vitry et Henri Enguehard.

Le suivi des travaux de restauration et l'étude documentaire ont permis de faire plusieurs observations concordantes.

- D'une part, les piliers de maçonnerie supportant la charpente de la galerie n'appartiennent pas au projet initial. Ils sont clairement rapportés et ont été maçonnés avec un mortier nettement différent de celui employé pour le deuxième étage du logis royal (chap. 7.3.6 et fig. 77).

- D'autre part, lors de la construction de la tour de l'escalier en vis nord-est, aucune accroche n'a été prévue sur son élévation latérale ouest pour recevoir la charpente de couverture de la galerie supérieure (chap. 7.4.1 et fig. 78).

- Au contraire, une photographie prise au lendemain des bombardements de la Seconde Guerre Mondiale, avant les restaurations, montre un grand chevêtre sur le versant nord du logis royal, manifestement lié à la présence d'une lucarne destinée à éclairer le comble oriental (fig. 67). Cette trémie, qui apparaît également sur le plan de 1858 (fig. 24), traduit nécessairement un état antérieur au couverture de la galerie par une charpente. L'étude de la charpente a montré que sur le même versant, une seconde lucarne éclairait vraisemblablement le comble ouest.

- Enfin, quatre textes datés de 1463, 1464 et 1474 mentionnent une « galerie de plomb » près de la chambre du roi : le premier document fait état de défauts d'étanchéité entraînant des infiltrations dans la galerie située en-dessous¹⁰⁰ (chap. 7.4.1. et annexe 1, art. 41, 42, 44 et 59).

Ces éléments amènent à restituer dans l'état initial un troisième niveau complètement ouvert sur l'extérieur, rendu étanche au sol par un revêtement en plomb (fig. 93). Le soin apporté à la mouluration de l'encadrement extérieur de la porte menant vers l'escalier montre bien qu'il ne s'agit pas d'un simple accès technique vers un toit, mais que la terrasse constituait un espace à part entière du logis royal, ce que confirme l'emploi du terme de « galerie » (fig. 94 : 2). Cet espace était nécessairement délimité côté nord par un garde-corps. Le traitement de son extrémité ouest et son éventuelle articulation avec l'aile d'apparat ne sont pas connus du fait des réaménagements plus tardifs. Ces dispositions font écho à l'attrait qu'ont manifesté les membres de l'aristocratie pour les terrasses et les belvédères, afin de profiter du « bel air » et de jouir d'un point de vue dégagé. Au château de Saumur, le grand-père de René, Louis I^{er}, fit réaliser deux belvédères juchés au sommet des tours d'escalier. Dans les années 1440, la tour de Trèves (49) reçut un couronnement en terrasse offrant un large panorama sur la Loire (Gaugain 2010 : 162). Si les revêtements de pierre apparaissent fréquents pour assurer l'étanchéité de ces ouvrages exposés aux intempéries, le plomb est également attesté. Ainsi, des feuilles de plomb furent employées au Mont Saint-Michel à la fin du XV^e siècle pour couvrir des voûtes surmontées de terrasses¹⁰¹.

100 « De par le roy de Sicile, etc. Noz amez et féaulx, Croissant, concierge de nostre chasteau d'Angiers, nous a presentement escript qu'il est necessaire faire réparer et abiller la galerie de plomb près nostre chambre, et que par deffault de la mectre en point il pleut en la galerie de dessoubz, en manière que, s'il n'y est de bref pourveu, qu'il y pourroit avoir ung très grant dommaige, ce que pour riens ne voudrions tollérer ». Lettre datée du 21 juillet 1463, AN, P 1334⁸, f° 43 (annexe 1, art. 41).

101 Com. pers. B. Fillon-Braguet, cabinet ARCHI TRAV, Angers.

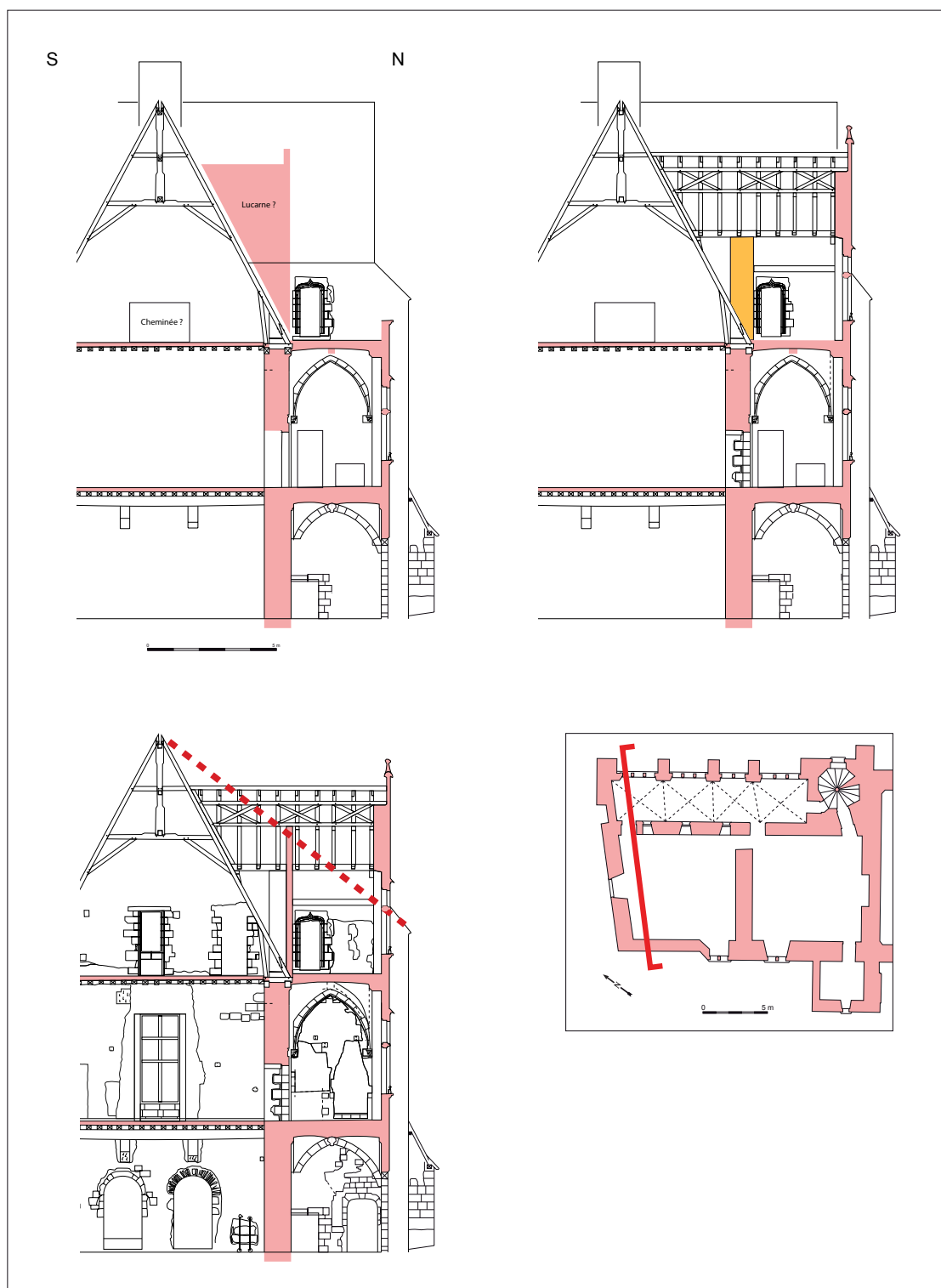


Fig. 93 : Coupes transversales du logis royal restituant les trois principaux états liés au couvrement de la galerie. Le troisième niveau, à l'origine à ciel ouvert, a été couvert à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle. Le dérasement des frontons des fenêtres et la pose d'une toiture en appentis datent des années 1780.

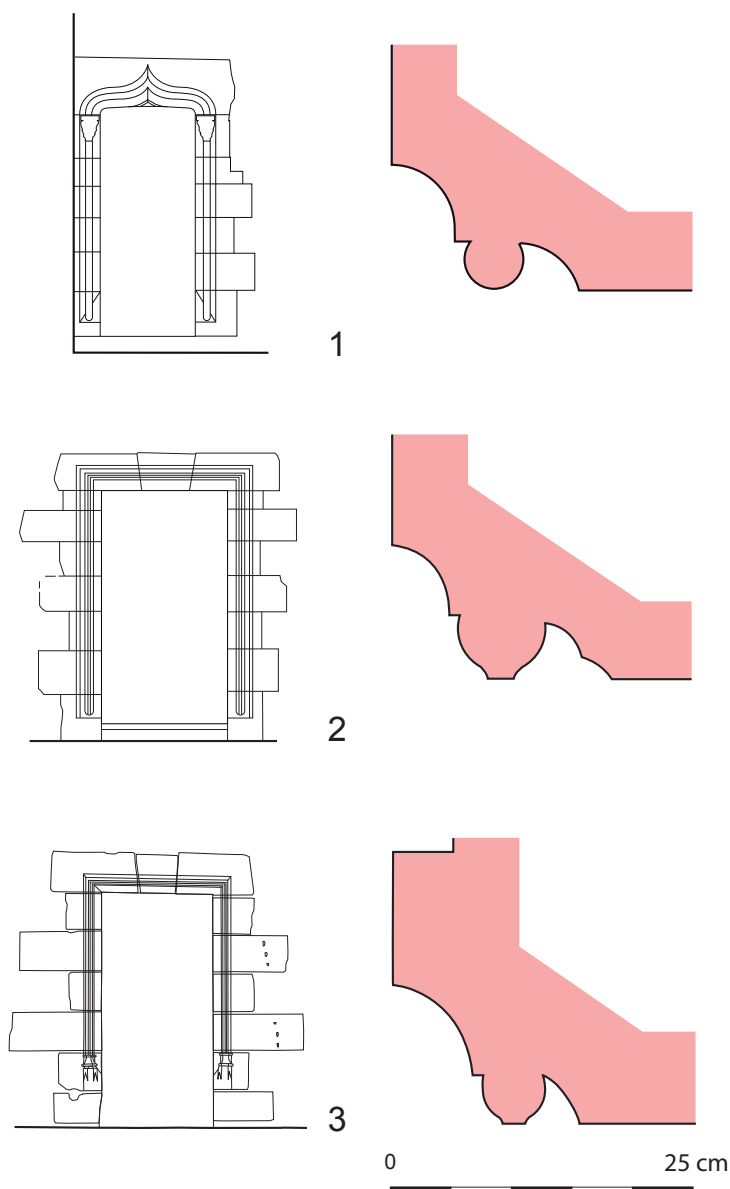


Fig. 94 : Élévation et profil des moulures d'encadrement de trois portes situées au deuxième étage du logis royal. 1 : porte ouest de la galerie communicant vers l'aile d'apparat (UA 166) ; 2 : porte orientale de la galerie permettant de rejoindre l'escalier en vis nord (UA 100) ; 3 : porte du mur de refend (UA 100), suggérant un sens de circulation depuis la pièce orientale vers la pièce occidentale.

9.2.5 - L'adjonction d'un troisième niveau couvert sur la galerie

Des problèmes récurrents d'étanchéité dans le revêtement en plomb auraient conduit assez rapidement à la construction d'un ouvrage de charpente pour couvrir la terrasse couronnant le corps de galeries (chap. 7.4.1). D'après les textes, la pose d'une charpente n'a pu intervenir qu'après 1474, date à laquelle une lettre mentionne encore « la galerie de plomb ». Les vues dites de Jean Ballain et de Jacques Ergo, respectivement dessinées en 1716 et 1773, représentent ce troisième niveau avec ses quatre lucarnes de style gothique, ce qui exclut une réalisation postérieure au premier quart du XVI^e siècle (fig. 16 et 19). René ayant quitté l'Anjou en 1471 pour la Provence, on peut douter que ce type de travaux ait été réalisé avant son décès en 1480 puis le retour de l'Anjou dans le domaine royal l'année suivante. À ce titre, il convient de souligner une certaine parenté formelle dans le traitement des toitures entre le corps de galerie du logis royal et celui du logis des Sept Vertus que Charles VIII fit édifier au château d'Amboise au début de la décennie 1490 (Gaugain 2011 : t. 1, 176-181) [fig. 95].

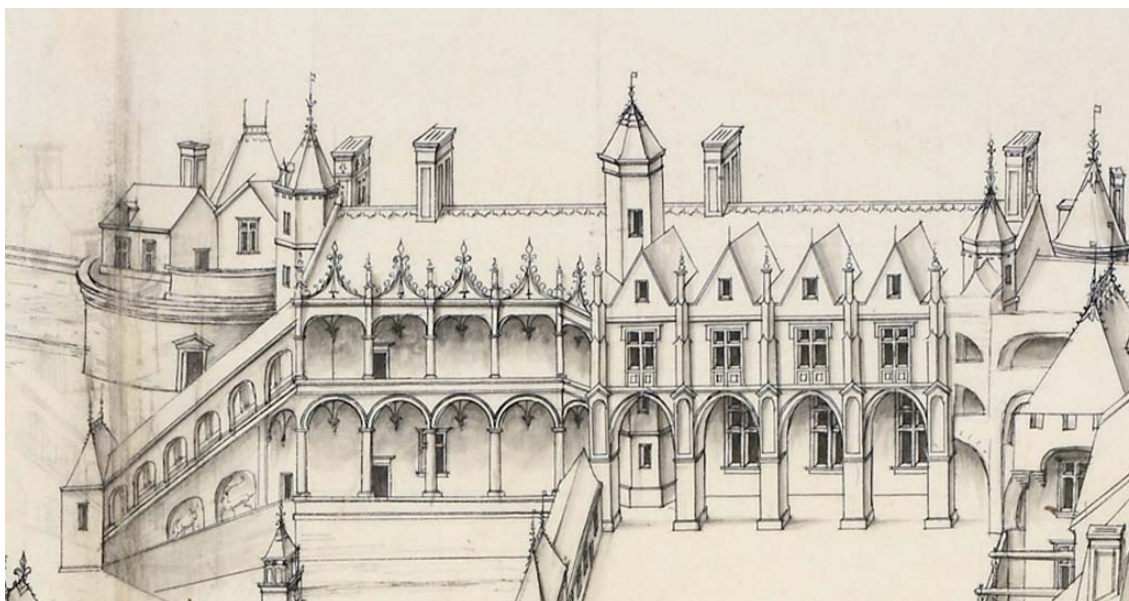


Fig. 95 : *Vue du côté de la rivière de Loire du château d'Amboise*, extraite de J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastimens de France*, 1579, © Bibliothèque de Londres. Détail montrant le logis des Sept Vertus édifié pour Charles VIII (décors en cours d'achèvement en 1495).

9.2.6 - Les escaliers secondaires

En dépit des travaux d'aménagement liés aux réaffectations successives du logis royal, notamment comme logement, entrepôt et comme lieu d'incarcération (Brodeur 2003), un certain nombre de dispositions liées à l'état du XV^e siècle subsistent, plus ou moins bien conservées.

Les dessertes entre les trois niveaux du logis royal étaient assurées par l'escalier en vis nord-est, lui-même surmonté d'un petit escalier pour rejoindre la chambre haute. Nous ne disposons d'aucune information sur la façon dont on accédait aux pièces secondaires de la tourelle sud-est, vraisemblablement par des dispositifs légers de type escalier en bois.

Le niveau entresolé de l'aile sud-ouest était desservi depuis le premier étage par un petit escalier en vis secondaire de plan octogonal, placé à l'angle que formait cette aile avec la façade sud du logis royal, et dont subsistent encore en place quelques extrémités de marches. En l'état actuel des connaissances, rien ne permet de restituer une communication avec les pièces du deuxième étage du logis royal. Les escaliers secondaires de ce type, n'assurant des dessertes qu'à partir du premier étage, correspondent à des dispositions relativement courantes établissant une césure assez nette entre le rez-de-chaussée et les étages. Ce parti s'observe ainsi dans chacune des quatre campagnes du château de Saumur, dans le dernier tiers du XIV^e siècle. Parmi de nombreux exemples, ces dispositions se retrouvent au logis royal du château de Chinon, vers 1425, et au château de Baugé vers 1455-1460). Dans le logis est du château de Suscinio édifié par Jean IV et Jean V, une vis privative relie les appartements du couple ducal dans les deux étages supérieurs.

9.2.7 - Les fenêtres en second jour

La présence de bâtiments contre toutes les élévations du logis royal a dès l'origine créé une forte contrainte pour permettre un éclairage satisfaisant des deux grandes pièces du volume central, d'une surface de 69 m² côté ouest et de 66 m² côté est. En effet, pour les espaces du rez-de-chaussée et du premier étage, le seul emplacement disponible pour placer des fenêtres ouvrant directement sur l'extérieur était la portion de façade sud comprise entre les deux petites ailes en retour.

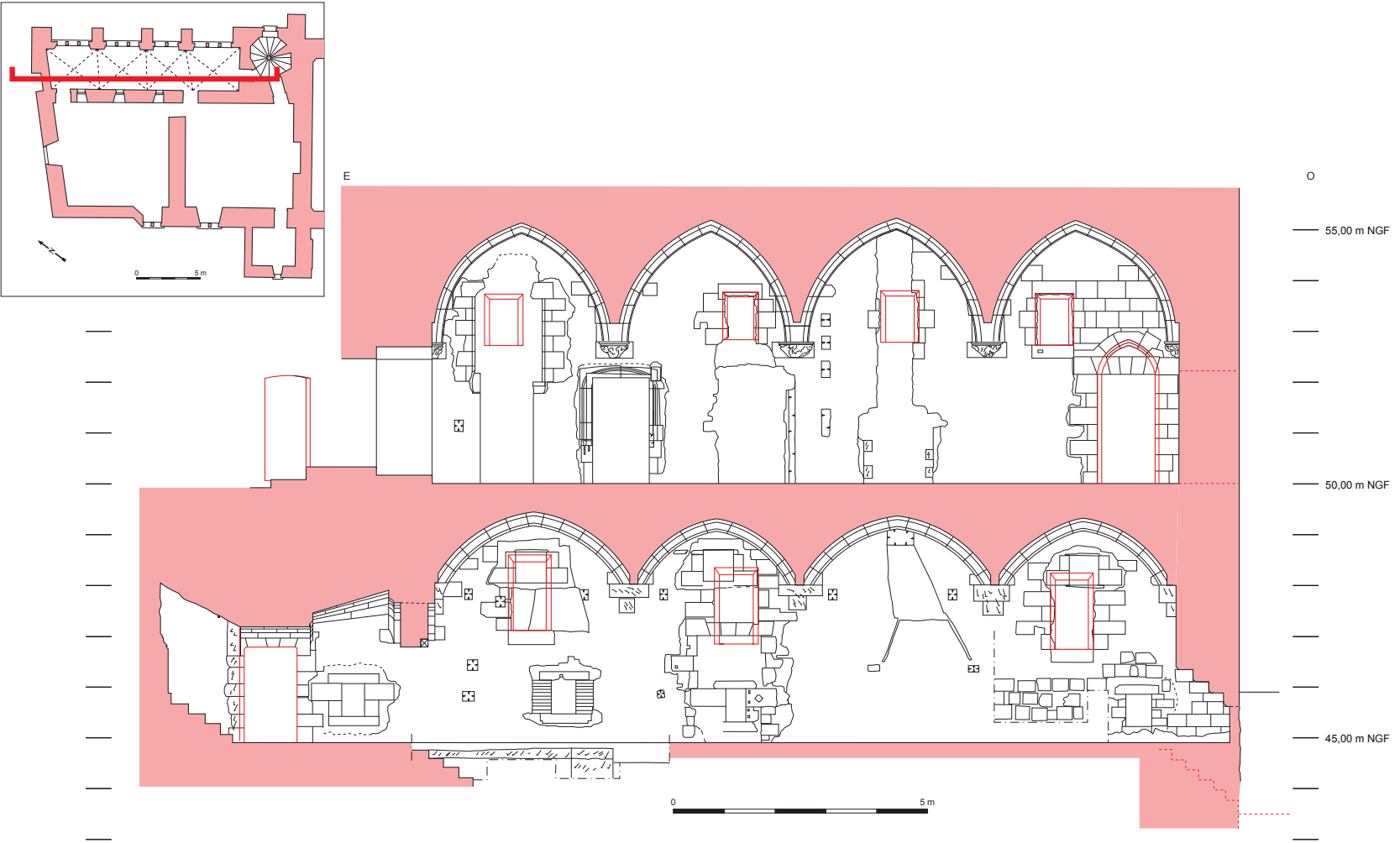


Fig. 96 : Élévation intérieure sud du rez-de-chaussée et du premier étage de la galerie avec la restitution des baies liées à l'état original du logis royal.

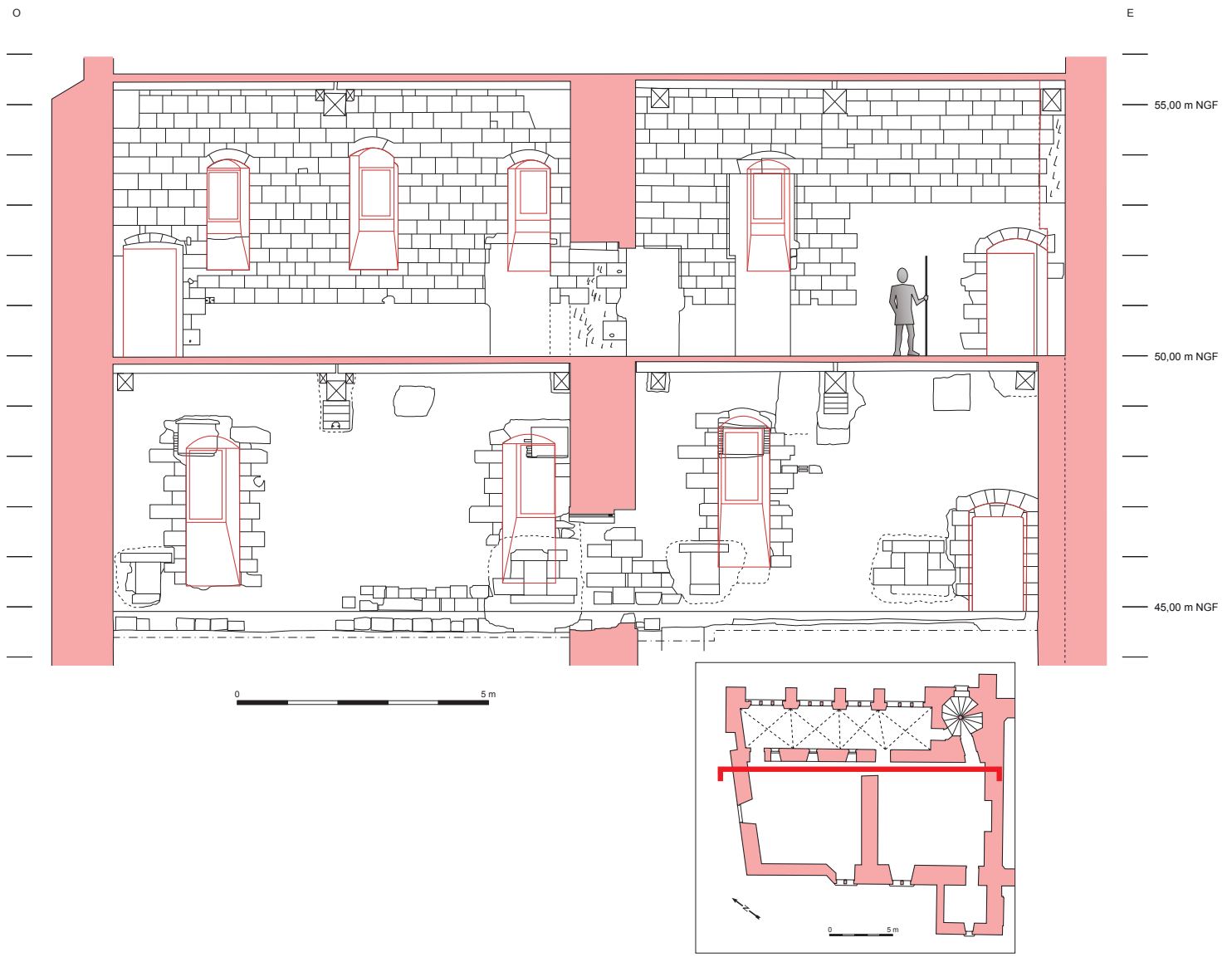


Fig. 97 : Élévation intérieure nord du volume central du logis royal avec la restitution des baies liées à l'état original de l'édifice.

L'analyse des élévations du mur séparant le corps central du logis et la galerie a permis de démontrer que les fenêtres hautes et étroites que l'on pensait dater de Louis II et ouvrir directement sur l'extérieur côté nord — antérieurement à la construction de la galerie — étaient en réalité des fenêtres en second jour, conçues pour fonctionner avec la galerie (fig. 96 et 97). Ces fenêtres, trois au rez-de-chaussée et quatre à l'étage, apportaient un complément d'éclairage important aux grandes pièces du logis royal (chap. 7.3.6). Au premier étage, les embrasures présentent des orientations différentes de façon à diriger efficacement la lumière provenant des grandes fenêtres de la galerie dans les pièces d'habitation.

Ces fenêtres en second jour ont été disposées en hauteur, surtout au premier étage, afin de préserver l'intimité des pièces du logis royal en interdisant toute vue directe. Au rez-de-chaussée, les baies mesuraient côté nord 0,6 m de large pour 1,35 m de haut et ouvraient entre 1,85 m et 2,2 m au-dessus du sol de la galerie. À l'étage, les fenêtres mesuraient 0,55 m de large pour 0,9 à 0,95 m de haut, et ouvraient environ 2,75 m au-dessus du sol de la galerie (fig. 65 et 66). Des gonds scellés dans la pierre attestent la présence d'huissieries, sans doute des châssis vitrés, assurant une relative isolation phonique.

Les fenêtres en second jour, bien connues pour éclairer de petits espaces d'articulation en retrait des façades ou pour des pièces doublées par un chemin de ronde, sont en revanche beaucoup plus inhabituelles dans ce type d'architecture, en relation avec des espaces privatifs — chambre, retrait — et plus encore avec des galeries.

9.2.8 - Les éléments de confort

Seulement cinq des six grandes pièces du logis disposaient à l'origine de cheminées adossées contre le mur de refend. Selon toute vraisemblance, la pièce ouest du deuxième étage était pourvue d'une cheminée placée sur le pignon ouest. Cependant, la reconstruction complète de ce pan de mur ne permet plus de le vérifier. Par leurs dimensions assez imposantes au regard de la taille des pièces du logis royal, ces cheminées devaient sensiblement modifier la perception de ces espaces aujourd'hui complètement nus (fig. 43 et 63). Des cheminées plus petites chauffaient également le premier étage de la galerie ainsi que le premier étage de l'aile sud-ouest dont l'inventaire de 1471 recense les chenets. En revanche, aucune des pièces de la tourelle sud-est ne semble avoir été pourvue de cheminée. La reconstruction presque complète de la chambre haute, édifiée au-dessus de l'escalier nord-est, interdit de se prononcer sur la datation de la cheminée attestée par la souche en briques figurée en 1716 sur le dessin de Jean Ballain (fig. 16).

Le regroupement des conduits des cinq cheminées dans une souche unique s'explique en partie par l'insertion du logis royal entre des édifices déjà existants (fig. 63). La façade occidentale de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en particulier, constituait une gêne potentielle. Néanmoins, en plaçant la souche au sommet du faîtage, le maître d'œuvre pouvait espérer bénéficier d'un bon tirage dans un contexte où la volumétrie complexe des toitures constituait une forte contrainte.

La présence d'une fosse au rez-de-chaussée de la tourelle sud-est et les traces d'arrachement de deux cloisons en parpaings de tuffeau qui venaient dès l'origine créer des conduits verticaux, permettent de restituer au moins deux latrines équipant les étages (chap. 7.3.8 et fig. 71). Le regroupement des latrines à l'aplomb d'une fosse unique correspond à des dispositions extrêmement courantes au XV^e siècle (Faucherre 2010, Litoux, Prigent, Hunot 1997)

9.2.9 - Le décor

Sur le plan stylistique, l'analyse des décors ne peut avoir qu'une portée limitée dans la mesure où l'évolution des formes se fait à un rythme lent qui ne permet pas de percevoir de changements significatifs à l'échelle d'une ou deux décennies. Difficulté supplémentaire, le discours relatif au logis royal porte sur des éléments taillés et sculptés qui ont été pour la plupart grattés ou restaurés, avec les

distorsions que cela implique. Enfin, les sites permettant des comparaisons sont, nous l'avons vu, très peu nombreux avant 1440. En dépit de toutes ces réserves, dater l'escalier des années 1435-40, c'est-à-dire le vieillir d'une quinzaine d'années par rapport à ce qui était proposé jusqu'à présent, apparaît plus satisfaisant, ne serait-ce que pour expliquer par exemple les différences de traitement entre la grande vis d'Angers (fig. 57) et celle du château de Baugé (peu après 1455) dont les nervures paraissent plus fines et plus nerveuses. La voûte en palmier du logis royal s'apparente davantage à celle de la tour de Trèves édifée vers 1435-45 (Gaugain 2010 : 162-164) ou à celle de la tour résidentielle de la Bourgonnière à Bouzillé, construite probablement peu après 1446 (Hunot, Litoux 2010 : 55-72). Du point de vue de l'organisation des élévations extérieures, la principale originalité du logis royal réside dans la composition de sa façade nord qui s'organise en travées régulières que viennent souligner les contreforts (fig. 48) ; les deux claires-voies constituées de croisées à meneaux simple ou double ne sont pas sans évoquer le style perpendiculaire d'Outre-Manche (Pelloquet (dir.) 2009 : 32).

9.3 - Le programme fonctionnel et distributif

De tous les bâtiments qui, au XV^e siècle, entouraient la cour seigneuriale ne subsistent plus que le châtelet, la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le logis royal, ainsi que les ruines de la grande salle et de la chapelle Saint-Laud. Tout le reste a disparu et ne peut plus être appréhendé que de façon indirecte, par l'exploitation des sources écrites et iconographiques ainsi que par l'intermédiaire des opérations archéologiques.

Les documents d'archives du XV^e siècle, notamment des devis et des mandements, dont de larges extraits ont été publiés par A. Lecoy de la Marche (1873) et G. Arnaud d'Agnel (1908-1910) contiennent de nombreuses informations qui permettent de replacer le logis royal dans son environnement architectural et paysager (annexes 1 et 2). La confrontation entre cette restitution et l'inventaire du mobilier commencé en 1471 offre enfin la possibilité d'associer une fonction aux principales pièces qui composaient l'appartement de René d'Anjou (annexe 1, art. 642).

9.3.1 - L'environnement architectural du logis royal

Les sources écrites relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des bâtiments du château d'Angers sont assez abondantes pour le XV^e siècle, mais les informations mentionnées restent parfois difficiles à situer, les désignations des différents espaces n'étant pas toujours très explicites.

Parmi les éléments dont la localisation ne soulève aucune difficulté se trouvent la chapelle Saint-Jean-Baptiste¹⁰², à laquelle est accolé un oratoire côté sud, ainsi que le châtelet matérialisant l'entrée de la cour seigneuriale. De la même façon, il fait assez peu de doute que les cuisines gothiques et les offices aient occupé l'aile sud de la cour ; le plan très caractéristique des grandes cuisines dont les voûtes portaient sur des piliers apparaît distinctement sur plusieurs documents du XVIII^e siècle (fig. 10, 15, 17 et 18), à proximité d'un édifice de plan centré dans lequel Jacques Mallet propose non sans raison de voir des cuisines romanes (Mallet 1991 : 12 et 27 ; 1998 : 117).

Plusieurs articles de comptes font référence à un vivier, c'est-à-dire un bassin artificiel (annexe 1, art. 44 et 59 ; annexe 2, art. 9). Un devis de 1456 décrivant « le logeys où est de présent le vivier » complète la localisation en faisant référence au jardin et à la chapelle du château (annexe 1, art. 27). Les

102 La chapelle Saint-Jean-Baptiste a été édifée pour recevoir les reliques de la Vraie Croix. Le gros-œuvre fut vraisemblablement achevé en 1411, si l'on en croit les termes du marché de charpenterie passé le 25 octobre 1410 (annexe 1, art. 3). Cette datation s'accorde avec le traitement stylistique de l'édifice et de son oratoire dont la construction résulte d'un chantier homogène probablement mené sur des délais assez courts. Les écus de Louis II et de son épouse Yolande d'Aragon ornaient deux des clés de voûte de la chapelle (Enguehard 1964 : 20 ; Mérimodol 1987 : 41).

vestiges d'un bassin rectangulaire peu profond, immédiatement au sud de la travée ouest de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, bien que mal datés, correspondent de toute évidence au vivier mentionné dans le devis (Chevet 2003).

La présence de jardins dans la partie nord de la cour seigneuriale est confirmée par un mémoire de charpentier de 1450 (annexe 1, art. 6) ; le document évoque des travaux à réaliser sur la tourelle nord-ouest du châtelet, désignée comme étant « sur le coin devers le jardin ». Le même texte fait référence à un appentis jouxtant les oratoires, dont on demande qu'il soit démonté et reconstruit contre le châtelet, à proximité d'une porte permettant de rentrer dans le jardin : « fault remuer l'appentilz qui est joignant des oratoires et le remectre encontre le portau, depuis le pan de davant jusques auprès de l'uisserie comme om entre ou jardrin ».

La localisation de ce jardin est importante dans la mesure où elle détermine l'emplacement d'une galerie édifiée en 1465. Un marché passé le 26 septembre décrit une galerie à construire dans le petit jardin, en appentis contre la salle « où il [le duc d'Anjou] disgne de présent » (annexe 1, art. 46). Compte tenu de la longueur indiquée dans le marché — 57 pieds, soit un peu plus de 18 m —, l'emplacement le plus vraisemblable semble être le long du mur gouttereau oriental de l'aile d'apparat. Cette galerie en pan de bois était portée par 6 piliers de pierre formant un portique ouvert sur le jardin. La hauteur des piliers, 14 pieds soit environ 4,5 m, est proche de la hauteur sous poutre des pièces du rez-de-chaussée du logis royal (4,4 m). Le contrat prévoit un étage d'au moins 8 pieds de haut ; cependant, il est demandé au charpentier d'augmenter cette cote dans la limite de ce qu'autorise l'élévation du mur contre lequel il s'adosse. Le marché mentionne quatre croisées surmontées de frontons de lucarnes ; ces fenêtres pourraient avoir été placées en face des baies déjà existantes dans le mur gouttereau de l'aile d'apparat, que l'on voit encore distinctement représentées sur plusieurs plans du XVIII^e siècle, afin de permettre un éclairage en second jour (annexe 1, ref. 8). Le devis fait enfin référence à la nécessité d'établir une passerelle avec accoudoir entre la galerie et une petite chapelle qui, compte tenu de la localisation proposée pour cette galerie, devait se trouver à l'étage de l'aile sud-ouest du logis royal.

Quelques années plus tard, en 1469, les archives mentionnent le devis pour une galerie reliant le logis royal et la tour du Moulin (tour n°1, au nord-ouest) ; le fait que le document ait été remis dans un coffret amène à penser que le projet n'a jamais vu le jour (annexe 1, art. 50). L'occupation de l'espace situé au nord du logis royal n'est absolument pas documentée ; les vues anciennes le montrent libre de toute construction. La proximité avec les appartements privés de René d'Anjou incite à y restituer des espaces privatifs de type jardin, lesquels pouvaient abriter une partie de la ménagerie (Comte, Dennys, Heulot 2000 : 10).

9.3.2 - La distribution de la résidence princière : nouvelles hypothèses

La reconstitution de la volumétrie originelle du logis royal d'une part, et de son environnement architectural et paysager d'autre part, l'analyse enfin de l'inventaire de 1471-72, amènent à proposer de nouvelles hypothèses pour la distribution de la résidence princière (Litoux 2013).

Après avoir emprunté une des deux portes austères du château du XIII^e siècle, le visiteur qui pénétrait dans la place-forte devait avoir en point de mire le pignon de la chapelle Saint-Jean-Baptiste à laquelle il pouvait accéder par le portail nord. Une séparation interdisait peut être les circulations plus à l'ouest, vers ce qui pourrait avoir été un espace privatif en connexion directe avec les « appartements royaux ».

Le petit logis-porche au pignon orné de crochets, achevé en 1450-52, commandait l'entrée de la cour d'honneur, dont la partie nord était occupée par un petit jardin d'agrément. L'immense salle comtale qui offrait une surface de 475 m², remise au goût du jour par Louis I^{er}, n'était probablement plus adaptée aux usages quotidiens de la vie de cour telle qu'elle se pratiquait dans la seconde moitié du XV^e siècle (Nassiet 2013). La salle où le duc d'Anjou prenait ses repas (annexe 1, art. 46) occupait

vraisemblablement l'étage de la partie sud de l'aile d'apparat (fig. 90, n°2). Cette pièce devait présenter un volume montant jusque sous l'intrados de la charpente, habillé par un lambris (annexe 1, art. 51). La logique distributive incite à localiser à sa suite la chambre de parement¹⁰³ (fig. 90, n°3). Les plans dressés au XVIII^e siècle permettent d'approcher les surfaces de ces deux pièces qui mesuraient respectivement environ 200 et 110 m².

De façon tout à fait significative, le logis royal dont le roi René commanda l'édification vint s'insérer dans un espace relativement étroit coincé entre l'aile d'apparat située en front de Maine et la chapelle. Le positionnement de la galerie du côté nord (fig. 90, n°6) contraignit le maître d'œuvre à loger les petites pièces secondaires dans une aile et une tourelle disposées en retour vers le sud (fig. 90, n°7 et 9), avec pour conséquence de considérablement restreindre les possibilités pour ouvrir les fenêtres à croisées destinées à éclairer les deux logis superposés du couple ducal. Le besoin d'un apport supplémentaire de lumière naturelle explique la présence au rez-de-chaussée et à l'étage de fenêtres en second jour disposées entre le logis (fig. 90, n°4 et 5) et la galerie (fig. 90, n°6). Placées en hauteur et dotées d'huissieries, elles interdisaient aux personnes se tenant dans la galerie toute vue directe à l'intérieur des pièces sud.

Le logis de la duchesse, probablement situé au deuxième étage du logis royal, comprenait une chambre, un retrait et une chapelle¹⁰⁴. Le logis du duc, accessible depuis la chambre de parement et la galerie nord, s'articulait de la même façon entre la chambre (fig. 90, n°4) et le retrait principal¹⁰⁵ (fig. 90, n°5). Ce sont les pièces dont René demandait à son concierge Pierre Desbans que les revêtements nattés soient refaits avant sa venue : « qu'il face nater nostre chambre, retraiz et petite chappelle de nostredit chastel, et pareillement celles de nostre compaigne la royne » (annexe 1, art. 29). Ces pièces étaient complétées par plusieurs annexes : deux retraits secondaires surmontés de deux études entresolées (fig. 90, n°7 et 9)¹⁰⁶. La « petite chapelle », qui ne constituait sans doute pas une pièce à proprement parler, était attenante à la « chambre du petit retrait » (fig. 90, n°7), à proximité de la chambre de René.

Chapelles et oratoires

Le château dépendait de la paroisse de Saint-Aignan, dont l'église était située à l'extérieur, au nord de l'enceinte castrale, dans la cité. À l'intérieur du château, la chapelle Saint-Jean-Baptiste est très clairement identifiée comme le principal lieu de culte, laissant d'ailleurs dans l'ombre la chapelle Saint-Laud, reléguée derrière les cuisines, ainsi que la chapelle avec oratoire que des mentions de travaux en 1368-1369 permettent de localiser dans le logis édifié en arrière de la porte de Ville (Mallet 1998 : 116)¹⁰⁷. En revanche, l'emplacement des espaces secondaires liés à la dévotion personnelle nous échappe en partie dans la mesure où ils sont moins susceptibles de prendre place dans un dispositif architectural spécifique. Les chapelles privatives, a fortiori les simples lieux de prière étaient constitués d'éléments mobiliers dont l'emplacement a pu, par nature, varier au cours du temps (Robin 1985 : 108 et 154-155).

René et son épouse disposaient d'oratoires attenants à la chapelle Saint-Jean-Baptiste, auxquels deux textes font explicitement référence (annexe 1, art. 6 et 27)¹⁰⁸. Ce type de disposition, extrêmement courant dans les résidences princières, se retrouve aux châteaux de Saumur et de Tarascon, ainsi qu'au manoir de Launay. Pour leur usage personnel quotidien, le duc et la duchesse utilisaient ce que

103 Cette pièce, qualifiée de « salle de parement » dans l'inventaire de 1471, n'en comprenait pas moins un lit de parade.

104 Le 5 mai 1453, quelques semaines après la mort de Jeanne de Laval, un article de compte mentionne « la chambre blanche, soubz la chambre dudit seigneur », soit la pièce ouest au rez-de-chaussée du logi royal. La façon dont la pièce est désignée interdit d'y localiser la chambre ou le retrait de la duchesse, à laquelle l'auteur n'aurait pas manqué de faire référence (annexe 2, art. 23).

105 Ces deux pièces offrent des surfaces à peu près équivalentes, de respectivement 69 m² et 66 m².

106 Ces pièces peuvent surprendre par leurs dimensions très petites, de l'ordre de 7-8 m² ; dans les mêmes années, le logis de la reine de France Marie d'Anjou au château de Chinon comprend deux retraits offrant des surfaces analogues (Bourocher 2011).

107 Cette chapelle a été détruite en 1591 lors du dérasement du logis-porte.

108 Un autre article de compte daté du 5 mai 1453 utilise le terme de « retraiz » : « Pour deux paires de landiers, unes tenailles à tirer feu, une palle servanz es deuz retraiz de la chapelle dudit chasteau » (annexe 2, art. 23).

les sources nomment, semble-t-il indistinctement, « chapelle », « petite chapelle » ou « oratoire », localisés au sein de leurs appartements respectifs (annexe 1, art. 29). La « petite chapelle » de René était située, d'après l'inventaire de 1471-72, à côté de son « étude » et communiquait avec la « galerie neuve » édifée en 1465 (annexe 1, art. 46). Elle comportait tout le mobilier nécessaire à la célébration du culte — autel, vaisselle liturgique, missel, tableau représentant une Crucifixion... — ce qui suppose qu'un prêtre pouvait y avoir accès. Deux tableaux représentant une Descente de croix et une Annonciation, respectivement dans sa chambre et dans son petit retrait, soulèvent la question d'espaces annexes dédiés à la prière.

Une ouverture encore lisible dans le mur oriental au premier étage du logis royal, établissait une communication vers la chapelle. Au XVIII^e siècle, elle desservait un balcon porté par un culot en encorbellement suggérant une datation nettement postérieure au XV^e siècle. Rien ne permet d'exclure vers 1440 la création d'une ouverture de taille plus réduite, du type de celle aménagée vers 1470 dans le retrait du manoir de La Ménitrie pour permettre à René d'assister à l'office sans avoir à quitter ses appartements (Pelloquet (dir.) 2009 : 51). Cependant, l'utilité d'un tel dispositif n'apparaît pas évidente dans la mesure où, comme aux châteaux de Baugé et de Saumur, le roi disposait d'une chapelle privée réservée à son seul usage.

Les appartements de Jeanne de Laval comportaient également une « chapelle » attenante à la chambre mais il pourrait ne s'agir qu'un lieu de dévotion. L'inventaire de 1471-72 recense un coffret, un saint Nicolas en albâtre, un tableau représentant la Vierge Marie et saint Jean (annexe 1, art. 642).

La localisation des garde-robes du duc et de la duchesse, chacune constituée de deux pièces, reste problématique. Celles de René semblent situées à proximité du châtelet si l'on en croit la mention dans l'inventaire de 1471-72 « En la première sallette dudit portal [neuf], sur la garde-robe du roy » ; le fait qu'elles n'aient pas été directement attenantes au logis pourrait tout simplement s'expliquer par un manque de place. De la même façon, la « chambre des estuves », dans laquelle se trouvent des deux cuves en bois¹⁰⁹, paraît occuper une pièce extérieure au logis royal. Rien ne permet d'affirmer qu'elle était utilisée par le duc ou son épouse, ces derniers pouvant disposer d'aménagements réservés à leur seul usage¹¹⁰.

Il paraît peu vraisemblable que la « galerie neufve qui est sur le jardin contre l'oratoire du roi » désigne la galerie accolée au nord du logis royal datée comme ce dernier des années 1435-1440, mais plutôt celle déjà citée, édifée à l'automne 1465 (fig. 90, n°8). Pourvue d'une cheminée, elle abritait en 1471-72 un mobilier important dont plusieurs coffres dans lesquels étaient rangés divers objets, parmi lesquels de nombreux livres.

Bien que partiellement tributaire de dispositions héritées de la période comtale, l'organisation de la résidence ducale que René a terminée de réaménager en un ensemble cohérent, s'inscrit pleinement dans le schéma commun aux grands programmes architecturaux de l'époque. Les circulations qui peuvent être restituées à Angers participent d'une logique visant à échelonner en profondeur une série d'espaces aux fonctions assez clairement établies (Robin 1985), établissant une progression depuis les grandes salles d'apparat vers les pièces de plus en plus privatives, placées en bout de distribution (Mequi 1996) :

Salle - chambre de parement – galerie – chambre – retraits - études/comptoir/oratoire - latrines.

Deux exemples proches, les châteaux de Baugé et de Montsoreau, illustrent le caractère assez stéréotypé des programmes résidentiels des membres de la haute aristocratie (fig. 98).

109 Cette appellation ne permet pas de déterminer s'il s'agit de véritables étuves, au sens de bains de vapeur, ou de simples pièces où étaient disposées des cuves pour se laver. Sur cet aspect, voir Brodeur, Chevet 2001.

110 En l'espace d'une semaine, entre le 4 et le 12 mai 1451, les comtes mentionnent l'achat pour le château d'Angers de 5 « cuves baigneresses » (Arnaud d'Agnel 1908 : articles 4 et 6, p. 3-4).

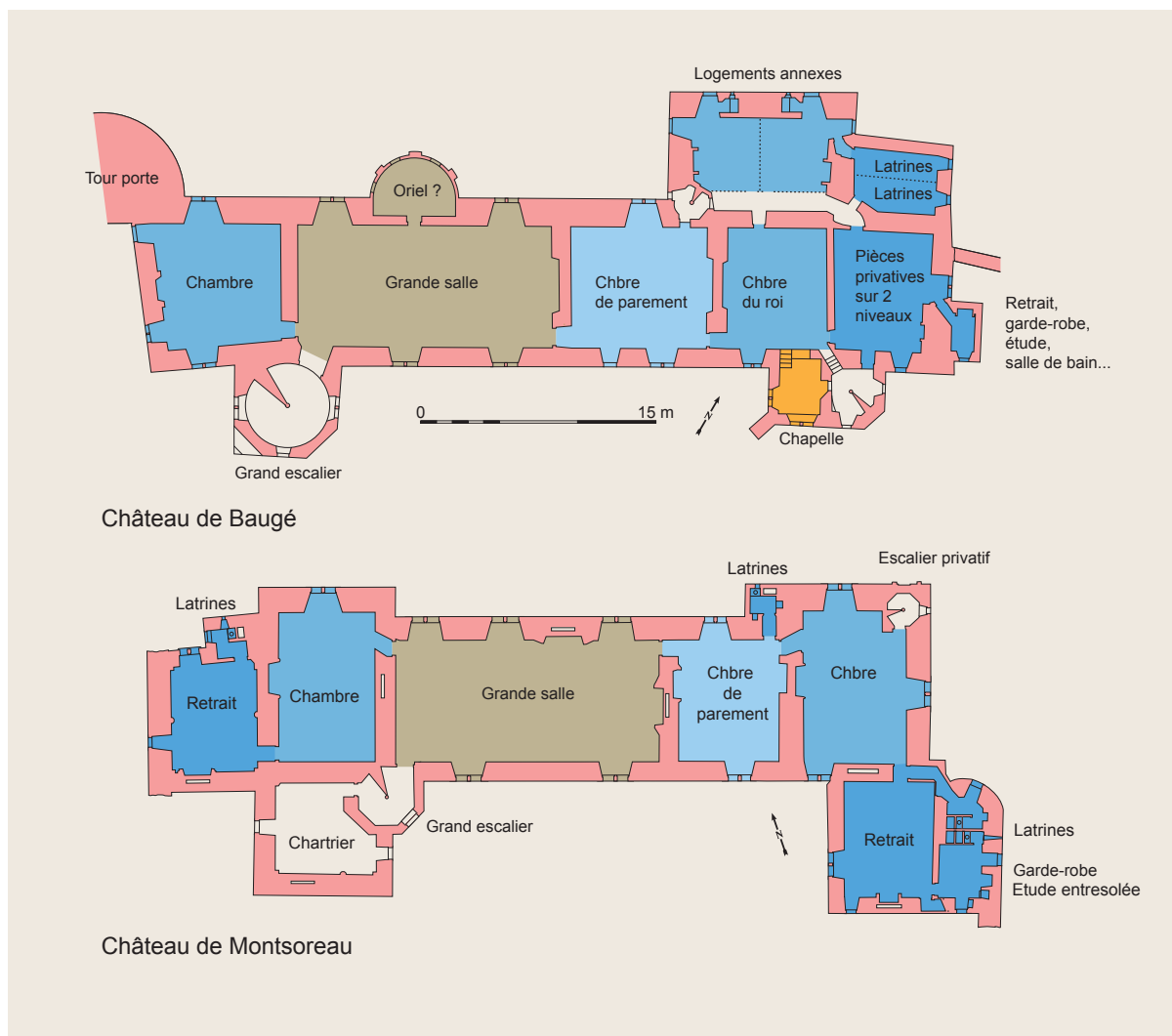


Fig. 98 : Plans des premiers étages des châteaux de Baugé et de Montsoreau (restitution des dispositions vers 1470). À Baugé, reconstruit par René vers 1460, se succèdent en enfilade une salle, une chambre de parement, une chambre joutée d'une chapelle et des pièces annexes de plain-pied ou logées dans un étage entresolé. Le château de Montsoreau a été édifié par Jean II de Chambes dans la décennie 1450. Au-delà de la chambre située dans la tour orientale se trouvaient une pièce de retrait, une garde-robe avec ses latrines et une petite étude entresolée (Litoux, Prigent, Hunot 1997).

Au château d'Angers, l'analyse architecturale marque très clairement cette différenciation des espaces, que vient également souligner la répartition du mobilier décrite en 1471-72. Aux pièces nues et sans doute assez hiératiques de l'aile d'apparat succèdent des espaces encombrés de meubles et d'objets personnels.

La destruction d'une partie importante des édifices qui bordaient la cour seigneuriale du château d'Angers fait aujourd'hui artificiellement ressortir deux constructions réalisées par René d'Anjou — le logis royal et le châtelet —, livrant une vision tronquée de la part prise par René dans la réalisation de ce complexe princier. Sans nier son rôle de bâtisseur, il convient de replacer les interventions du dernier duc d'Anjou dans une perspective plus large. Dans plusieurs châteaux hérités de ses prédécesseurs — Angers, Saumur, Beaufort-en-Vallée —, l'œuvre de René s'est cantonnée à des chantiers d'ampleur limitée, qu'il s'agisse d'agrandissements ou de travaux d'entretien. Tout comme son beau-frère Charles VII qui a souvent élu résidence dans des ensembles architecturaux portant la marque de la fin du XIV^e siècle — Chinon, Loches, Mehun-sur-Yèvre, Bois-Sire-Amé — René s'est attaché à achever les programmes initiés par Louis I^{er} et Louis II. Le logis royal, qui se détache aujourd'hui sur le front de

Maine, était au moment de sa construction coincé entre l'aile d'apparat à l'ouest et dominé côté est par la masse imposante de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Ces fortes contraintes exercées par le bâti existant expliquent probablement les originalités architecturales développées par le maître d'œuvre pour inscrire le logis du couple ducal dans un volume relativement réduit.

L'utilisation qui fut faite du logis royal après le départ de René pour la Provence en 1471 n'est pas documentée. Le couvrement du deuxième étage de la galerie, le percement d'une porte établissant une communication directe au premier étage entre la pièce orientale et la galerie, démontrent que la résidence, passée sous contrôle du roi de France à partir de 1476, non seulement continua à être occupée mais fit l'objet de travaux d'aménagements. Louis XI puis Charles VIII vinrent à plusieurs reprises à Angers. Louise de Savoie, la mère de François I^{er}, y fixa sa résidence à partir de 1515. Les sources documentaires ne permettent pas de connaître précisément à quel moment le logis royal fut affecté au logement des officiers. Au XVIII^e siècle, il est désigné sur les plans comme le logis du Major. Les nombreuses transformations visèrent au cours du temps à rescinder les grandes pièces des étages pour rendre le bâtiment plus logeable, tandis que le rez-de-chaussée fut utilisé comme lieu d'enfermement (fig. 99). La restructuration de la façade nord, probablement dans le courant du XVII^e siècle, l'écèlement des quatre lucarnes de la galerie vers 1780, la reprise des baies sud, la destruction de l'aile sud-ouest dans la seconde moitié du XIX^e siècle furent autant de transformations qui enlevèrent au monument ses apparats gothiques. La vigoureuse campagne de restauration conduite dans les années 1950 entraîna la perte de très nombreuses informations relatives à l'histoire du monument mais eut le mérite de sauver le logis et de lui restituer un aspect proche de celui qu'il pouvait avoir 450 ans plus tôt.

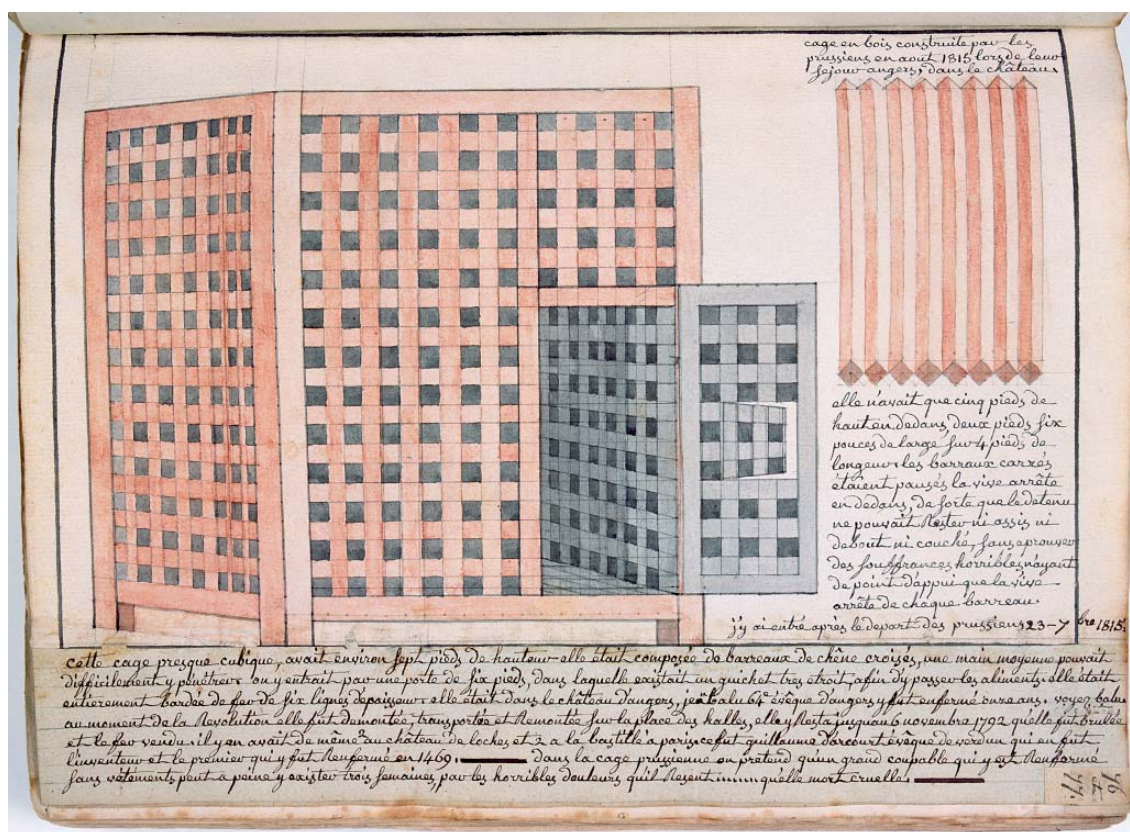


Fig. 99 : Dessin réalisé par J.-A. Berthe de la prison mobile en bois bardés de fer, ou « fillette » dont Louis XI ordonna la construction au château d'Angers en 1475 (Brodeur 2003 : 32-33). En 1792, cette sinistre cage se trouvait au rez-de-chaussée du logis royal (Jacques André Berthe, « Recueil historiques sur l'ancienne province de l'Anjou », BMA, ms 1029 (896), f^o 76 et 77). Cf. É. Jabot, ADML, Conseil général de Maine-et-Loire.

10 - SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Arnaud d'Agnel 1908-1910** : ARNAUD D'AGNEL G. - *Comptes du Roi René d'après les originaux conservés aux Archives des Bouches-du-Rhône*, Paris, Picard, 3 vol.
- Biguet, Letellier 2009** : BIGUET O., LETELLIER D. - « Angers. Une charpente du XIII^e siècle, ornée d'un décor peint héraldique, dans l'aile de paléontologie du Museum, place Louis Imbach », *Bulletin monumental*, 2009, 167-IV, p. 363-368.
- Blomme 1998** : BLOMME Y. - *Anjou gothique*, Paris, Picard, 1998, 360 p.
- Bouärd (de) 1926** : BOUÄRD A. de - *Actes et lettres de Charles I^{er}, roi de Sicile, concernant la France (1257-1284) : extraits des Registres angevins de Naples*, Paris, École française de Rome, de Boccard, 1926, 411 p.
- Bourocher 2011** : BOUROCHER S. - « La reine Marie d'Anjou : commanditaire des travaux du château de Chinon au milieu du XV^e siècle ? », in *Le mécénat féminin en France et en Bourgogne, XV^e-XVI^e siècles. Nouvelles perspectives*, Le Moyen Âge, t. 117, fasc. 3-4, 2011, p. 487-506.
- Bourocher 2012** : BOUROCHER S. - « Les logis royaux de Chinon au XV^e siècle », in Salamagne A., Kerhervé J., Danet G., *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècle*, Tours / Rennes, Presses université François Rabelais de Tours / Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 227-246.
- Bouvet, Mortreau 1995** : BOUVET J.-P., MORTREAU M. - « L'âge du Fer à Angers et ses environs, données anciennes et nouveaux apports sur le château d'Angers », in *La Gaule de l'Ouest et le sud de l'Angleterre à l'âge du Fer : productions et échanges de mobilier, rapport de Projet collectif de recherche Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse-Normandie, Angleterre du Sud*, SRA des Pays de la Loire et Basse Normandie, 1995, 22 p., 9 pl.
- Bouvet, Mortreau 1998** : BOUVET J.-P., MORTREAU M. - *Étude du mobilier céramique de l'âge du Fer. Fouilles des jardins du Quadrilatère et de la terrasse du Logis royal*, AFAN, SRA des Pays-de-la-Loire, Nantes, 1998, 13 p., 13 fig., 13 tabl.
- Bouvet et al. 2003** : BOUVET J.-P., BRODEUR J., CHEVET P., MORTREAU M., SIRAUDEAU J. - « Un oppidum au château d'Angers (Maine-et-Loire) », in *Les marges de l'Armorique à l'âge du fer. Archéologie et histoire : culture matérielle et sources écrites*, actes du 22^e colloque de l'AFEAF tenu à Nantes du 13 au 16 mai 1999, suppl. 10 de la *Revue archéologique de l'Ouest*, 2003, p. 173-187.
- Brodeur 1992a** : BRODEUR J. - *Angers, Maine-et-Loire, château d'Angers, sondage*, AFAN, SRA des Pays de la Loire, 1992, vol. 1, 25 p., vol. 2, 31 pl., annexes.
- Brodeur 1992b** : BRODEUR J. - *Angers, Maine-et-Loire, château d'Angers, Quadrilatère, sondage*, AFAN, SRA des Pays de la Loire, 1992, 17 p., 22 pl.
- Brodeur 1993a** : BRODEUR J. - *Fouilles archéologiques du château d'Angers. Bilan provisoire de l'opération*, AFAN, SRA des Pays de la Loire, Nantes, avril 1993, 9 p., 15 pl.
- Brodeur 1993b** : BRODEUR J. - *Sondages préliminaires dans la grande salle comtale du château d'Angers (document provisoire)*, AFAN, SRA des Pays de la Loire, juillet 1993, 43 p., 26 pl.
- Brodeur 1994** : BRODEUR J. - *Fouilles archéologiques du château d'Angers : premiers résultats. Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts d'Angers*, 1991-1994, 12, p. 433-457.

- Brodeur 1995** : BRODEUR J. - Fouilles archéologiques du château d'Angers, rapport d'évaluation 1995, AFAN, SRA des Pays de la Loire, Nantes, 1995, 17 p., 45 pl.
- Brodeur 1997a** : BRODEUR J. - *Note sur les remparements d'artillerie du château d'Angers*, AFAN, SRA des Pays de la Loire, juillet 1997, 10 p., 9 pl.
- Brodeur 1997b** : BRODEUR J. - *Château d'Angers. Fouilles des jardins du quadrilatère et de la terrasse du Logis Royal. Étude des élévations de la Grande salle. DFS de fouille préventive 1993-1996. Vol. 1 : Sources historiques*, AFAN, SRA des Pays de la Loire, septembre 1997, 67 p., 65 pl.
- Brodeur 2003** : BRODEUR J. (dir.) - *La mémoire des anneaux. Sept siècles d'enfermement au château d'Angers*, catalogue de l'exposition organisée au château d'Angers du 18 octobre 2003 au 30 avril 2005, Angers, Monum, 2003, p. 83 p.
- Brodeur 2004** : BRODEUR J. - « Le château d'Angers, de prison en prison », *Archéopages*, n°14, 2004, p. 6-15
- Brodeur, Chevet, Mastrolorenzo 1998** : BRODEUR J., CHEVET P., MASTROLORENZO J. - « Construction sur le site du château d'Angers d'après les fouilles récentes », in Prigent D., Tonnerre N.-Y. (dir.), *La construction en Anjou au Moyen Âge*, Actes de la table ronde d'Angers des 29 et 30 mars 1996, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1998, p. 101-112.
- Brodeur, Chevet 2001** : BRODEUR J., CHEVET P., « Inventaire des étuves dans les châteaux et palais du Moyen Âge en France. 1. Une pièce technique équipée de colonnes de tuyaux dans les *camerae* du palais comtal du château d'Angers (Maine-et-Loire) au milieu du X^e siècle », *Bulletin monumental*, t. 159-I, p. 21-23.
- Carré, Litoux 2013** : CARRÉ G., LITOUX E. - « La salle dans les manoirs angevins du XII^e à la fin du XV^e siècle : permanences et changements », Meirion Jones G. (dir.), *La Demeure Seigneuriale du Monde Plantagenêt, XI^e – XVI^e siècles : Salles, Chambres et Tours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 327-343.
- Cavet et al. 1976** : CAVET P., GRUET M., ARNAUD A., BROSSÉ R., CHAURIS L., LARDEUX H. - *Carte géologique de la France (1/50 000), feuille d'Angers (XV - 22) 454*, Orléans, BRGM, 1976, 42 p.
- Chevet 2003** : CHEVET P. - *Château d'Angers, terrasse du logis royal (parcelle DH 84). Rapport de fouille préventive*, INRAP, SRA des Pays de la Loire, 2003, 26 p., planches de figures et annexes.
- Chevet 2007** : CHEVET P. - « Pérennité des lieux de pouvoir. Le château d'Angers, du tertre funéraire néolithique à la résidence des ducs d'Anjou », *Archéopages*, n°19, 2007, p. 34-39.
- Chevet et al. 1997 a** : CHEVET P., DAUDIN L., MASTROLORENZO J., MORÉRA I. MORTREAU M. - *Château d'Angers. Fouilles des jardins du quadrilatère et de la terrasse du Logis Royal. Étude des élévations de la Grande salle. DFS de fouille préventive 1993-1996. Vol. 2 : L'occupation des origines à l'arrivée des comtes d'Anjou*, AFAN, SRA des Pays de la Loire, 129 p. + planches de figures et annexes.
- Chevet et al. 1997 b** : CHEVET P., DAUDIN L., MASTROLORENZO J., MORÉRA I. - *Château d'Angers. Fouilles des jardins du quadrilatère et de la terrasse du Logis Royal. Étude des élévations de la Grande salle. DFS de fouille préventive 1993-1996. Vol. 3 : Palais comtal et résidence ducale*, AFAN, SRA des Pays de la Loire, 157 p. + planches de figures.

- Chevet, Comte, Pithon 2007** : CHEVET P., COMTE F., PITHON M. – Aspects nouveaux de l’urbanisme d’Angers dans l’Antiquité. *Revue archéologique/Bulletin de la SFAC*, 2007, 1, p. 208-221.
- Chevet, Comte 2010** : CHEVET P., COMTE F. – « Topographie originelle d’Angers : nouvelles données », dans Chevet P. (dir.), *Un quartier d’Angers de la fin de l’âge du fer à la fin du Moyen Âge*, Presses Universitaire de Rennes, Rennes, 2010, p. 35-38.
- Comte 1997** : COMTE F. – « Nouvelles recherches sur les premières représentations d’Angers (XVI^e-XVII^e siècles) », *Archives d’Anjou*, n°1, 1997, p. 31-53.
- Comte 2009** : COMTE F. – « Le château et la ville : Angers (XIII^e-XVI^e s.) », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 48 | 2009, mis en ligne le 25 février 2010, consulté le 19 mars 2012. URL : <http://racf.revues.org/1357>
- Comte 2010** : COMTE F. – « Recherches sur la topographie d’Angers au haut Moyen Âge (VI^e-IX^e siècles) » dans Noël-Yves Tonnerre et Daniel Prigent (dir.), *Le haut Moyen Âge en Anjou*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, voir p.131-146.
- Comte 2011a** : COMTE F. – « Les lieux du pouvoir ducal à Angers au XV^e siècle », in Matz J.-M., Tonnerre N.-Y. (dir.), *René d’Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 163-194.
- Comte 2011b** : COMTE F. – « L’enceinte gallo-romaine d’Angers devenue clôture canoniale : transformations, adaptations et déclassement d’une fortification (XIII^e-XVI^e siècles) », *In Situ* [En ligne], 16 | 2011, mis en ligne le 27 juin 2011, consulté le 01 mars 2012. URL : <http://insitu.revues.org/169> ; DOI : 10.4000/insitu.169
- Comte 2011c** : COMTE F. – « L’enceinte d’Angers (XIII^e siècle) et son impact sur l’espace urbain », in A.M. Santoro, P. Peduto (dir.), *Archeologia dei castelli angioini (XIII-XV sec.)*, Medioevo Scavato, actes du colloque tenu à Salerne (Italie) les 10, 11 et 12 novembre 2008, Salerne, 2011, p. 77-89.
- Comte, Juret, Matz 1994** : COMTE F., JURET L., MATZ J.-M. – « Le quartier de la collégiale Saint-Laud d’Angers », in Picard J.-Ch. (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris, de Boccard, 1994. 95-107.
- Comte, Dennys, Heulot 2000** : COMTE F., DENNYS V., HEULOT L. – *La ménagerie du roi René*, Angers, Centre des Monuments nationaux, 2000, 25 p.
- Contamine 1964** : CONTAMINE PH. – « L’artillerie royale française à la veille des guerres d’Italie », *Annales de Bretagne*, t. LXXI, n°2, 1964, p. 221-261.
- Contamine 1980** : CONTAMINE PH. – *La guerre au Moyen Âge*, Paris, PUF, Nouvelle Clio, 1980, 516 p.
- Durandière 2008** : DURANDIÈRE R. – « À propos de quelques canonniers angevins : contribution à l’étude de l’artillerie à poudre en Anjou à la fin du Moyen Âge », *Archives d’Anjou*, n°12, 2008, p. 55-67.
- Enguehard 1954** : ENGUEHARD H. – *La chapelle du château d’Angers*, Angers, Imp. H. Siraudeau, 1954, 16 p.
- Enguehard 1964** : ENGUEHARD H. – « Le château d’Angers », *Congrès archéologique de la France - Anjou*, Société Française d’Archéologie, Paris, 1964, p. 9-21.

- Enguehard 1976** : ENGUEHARD H. « Château d'Angers », *Monuments historiques*, n°4, Édition de la Caisse des Monuments Historiques, 1976, p. 65-80.
- Enguehard, Mercier 1975** : ENGUEHARD H., MERCIER J.-A. – *Le roi René*, Angers, Ateliers d'art Ph. Petit, 1975.
- Farcy (de) 1916** : FARCY L. (de) – « Notes sur le château d'Angers », *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, Angers, G. Grassin, 1916.
- Faucherre 2010** : FAUCHERRE N. – « Nantes. Le manoir de la Touche et l'hygiène au logis », *Bulletin monumental*, 2010, 168-2, p.179-182.
- Favier 2008** : FAVIER J. – *Le Roi René*, Paris, Fayard, 2008, 742 p.
- Gálffy 2004** : GÁLFFY L. – *Angers au XIII^e siècle : développement urbain, structures économiques et sociales*, thèse de doctorat sous la direction de N.-Y. Tonnerre (université d'Angers) et de K. Gyula (université de Szeged), 2004, 365 p.
- Gaugain 2010** : GAUGAIN L. « Trèves (Maine-et-Loire), une tour résidentielle du XV^e siècle », in Salamagne A. (dir.), *Le palais et son décor au temps de Jean de Berry*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2010, p. 155-167.
- Gaugain 2011** : GAUGAIN L. – *Le château et la ville d'Amboise à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance (1421-1525) : architecture et société*, thèse de doctorat sous la direction d'A. Salamagne (université François Rabelais de Tours), 4 t., 2011, 1760 p.
- Gautier 2009** : GAUTIER M.-E. (dir.) – *Splendeur de l'enluminure. Le roi René et les livres*, Angers, Ville d'angers/Actes sud, 2009, 416 p.
- Godard-Faultrier 1866** : GODARD-FAULTRIER V. – « Le château d'Angers au temps du roi René. Les manoirs de ce prince à Chanzé, La Ménittré et Reculée, d'après quatre inventaires inédits, provenant des Archives de l'Empire », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, nouvelle période, t. 9, 1866, p. 1-109.
- Guillaume 1993** : GUILLAUME J. – « La galerie dans le château français : place et fonction », in *Revue de l'art*, n°102, 1993, pp. 32-42.
- Guillaume 2008** : GUILLAUME J. – « Un tournant dans l'histoire de la galerie : les hôtels parisiens de la fin du XIV^e siècle », *Bulletin monumental*, 2008, 166-I, n°spécial, *La galerie à Paris (XIV^e-XVII^e siècle)*, p. 27-31.
- Hoffsummer (dir.) 2002** : HOFFSUMMER P. (dir.) – *Les charpentes du XI^e au XIX^e siècle. Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Paris, Éditions du patrimoine, Cahiers du patrimoine 62, 2002, 375 p.
- Hoffsummer, van Ruymbeke, Touzé 2011** : HOFFSUMMER P., VAN RUYMBEKE M., TOUZÉ R. – « Typologie de la charpente », in Hoffsummer P. (dir.), *Les charpentes du XI^e au XIX^e siècle. Grand Ouest de la France. Typologie et évolution, analyse de la documentation de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine*, Turnhout, Brépols Publishers, 2011, p. 85-176.
- Hunot, Litoux 2010** : HUNOT J.-Y., LITOUX E. – *Nouvelles recherches sur les demeures seigneuriales en Anjou, XII^e-XV^e siècles*, Patrimoine d'Anjou : études et travaux 4, Conseil général, 2010, 102 p.

- Hunot 2011** : HUNOT J.-Y. – « La chaîne opératoire, approche archéologique. De la forêt à la charpente : le savoir-faire du charpentier en Anjou », in Hoffsummer P. (dir.), *Les charpentes du XI^e au XIX^e siècle. Grand Ouest de la France. Typologie et évolution, analyse de la documentation de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine*, Turnhout, Brépols Publishers, 2011, p. 40-58.
- Hunot, Prigent 2012** – HUNOT J.-Y., PRIGENT D. – *Dangeul, Sarthe, le prieuré de Mayanne, deux bâtiments médiévaux : la grange et le logis-chapelle. Rapport d'étude de bâti*, 2012, 206 p.
- Hunot à paraître 2013** : HUNOT J.-Y., – Le pan de bois antérieur au XVI^e siècle dans l'Anjou rural, in Alix C. et Épaud F. *La construction en pan-de-bois dans l'architecture du Moyen Âge et de la Renaissance*, actes de la table-ronde tenu à Tours 12-13 mai 2011, Presses universitaire François Rabelais, Tours.
- Lecoy de la Marche 1873** : LECOY DE LA MARCHE A. – *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René pour servir à l'histoire des arts au XV^e siècle publiés d'après les originaux des archives nationales*, Documents historiques publiés par la société de l'École des chartes, Paris, Picard, 1873, 368 p.
- Leduc-Gueye, Rousseau 2007** : LEDUC-GUEYE C., ROUSSEAU B. – *D'intimité, d'éternité La peinture monumentale au temps du roi René*, Lyon, Éditions Lieux-Dits, 2007, 192 p.
- Lefèvre 2010** : LEFÈVRE B. – *La fabrique urbaine d'Angers du 3^e au 13^e siècle*, thèse de doctorat, Université François Rabelais de Tours, 2010, 3 vol., 863 p.
- Lemarchand 1854-1856** : LEMARCHAND A. – « Jean Louvet, Journal ou récit véritable de tout ce qui est advenu digne de mémoire tant en la ville d'Angers, pays d'Anjou et autres lieux (depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1634) », *Revue de l'Anjou*, t. 1 (1854), p. 257-304 ; t. 2 (1854), p. 1-64, 129-192, 257-320 ; t. 1 (1855), p. 1-65, 129-192, 257-320 ; t. 2 (1855), p. 1-64, 129-192, 257-320 ; t. 1 (1856), p. 1-64, 129-192, 285-332 ; t. 2 (1856), p. 1-64, 133-196, 281-370.
- Le Mené 1982** : LE MENÉ M. – « *Les campagnes angevines à la fin du Moyen-Âge (1350-1550). Étude économique* », Nantes, Cid Editions, 1982, 534 p.
- Levat 1879** : LEVAT L.-A. – *Études historiques. Le Château d'Angers*, Angers, Impr. de Lachèse et Dolbeau, 1879.
- Litoux 2012** : LITOUX E. – *Château d'Angers, front nord, rapport de diagnostic d'archéologie préventive*, SADML, SRA des Pays de la Loire, 2012, 46 p.
- Litoux 2013** : LITOUX E. – « La structuration des programmes résidentiels dans les châteaux et les manoirs angevins du roi René entre 1434 et 1480 ; nouvelles données, nouvelles hypothèses », Meirion Jones G. (dir.), *La Demeure Seigneuriale du Monde Plantagenêt, XI^e – XVI^e siècles : Salles, Chambres et Tours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 315-326.
- Litoux, Prigent, Hunot 1997** : LITOUX E., PRIGENT D., HUNOT J.-Y. – « Le château de Montsoreau », *Congrès Archéologique de la France - Touraine*, Société française d'archéologie, Paris, 1997 (2003), p. 255-280.
- Litoux, Cron (dir.) 2010** : LITOUX E., CRON É. (dir.) – *Le château et la citadelle de Saumur, architectures du pouvoir*, supplément au *Bulletin Monumental*, Paris, Société Française d'Archéologie, 2010, 227 p.
- Mallet 1965** : MALLET J. – « Les enceintes médiévales d'Angers », *Annales de Bretagne*, t. 72, n^o2, 1965, p. 237-262.

- Mallet 2000** : MALLET J. – *Les comptes de Macé Darne*, transcription dactylographiée des folios 82 à 161 du manuscrit original, non paginé, déposé aux ADML (bib 10717), 2000, 159 p.
- Mallet 1991** : MALLET J. – *Angers, le château*, Nantes, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, coll. « Images du patrimoine », 1991, 48 p.
- Mallet 1998** : MALLET J. – « La construction au château royal (XIII^e-XVI^e siècles) », in Prigent D., Tonnerre N.-Y. (dir.), *La construction en Anjou au Moyen Âge*, Actes de la table ronde d'Angers des 29 et 30 mars 1996, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1998, p. 113-124.
- Mallet 2010** : MALLET J. – « Les châteaux d'Angers et de Saumur sous Louis I^{er} d'Anjou », dans Salamagne A. (dir.), *Le palais et son décor au temps de Jean de Berry*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2010, p. 139-153.
- Marchegay 1853** : MARCHEGAY P. – *Archives d'Anjou. Recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*, Angers, C. Labussière, 1843-1853, 2 vol., 484 et 380 p.
- Marcigny 2002** : MARCIGNY C. (dir.) – *Évaluation du Mégalithe du château d'Angers, deuxième et dernière année de fouille*, INRAP, SRA des Pays de la Loire, 2002.
- Marcigny 2004** : MARCIGNY C. (dir.) – *Évaluation du Mégalithe du château d'Angers, deuxième et dernière année de fouille*, INRAP, SRA des Pays de la Loire, 2004.
- Marcigny, Ghesquière, Hugot 2002** : MARCIGNY C., GHESQUIÈRE E., HUGOT C. – « Un mégalithe inédit sous le château d'Angers (Maine-et-Loire) », *Bulletin de la SPF*, 2002, t. 99-4, p. 815-838.
- Martineau 2004** : MARTINEAU J. – *La porte des Champs*, INRAP, SRA des Pays de la Loire, mars 2004, 28 p., 7 pl.
- Mérindol (de) 1981** : MÉRINDOL C. (de) – *Le roi René (1409-1480). Décoration de ses chapelles et demeures*, Paris, édition de la Réunion des Musées Nationaux, 1981.
- Mérindol (de) 1987** : MÉRINDOL C. (de) – *Le roi René et la seconde maison d'Anjou. Emblématique, art, histoire*, Paris, Le léopard d'or, 1987, 486 p., 72 pl.
- Mesqui 1996** : MESQUI J. – « Les ensembles palatiaux et princiers en France aux XIV^e et XV^e siècles », in A. Renoux (dir.), *Palais royaux et princiers au Moyen Âge*, Le Mans, 1996, p. 51-70.
- Mesqui 2001** : MESQUI J. – *Le château d'Angers*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2001, 56 p.
- Moréra, Mortreau 1997** : MORÉRA I., MORTREAU M. – *Château d'Angers. Fouilles des jardins du quadrilatère et de la terrasse du Logis Royal. Étude des élévations de la Grande salle. DFS de fouille préventive 1993-1996. Vol. 4 : Étude céramologique*, AFAN, SRA des Pays de la Loire, 70 p., 60 pl.
- Mortet, Deschamps 1995** : MORTET V., DESCHAMPS P. – *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen Âge XI^e-XIII^e siècles*, Paris, Picard, 1911; réédit., Paris, Éd. du CTHS, 1995, p.890.
- Nassiet 2013** : NASSIET M. – « Salle et chambre dans les inventaires de meubles (XV^e-XVI^e siècles) », Meirion Jones (dir.), *La demeure Seigneuriale du Monde Plantagenêt, XI^e – XVI^e siècles : Salles, Chambres et Tours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 397-413.

- Noblet 2011** : NOBLET J. – « La Riche. Le “logis” du prieuré de saint-Cosme, une construction inédite du milieu du XIV^e siècle », *Bulletin monumental*, 2011, 169-II, p. 148-153
- Pélicier 1898-1905** : PELICIER P. (éd.) – *Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d’après les originaux pour la Société de l’Histoire de France*, 5 t., Paris, Renouard et H. Laurens, 1898-1905.
- Pelloquet (dir.) 2009** : PELLOQUET T. (dir.) – *Entre ville et campagne. Demeures du roi René en Anjou*, Images du patrimoine, Nantes. Éditions 303, arts, recherches, créations, 2009, 72 p.
- Port 1874-1878** : PORT C. – « *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* », 3 vol., Angers, Paris, 1874-1878. Rééd., en 4 vol., Angers, Siraudeau, 1965-1996.
- Provost 1977** : PROVOST M. – *Recherches sur Angers à l’époque gallo-romaine*, Université de Nantes, thèse de doctorat de 3^e cycle d’histoire, 1977, 495 p.
- René 1908** : RENÉ H., - *Le Château d’Angers*, Angers, 1908.
- Robin 1983** : ROBIN F. – « Les chantiers des princes angevins (1370-1480) : direction, maîtrise d’œuvre et main d’œuvre », *Bulletin monumental*, 1983, t. 141-I, p. 21-65.
- Robin 1985** : ROBIN F. – « *La cour d’Anjou-Provence. La vie artistique sous le règne de René* », Paris, Picard, 1985, 278 p.
- Siraudeau 1978** : SIREAUDEAU J. – Notes relatives à des sondages réalisés au nord du logis royal, 4 p.

11 - LISTE DES FIGURES

- Fig. 1 : Extrait de la carte à 1/250 000.
- Fig. 2 : Extrait de la carte IGN à 1/25 000 (IGN, feuille Angers 1522).
- Fig. 3 : Extrait de la carte géologique à 1/50 000 (BRGM, feuille Angers XV-22).
- Fig. 4 : Carte topographique d'Angers (d'ap. Chevet, Comte 2010).
- Fig. 5 : Extrait cadastral, Angers, feuille 000DH 01.
- Fig. 6 : Plan du château dans son état actuel avec localisation et désignation des principales composantes.
- Fig. 7 : Plan de l'enceinte de la cité d'Angers (Comte 2011b).
- Fig. 8 : Maquette restituant le château dans son état de la fin du XV^e siècle. CMN/Guy Camus. Cl. Bruno Rousseau, Service inventaire du Patrimoine, Conseil Général de Maine-et-Loire.
- Fig. 9 : Détail de la vue dite *de Turin*, Ercole Negro, 1589, Archives départementales de Maine-et-Loire, 4Fi 2337. Cl. Bruno Rousseau, Service inventaire du Patrimoine, Conseil Général de Maine-et-Loire.
- Fig. 10 : « Plan d'une partie du château d'Angers destinée à servir de maison de détention », par Bonjours, an XII (1803-1804), ADML, 2 Y 90. Cl. B. Rousseau, Service Inventaire du patrimoine, Conseil général de Maine-et-Loire.
Le plan du rez-de-chaussée du logis royal ne renseigne que les parties dévolues à la Maison de détention ; il ignore ainsi l'escalier en vis et la galerie. Au rez-de-chaussée de l'aile sud-ouest, le document figure trois pièces dont deux voûtées.
- Fig. 11 : Plan de la prison civile installée entre 1804 et 1856 dans l'ancien palais des ducs d'Anjou (ADML, 2Y91, 1848).
- Fig. 12 : Plan et coupe transversale du logis royal et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste figurant l'état des connaissances avant 2009 ; en bleu les parties attribuées à Louis II, vers 1410-20 et en jaune les ajouts attribués à René, vers 1450.
- Fig. 13 : Extrait de la gravure aquarellée dite « de Mariette » intitulée « *Andegavum-Angers* », par Louis Linclerc et François Collignon, vers 1650 (Comte 1997, notice 9). Cl. BMA. L'aile entre la salle comtale et le logis royal est toujours en élévation ; elle présente trois niveaux (rez-de-chaussée, étage carré et combles). Derrière le toit émergent le volume de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et deux toits pointus dont l'identification reste incertaine.
- Fig. 14 : Dessin du front de Maine, extrait du « Plan géométral du chasteau d'Angers avec la veue au dessus 1707 », par Nicolas Poictevin, dessin, plume et lavis sur calque, Musée d'Angers, MA III R 349. Cl. F. Lasa, ADAGP. Cette vue donne une représentation assez précise de la façade nord du logis royal, vue de côté. À cette date, l'aile située entre la salle comtale et le logis royal semble partiellement détruite, ce qui laisse voir le pignon ouest du logis royal et la façade ouest de la petite aile en retour vers le sud. Il semble qu'au rez-de-chaussée et au premier étage, la façade nord de l'ancienne galerie a été avancée de façon à s'aligner sur le nu extérieur des contreforts. Le couvrement de cette avancée est assuré par un toit en appentis. Ces travaux impliquent la destruction des grandes baies du premier étage. L'artiste a figuré au moins deux souches de cheminée, l'une à l'extrémité ouest de la galerie et l'autre sur le faîtage du toit à deux versants de l'aile sud-ouest.
- Fig. 15 : Plan du château extrait du « Plan géométral du chasteau d'Angers avec la veue au dessus 1707 », par Nicolas Poictevin, dessin, plume et lavis sur calque, Musée d'Angers, MA III R 349. Cl. F. Lasa, ADAGP. Il semble que pour le logis royal, l'auteur ait choisi de représenter le premier étage (*cf.* portes ouvrant dans la galerie et escalier en vis de l'aile sud-ouest). On n'observe pas de porte à l'extrémité ouest de la galerie. La pièce orientale est rescindée par une cloison délimitant un couloir le long des murs est et nord, et se terminant au sud sur un escalier en vis sans doute en bois. Une large porte ouverte dans le mur pignon de la chapelle donne accès à un balcon. La tour sud-ouest est joutée côté ouest par une petite construction carrée, accessible via l'embrasure de la croisée de la grande pièce du logis royal. Dans cette dernière, un potager est figuré à côté de la cheminée. L'aile sud-ouest est desservie par une porte passant derrière le petit escalier en vis (une possible latrine est figurée contre le pignon sud). Le pignon ouest du logis royal est percé d'une porte accessible par ce qui semble être un escalier extérieur droit construit dans le volume correspondant à l'ancienne chambre de parement. Cette porte semble joutée au sud par un aménagement de type placard. Un petit bâtiment est construit dans le prolongement ouest de la galerie (il ne semble pas avoir d'étage si l'on se fie au dessin de Ballain de 1716).
- Fig. 16 : « La chapelle Sainte Geneviève », par Jean Ballain, *Annales et antiquités de l'Anjou*, 1716, BMA, ms. 991/867. Cl. É. Jabot, ADML, Conseil général de Maine-et-Loire. Malgré le titre, il s'agit de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et du logis royal. La grande vis est directement accessible de l'extérieur par une porte aménagée sur la façade nord. La seule souche de cheminée, figurée en briques, est liée à

la chambre haute, au-dessus de la grande vis. Au rez-de-chaussée et au premier étage, la façade nord de l'ancienne galerie a été avancée de façon à s'aligner sur le nu extérieur des contreforts (avant 1707). Le couvrement de cette avancée est assuré par un toit en appentis. Ces travaux impliquent la destruction des grandes baies du premier étage. Un petit édifice sans étage est accolé contre l'angle nord-ouest de la galerie.

- Fig. 17 : « Plan du château d'Angers pour servir aux projets de 1750 », par Jacques Ergo, 1749, SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, dossier 1, n°3. Cl. B. Rousseau, Service Inventaire du patrimoine, Conseil général de Maine-et-Loire. Tous les bâtiments de l'aile surplombant la Maine sont dépourvus de charpente, à l'exception d'un petit édifice situé dans le prolongement de la galerie. Pour le logis royal, il semble que l'auteur ait choisi de représenter le premier étage (*cf.* portes ouvrant dans la galerie et escalier en vis de l'aile sud-ouest). L'état figuré est le même que sur le plan Poitevin de 1707. Le bâtiment prolongeant la galerie à l'ouest est agrandi. Pour le logis royal, la légende indique : « Appartement du Major ».
- Fig. 18 : « Plan du château d'Angers », dessin aquarellé, 2^e moitié du XVIII^e siècle, SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, dossier 1, n°1. Cl. B. Rousseau, Service Inventaire du patrimoine, Conseil général de Maine-et-Loire. Plan assez proche du précédent (fig. 17) ; on observe cependant quelques différences dans la partie ouest du logis royal. Une communication a été créée entre la galerie et le bâtiment qui la prolonge vers l'ouest. Deux escaliers extérieurs ont été réalisés à l'ouest du logis royal ; ils donnent dans une cour délimitée au sud par un étroit bâtiment connecté à l'aile en retour sud-ouest. La travée ouest de la galerie est élargie vers le nord. Un autre escalier extérieur prend place en avant de la façade nord (représenté sur la vue d'Ergo de 1773).
- Fig. 19 : « Vue en perspective du château d'Angers du côté de la cité », détail, dessin aquarellé, 1773, Jacques Ergo, géomètre arpenteur royal, SHD / Marine, recueil 18, folio 25. Cl. Inv. SH Défense/Marine. La grande salle est dépourvue de charpente, de même que l'aile de la salle du conseil (légendés « Vieil Batiments »). Pour le logis royal, la légende indique « Logement du major ». L'élévation nord de la grande vis comporte en rez-de-chaussée une porte avec encadrement mouluré. Au-dessus, l'auteur n'a dessiné que quatre fenêtres au lieu de cinq. De la façade nord de la galerie médiévale ne sont visibles que les grandes lucarnes du deuxième étage. Les fenêtres à double meneau sont les mêmes que sur le vue de Ballain. La travée occidentale est curieusement surdimensionnée. Deux volumes en appentis adossés contre la façade nord de la galerie viennent corroborer le plan du XVIII^e siècle et celui de 1813. Un perron extérieur à quartier tournant dessert l'étage ; il couvre probablement un escalier droit descendant vers le rez-de-chaussée (*cf.* dispositions indiquées sur le plan de 1858, fig. 23).
- Fig. 20 : « Plan du château d'Angers relatif au projet de 1784 pour 1785 », par Pinsun, 1784, SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, dossier 1, n°15³. Cl. B. Rousseau, Service Inventaire du patrimoine, Conseil général de Maine-et-Loire. Le plan des toitures comporte un certain nombre d'incohérences. Cependant, s'agissant du logis royal, il suggère qu'à cette date, les quatre lucarnes nord ont été écrêtées et remplacées par un long pan. L'ancienne zone d'extraction de matériau (21) au sud du logis est indiquée comme : « Fosse labourée dans la cour basse ».
- Fig. 21 : « Plan du château d'Angers », par Vallée, novembre 1813, SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, dossier 1, n°41. Cl. B. Rousseau, Service Inventaire du patrimoine, Conseil général de Maine-et-Loire. La galerie et son prolongement ouest sont légendés comme étant d'anciens logements.
- Fig. 22 : « Chapelle du château d'Angers », élévation sud de la cour seigneuriale avec le châtelet, la chapelle Saint-Jean-Baptiste et le logis royal, dessin au crayon par Peter Hawke, 1838, ADML 2 Fi 153. Cl. É. Jabot, ADML, Conseil général de Maine-et-Loire.
- Fig. 23 et 24 : « Place d'Angers. Bâtiments dont le service de l'Artillerie demande la cession à celui du Génie », 1858, SDH, communication G. Mester de Parajd, ACMH. Cl. G. Mester de Parajd.
- Fig. 25 : « Vue des façades de la chapelle et du petit château (coté sud) », dessin à la plume aquarellé par Jules Rohard, 1911, AMA, non coté. Cl. Région des Pays de la Loire – Inventaire général ; F. Lasa, ADAGP.
- Fig. 26 : Vue de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et du logis royal au lendemain des bombardements de 1944. Cliché Henri Enguehard, ADML, 252 J 257.
- Fig. 27 : Élèvement nord de la chapelle et du logis royal, projet de restauration, Bernard Vitry, vers 1951, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, dossier 55 502. Cl. Région des Pays de la Loire – Inventaire général ; F. Lasa, ADAGP.
- Fig. 28 : Plan de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et des trois niveaux du logis royal.
- Fig. 29 : Plan 019 des éléments mis au jour dans le sondage 2011-1.
- Fig. 30 : Vue de l'élévation sud du mur 146 et du jambage droit de la cheminée 175 mis au jour dans le sondage 2011-1.

- Fig. 31 : Élévation sud du mur 146 et du jambage droit de la cheminée 175 mis au jour dans le sondage 2011-1. Détail du pierre à pierre. 1 : tuffeau ; 2 : calcaire coquillier.
- Fig. 32 : Élévation sud du mur 146 et du jambage droit de la cheminée 175 mis au jour dans le sondage 2011-1. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier et de charbon.
- Fig. 33 : Élévation ouest du mur 145/148 partiellement dégagé dans le sondage 2011-1. Détail du pierre à pierre.
- Fig. 34 : Élévation ouest du mur 145/148 partiellement dégagé dans le sondage 2011-1. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier et de charbon.
- Fig. 35 : Vue de la face ouest du mur 145/148. Cl. Bruno Rousseau, Service inventaire du Patrimoine, Conseil Général de Maine-et-Loire.
- Fig. 36 : Vue de la face est du mur 145/148 après piquetage des enduits.
- Fig. 37 : Restitution des deux premiers états médiévaux sur l'élévation ouest du mur 145/148. 1 : baies liées à l'état originel (fin du XII^e- début du XIII^e siècle) ; 2 : percement d'une porte (UA 149, XIII^e-XIV^e siècle) ; 3 : trous de boulin ; 4 : boulins restitués.
- Fig. 38 : Plan général des arases de maçonneries mises au jour à l'intérieur et aux abords du logis royal, avec la désignation des unités architecturales et la localisation des prélèvements de mortier.
- Fig. 39 : Plan général des arases de maçonneries mises au jour à l'intérieur et aux abords du logis royal, avec les principales cotes altimétriques.
- Fig. 40 : Plan des arases de maçonneries mises au jour dans la partie nord-est du logis royal. Détail du pierre à pierre et cotes altimétriques.
- Fig. 41 : Plan des arases de maçonneries mises au jour dans la partie nord-est du logis royal. Interprétation.
- Fig. 42 : Vue du mur 192 mis au jour dans la travée orientale de la galerie. Sa largeur complète — 1,88 m — est conservée sur l'élévation latérale ouest de la tour d'escalier.
- Fig. 43 : Vue de la pièce ouest du premier étage, après piquetage des enduits. Les murs sont montés en plaquettes de schiste ; la pierre de taille de tuffeau n'est employée que pour les encadrements des ouvertures et pour la cheminée.
- Fig. 44 : Vue de la façade nord du logis royal, avant l'incendie de 2009. Cette élévation, contrairement à la façade sud, a été presque exclusivement traitée en pierres de taille de tuffeau. Cl. Bruno Rousseau, Service inventaire du Patrimoine, Conseil Général de Maine-et-Loire.
- Fig. 45 : Vue du revers de la tour de l'escalier nord après piquetage des enduits et dépose de la charpente. La maçonnerie a été montée autour des pieds de ferme de la charpente couvrant le volume central du logis royal.
- Fig. 46 : Photographie redressée de la façade ouest du logis royal (G. Mester de Parajd ACMH).
- Fig. 47 : Élévation de la façade ouest du logis royal. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.
- Fig. 48 : Élévation de la façade nord du logis royal (G. Mester de Parajd ACMH). Interprétation et localisation des prélèvements de mortier. Les parties figurées en jaune correspondent aux pierres de taille changées dans les années 1950. A : fenêtre utilisée comme porte au XVII^e siècle ; B : fenêtre utilisée comme porte dans la seconde moitié du XIX^e siècle ; C : empochement (UA 240) lié à l'installation d'un des arcs qui portaient la façade avancée, probablement édifiée au XVII^e siècle ; D : Niveau de l'égoût du toit à partir des années 1780.
- Fig. 49 : Élévation du mur sud de la galerie. Détail du pierre à pierre.
- Fig. 50 : Élévation du mur sud de la galerie. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.
- Fig. 51 : Vue du pilier située entre les deux travées occidentales du portique, sur lequel se lisent les traces de bûchage du support engagé, situé à l'aplomb de la retombée des voûtes.
- Fig. 52 : Élévation intérieure ouest du logis royal. Détail du pierre à pierre.
- Fig. 53 : Élévation intérieure ouest du logis royal. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.
- Fig. 54 : Vue de la porte située à la base du pignon ouest (UA 145/148, 147 et 193) ; la différence de traitement de l'embranchement résulte du déplacement de la porte vers le nord (UA 193).
- Fig. 55 : Vue vers l'ouest du premier étage de la galerie après piquetage des enduits.
- Fig. 56 : Élévation intérieure est du logis royal et pignon occidental de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Détail du pierre à pierre, interprétation et localisation des prélèvements de mortier.
- Fig. 57 : Vue de la voûte en palmier couronnant l'escalier en vis nord.
- Fig. 58 : Élévation intérieure nord du volume central du logis royal. Détail du pierre à pierre.
- Fig. 59 : Élévation intérieure nord du volume central du logis royal. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.
- Fig. 60 : Élévation intérieure sud du logis royal. Détail du pierre à pierre.
- Fig. 61 : Élévation intérieure sud du logis royal. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.
- Fig. 62 : Vue de la cheminée de la pièce orientale du rez-de-chaussée du logis royal après son débouchage. Le dallage au sol (US 197) correspond à un aménagement tardif.

- Fig. 63 : Coupe transversale du logis royal et élévation ouest du mur de refend. Détail du pierre à pierre, interprétation et localisation des prélèvements de mortier. Restitution en coupe des conduits des 5 cheminées adossées contre le mur de refend.
- Fig. 64 : Détail des vestiges du manteau de la cheminée de la pièce occidentale du premier étage. Bien que bûchées au nu du mur, les pierres de taille conservent le profil des corps de moulure ainsi que des traces de décor peint (rouge et jaune).
- Fig. 65 : Plan, coupe et élévations d'une fenêtre en second jour éclairant la pièce ouest du premier étage.
- Fig. 66 : Détail du décor peint mis au jour dans l'embrasure de la fenêtre en second jour occidentale de la pièce ouest du premier étage.
- Fig. 67 : Vue de versant nord de la charpente couvrant la partie orientale du logis royal, après l'incendie consécutif aux bombardements de mai 1944. Le chevêtre était placé juste à la base des aisseliers. Cliché Henri Enguehard, ADML, 252 J 257)
- Fig. 68 : Vue vers l'ouest du deuxième étage de la galerie après dépose des restes calcinés de la charpente et décaissement des reins de voûte. Il semble qu'à l'origine, cet étage soit resté à l'air libre, les extradosses des voûtes étant couverts par une couverture plate en plomb.
- Fig. 69 : Photographie redessée de la façade sud du logis royal (G. Mester de Parajd ACMH).
- Fig. 70 : Élévation de la façade sud du logis royal. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.
- Fig. 71 : Élévation intérieure nord de la tourelle sud-est. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier. Restitution des niveaux de plancher et des cloisons liées aux latrines.
- Fig. 72 : Coupe transversale du comble ouest du logis royal ; élévation d'une ferme principale et d'une ferme secondaire de la charpente de couverture.
- Fig. 73 : Élévation du contreventement longitudinal de la charpente de couverture du comble ouest.
- Fig. 74 : Vue de la partie occidentale de la charpente, la moins touchée par l'incendie de janvier 2009.
- Fig. 75 : Détail des assemblages entre le contreventement et les fermes de la charpente couvrant la partie occidentale du logis royal.
- Fig. 76 : Détail de l'assemblage et du ressaut lié à la présence originelle d'un chevêtre de lucarne sur la face latérale d'un chevron (partie ouest du comble, versant sud).
- Fig. 77 : Vue du deuxième pilier est portant la charpente de couverture de la galerie. La maçonnerie (UA 117) est venue se plaquer contre le pignon et a moulé le pied d'une des fermes de la charpente couvrant le volume central.
- Fig. 78 : Élévation de l'extrémité est du deuxième étage de la galerie, avant l'incendie de 2009 et en 2011, après dépose des ouvrages de charpente et piquetage des enduits. Interprétation et localisation des prélèvements de mortier.
- Fig. 79 : Élévation de la façade latérale ouest de la tourelle sud-est. Interprétation et proposition de restitution de l'édicule édifiée dans l'angle avec la façade sud du logis royal.
- Fig. 80 : Plan des éléments de pavement mis au jour au rez-de-chaussée du logis royal, en avant de la cheminée de la pièce orientale.
- Fig. 81 : Fragment provenant du manteau d'une cheminée gothique comportant un décor sculpté et des traces de décor peint (isolat 174-20).
- Fig. 82 : Remontage de la partie supérieure du jambage gauche d'une cheminée gothique (isolats 178-17 et 178-18).
- Fig. 83 : Sommier couronnant le jambage gauche d'une cheminée monumentale gothique (isolat 178-16).
- Fig. 84 : Remontage de la partie supérieure du jambage gauche d'une cheminée gothique (isolats 178-1, 178-8, 178-9, 178-10).
- Fig. 85 : Relevé la partie inférieure du jambage gauche de la cheminée mise en évidence sur le mur de refend de l'aile d'apparat (UA 218 ; isolats 218-6 et 218-7) ; restitution des dispositions avant l'arrachage des blocs par un engin de terrassement.
- Fig. 86 : Remontage de la partie inférieure du jambage gauche de la cheminée mise en évidence sur le mur de refend de l'aile d'apparat (UA 218 ; isolats 218-6 et 218-7).
- Fig. 87 : Vue d'une pierre de taille provenant d'une voûte à caissons (isolat 161-9).
- Fig. 88 : Vue d'une partie des blocs retrouvés dans le bouchage 174, provenant de plusieurs statues en tuffeau.
- Fig. 89 : Front ouest du château, restitution des niveaux de la grande salle et de l'aile d'apparat, dans leur état au XV^e siècle (élévations de fond : G. Mester de Parajd et extrait d'un document réalisé en 1857, SHD, archives du Génie, art. 8, section 1, Angers, dossier 4, n°2⁸²).
- Fig. 90 : Château d'Angers, plan du logis royal (premier étage) et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. La restitution des dispositions vers 1470 est figurée en rose. 1 : grande salle comtale restructurée par Louis I^{er} ; 2 : salle « où [René] disgne de présent » (1465) ; 3 : « grant chambre de parement » (1453), désignée dans l'inventaire de 1471 comme « salle de parement » ; 4 : « chambre du roy » ;

5 : « chambre du haut retrait du roy » ; 6 : Galerie (non mentionnée dans l'inventaire de 1471) ; 7 : « chambre du petit retrait du roy » et « petite chapelle », surmontés d'une « estude du roy » ; 8 : « galerie neuve sur le petit jardin, contre l'oratoire du roy » ; 9 : « petite chambre du haut retrait » surmontée de « l'estude du roy » ; 10 : « petit jardin » ; 11 : « vivier » et « logis du vivier » ; 12 : « chapelle » ; 13 : « oratoire » ; 14 : « portal » ; 15 : « cuisines ». Les principaux numéros sont reportés sur un extrait d'un plan du château de 1749 conservé au Service Historique de la Défense (*Plan du château d'Angers pour servir aux projets de 1750*, SHD, archives du Génie, art. 8/section 1, Angers, dossier 1, n°3).

- Fig. 91 : Détail des armoiries sculptées au premier étage de la galerie sur la clef de voûte de la seconde travée orientale. L'écu comporte 6 quartiers : « en chef, tiercé de Hongrie, d'Anjou ancien et de Jérusalem ; en pointe tiercé d'Anjou moderne, de Bar et de Lorraine » (Mérindol 1987 : 59).
- Fig. 92 : Détail des armoiries de Bertrand de Beauvau sculptées au premier étage de la galerie, sur un des culots du mur nord : « d'argent, à quatre lionceaux de gueule, une étoile d'azur à six rais en abîme pour brisure »).
- Fig. 93 : Coupes transversales du logis royal restituant les trois principaux états liés au couvrement de la galerie. Le troisième niveau, à l'origine à ciel ouvert, a été couvert à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle. Le dérasement des frontons des fenêtres et la pose d'une toiture en appentis datent des années 1780.
- Fig. 94 : Élévation et profil des moulures d'encadrement de trois portes situées au deuxième étage du logis royal. 1 : porte ouest de la galerie communicant vers l'aile d'apparat (UA 166) ; 2 : porte orientale de la galerie permettant de rejoindre l'escalier en vis nord (UA 100) ; 3 : porte du mur de refend (UA 100), suggérant un sens de circulation depuis la pièce orientale vers la pièce occidentale.
- Fig. 95 : *Vue du costé de la rivière de Loire* du château d'Amboise, extraite de J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastimens de France*, 1579, © Bibliothèque de Londres. Détail montrant le logis des Sept Vertus édifié pour Charles VIII (décors en cours d'achèvement en 1495).
- Fig. 96 : Élévation intérieure sud du rez-de-chaussée et du premier étage de la galerie avec la restitution des baies liées à l'état originel du logis royal.
- Fig. 97 : Élévation intérieure nord du volume central du logis royal avec la restitution des baies liées à l'état originel de l'édifice.
- Fig. 98 : Plans des premiers étages des châteaux de Baugé et de Montsoreau (restitution des dispositions vers 1470). À Baugé, reconstruit par René vers 1460, se succèdent en enfilade une salle, une chambre de parement, une chambre joutée d'une chapelle et des pièces annexes de plain-pied ou logées dans un étage entresolé. Le château de Montsoreau a été édifié par Jean II de Chambes dans la décennie 1450. Au-delà de la chambre située dans la tour orientale se trouvaient une pièce de retrait, une garde-robe avec ses latrines et une petite étude entresolée (Litoux, Prigent, Hunot 1997).
- Fig. 99 : Dessin réalisé par J.-A. Berthe de la prison mobile en bois bardés de fer, ou « fillette » dont Louis XI ordonna la construction au château d'Angers en 1475 (Brodeur 2003 : 32-33). En 1792, cette sinistre cage se trouvait au rez-de-chaussée du logis royal (Jacques André Berthe, « Recueil historiques sur l'ancienne province de l'Anjou », BMA, ms 1029 (896), f° 76 et 77). Cf. É. Jabot, ADML, Conseil général de Maine-et-Loire.

ANNEXES

1 - PIÈCES JUSTIFICATIVES : EXTRAITS DES ARCHIVES DE LA CHAMBRE DES COMPTES D'ANGERS CONSERVÉES AUX ARCHIVES NATIONALES ...	151
2 - PIÈCES JUSTIFICATIVES : EXTRAITS DE SOURCES ÉCRITES CONSERVÉES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE	171
3 - RAPPORT D'ÉTUDE DENDROCHRONOLOGIQUE	172
4 - RAPPORT D'ANALYSE CARBONE¹⁴	178
5 - DIAGRAMME STRATIGRAPHIQUE	181

1 - Pièces justificatives : extraits des archives de la Chambre des comptes d'Angers conservées aux Archives Nationales

Ces sources ont été publiées par A. Lecoy de la Marche dans *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René pour servir à l'histoire des arts du XV^e siècle publiés d'après les originaux des archives nationales*, Paris, Picard, 1873.

Les numéros des notices de la publication originale ont été conservés.

Les indications de lieu sont soulignées en gras.

Les articles 6, 9, 23, 27, 46 et 50 ont été complétés à l'aide des transcriptions faites par Jacques Mallet (fonds Mallet déposé au château d'Angers)

3. — 25 octobre 1410. — Marché passé avec Jean Ducieux et Jean Bulort, charpentiers d'Angers, pour faire la charpente de la **chapelle du château** : « c'est assavoir que ladite charpenterie sera faite à doubles sablières d'un costé et d'autre, et par dessus lesdites sablières aura tirans et corbeaux enclavez esdites sablières, ... et par dessus lesdits tirans et corbeaux s'enmortaiseront les combles de chevrons, » etc. ; le tout pour le jour de la Madeleine prochain venant et pour le prix de deux cents livres tournois, suivant l'ordonnance de la reine Yolande et de son Conseil.
(P 1334⁴, f^o 114.)

6. — 17 octobre 1450. — « Mémoire de la charpenterie qu'il fault faire de présent ou chastel d'Angiers, c'est assavoir sur la maczonnerie qui est entre les **offices** et la **chapelle**.

Premièrement

Fault garnir le corps de la **maison joignant du bout aux offices** et de l'autre au **portal** de six poutres pour le premier plancher, chascune de XVIII piez de long et ung pié et quatre doiz en ung sen et ung pié et deux doiz en l'autre garni de soliveaux acours de barreau. Et auront lesdits soliveaux demi pié en ung sen et ung ampan en l'autre.

Item et par le dessoubz ledit plancher aura une cloaison de bois à la longueur d'entre les murs et y aura une huysserie en ladite cloaison.

Item et pour le **galatas** il fault six autres poutres, chacune de XIX piez de long et un pié et trois doiz en un sen et ung pié et deux doiz en l'autre garniz de soliveaux à la longueur et grosseur dessusdites.

Item sur le bout des poutres seront travées les sablières à la longueur qu'il appartiendra et d'un empan en carré.

Item sur lesdites sablières aura ung comble durant à la longueur appartenant et cinq quartiers garni de poinsons, de fest et de sousfest et de lyaisons appartenant. Et y aura audit **galatas** quatre lucannes. C'est assavoir deux d'un cousté et deux de l'autre et seront les pignons dessus lesdites lucanes de pierre.

Item pour le premier planchier du portal fault deux poutres de XXIII piez de long et d'un pié et ung doiz en ung sen et ung pié et trois doiz en l'autre et garnies de soliveaux par-dessus acours de barreau tant comme il en faudra d'un ampan en ung sen et demi en l'autre et de la longueur appartenant.

Item et pour le galatas fault deux poutres, chacune de XXIII pié de long ou environ et de la grosseur dessusdite, garnie de soliveaux à ladite longueur et grosseur.

Item et sur le bout desdites poutres seront travées les sablières et le comble, sur lesdites sablières garni de poinsons, de fest, de sourfest, de lyaisons et ledit comble à VII quartiers.

Item, l'aut garnir les deux torelles de deux poutres, chascune de douze piez de long ou environ et d'un pié en carré, garnies de soliveaux par dessus tant comme il y en faudra ; et seront logées lesdites torelles et à belle montée, et garnies de rouez, de bonnes lyaisons et d'un pommeau par-dessus bien fait ainsi que le mur le requiert.

Item fault loger la vis le plus prouffitablement que faire se pourra à une crosse et ung pommeau par-dessus et un fest entre le pommeau et la **maison** ou en manière qu'il y eut **chambre** carrée comme amortissement au plaisir du Roy.

Item, sur le coing devers le **jardin**, fault loger une torelle pareille d'une de celles du davant.

Item, fault remuer l'**appentilz qui est joignant des oratoires** et le remectre encontre le **portau**, depuis le pan de davant jusques auprès de l'uisserie comme om entre ou **jardin** etsi aucuns merrains y faillent entre ceulx qui y sont, sera tenu le charpentier de les y mettre à ses dépens.

Le XVI^e jour d'octobre l'an mil IIII^e cinquante, faut fait marché avec Jehan Touchard, charpentier de Monseigneur d'Anjou, de faire et accomplir à ses proprescoutz et dépens, toutes et chacunes choses de charpenterie ainsi qu'elles sont cy dessus divisées dedit le terme de la chandeleur prochaine sans nulle faulte.

Et est ce fait pour la somme de deux cens soixante livres tournois à payer en la manière qui s'ensuit... »

(P 13345, f^o 23.)

9. — 16 novembre 1451. — « S'ensuit ce qui est necessaire pour parachever le **portau** du chasteau d'Angiers d'entre les **deux tours** dudit chastel.

Premièrement. Maçonnerie.

Fault achever le pignon dessus l'entrée du **portal** entre les deux torelles. Item, fault achever l'autre pignon devers l'autre **court** ; et seront garniz lesdits deux pignons de rondeleys à crestes et à feilles, et ung espy par dessus ; et chascun pignon sera garny de demye creste ou d'une entière, si elles se y pevent loger.

Item, fault achever une masse de cheminées dont il y en a deux qui servent audict **portal**, dont il y a encore une à commencer et deux devers les offices dont les tueaulx sont encores à lever jusques aux manteaux.

Item fault achever un tueau de cheminée qui sert au **logeys du concierge**.

Item fault lever un tueau de cheminée qui sert en l'une des torelles devers la **grant court**.

Item, fault croyeser les fenestres qui servent oudit **portal**.

Item fault lever la vis de VII à VIII piez de hault et garnir de fenestres là où il sera besoign.

Item entre la **maison dudit portal** et **offices**, fault faire deux cheminées dont l'une est commencée et l'autre non.

Item, fault faire deux lucannes garnies de chascune une croyesée et de rondeleys, bestes, crestes et feilles, et ung espy par dessus ; et y a l'une des lucannes commencée et couverte sur la croeste, et l'autre non ; et hausser les troys tourelles de VII à VIII piez.

Item, fault croeser les fenestres haultes et basses de ladite **maison**.

Pour toutes lesquelles choses faire et accomplir, et fournir de toutes matères, le maistre des euvres demande la somme de VII^{xx} escuz d'or, qui vallent CIII^{xx} XII livres X solz tournois.

Charpenterie.

Item est deu audit Jehan Touchart de reste de son marché qui est de deux cent soixante livres tournois pour fournir de toute charpenterie nécessaire pour ladite euvre selon le marché quatre vingt six livres cinq solz.

Couverture.

Plasfays couvreur d'ardoise, demande pour faire et fournir de couverture :

Premièrement sur le **portal** et **offices**.

Fault acheter sur lesdits **portal** et **office** ainsi que la charpenterie le porte.

Item fault couvrir deux torelles audit **portal** sur le devant.

Item une torelle du cousté devers les **cuisines**

Item fault couvrir la viz d'iceluy cousté.

Item les noes d'environ ladite viz.

Item, fault couvrir deux lucannes qui sont dans la **maison** entre ledit **portal** et **offices**.

Item fault faire des accompagnements de couverture de deux cheminées qui sont en la **maison** dessus dite.

Pour faire et fournir de matères qui seront nécessaires pour toutes les couvertures dessusdites.

Et, premièrement d'aroyse noire tant que il en faudra, de late, de clou, de coyaux et de chaulates et de toutes autres choses nécessaires pour la charpenterie. Pour la somme de cent livres tournois.

Item pour les deux huisseries des lyons et l'eschalle et pour les huyes et claveures environ X l.

En tout troys cent quatre vingt huit livres quinze solz.

(P1334⁵, f^o 77.)

20. — 18 mars 1454, Aix. — Lettre close de René recommandant qu'on fasse diligence à ses ouvrages, que son **grand jardin** soit bien soigné, qu'on y asseoie la **loge qui est sur le moulinet**, et que son **petit jardin** soit « le mieulx et le plus gentement fait que faire se pourra. »

(P 1334⁵, f^o 194.)

23. — 2 janvier 1455. — « Le II^e jour de janvier III^e L III fut marchandé avec les personnes cy après nommées de faire de leurs mestiers et fournir de toutes les matères et rendre prest ou **portal neuf** du chastel d'Angiers en la somme et pour le pris qui cy après s'ensuit.

Premier

A esté marchandé avec Marc Aleaume, terrasseur, de terrasser, enduire, carreller et fournir de toutes matères pour l'ouvrage dudit **portal neuf** à la somme de [...] 100 livres tournois.

Item à esté marchandé avec Pierre du Perray et Guillaume Haulteure, menuisiers, de faire et fournir de ses mestiers de menuiserie le nombre de quinze croesées pour la somme de XXX l.

Item XV huys dont n'en aura quatre enchassillez et onze à double limande, pour la somme de XI l. V s.

Item deux hostevans à l'entrée des deux **chambres** dessus le **portal**, à deux huys, l'autre à ung VI s.

Item logeront lesdites menuisiers les **privées** pour ladicte somme de XX s.

Qui est en somme toute la somme de XLVIII l. V s.

Item a esté marchandé avec Jehan Cholet, serreurier, de faire et fournir de lesdits mestiers pour le **portal neuf**, le nombre de quinze croesées XXXV s. la pièce, qui vallent à la dite raison la somme de XXVI l. V s.

Item fera la ferreure de quinze huys dont n'en aura VI à croeil et abatant pour la somme de X l. XV s.

Item la ferreure de deux hostevans pour la somme de LX l. t.

Qui est en la somme pour ladicte ferreure la somme de XL l. t.

Lesquels du Perray et Haulteure, menuisiers et ledict Cholet serreurier, rendront l'ouvrage dessus dict preste dedict le caresme prenant. Et ledict Marc Aleaume, terrasseur dedict jour de l'Ascencion prochain venant ainsi

que luy a esté divisé par monsieur le président et fera oultre ledict Aleaume la terrasse et autres choses nécessaires en la **galerie** qui sera faicte en la **court neufve donnant sur la rivière**. Desquelles sommes dessusdictes Pierre Desbans, concierge du chasteau d'Angiers, commis au paiement des euvres et réparacions dudict chastel leur fera le payement. Présents à ce, monseigneur ledict président, maistre Thibault Lambert, Jehan Ayvret, et autres.

G. Rayneau »
(P 1334^o, f^o 44.)

27. — 7 janvier 1456. — « S'ensuit le devis que le roy de Sicile fait faire pour le **logeys où est de présent le vivier**, en son jardin, joignant la **chapelle** du chasteau dont a esté marchandé pour la maczonerie, charpenterie, couverture et terrasserie en la somme qui cy après s'ensuit. Faiz et passez les devis et marchez de ladite maison le VII^e jour de janvier mil quatre cent cinquante-cing.

Maczonerie. Fault faire une viz joignant les **oratoires** et le coing des **chambres** qui sont à faire sur ledict **vivier**, qui aura cinquante marches de hault ou environ qui obéiront à deux estaiges et quatre marches plus hault comprinses es dictz cinquante marches. Et sera le norint de pierre de taille et les marches d'entablement. Et le premier estaige de pierre de taille à belles croesées dont le somier de la charpenterie fera la couverture des croesées pour avoir plus de jour. Et y aura quatre cheminées dont il y aura une en la **salette** laquelle à troys jambayges en la fourme de la cheminée d'un palais et les autres troys à bons jambaiges, dont il y en aura une en la **chambre** dessus (dessus) la **salette** et deux es **chambres suzeraines** dessus ladite **chambre de la salette** qui sera mis en deux **chambres** et est pour tout troys **chambres** et une **salette** qui sont quatre cheminées pour le tout, qui seront pour parfaire et fournir et rendre preste pour la somme de VI^{xx} escuz d'or. Et sera fait de brique tout ce qui sera fait entre les colombayges de devant. Et pour faire et fournir a esté appointé avec Guillaume Robin, maistre des euvres du Roy de Sicile à la somme de VI^{xx} escuz vallant VIII^{xx} VI l. t. Lequel a promis et s'est obligé faire et fournir et rendre prest dedans six sepmaines pour la dicte somme de VI^{xx} escuz. Et sur ladite somme luy sera payé content la somme de cinquante escuz. Présents à ce le sire de Loué, Guillaume Bernard, Jehan Bernard, Pierre Desbaus et autres.

G. Rayneau.

Charpenterie. Pour le demeurant fault faire deux pans de bois sur le devant contre les maçonneries dont il y aura ung planché sur la **salette** en sortie oultre le mur sur le **jardin** d'un pié et demi muni de soliveaux à court de barreau par encorbelement par manière qu'il puisse être lambrunché. Et le second planché en saillie d'un pié muni de soliveaux à court de barreau comme dessus est dit et de quatre fenestres croesées deuz haultes et deux basses et une demye croisée au droit ou sera la viz ou hault estaige. Et ung tiers plancher sur la **haulte chambre** à cheminée assis à court de late tant qu'il n'en fault. Et sur les deux fenestres du devant mies en forme de lucarnes afin de sauver la veue des haultes fenestres et lacyont de l'eau et fortifier si bien la charpenterie quelle soit en bonne seurte. Et faire cloaisons parmy le dedans où il sera advisé quelles seront assises pour faire **chambre** et **garde robe de la suzeraine chambre** et, de la haulte deux **chambres** à cheminée et un petit **templeau** ou costé devers les **oratoires** saillant dehors sur les **oratoires** s'il en est besoing. Et pour ce faire a esté marchandé avec Jehan Touchart charpentier à la somme de cinquante livres tournois lequel Touchart a promis et s'est obligé faire et accomplir l'euvre dessus dict par la forme qui dit est, dedans six sepmaines pour ladite somme de cinquante livres tournois, sur laquelle somme de cinquante livres luy sera payée promptement la somme de vingt escuz d'or et oultre est comprins audict marché la charpenterie que a devisé monsieur de Loué en son **logeys du chasteau**.

Rayneau

Couverture pour couvrir la charpenterie et **logeys** ainsi qu'il est cy dessus desclairé. Et couvrir d'ardoise noyre et late renforcée et réparer où il sera fait bris par où seront passées les cheminées que sur les **oratoires** et quérir le devant des lucarnes es pilliers des **parveses**. Et pour ce faire et pour la couverture du **logeys** qui sera au **lieu où monseigneur de Loué a devisé**, a esté marchandé avec Jehan Plassard couvreur d'ardoise à la somme de dix-huit livres tournois. Sur laquelle somme luy sera payé content la somme de dix-huit livres tournois.

Rayneau

Terasserie pour faire trois plancher de terrasse et en carreller deux et la **salle basse** et pourfere tous les murs tant des lieuz qui es costés hault et bas en tous les estayges et faire de quatre à cinq orlombes de terrasse entre les croesées aux deux estayges sur le devant et faire deux cloaisons de terrasse parmy les **chambres** pour les départir en deux comme dessus est dit. Et carreler de bon carreau partout où il sera desoing. Aussi terrasser le **logeys de monseigneur de Loué** devisé au dit chasteau. A esté marchandé avec Marc Aleaume à la somme de vingt livres lequel Marc Aleaume a promis et s'est obligé faire et accomplir l'euvre dessus ditte et rendre prest de devers six sepmaine pour ladite somme de XVIII livres tournois, dont luy sera payé content sur ladite somme, la somme de dix livres tournois.

Rayneau

Menuiserie

En marge : Pour la **maison** faite ou petit **jardin** du chasteau d'Angers, pour aussi les ferrures de ladicte menuiserie montant en la somme C. l. XVIII s. VI d.

Fault six croesée dont il y en aura deux en la **salle**, deux en la **haulte chambre** et deux et demy es deux **chambres haultes** à raison de LXX sols chacune croesée rendue ferrée, vallant XXI livres

Item, fault quatre ouestevant à raison de LX s. la pièce, vallant XII l.

Item pour la ferreure des dictes quatre ouestevans à raison de XX sols chacune ferrure, vallant IIII l.

Item, six huys enchassilléz, rendez ferrez et assises à raison de XX s. la pièce, vallant

IX l.

Item pour la vitrerie et les verges

XXIII l.

Fault dans la **sallette** ung dressouer rendu ferré qui pourra couster

IIII l.

Item, deux bancs

IIII l.

En la **chambre haulte**, chandellier et chandelles qui vallent

L s.

Deux bancs

LX s.

Ung dressouer rendu ferré

IIII l.

Item, six scabeaux

XXV s.

Item, une table et les breches

XXVII s. VI d.

Item, en la **chambre la dessus dicte suzeraine** qui sera mise en deux **chambres** et en chacune fault ung chandellier et une chandelle qui vallent

C s.

Item, deux tables et les breches

LV s.

Item, deux bancs

LX s. »

(P 1334⁶, f^o 89 v^o-90 v^o.)

29. — 29 novembre 1456. — « De par le roy de Sicile, etc. Nos amez et féaulx, Nous escrivons à Pierre Desbans, concierge de nostre chastel d'Angiers, qu'il face nater nostre **chambre, retraiz et petite chappelle** de nostredit chastel, et pareillement celles de nostre compaigne la royne, pour ce que avons entencion d'y estre à ceste feste de Nouel, et qu'il y face mectre les nattes qui estoient l'année passée. Et pour ce qu'il luy conviendra en renouveler d'aucunes qui sont gastées et rompues, nous vous mandons que par le receveur ordinaire ou autre vous lui facez délivrer argent pour ce faire. . . Escript aux Sables d'Allonne, le XXIX^e jour de novembre. Ainsi signé : René. — Alardeau. » Suit l'ordre de payer à Desbans cinquante-cinq sols pour cette dépense, donné par la Chambre le 4 décembre suivant.

(P 1334⁶, f^o 129.)

41. — 21 juillet 1463. — « De par le roy de Sicile, etc. Noz amez et féaulx, Croissant, concierge de nostre chasteau d'Angiers, nous a présentement escript qu'il est neccessaire faire réparer et abiller **la galerie de plomb près nostre chambre**, et que par deffault de la mectre en point il pleut en la **galerie de dessoubz**, en manière que, s'il n'y est de bref pourveu, qu'il y pourroit avoir ung très grant dommaige, ce que pour riens ne voudrions tollérer. Si vous mandons que vous tirez sur le lieu et appelez ledit Croissant, et que ce que vous trouverez y estre neccessaire de réparer que le faictes incontinent faire ; car, qui actendroît plus longuement, le denier en cousteroit deux. Si ne vueillez en ce faire faulte. Noz amez et féaulx, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Saint-Mihel, le XXI^e jour de juillet m IIII^e LXIII. Ainsi signé : René. — De Vault. »

(P 1334⁸, f^o 43.)

42. — 8 avril 1464, Bar. — Lettre close de René, mandant de faire réparer le plancher de l'**armurerie** de son château d'Angers, qui est en voie de choir ; pour laquelle cause il a ordonné à Petit-Jean de bailler cinquante-deux livres dix sols, tant pour ledit plancher que pour la **terrasse de plomb devant sa chambre**.

(P 1334⁸, f^o 53.)

44. — 27 juillet 1464, Luppy. — Mandement de René à ses gens des comptes, ordonnant de payer sept livres outre la somme allouée à Croissant pour avoir fait refaire **la terrasse de plomb** du château et réparer **la chambre de l'armurerie**, et recommandant en même temps de faire remplir d'eau fraîche le **vivier du jardin**.

(P 1334⁸, f^o 67 v^o.)

46. — 26 septembre 1465. — « Le jeudi XXVI^e jour de septembre l'an mil CCCC soixante-cinq, fut fait marché entre très hault et puissant prince le roy de Jherusalem et de Sicile, duc d'Anjou, per de France, d'une part, et Jehan Gendrot, maistre des oeuvres dudit prince à Angiers, d'autre ; par lequel marché ledit Gendrot a promis faire à iceluy prince en son chastel d'Angiers, au lieu et place qu'ilz ont veue entreulx, le nombre de six pilliers de pierre dure de l'Isle-Bouchart, chascun pillier de quatorze piez de hault ou environ hors terre, à bons fondemens, et d'un pié en carré, garniz de chappiteaux et embassemens, pour porter unes **galleries** que iceluy prince veult faire faire en son **petit jardrin**, près la **salle où il disgne de présent**. Et fera ledit Gendrot des

pertuis en la muraille de ladite **salle** pour asseoir des corbeaux, sur quoy portera une sainture de boys sur laquelle seront entravez les soliveaux desdites **galeries**. Toute laquelle besogne iceluy Gendrot sera tenu et a promis rendre preste et bien faicte de son mestier de maçonnerie et fournie de toute matère à ses despens, dedans le quinziesme jour de novembre prouchain venant. Et pour ce faire ledit prince sera tenu faire bailler et payer audit Gendrot la somme de trente six escuz d'or à présent ayant cours. C'est assavoir quinze escuz pour querre et avoir les matères. Lequelz il a receuz content par Thomas Guiteau, et le surplus en faisant ladicte besogne.

Item sera tenu faire d'autres pertuis à asseoir des corbeaux desquels ledit maistre fournira. Entre lesquelz corbeaux sera assise une sainture de boys sur laquelle porteront les contrepointes.

Et de faire et accomplir les choses dessusdictes Jehan Touchart charpentier la pleinement y et reauconnue.

Présens maistres Guillaume Tourneville, archevêbre d'Angiers, Guillaume Bernard, grenetiers d'Angiers, Thomas Guiteau et autres.

Celuy jour fut fait marché entre ledit prince d'une part, et Jehan Touchart, charpentier, d'autre, par lequel ledit Touchart sera tenu et a promis faire de charpenterie audit prince sur les six pilliers contenuz au marché précédent, une **galerie** de cinquante sept piez de long ou environ et de huit piez francs de laise ou environ, garnie de sommier et chappeseult, sainture sur les corbeaux, et de soliveaux à tours de barreau ; et sur ladite chappeseult aura ung pan de boys, garny de quatre fenestres croysées et quatre lucannes, garnie de tirans raisonnablement. Et sera icelle **gallerie** faicte en manière d'appentiz porté contre le mur de ladite **salle**, contrepointée par dedans, lesquelles contrepointes porteront sur ladite seconde sainture de boys dont cy dessus est fait mencion. Et sera ledit pan fait de huit piez de hault, ou plus s'il est possible. Et devers la **petite chappelle** ledit charpentier mettra troys soliveaux, pour une alée à aller de ladite **galerie** en icelle **chappelle**, avecques ung acoudouer du cousté devers le **jardrin**. Le tout de bon boys bien et deument fait et à bonne liaison. Rendue preste levée et façonné de tout boys par ledit Touchart à ses propres coustz et despens dedans la Toussaint prouchanne venant pour la somme de trente cinq escuz d'or à présent ayant cours. A paieez ses messires content quinze escuz qu'il a euz par la main de Thomin Guiteau. Et le surplus sera baillé en faisant ledit ouvrage. Et de faire et accomplir les choses dessus dictes Jehan Gendrot la pleuynement reauconnue. Présens les dessusdictz.

(P 1334⁸, f^o 114.)

50. — 1^{er} septembre 1469. — « Le vendredi premier jour de septembre l'an myl CCCC soixante neuf, Maistre Pierre Le Roy et Benjamin conseiller et auditeur des comptes a apporté en ceste **chambre** le devis de la **galerie d'entre la tour Buynard et le logeis du roy de Sicile**, et aussi d'entre le **logeis du seigneur de Pressigni et le portal du chastel d'Angiers du cousté devers la ville**, qui ont esté mis ou coffret où soulaient estre les seaulx de la justice. Et desdits devis y a troys escriptz en troys petites feuilles de pappier.

La coppie de l'aliance d'entre le Roy de Sicile et le Roy de castel a esté mise ou coffret ou soulaient être les sceaux de la justice, lequel coffret est dedans le grand coffre estant dans la **chambre fermant à troys claveures**. »

(P 1334⁹, f^o 43.)

51. — 29 novembre 1470, la Ménitrié. — Lettre de René ordonnant d'employer le produit de certain rachat féodal, pouvant valoir deux cents francs, « au paiement du lambruchis qu'avons ordonné et devisé estre fait en la **grant salle** de nostre chasteau d'Angiers. »

(P 1334⁹, f^o 86.)

52. — 20 novembre 1471, Tarascon. — René mande à ses gens des comptes que, comme la ferme de la coupe de la forêt de Bellepoule a excédé d'environ deux cents francs les assignations faites sur ce revenu, ils emploient cet excédant à refaire les **treilles** de ses **grand et petit jardins** d'Angers, renversées par les grands vents d'avant la Toussaint, voulant qu'elles soient construites de charpenterie bien ouvrée, belles et bien faites.

(P 1334⁹, f^o 147.)

59. — 7 mars 1474, Saint-Cannat. — René écrit aux gens des comptes : « ... Touchant la veufve du feu seigneur de Chanzé, que dites estre grièvement malade, et nous en advertissez à ce que ne donnons les rachatz qui nous pourroient escheoir par sa mort, vous savez l'ordonnance qu'avons sur ce faicte; et encores d'abondant avons, au mois de janvier darrain passé, envoyé lettres patentes contenans que touz rachatz escheuz et à escheoir voulons estre convertis et employez en la réparation et entretenement de noz maisons et chasteaux de nostredit pais d'Anjou. Et pour ce qu'avons sceu que ladite veufve est allée de vie à trespas, et au moyen de ce nous sont escheuz aucuns rachatz qui vouldront bonne somme de deniers, vous mandons que d'icelle faictes très bien réparer nostre chastel d'Angiers de toutes choses nécessaires, comme couverture, **ponts leveis, tant devers la ville que devers les champs**, mestre à point nostre **grant jardrin**, oster le mur qui est dedans et esgailer la terre, et que la **maison où demuroit Chollet** soit entretenue, car nous y voulons loger noz bestes. Et en outre faictes mettre à point **noz grans retraiz** s'ilz ne le sont, nostre **gallerie de plomb près nostre chambre**, et très bien recimenter et mettre à point nostre **vivier**, et toutes autres choses que congnoistrez estre à faire en nostredit chastel, en manière qu'il soit bien mis à point. Ausourplus, faictes faire ung abillement à ung prisonnier qui, longtemps a, est en la fosse de nostre **tour Buynart**, et continuellement nous escrivez de ce et toutes nouvelles. »

(P 1334⁹, f^o 247 v^o.)

INVENTAIRE DU CHATEAU D'ANGERS.

642. — 18 décembre 1471-février 1472. — « Inventaire des biens meubles et utencilles estans ou chastel d'Angiers appartenant au roy de Sicile, fait par moy Guillaume Rayneau, secrétaire dudit seigneur et clerc de ses comptes à Angiers, du commandement d'iceluy seigneur, après son partement de cestuy pays d'Anjou ou pays de Provence, en la présence de Croissant, consierge dudit chastel, auquel sont demourez en garde lesditz biens ; ledit inventaire fait à diverses foiz et par plusieurs journées, et commancé à y besongner le XVIII^e jour de décembre l'an mil cccc soixante et unze, et fini ledit inventoierie ainsi qu'il est ou mois de février ensuyvant, l'an dessusdit.

642-1 En la **chambre du roy** ont esté trouvées les choses qui s'ensuivent.

Ung grant charlit qui n'est point foncé, garny de couete, de traverlit et lodier.
Item, une couchete de boys.
Item, unes armoires à deux guischez fermans à clief.
Item, ung grant banc qui est entre les armoires et l'uys de ladite chambre.
Item, ung autre petit banc garny de tappicerie.
Item, ung basset sur lequel on joue aux eschecqs.
Item, deux bancs formes, l'ung plus grant que l'autre, qui sont autour du grant lit.
Item, en la venelle dudit lit, ung bas marcheipié de boys.
Item, une petite chère basse de boys.
Item, une couchete de boys qui est contre le grant lit à ciel, de menuserie, garny d'ung rideau de sarge verd.
Item, ung petit marcheipié à ladite couchete, couvert de drap verd.
Item, ung bas petit marcheipié qui est soubz ung des bancs formes.
Item, deux grans landiers de fer de fonte.
Item, ung grant escabeau garny de drap verd.
Item, une pale de fer.
Item, ung petit torchier de boys.
Item, deux grandes escrannes d'éclice.
Item, deux chandeliers de léton panduz à la cheminée, chacun à deux bobèches.
Item, ung beau tableau paint, où est Nostre Seigneur que on descend de la croix.
Item, une petite eschelle de boys à pincer les oiseaulx.
Item, ung escabeau merché.
Item, deux pupitres, l'un de troys pièces, couvert de veloux verd, l'autre d'une pièce, couvert de drap verd.
Item, deux lanternes en faczon de chandelier, qui sont de feille de léton à créneaux, et sont pour pendre contre ung mur.
Item, troys petitz bas escabeaux.
Item, ung petit soufflet.

642-2 En la **chambre du petit retrait du roy**.

Une chambre de boys complète, en laquelle a ung charlit de boys qui n'est point foncé ; sur ledit charlit a une couverte de soye blanche ouvrée à la vigne, et est ladite chambre garnie de douciel et rideaux.
Item, en ladite chambre, a ung petit tableau oùest l'Anunciation Nostre Dame.
Item, une couchete de boys toute enchassillée de mesmes, sur laquelle a unes armoires de boys pour mectre les harnoys du roy.
Item, en ladite couchete, a ung rideau de estamine blanche bandé de soye bleue et grise.
Item, ladite couchete est garnie de couete, traversier et couverture perse semée de fleurs de lys.
Item, sur ladite couchete a ung tableau de Nostre Dame qui tient son enfant.
Item, ung madré de boys à quatre piez, couvert.
Item, ung grant calemart d'escritoire de cuir noir.
Item, au devant des armoires où se mect le hernoys du roy, ung rideau d'estamine blanche pareil d'icelui de la couchete.
Item, deux petitz landiers de fer de fonte.
Item, ung petit basset en forme d'escabeau, sur lequel escript Barthélémy.
Item, deux petitz bacins de cuivre ouvrez à la faczon de Turquie.
Item, ung escabeau couvert de drap verd.
Item, ung plat de boys paint.
Item, ung grant drojouer de boys, couvert.
Item, ung grant plat de terre de Valence, où a au fons ung eagle.
Item, ung bacin de pareille terre, où a au fons ung lyon.
Item, une grant tasse de terre grise.

Item, troys petiz bacins de voirre cristalin, qui sont jaunes par les botz.
 Item, ung petit drajouer de voirre cristalin, à pié.
 Item, ung lavouer à mains, de terre de Valence.
 Item, deux grans potetz de voirre cristalin en faczon d'éguières.
 Item, ung plat de voirre cristallin bordé de verd et de jaune.
 Item, une cherre à coffre et à ciel, sur laquelle se siet Berthélemy pour besongner.
 Item, unes petites tenailles de fer.
 Item, ung baton à porter en la main, ou bot duquel bâton a une pointe d'ambre.
 Item, ung petit chandelier de léton à pendre contre ung mur, à deux bobèches.

642-3 En la **gallerie neufve qui est sur le petit jardrin, contre l'oratoire du roy.**

Une couchete de boys qui n'est point foncée, garnie de troys materaz, de couete, traversier et lodier, et de deux couvertures veilles, l'une de laine blanche, l'autre de soye blanche, faicte à l'ovraige de la vigne.
 Item, cinq sièges à coffres estans du long de la gallerie.
 Item, une perre de bas tréteaux.
 Item, troys perres d'autres tréteaux communs.
 Item, une grant table.
 Item, une petite table.
 Item, ung grant escabeau de boys.
 Item, une petite escranne d'éclice, qui a le pié d'un petit torchier.
 Item, ung bacin d'arain à l'ouвраige de Turquie.
 Item, une escranne d'une aes de boys à deux crampons de fer.
 Item, deux petiz landiers de fer.
 Item, ung petit chandelier de boys à deux bobèches.
 Item, quatre pièces de nates de Turquie, c'est assavoir troys grandes et une petite.
 Item, une celle de boys à quatre piez.

642-4 En la **chambre du haut retrait du roy.**

Ung grant coffre de boys fermant à clef, ouquel est partie de la librairie du roy.
 Une chambre de boys et ung lit de camp, que feu mons^f de Calabre donna au roy.
 Item, ung banc de huit piez de long ou environ.
 Item, deux tables assez grandes.
 Item, deux bancs formes.
 Item, une chère foncée.
 Item, une petite estable de boys à quatre piez.
 Item, quatre targetes de cuir bouilli à la faczon de Tunes.
 Item, sept vieulx cacaz de Turquie à mectre arcs turquois et viretons, en aucuns desquelx a aucunes flèches pour arc de Turquie.
 Item, ung couteau à la guise de Turquie, en faczon de mace, qui a le pommeau et la pongnée tout de fer.
 Item, deux autres cacaz de drap pers, roge et verd, à la faczon de Turquie.
 Item, pluseurs aes de sapin couplées ensemble de couplez de fer.
 Item, cinquante troys hampes d'espié de couldre.
 Item, deux coustез de charlit qui furent autrefois pains à fenestres.
 Item, ung autre cousté de charlit plain.
 Item, ung pupitre paint auquel a deux leaites qui se tirent.
 Item, ung estui carré de boys à faczon de lanterne.
 Item, ung grant tableau ouquel sont escriptz les A B C par lesquelx ont peut escrire par touz les pays de chrestianté et sarrasinaisme.
 Item, deux grans veilles caces de sapin estans souz la chambre de boys dessusdite, esquelles n'a point esté gardé pour ce que ladite chambre est dessus.
 Item, pluseurs petites ymaiges de terre faictes en molle, de la passion de Nostre Seigneur et des douze apostres.
 Item, le dessus d'un petit pupitre garmy de drap verd.
 Item, ung instrument de basteleur fait en faczon d'un choro.
 Item, ung viel manicordiom desaccordé et mal en point.
 Item, deux cierges pains, chascun à une main.
 Item, une cassete de boys en laquelle a une branche de coural.
 Item, ung petit bacin à laver main, à la faczon de Turquie.
 Item, ung coffre viel tout fait à personnages d'isvoire, ouquel a pluseurs pappiers qui guères ne vallent.
 Item, deux petiz landiers.
 Item, deux arcz turquoys.

642-5 En la **petite chambre du hault retrait du roy.**

Ung basset de boys sur lequel est ung fourneau pour ung orfeuvre et quatre petites tenailles de fer.
Item, une celle à quatre piez en laquelle a ung petit tour.
Item, une petite establie pour ung orfeuvre, sur laquelle a deux leaites qui se tirent, l'une de çà, l'autre de là, sur laquelle a plusieurs petiz ferremens, comme marteaux, tenailles et autres petiz ferremens.
Item, une couchete de boys foncée de touz lez coustez, sur laquelle a ung sac de toille plain de paille.
Item, quatre arcs turquoys.
Item, ung grant viel couteau à la faczon de Turquie.
Item, une grant boête de cuir noir carrée, fermée à clief.
Item, plusieurs eschetz blans et noirs.
Item, ung petit banc forme garny de drap verd.
Item, deux grans coquemars, l'un de léton, à tuau, l'autre à la faczon de Turquie, dont le tuau est dessoudé.
Item, deux bacsins à l'ouvrage de Turquie, l'un plus grant que l'autre.
Item, deux petiz lavemains à bec à la faczon de Turquie.
Item, deux petites boêtes rondes à la faczon de Turquie, en manière de petiz drajouers.
Item, trois grans chandeliers de cuivre ouvrez à ouvraige de Turquie.
Item, une petite celle de boys à quatre piez.
Item, ung fourneau de terre sur une celle de boys à quatre piez.
Item, une veille lanterne de fer blanc.
Item, ung bloc de boys sur lequel a ung petit enclumeau d'acier.
Item, une table de léton sur laquelle a plusieurs lettres escriptes en faczon d'astralabre.
Item, en l'estude de ladite chambre, a ung banc forme couvert de drap verd.

642-6 En la **chambre de la royne.**

Ung grant charlit de boys qui n'est point foncé, garny des deux coustez de marchepez à coffre fermans à clief ; et en la venelle dudit lit a ung marchepié de boys commun, et sur ledit charlit a une couete et ung traversier, qui sont de la **chambre de boys du retrait du roy.**
Item, une couchete de boys qui n'est point foncée.
Item, ung grant banc qui est contre le mur, entre ledit charlit et l'uyz de ladite chambre.
Item, une table de boys garnie de drap verd, qui se pend à deux anneaux.
Item, ung petit banc de boys garny de drap verd, qui est entre la cheminée et les fenestres de ladite chambre.
Item, deux petiz bans formes qui sont autour de la petite couchete.
Item, ung petit basset à pié, sur lequel a ung eschiquier pour jouer aux eschiecs.
Item, unes armoires à deux guischez fermans à clef.
Item, deux grans landiers de fer de fonte.
Item, une escranne de boys à pié.
Item, ung petit torchier de boys à pié.

642-7 En la **chappelle ou bout de ladite chambre.**

Une ymaige de saint Nicholas, qui est d'albastre, qui tient en sa main une crosse de léton, et y a dessus une toillite où sont pains Nostre Dame et saint Jehan.
Item, un coffret en forme de siège, qui est fermé à clef.

642-8 En la **chambre de retrait de ladite chambre de la royne.**

Ung grand charlit de boys cordé, au long duquel charlit, d'un cousté, a ung marchepié à coffres fermans à clief.
Item, auprez dudit charlit, ung petit banc forme.
Item, unes petites armoires à deux guischez fermans à clef.
Item, un petit banc à douciel garny de drap verd.
Item, une table sans tréteaux, fendue par le meilleu et pertuisée.
Item, deux landiers de fer.

642-9 En la **haulte chambre du petit palays où souloit loger Marguerie.**

Ung grand charlit de boys cordé.
Item, une petite couchete cordée.
Item, deux petiz bancs formes.
Item, ung autre petit banc.
Item, deux escabeaux, dont l'un est garny de drap verd.
Item, unes armoires à deux guischez fermans à clef.

Item, deux landiers de fer.

642-10 En la **chambre où est logée madame de Saux.**

Ung charlit de boys foncé d'essil.
Item, une couchete de boys qui n'est point foncée.
Item, ung grant banc à reille.
Item, unes armoires à deux guichez fermans à clef.
Item, deux bancs formes estans autour dudit charlit.
Item, quatre escabeaux.
Item, une table et deux tréteaux.

642-11 Au **retrait de ladite chambre.**

Une table et deux tréteaux.

642-12 En la **grant salle.**

Deux grandes tables et deux haulx tréteaux.
Item, ung grant banc à reille, joust le quel a deux marchepiez en manière de deux degrez.
Item, ung autre petit banc à reille.
Item, ung autre viel banc moyen sans reille.
Item, sept bancs formes.
Item, ung grant dressouer de salle foncé.
Item, deux grans chandeliers de boys penduz en ladite salle, à quatre bobèches chascun.
Item, deux grans landiers de fer de fonte.
Item, ung grant coquemart d'arain, couvert, à mectre eau pour laver les mains.
Item, ung petit dressouer de boys à quatre piez, pour soustenir ledit coquemart.
Item, ung bien petit banc fourme.

642-13 En la **salle de parement.**

Ung grand charlit de parement, sur lequel a une grant couete et traversier de grosse plume, et ung grant treillis de boys pour garder que les chiens ne se couchent dessus.
Item, ung grant banc à reille et à marchepié double.
Item, troys tables.
Item, sept tréteaux.
Item, six bancs formes, tant grans que moyens.
Item, un grand dressouer de salle fonsé.
Item, deux grans landiers de fer de fonte.
Item, une grande escranne de boys à pié.
Item, ung grant chandelier de boys à quatre bobèches.
Item, une grant pierre de quillier enchacée en bois.
Item, ung torchier de boys.

642-14 En la **chambre Jehanne Bierdelle.**

Ung grant charlit de boys cordé.
Item, ung banc forme.
Item, une table de boys pléante, à quatre piez.
Item, un grant veil banc sans reille.
Item, troys escabeaux.
Item, deux landiers de fer moyens.

642-15 En la **chambre des estuves.**

Unes armoires à deux guichez fermans à clef.
Item, deux petites formes de boys.
Item, deux grandes cuves baignouaires, l'une entière et l'autre par pièces.

642-16 En la **chambre de mademoiselle Margerie.**

Ung grant charlit de boys foncé d'essil.

Item, ung marchepié de boys qui est contre ledit charlit.
Item, une couchette de boys enchassillée et à ciel, qui est de cousté la cheminée de ladite chambre.
Item, ung dressouer de parement à ciel et à armoires, à deux guichez fermans à clef.
Item, ung petit banc fourme.
Item, deux escabeaux.
Item, ung grant banc à reille.
Item, deux hauls landiers de fer.
Item, deux tables et quatre tréteaux.
Item, ung basset à escripre, en faczon d'escabeau.

642-17 En une **petite chambrete voûtée qui est près de ladite chambre.**

Troys coffres de boys fermans à clef, et ne sçait on qu'il y a dedans, pour ce que on n'a pas les clefs.

642-18 En la **chambre basse du petit pallays.**

Unes armoires de boys à ciel, à deux guichez fermans à clef.
Item, ung grant banc fait de menuiserie à lectres, à marchepié.
Item, une petite table et deux hauls tréteaux.
Item, ung petit banc forme.
Item, ung tableau de boys enchassillé, ouquel est paint une morisque en toile.

642-19 En la **chambre de la garde-robe du roy.**

Un charlit de boys cordé, garni de couete et traversier, sur lequel a une vieulle sarge perse.
Item, soubz ledit charlit, a une petite couchete roulante garnie de couete et traversier.
Item, une table et deux tréteaux.
Item, troys bancs fourmes.
Item, [ung] vueul coffre couvert de cuir noir, bandé de fer.
Item, ung escabeau.
Item, ung autre hault viel escabeau.
Item, deux landiers de fer.
Item, unes armoires de boys à deux guichez fermans à clef.

642-20 En la **garde-robe du roy.**

Deux grans armoires de boys à pluseurs guischez fermans à clef.
Item, unes autres petites armoires à quatre guichez fermans à deux claveures.
Item, une table pléante à deux piez de boys, et a quatre bâtons de fer pour la tenir.
Item, une autre table qui sert de dressouer, à troys bas petiz tréteaux.
Item, une autre petite table et deux tréteaux communs.
Item, une cage de boys pour mettre deux turtres.
Item, une autre cage de fil de fer pour ung papegault.
Item, ung panier d'éclice couvert.
Item, ung petit fourneau de léton à faire cuire viande.
Item, ung grant tableau qui se ferme à couplez, ouquel a une mapemonde.
Item, ung estui de cuivre couvert, à mettre une lampe, pendu à troys chegnons.
Item, ung panier d'éclice ouquel a plusieurs potez de terre blanche.
Item, ung petit coffre de blanc boys qui est fermé à la clef.
Item, ung escu de boys paint de blanc et de roge.
Item, troys escuellés de blanc boys.
Item, deux flacuns noirs de boys.
Item, ung grant tabourin en faczon d'une tamballe, couvert de cuir noir.
Item, unes tenailles de fer, à chacune troys pointes.
Item, une grille de fer dont le manche se ployé.
Item, deux petiz contre-routissouers de fer.
Item, ung viel panier de osiers ouquel sont quatre madrés, c'est assavoir troys grans et ung petit.

642-21 En la **chambre de mademoiselle de la Jaille.**

Ung charlit doux à fleur de terre.
Une couchete pareille.
Ung petit comptouer quarré.

Ung banc sans reille.
Une vielle escranne de boys qui n'est que demie.

642-22 En la **prouchainne chambre de la dessusdite.**

Ung charlit cordé et une couchete cordée.
Item, troys marchepez de charlit.
Item, quatre tréteaux, dont en a ung merché et les autres non.
Item, unes basses armoires à deux guischez.
Item, ung petit banc forme.

642-23 En la **chambre mons^r de Parnay.**

Ung grant charlit cordé, et ung marchepeyé de boys, et une couchete cordée.

642-24 En l'**autre chambre que tient mondit s^r de Parnay, soubz la Bourjoisie.**

Une vielle table de sapin et une selle à quatre piez.
Item, deux haulx landiers de fer.

642-25 En la **grant basse salle où est le jeu de paume.**

Ung grant banc à grant marchepié de parement.
Une grant table de la longueur dudit banc.

642-26 En la **chambre où est logée de présent mademoiselle de Vaudemont.**

Ung charlit de boys cordé et une couchete cordée, ledit charlit à deux marchepez de boys.
Item, une table et deux tréteaux.
Item, ung banc à reille.
Item, unes armoires à deux guischez.
Item, ung petit banc forme de quatre piez de long.
Item, deux landiers de fer petiz.

642-27 En la **chambre de dessus ladite chambre.**

Ung grant charlit de boys cordé, à deux petiz marchepez de boys.
Item, une petite couchete de boys cordée.
Item, unes armoires à deux guischez et à une léaite.
Item, ung petit banc à reille.
Item, ung petit dressouer à ung guischet.
Item, deux petiz landiers de fer.
Item, une table.
Item, quatre tréteaux et ung vueil escabeau.
Item, en la **petite garde-robe de ladite chambre estant amont**, a ung petit comptouer bas sans guischez.

642-28 En la **cuisine.**

Ung grant table à dresser viande, sur deux groux tréteaux.
Item, troys grosses tables à hacher viande, chascune sur deux bruchez.
Item, ung grant mortier de pierre double enchassillé de boys.

642-29 Au **garde-manger.**

Deux grans tables garnies de tréteaux.
Une autre petite table garnie de tréteaux.
Item, deux rateliers de boys à pandre viande.
Item, troys pères de tréteaux neufs,

642-30 En la **saucerie.**

Deux tables et quatre tréteaux.

642-31 En la **chambre d'auprès**.

Quatre tréteaux et deux petiz hachouers.
Item, une grant vielle huge de boys fermant à clief.
Item, ung escabeau merché à l'espée.

642-32 En la **panneterie**.

Une table et deux tréteaux.
Une petite selle à quatre piez.
Item, deux huges à mectre pain, dont l'une à couvercle fermant à clef, et l'autre non.
Item, troys aes qui servant de dressouer.
Item, ung viel escabeau.

642-33 En la **chambre haulte de ladite peneterie**.

Une table et deux tréteaux teulz quelz.
Item, une petite basse selle à quatre piez.

642-34 En l'**eschançonnerie**.

Une table à deux tréteaux.
Ung banc forme.
Ung grant dressouer de boys, foncé, sur quoy l'on mect la vesselle.

642-35 En la **fructerie**.

Deux tréteaux, et ung viel banc forme.
Item, deux escabeaux telz quelz.

642-36 En la **chambre haulte dudit lieu**.

Ung charlit de boys cordé.
Item, ung petit banc forme.
Item, ung grant marchepié de boys foncé d'un costé.
Item, deux grans aes de boys.

642-37 Ou **paveillon**.

Cinq tables.
Item, dix tréteaux.
Item, ung grant banc à reille, garny de marchepié.
Item, deux landiers à pommete.
Item, un grant dressouer à tresdoux et à deux guischez, fait à clervoys.
Item, six bancs formes, qui sont autour de la **chambre dudit paveillon**.
Item, sept escabeaux.
Item, une escranne de boys.

642-38 En la **chambre de la garde-robe de la royne**.

Ung charlit cordé et une couchete dessoubz.
Item, une table pléante ovrée par dessoubz, qui sert d'establie, et à deux tréteaux.
Item, ung banc forme de six piez de long, qui n'est point merché.
Item, deux tables et quatre tréteaux, sur quoy sont les robes.
Item, une grosse presse de boys à mectre robes, sur deux tréteaux .
Item, ung veil dressouer de salle.
Item, deux landiers de fer.

642-39 Ou **retrait de ladite chambre**.

Ung petit dressouer de boys foncé, à quatre piez, et dessus ledit dressouer y a une petite planche de sapin qui sert de dressouer.
Item, ung escabeau.

642-40 Ou **logeis de Beauvau, en la grant chambre.**

Ung grant banc forme.

642-41 En la **chambre des crochez.**

Ung charlit cordé.

642-42 En la **chambre où souloit logier mons^r de Nogen, sur la rivière.**

Ung charlit de boys cordé et une petite couchete rouleresse.

Item, deux bruchez.

Item, ung liault banc forme, qui sert quant on tient la feste de l'ordre du Croissant.

642-43 En la **chambre où loge mons^r de Loé, sur la rivière.**

Ung charlit foncé et une couchete cordée.

Une table, deux tréteaux.

Deux escabeaux.

Ung banc à reille.

Ung banc forme.

Item, deux landiers de fer.

Item, ung petit dressouer de salle foncé.

Item, ung petit bas marcheipié de deux aes.

642-44 En la **chambre de la Baessière.**

Ung charlit de boys cordé.

Item, une couchete de quatre aes jusques en terre.

Une petite table et deux tréteaux.

Ung banc forme.

Une chaère qui est de l'ordre, assez grande.

642-45 En la **chambre de la tappicerie.**

Une couchete de bois enchassillée, faicte de menuserie.

Unes armoires à deux guischez fermants [à] clef.

Item, deux bancs, l'un à reille, l'autre sans reille.

Item, quatre escabeaux.

Item, une grant table sur quoy on dresse la tappicière, soubz laquelle sont quatre tréteaux.

Item, deux autres tréteaux.

Item, quatre grans fenestres de boys sans serreure, qui autrefois furent faittes pour servir au dehors de fenestres de **ladite chambre de ladite tappicerie.**

Item, une grant roue de boys pour une estude.

Item, deux petiz landiers de fer.

642-46 En la **première chambre du portal des Champs.**

Ung grant charlit cordé.

Item, une couchete foncée jusques en terre.

Ung banc à reille.

642-47 En la **chambre du Conseil, au bout de la grant salle du jeu de paume, sur la rivière.**

Ung grant dressouer de salle.

Item, troys tables et six tréteaux.

Item, ung banc à cinq sièges.

Item, quatre grans bancs formes.

Item, ung chandelier de boys à quatre bobèches.

642-48 Ou **portal neuf.**

Premièrement, en la **chambre où soloit loger mons^r de Lacabre.**

Un grant charlit foncé de boys.
Une petite couchete de boys foncée jusques en terre.
Item, unes armoires à deux guischez fermans à clef.
Item, ung banc à reille.
Item, en **une des torelles de ladite chambre**, un petit banc à reille qui ne tourne point.
Item, ung grant banc forme.
Item, deux petiz landiers de fer.
Item, une petite chaère basse de boys.
Item, ung marchepié de lit.

642-49 En la **première sallette dudit portal, sur la garde-robe du roy**.

Troys bancs, l'un à reille, l'autre sans reille.
Item, ung dressouer de salle.
Item, deux haulx landiers de fer, dont l'un est rompu.

642-50 En la prouchaine **chambre en allant amont de ladite chambre de feu mons^r de Calabre**.

Ung charlit foncé jusques en terre.
Une petite table de sapin et deux tréteaux.
Ung petit banc à reille.
Item, deux petiz landiers de fer.

642-51 En l'autre **chambre d'encontre**.

Ung charlit foncé.
Item, le boys d'une couchete foncée.

642-52 En la **haulte chambre dudit portal**.

Ung charlit de boys foncé jusques en terre.
Item, une table et deux tréteaux.
Item, ung banc à reille.
Item, deux petiz landiers.
Ung petit comptouer quarré.
Item, un veil escabeau.
Nota. — Item, en **une des torelles de ladite chambre**, une bien petite table et deuz petiz tréteaux.
G. Rayneau.

642-53 S'ensuit ce qui est dedans les grans armoires de la **garde-robe du roy**.

Premièrement, ung crenequin garny de criq, et ung carcaz garny de viretons.
Item, ugne herbaiaistre d'aciez de Cathelongne, garnie de criq.
Item, une autre petite herbaiaistre de Cathelongne, garnie de petites tillolles.
Item, ung cric d'Alemaigne, en ung estuy de cuir noir.
Item, une paère d'estrées noirs à la faczon de morisque.
Item, une autre paère d'estrées blanc à la genete.
Item, deux paères de petiz espérons, les uns blans et les autres noirs.
Item, une paère de vieux estriés de léton, à l'ensiene faczon.
Item, ung boé de lance creux, où il y a dedans ung rollet de parchemin ouquel c'est dedans la pourtraiture de la royne de Sicille.
Item, quatre petiz esmouchaiz de poil à la faczon de turque.
Item, une petite cassete de boys, où il y a ung jeu de gros eschers de yvoire et plusieurs petiz ferremens à faire petites négoseries.
Item, une gibacière de cuir faulve à la faczon de Turquie.
Item, une paère de patins à la faczon de Turquie.
Item, une petite cassete longuete, où il y dedans l'escoce de ne scay quel fruit qui est dedans.
Item, ung grant drap où sont peintes les villes de Prouvence et les villes qui sont depuis Prouvence jusques à Jennes.
Item, une autre pièce de toile où est la ville de Jennes en peinture.
Item, une pièce de cuir rouge, contenant une aulne et demie ou environ, toute rayée.
Item, une pièce de cuir rouge à la faczon de Turquie, en faczon de tappiz, contenant deux aulnes ou environ, et est de trois pièces.

Item, ung grant tablez de yvoille bien marqueté, ouvré à bestes et foulages.
 Item, sept peaux de cuir rouge à faire bourrequins.
 Item, cinq autres peaux tirantes sur le gris, à faire brourequins.
 Item, une grant pièce de sarge à la faczon de Turquie, barlée de blanc gris, de vert, de jaune et de plusieurs couleurs.
 Item, ung abit de mante rouge et noir, qui est pour une femme.
 Item, ung manteau de drap noir, fait à la rommaine, et à escapuchun.
 Item, troys harnoys de cheval larges, de drap noir, dont il faut une cropière.
 Item, la cappe d'un petit escapuchin de drap noir, barrelé de satin noir.
 Item, troys billars antez de boys, deux cuisnes et deux billes.
 Item, deux petiz paniers d'ousier blans.
 Item, deux brez coulleys de boys.
 Item, une escohune d'assiez.
 Item, une couverture d'arbalastre d'acier et de l'arbrier, de cuir noir.
 Item, deux petiz esgaloches de fer noir pour aller sur la glace.

642-54 S'ensuit ce qui est es basses armoires de la **garde-robe du roy**.

Premièrement, dix petites bouteilles de bois à la faczon d'Alemaigne.
 Item, deux paères de bouteilles à la faczon morisque.
 Item, une targette à la faczon morisque.
 Item, ung vieil carcaz à la morisque.
 Item, six bouilles et quatre grosses billes et troys petites.
 Item, ung harnoys à cheval de cuir rouge, garni de cuir blanc.
 Item, une cropière à cheval de cuir rouge, et une renga.
 Item, ung cor de boys garni de serens d'or.
 Item, ung pot où il y a de la gluz.
 Item, ung cuir de beuf marin.
 Item, une lanterne de fer blanc faictes à viz et à plusieurs bobèches.
 Item, deux toilles, où il y a en chascune ung homme paint, tenant ung vouge.
 Item, troys autres petites toilles à mectre en une chambre, dont en l'une a paint ung paon, ung feisant et deux perdriz, une chevêche, ung cinge et plusieurs autres chouses; en l'autre est pareillement paint ung paon, ung fesant, ung oyseau de rivière, deux potz de grubelles et autres plusieurs chouses; en l'autre a escripiz plusieurs petiz personnages à pié et à cheval, ung faulcon, ung connin blanc et une ville et autres plusieurs choses.
 Item, troys carreaux ronz de cuir rouge faiz à la morisque, aux armes de la feue royne de Sicille.
 Item, ung autre carreau carré fait à la faczon de Turquie.
 Item, une grant serpe vougeresse.
 Item, troys cassetes de boys blanc, où il y a des estoupes dedans.
 Item, ung petit harnoys de gembes tout rouillé.
 Item, ung chanffrain de cheval.
 Item, ung vieil estandart de taffetas qui rien ne vault.
 Item, une rondelle de jousté.
 Item, une longue pièce de toille tainte sur le rouge, bien estroite, frangée de fil blanc et rouge, du long de laquelle toille a ung bâton blanc escoté.
 Item, ung chauffelit d'arain.
 Item, ung petit cor de verre esmaillé.
 Item, deux quiternes de boys, l'une painte de rouge à foulages de jaulne, et l'autre est de boys blanc.
 Item, quatre petites pièces de cuir à carreler botines.
 Item, sept chappeaux à la faczon de Turquie, les ungs gris, les autres vers et noirs.
 Item, ung gros baston à ployer quelque toille de cuir noir.'

642-55 S'ensuit ce qui est demouré es coffres de la **galerie neufve**.

Et premièrement, a esté trouvé en ung desdits coffres ce que s'ensuit :

Treize paire de patins de natte de jong de Turquie, garnis de laine rouge et perse.
 Item, troys autres perres de patins dudit jong, tout blanc.
 Item, IX paires d'autres patins de cuir à la faczon morisque, dont il y en a troys paires de dorez, et les autres sont ouvrez à la morisque.
 Item, en ung petit drappeau, y a enveloppé XXIII petiz boullions de léton doré, XII petites virelles de léton esmaillées de pers, et quatre autres petiz boullions qui tennent à II autres virolles.
 Item, deux bindettes de boys à la faczon de Turquie.
 Item, ung petit estuy turquin, garni de cuillers de Turquie.

Item, une paire de grans patins de boys qui sont vuidez dessouz.
Item, quatorze carreaux longs de cuir de Turquie.
Item, troys autres carreaux rons, dorez et ouvrez à la morisque.
Item, ung petit patron d'escapuchon de toille neufve.

642-56 S'ensuit ce qui est dedans ung des autres coffre de ladite **gallerie**.

Ung drojouer de rassine de couldre, à pié ouvré sur le bort de bestes et de fleurs.
Item, ung grant fer de gibacière, de léton doré.
Item, II boullions de bride de cheval où sont les armes du roy, et en chascun deux hommes sauvages qui tennent lesdites armes.
Item, huict platènes de léton doré, dont en chascune desquelles a deux pertuis ou meillieu.
Item, XXX autres plus petites platènes de léton doré, dont en chascune a deux pertuis ou meillieu.
Item, troys encriers faiz à la faczon morisque.
Item, une escriptouère de cuir noir ouvrée à la morisque.
Item, une gaine de cuir fauve à mectre six couteaux.
Item, ung petit estuy de cuir blanc ouvré, lequel est faict en faczon de nave.
Item, ung pot de terre blanc, à V sercles de pers et deux petites ances.
Item, une paire de grans patins de Turquie, de cuir fauve, clouez par dessoubz.
Item, ung rolle en parchemin escript en lettre italienne, et se commance : *In hoc volumine*.
Item, une bouète de boys blanc à couvercle, en laquelle a dedans la faczon d'ung cadrain branslant, et dessus une vitre.
Item, une petite cuvette de boys couverte, en laquelle a cinq paire de gros dez et une petite main de boys.
Item, y a IIII empreintes en plomp, dont il y en a deux grandettes, une autre petite et l'autre maindre.
Item, XIIIII fourmez d'oiseau.
Item, ung petit barril de genèbre, où il y a de petiz eschetz blans et rouges.
Item, une double lyme de fer à II viz.
Item, ung petit chose carré de cuir rouge, ouvré à la faczon morisque, ouquel a ou meillieu une couverture de corne en rondeur.
Item, ung cayer de papier où sont portraiz pluseurs mors de chevaux.

642-57 S'ensuivent les livres qui sont en ung des autres coffres de ladite **gallerie**.

Premièrement, ung livre en parchemin nommé *Dente de Fleurence*, escript en lettre ytalienne.
Item, ung autre livre en parchemin couvert d'aez, escript en latin, ouquel est escript dessus : *Desscripcion des parties orientales*.
Item, ung autre livre en papier couvert de cuir noir, ouvré à la devise du roy, comançant : *Cy s'ensuivent les histoires des Belges*.
Item, ung livre en papier couvert de cuir jaulne, où n'a guères d'escription, comanzant : *S'ensuit certaine ordonnance faicte par le roy de Sicille*.
Item, ung autre livre en papier couvert de parchemin, ouquel a dessus escript : *Papier du Conseil*.
Item, ung autre livre en papier couvert de parchemin, qui se commance : *A veritate quidem*.
Item, ung livre en parchemin tout escript de chanzon ensiènes, comançant : *Amour et désirs my destroient*.
Item, ung autre livre en papier escript en latin, qui se commance : *Hic nota quedam deffinita*.
Item, ung autre livre en papier où n'a guères d'escription, couvert de parchemin, comanzant : *Compositions et condampnacions*.
Item, ung autre livre en papier, de la général division de toute la terre.
Item, ung petit livret en parchemin couvert de cuir noir, fermant à esguillettes, comanzant : *Cy commence ung petit traicté*.
Item, ung autre petit livret en parchemin, fermant à esguillettes, comanzant au premier foueillet tourné : *Sur le quart VIII*.
Item, ung petit traicté en parchemin, que Ardent Désir donna au roy.
Item, ung grant livre en papier couvert de rouge, ouquel n'a guères d'escription, comanzant : *Nous, René, par la grâce de Dieu*.
Item, ung autre livre en papier, longuet, ouquel a ung commencement de chanzons notées, comanzant : *Quant elle voy qui noceist*.
Item, unes tablettes de boys à huit fueilletz, où sont les pourtraitures tirées de plompt du roy de Sicille, de la royne, de feu mons^r de Calabre et autres seigneurs.
Item, ung rolle en parchemin paint en faczon de mapemonde, rolé en ung baston.
Item, ung cayer en papier rollé, du pas fait à Brucelles par messir Phelipe de Lalain.

642-58 En ung autre desditz coffres de la **gallerie** y a ce qui s'ensuyt.

Premièrement, XXIII livres, que granz que petiz, escripz en lettre turquine et morisque.
Item, ung rolle en parchemin jaune, escript en lettre turquine.
Item, ung paquet lié d'une cordelette, où il y a plusieurs cayers de papier escriptz en chiffre et autres faczons.
Item, ung tableau ront double, couplé à II couplez, dont en ung des costez est l'image de Nostre Dame qui tient son enfant, et de l'autre costé y a la pourtraiture d'un ancien seigneur.

642-59 S'ensuyt ce qui a esté trouvé en l'**estude du roy**.

642-60 Et premièrement, sur le dressouer qui est du cousté de la **gallerie neufve**.

Ung gros pot de terre blanche verdoyante, fait à costes et à couvercle, renverssé en VI lieux.
Item, deux grans couppez à pié, de verre de Venise.
Item, cinq petites escuelles plactes de verre cristallin, faictes à costes.
Item, une autre escuelle de verre cristallin, toute plaine.
Item, deux escuelles de terre blanche, ouvrées à fleurs perses, dont la plus petite est rompue.
Item, sept madrés telz quelz, c'est assavoir ung grant et VI petis.
Item, ung lamperon de terre blanche, paint à fleurs perses.
Item, ung petit potet à pié, de verre de Venise, dont l'autre est rompue (sic).
Item, ung ancrier de marbbe, couvert, qui se soustient sus petis boutons dorez.
Item, ung chandellier de verre cristallin, qui a la bobèche de pers dorée.
Item, huit petiz gobelletz de boys blanc.
Item, une petite cassete plaine de dragée, et y a dessus escript : *Dragée d'Alixandre*.
Item, troyz noués d'Inde et moitié d'une autre nouez vuide.

642-61 En l'autre **petit dressouer, devers la muraille**.

Deux haulx potz de verre à ance, l'ung vert et l'autre pers.
Item, deux autres potetz à pié et à ance, de verre de Venise.
Item, ung autre plus grant de terre de Venise, à costes et à ance.
Item, ung autre plus hault potet de terre, fait en manière de gobellet par dessus, ouvré à fleurs et à lozanges de fueilles d'or et d'argent.
Item, une empreinte en plomb du feu duc de Millan Francisco Forcia.
Item, quatre petis gobelletz de marbre en une pille.
Item, une petite pièce de verre cristallin à demy ront, en ung petit estuy de cuir noir.
Item, une petite esguière de verre cristallin, à ung petit couvercle de mesmes.
Item, ung bien petit potet en faczon de gobellet, de verre blanc, qui semble à esmail blanc, à une petite courte ance.

642-62 En Vautre petit dressouer qui est du costé de la **chambre du petit retrait du roy**.

Deux bongnes esguières de verre cristallin, à pié et couvercle.
Item, une autre esguière à pié de verre cristallin, sans couvercle.
Item, une autre esguière de verre cristallin, sans pié et à couvercle, sur lequel a une croix.
Item, une petite boueste en faczon de boueste d'apotaire, painte à fueillaiges en faczon de drap d'or, en laquelle a dedens ne sçay quelle petite chose torteisse que ne savons nommer.
Item, ung petit gobellet à pié, de pierre de marbre, à une petite ance renversée.
Item, une pile de petis madrés, où il a en nombre huit.
Item, une petite pile de petis tranchouers, et y a en nombre douze.
Item, ung petit oyseau fait d'esclisse.
Item, une grande et large coquille de mer.

642-63 En l'autre **petit dressouer, devers la petite chappelle**.

Deux grans gobellés de marbre, à couvercle de mesmes.
Item, ung petit plat de terre blanche tirant sus le vert.
Item, ung petit plat et deux escuelles de terre blanche, ouvrez à fleurs perses.
Item, ung petit estuy de boys à couvercle, ouquel a six petis gobelletz de boys.
Item, quatre grans cueillers à la faczon de Turquie.
Item, ung gobellet de boys.
Item, ung gobellet de corne.
Item, une autre chose de corne en faczon de gobellet, et y a ung siblet au bout.
Item, ung petit potet de terre, ouvré à la faczon de Turquie, à couvercle et à une petite ance.
Item, ung autre plus petit de terre, à couvercle garny de léton, à une petite ance garnye de mesmes.

Item, une grant boueste d'oz à couvercle, ouvrée à la morisque et perssée à jour.
Item, ung petit pot de cuivre sans couvercle, à III piez, ouvré à la morisque.
Item, un petiz cueilliers de corne.

642-64 S'ensuyvent plusieurs autres choses estans tant sus le **comptouer de ladite estude** comme autres qui sont pendues es costez d'icelle.

Et premièrement, une coutelière, où il y a quatre couteaulx à trancher devant le roy, dont les deux sont grans, l'autre moyen et l'autre plus petit, et sont enmanchez de jaspe, garniz d'argent doré neeslé.

Item, ung petit carcaz de cuir noir ouvré, fermant à clef, ou il y a XV petis viretons à la faczon de Turquie.

Item, une coppe de racine ouvrée à fleurs, et a le pie perssé à jour, et a ung couvercle pareillement ouvré, sur lequel a ou mallieu une jeune fille qui tient unes patenostres; et est ladicte esguière en ung estuy couvert de cuir blanc, fermant à petitz lassetz de cuir.

Item, ung estuy de cuir noir ouvré, ouquel a VI gobelletz de bois et une couverte de mesmes.

Item, ung estuy de cuir longuet, tout doré et ouvré, ouquel a dedens III bastons d'y voire fais à petites carres et semble que ce soit une quenolle par pièces.

Item, une petite daguette faicte en faczon d'une petite masse, à ung estuy couvert de cuir rouge, fermant à ressort.

Item, une gibassière de cuir à la faczon de Turquie, ouvrée de fleurs persses et jaulnes.

Item, une petite masse de fer en ung estuy de cuir.

Item, une escriptoure plate à la faczon de Turquie, mengée de ratz.

Item, unes petites ballances avecques les poys, en ung estuy plat, longuet, tout marqueté.

Item, ung baston noir à porter en la main, qui est fait et couvert de paste de bonnes senteurs, ouvré tout au long, et a une pommecte au bout d'ahault, et à bas ung petit clou de fer.

Item, ung petit benoistier de racine de bouys, ouvré à ymages, et ou davant a une ymage de Nostre Dame de Pitié.

Item, ung meschant couteau tout rouillié, à manche d'yvoire, taillé à ung personnage de Barbarin qui a les mains cachées en son habillement.

Item, ung manche de couteau d'yvoire, ouquel a un petites testes aux un boutz, et aux deux costés deux Barbarins.

Item, ung autre manche d'ivoire, au bout duquel y a ung lion qui tient ung petit enfant.

Item, deux petites bindectes de boys à la faczon de Turquie.

Item, ung baston de blanc boys à porter en la main, ouquel a au bout une grosse patenostre d'ambre.

Item, deux lesses de poil blanc, rouge, pers et vert.

Item, une autre lesse de poil rouge et pers.

Item, une paire de petis esperons de léton.

Item, ung collier de lévrier de satin violet, escript dessus en alman en lettres de fil d'or.

Item, une paire d'esperons de léton doré à la turquesque.

Item, cinq paire de patenostres de boys, les unes plus grosses que les autres, dont en l'une des moyennes a ung cassidoyne au bout.

Item, XII patenostres de cristal enfillées.

Item, XVI petites patenostres de geest enfillées.

Item, une petite sallière de racine de bouys.

Item, XII petis panneretz d'esclisse en une pille.

Item, une petite gibassière de cuir rouge, ouvrée par dessus de cuir noir et blanc.

Item, un grand fer de gibassier noir.

Item, une paire de grans patins de blanc boys, ferrez par dessoubz, pour aller sur la glace.

Item, une paire de grans estriers de boys noirs, garniz de fer par dehors.

Item, III paire de patenostres de boys, faites à petites estoz, dont en une desdites patenostres a une petite patenostres d'ambre.

Item, ung rollet en parchemin rollé en ung baston rouge, lequel rollet est paint en faczon d'une petite mapemonde.

Item, ung cayez de papier en grant volume, ouquel est le commencement d'un tournay.

Item, une merche d'yvoire au bout de laquelle a une petite virolle d'or esmaillé, et y a dedans gravé une double croix de Jherusalem et une R.

Item, une autre merche d'yvoire, d'argent au bout, en laquelle a pareillement gravé double croix de Jherusalem et une R.

Item, VI petiz couteaulx à la faczon de Turquie, emmanchez de petis manches gresles d'oz blanc.

Item, une petite chose de fer faicte en faczon d'un grésillon, pendu à ung cordon de soye.

Item, ung petit triangle de léton.

Item, IIII annelletz de verre, dont les deux sont pers et les autres blans.

Item, ung petit compas de léton.

Item, une petite merche de fer pour mercher vin.

Item, ung petit bas mirouer paint de rouge, et dessus le couvercle y a ung souleil.

Item, ung petit potet de terre à couvercle, qui tire sur le pourphire, à une petite ance.
Item, une cuiller de boys à la faczon de Turquie, en ung estuy de cuir noir.
Item, IIII annelletz rons de cuivre.
Item, une merche d'yvoire gravée au bout de petis pertuis, et à une fleur ou meillieu.
Item, neuf petites patenostres d'agatte enfilées.
Item, XV autres patenostres faites à pans, de ne sçay quelle pierre qui tire sur le marbre.
Item, une gayne carrée ouvrée à la faczon de Turquie, en laquelle a une coux à esguiser quenyvetz.
Item, une petite reille de fer carrée.
Item, une boucle et ung mordant de fer blanc.
Item, une longue corne torteisse de bong estain.
Item, ung petit cadran de léton en ung estuy de cuir.
Item, ung meschant petit livret en papier, couvert de parchemin, ouquel a certaines figures, et se commence ou premier fueillet : *Pour tel ouvraige*.

642-65 S'ensuit ce que est sus ung dressouer qui est dehors l'**estude**, sur la chaire du **retrait du roy**.
IIII chandelliers de cuivre à la faczon de Turquie, dont il y en a II plus haulx que les autres.
Item, deux esguières de cuivre à ance, à ladite faczon de Turquie.
Item, une grosse coquille de mer.
Item, une grosse courte corne noire, foncée, et est faite en faczon de cor.
Item, ung grant viel esperon noir à la turquesque.
G. Rayneau.

642-66 S'ensuit ce qui est demouré en la **chambre de retraict du roy**¹.

Premièrement, ung banc de VI piez ou environ.
Item, une table carrée de quatre piez en carré ou environ.
Item, deux tréteaux pour ladite table, qui haussent et bessent, garniz chascun de deux chesnetes et deux chevilles.
Item, une autre table carrée d'environ III piez, et les trechteaux de mesmes.
Item, quatre petiz bancs formes, l'un d'environ V piez de long, les deux autres de III piez, et l'autre de troys piez et plus.
Item, une grant escranne de boys plaine, à pié.
Item, une autre petite escranne de boys faite à treillis, qui se met sur le reigle d'un banc.
Item, une autre escranne pareille.
Item, deux autres petites escrennes neufves faictes à treillis, dont l'une est garnie d'une petite fenestre de boys blanc de sa grandeur; toutes lesquelles escrennes sont garnies de crampons.
Item, ung autre petit banc forme, pareil du petit devant dict.
Item, une petite table ronde où il y a une armoire garnie de bandes et de ferreures.
Item, une autre petite table d'environ quatre piez de long, garnie de tréteaux.
Item, une grant chaère de boys garnie de fons.
Item, ung escabeau.
Item, ung dressouer de salle.
Item, ung aes de marche pié.
Item, une petite eschalle pour monter à la caige de l'ostevent.
Item, ung chandellier de boys o une croizée garnie de quatre escuelles et de quatre bobesches.
Item, ung petit soufflet de boys.
Item, quatre landiers neufs.
Item, troys barres de fer qui sont en la cheminée.
Item, une palle de fer et ung treffeau .
Item, une fontaine de plomp garnie de deux taulx.
Item, dessoubz, ung esvier garny de plomp.
Item, une petite orloge.

642-67 S'ensuit ce qu'est demouré en la **petite chappelle du roy**.

Premièrement, deux petiz bacins d'argent, esquelx a ou meillieu une rose dorée, et les bors dorez.
Item, ung calice d'argent, doré par les bors, ou pié duquel a une petite Nostre Dame d'argent.
Item, ung corporaillier de drap d'or.
Item, ung petit coussin de drap d'or.
Item, ung messel à l'usage de Rome, commençant ou premier fueillet : *Tuam in me*, et finissant ou dernier fueillet : *Redemptor. Per.*

¹ Transcription de V. Godard Faultrier (1866 : 86) ; pour le même passage, A. Lecoy de la Marche a publié « chambre du cabaret du roy ».

Item, deux chandeliers de cuivre.
Item, une boeste à mectre pain à chanter.
Item, deux choppines de cristal.
Item, deux autres petites choppines d'estaing.
Item, une paix d'ivière, à une Annociation.
Item, ung pot de verre bleu semé de fleur de lis.
Item, ung parement de drap d'or morisque, et chasuble de mesmes.
Item, une touaille d'autel, aube, amit et fanon, de mesme la chasuble.
Item, ung petit tableau où a ung crucifix, Nostre Dame et saint Jehan.

642-68(L'an mil III^c LXXIII, le XII^e jour du moys d'octobre, Jehan Boutinart vint quérir, pour porter au roy de Sicile, ung couteau de Turquie qui estoit en l'**estude du roy**.

Item, print en **la garde-robe dudict seigneur** une mapemonde en toile du tour, où sont les XII signes, et ung estuy de cuir.

Item, print es armoires de ladite **garde-robe** troys grans serpes à longue manche.)

642-69 S'ensuit ce qui est demouré sur les petiz dressouers de la **chappelle du roy**.

Ung grant plat de terre blanche de Valence, à fueillages dorez.

Item, ung autre plat parfont de ladite terre de Vallance blanche, ouvré à fueillages pers.

Item, ung pot de ladite terre de Vallance, qui a le cul long en faczon de gougourdes, ouvré à fleurs perses.

Item, ung petit chandelier de boys.

Item, ung pot de boys blanc fait en façon d'un estaviau.

Item, une grant bouteille de boys blanc.

Item, ung grant pie de boys blanc à mectre ung mirouer.

Item, troys madrés, et deux desquelx a en chascun ung ymaige d'argent au fons, apressés et cousuz de fil d'argent en aucuns lieux, et en l'autre n'a riens au fons.

Item, ung autre madré bien espès, de ne say quelle racine.

Item, ung petit plat de verre pers.

Item, en **la chappelle**, y a deux carreaux longuetz de cuir de Turquie.

Item, ung autre carreau ront à la faczon de Turquie, aux armes de la feue royne.

Item, ung baston en la main, couvert de plume de paon, ferré au bout.

G. Rayneau. »

(P 1335, cote 133.)

2 - Pièces justificatives : extraits de sources écrites conservées aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône

Ces sources ont été publiées par l'abbé G. Arnaud d'Agnel dans *Les comptes du roi René publiés d'après les originaux inédits conservés aux Archives des Bouches-du-Rhône*, Paris, Picard et fils, 1908, 3 t.

Les numéros des notices de la publication originale ont été conservés.
Les indications de lieu sont soulignées en gras.

9. — 21 juin 1451. — A Guillaume Robin, maistre des euvres dudit seigneur à Angiers, ledit jour, soixante et trois solz, dix deniers à lui deuz pour ce que sensuit ; c'est assavoir : pour la voicture de XXVI pippes d'eau amenées au **vivier du petit jardin** du chasteau d'Angiers, pour ce XXVI s. ; pour doze autres voictures d'eau amenées à ladite cause, XII solz. A lui, qui a païé deux manevres pour avoir empli lesdictes pippes à la rivière, à II s. VI d. par jour, pour paie et despens, V s. ; à deux autres manevres qui ont porté l'eau desdites pippes audit vivier, à la raison dessusdite, V s. ; pour quatre maczons qui ont carrelé la **gallerie du petit jardin**, là où est le carreau verd, à III s. III d. par jour, vallent treize solz quatre deniers, pour ung manevre qui a servy lesdiz maczons, II s. VI d., qui est pour tout, LXIII s. VI d. LXIII s. VI d.
(ADBR B 2479, f° 28 v°)

12. — 16 octobre 1452. — A Michau Chollet, claveurier, ledit jour, neuf livres doze solz six deniers à lui ordonnez estre bailliez en déduction et rabaix de la somme de XV escuz à lui deuz pour ce qui sensuit ; c'est assavoir : pour ung huys de fer qu'il a fait à l'entrée de la **voulte qui est joignant la chambre blanche**, garny de claveures et de crocilz tant dehors que dedens et aussi pour l'estameure pour ce XVIII l. XVII s. VI d. ; pour ung merc à merchez bestes au lieu de Beaufort, XXVII s. VI d. ; à lui, pour la ferreure d'ung coffre de cyprès donné par le dit seigneur à Sebille de Brisay, XX s. A lui, pour une ferreure pour le **retrait dudit seigneur, près la chapelle**, pour ce VII s. VI d. ; qui est en tout XX l. XII s. VI d.
(ADBR B 2479, f° 69)

17. — 10 mars 1453. — A Pierre Lebeaussier, le X^e jour dudit mois, dix livres dix solz dix deniers tournoys, à lui deuz pour ce qui s'ensuit ; c'est assavoir : pour vingt aulnes de toille à doubler le ciel, et faire croisées et ataches pour tenir les cordes, et pour garnir les murailles où se mettent les crochez de la **chambre noire dudit seigneur**, à raison de II s. XI d. pour chacune aulne, vallent LVIII s. III d. ; pour achat de rubans pour les rideaux et pour boucles, X s. ; pour la frange de rubans pour les rideaux et pour les boucles, X s. ; pour la grange noire pour le ciel de ladite **chambre**, XXXV s. ; à lui, pour sa peine et de sept autres personnes qui ont vacqué deux jours, et plus, pour garnir ladite **chambre** et les murailles d'icelle, tant pour paye, que pour despense, pour ce, C s. ; pour cordes pour tendre ladite **chambre**, VII s. VI d. ; qui est en tout ladite somme de X l. X s. X d., par certification de messire Lois de Bournan, et ce X l. X s. X d.
(ADBR B 2479, f° 85)

21. — 30 avril 1453. — A Jehannin de Palmes, ledit jour, cent III^{xx} XIII l. six solz et huit deniers pour achat de III^c XXIII aulnes de sarges et de bonneval, outre II^c XV aulnes et demie d'autres sarges, prises de Huguet Landeyx, marchand d'Angiers, pour faire chambres pour tendre la **chambre de la royne**, dont Dieu ait l'âme ; la **chambre dudit seigneur, son retrait, la grant chambre de parement** et y fair cielz et dossielz et courtines ; et pour les murailles de la **grant haulte salle** du chasteau d'Angiers, à raison de IX s. II d. l'aulne, par certification dudit sire du Couldray et quittance CIII^{xx} XIII l. VI s. VIII d.
(ADBR B 2479, f° 96 v°)

23. — 5 mai 1453. — A Michau Chollet, serreurier, demourant au chasteau d'Angiers, ledit jour, trante livres sept solz six deniers, à lui deuz, pour les choses cy après déclairées ; c'est assavoir ; pour ung huys de fer, qu'il a fait à l'entrée de la **voulte qui est joignant de la chambre blanche, soubz la chambre dudit seigneur**, garny de claveure et de crocilz, tant dehors que dedens, et pour l'estameure, pour ce en XIII escuz, XVII l. XVII s. VI d. ; pour ung merc à mercher bestes au lieu de la Menistré, XXVII s. VI d. ; pour la ferreure d'un coffre de cyprès que ledit seigneur donna à Sebille de Brisay, XX s. ; pour une serreure pour le **retrait dudit seigneur, près ladite chapelle**, VII s. VI d. ; pour huit fenestres qui ont esté faites en la caige où sont les oiseaulx dudit seigneur, à raison de VI s. III d. la pièce, L s. ; pour deux paires de landiers, unes tenailles à tirer feu, une palle servanz es **deuz retraiz de la chapelle** dudit chasteau et pour ung marteau de tapicerie, pour ce III l. X s. ; pour quatre veiges à quatre ances servans à la cuve des baigns du **pavillon**, pour ce LV s. Lesquelles parties montent ensemble à ladite somme de XXX l. VII s. VI d. XXX l. VII s. VI d.
(ADBR B 2479, f° 103 v°)

3 - Rapport d'étude dendrochronologique

DENDROTECH

.....

Siège et Laboratoire

Campus scientifique de Beaulieu
Bâtiment 24, bureau 117 - Case 2402
263, avenue du Général Leclerc - CS 74205
35042 Rennes cedex
(+33) 02 23 23 60 45 / (+33) 06 82 39 01 92
yannick.ledigol@dendrotech.fr / www.dendrotech.fr

.....

Logis royal

Angers (49007), Maine-et-Loire

.....

mai 2011
N° DT-2011-016

Etude financée par
Service archéologique départemental de Maine-et-Loire

.....

Yannick LE DIGOL
(Dirigeant de Dendrotech)

Yann COUTURIER
(Assistant de Dendrotech)

Axel MARAIS
(Assistant de Dendrotech)

Vincent BERNARD
(Concours scientifique CNRS-UMR 6566
auprès de Dendrotech)



* SARL au capital de 10000 euros / n° d'identification : 492 625 462 RCS RENNES / SIRET : 492 625 462 00022 / APE : 7220 Z / TVA intracommunautaire : FR15492625462

Cadre de l'intervention

Les analyses dendrochronologiques présentées dans ce rapport ont été réalisées sous la direction de Jean-Yves Hunot (SAD Maine-et-Loire) à l'occasion des travaux de restauration du Logis royal du château d'Angers (49007), incendié en janvier 2009.

L'échantillonnage

Quatorze prélèvements ont été effectués sur les pièces de la charpente de couverture les moins touchées par l'incendie dont au moins un lien et un chevron.

L'interdatation des bois

Tous les échantillons prélevés sont en bois de chêne. Les séquences obtenues mettent en évidence des individus qui dépassent la soixantaine d'années (âge moyen de 88 ans). On est par conséquent proche du seuil statistique de 80 ans qui limite normalement l'utilisation des calculs dendrochronologiques. Ainsi, pour établir notre chronologie locale, toutes les séquences individuelles et élémentaires ont pu être comparées deux à deux ; les meilleurs assemblages ont été retenus pour constituer différentes moyennes dendrochronologiques intermédiaires caractérisant la croissance des chênes pour une période ou un type de milieu spécifique. En d'autres termes les échantillons se regroupent par affinité typologique (écologique ?) et chronologique.

Par chance, les courbes examinées présentent les mêmes périodes d'accroissements très faibles qui marquent des années particulièrement mauvaises pour l'ensemble des arbres exploités (Fig. 1). La recherche de synchronisme s'est ainsi trouvée facilitée et a permis de constituer une moyenne dendrochronologique :

- Longue de 125 années, «AngersLogis.003» regroupe 12 prélèvements dont 6 possèdent un aubier partiel, ce qui nous permet, malgré tout, d'approcher la date d'abattage de ces arbres.

Cette séquence moyenne a ensuite été confrontée aux références de notre banque de données les plus pertinentes chronologiquement et géographiquement. Le bon résultat statistique n'est pas le seul critère recherché ici ; la réitération d'une même proposition entre plusieurs références constitue véritablement une aide dans le choix d'une datation. L'acceptation d'une proposition de datation n'est, bien sûr, opérée qu'après vérification visuelle du bon niveau de concordance entre la courbe à dater et les courbes de référence.

Résultats des datations

Les corrélations statistiques et visuelles entre la chronologie «AngersLogis.003» et les références consultées, qu'elles soient régionales ou extra-régionales, se sont avérées de très bon niveau (Fig. 2 et 3) : le risque d'erreur est insignifiant sur la période 1305-1429, ce qui permet de considérer la datation de cette chronologie comme acquise.

Etat de conservation des échantillons datés

La présence des aubiers, et à plus forte raison des cambiums (assise génératrice dont l'observation atteste de la présence du dernier cerne, soit l'année d'abattage) est indispensable pour permettre d'attribuer à chaque bois une phase d'abattage.

- Aucun individu ne présente de cambium.
- Six échantillons présentent toujours un aubier partiel, endommagé par

l'incendie, les insectes xylophages ou l'équarrissage. Malgré cet état, ces bois peuvent livrer de bons indices sur la phase de construction à laquelle ils appartiennent lorsqu'il s'agit de comprendre l'évolution architecturale d'un édifice.

- Les échantillons restants ne sont plus représentés que par du bois de coeur (*duramen*), ou présentent un terminus qui correspond à l'interface du *duramen* et de l'aubier. Ces bois, là encore, même dépourvus d'aubier, se révèlent importants pour rallonger la chronologie générale du site, et assurer ainsi la datation de ce qui deviendra notre référentiel local. Ils peuvent aussi déterminer des phases de restaurations, visibles uniquement sous la forme de ces pièces.

Date(s) et succession de(s) phase(s) d'abattage/construction

Au vu de ces résultats, une phase d'abattage unique semble caractériser les bois de la charpente de couverture du Logis royal du château d'Angers (Fig. 4 - Tableau des composantes). Grâce aux aubiers partiels conservés sur plusieurs pièces, cette phase d'abattage peut être située entre 1435d et 1440d.

Fig. 1 - Synchronisation des composantes en valeurs naturelles.

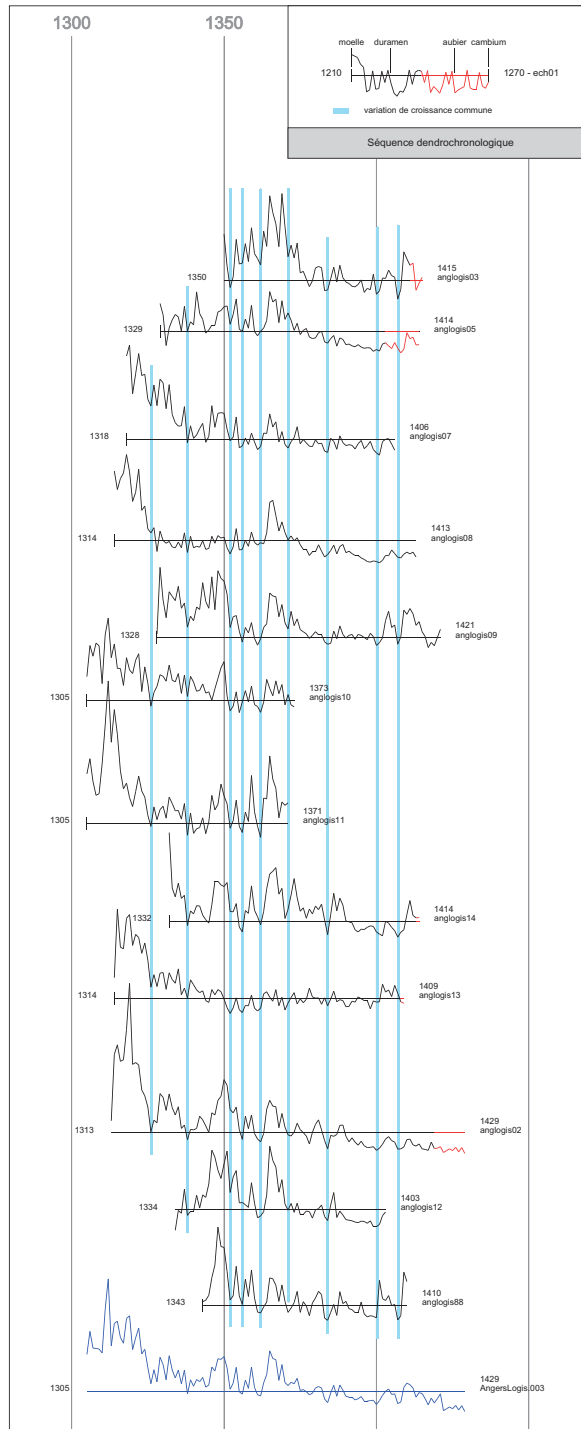


Fig. 2 - Synchronisation des séquences dendrochronologiques en valeurs naturelles sur les référentiels.

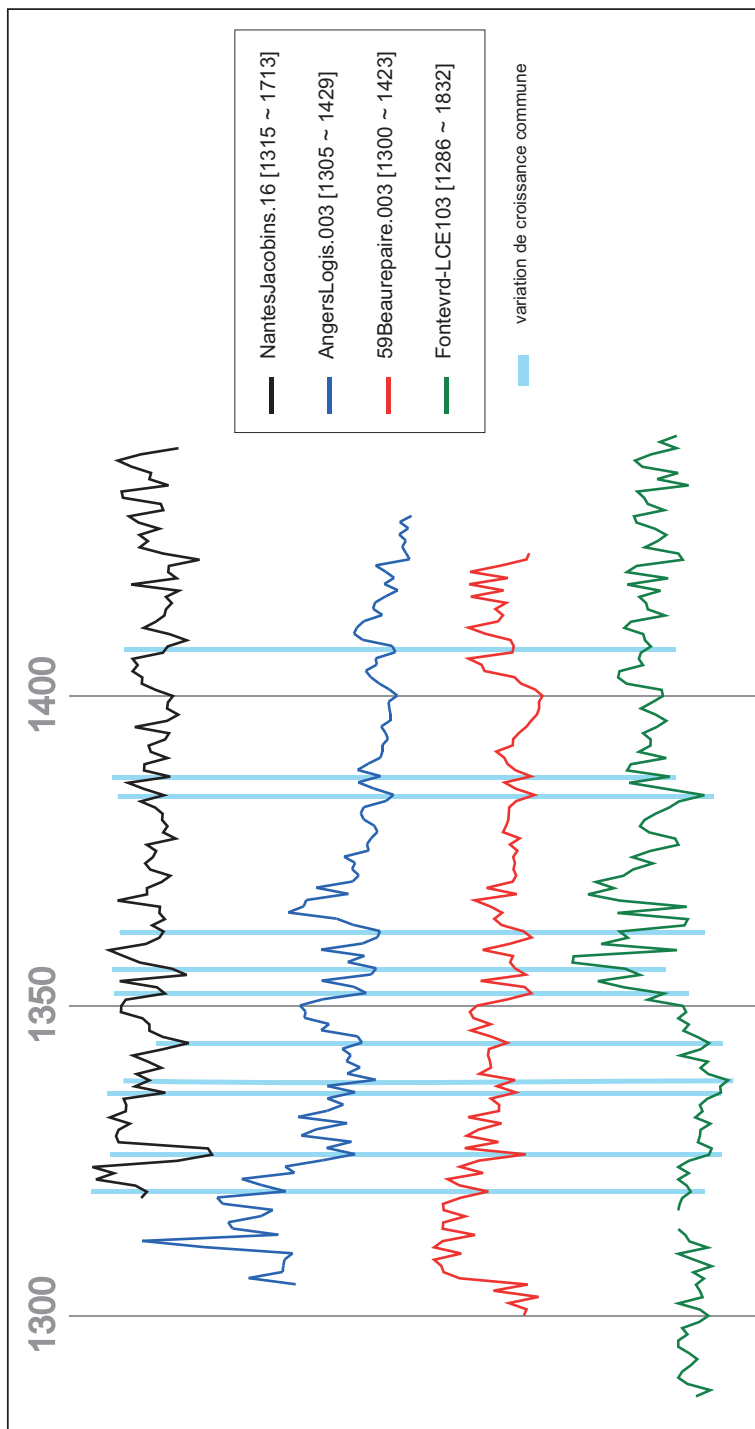


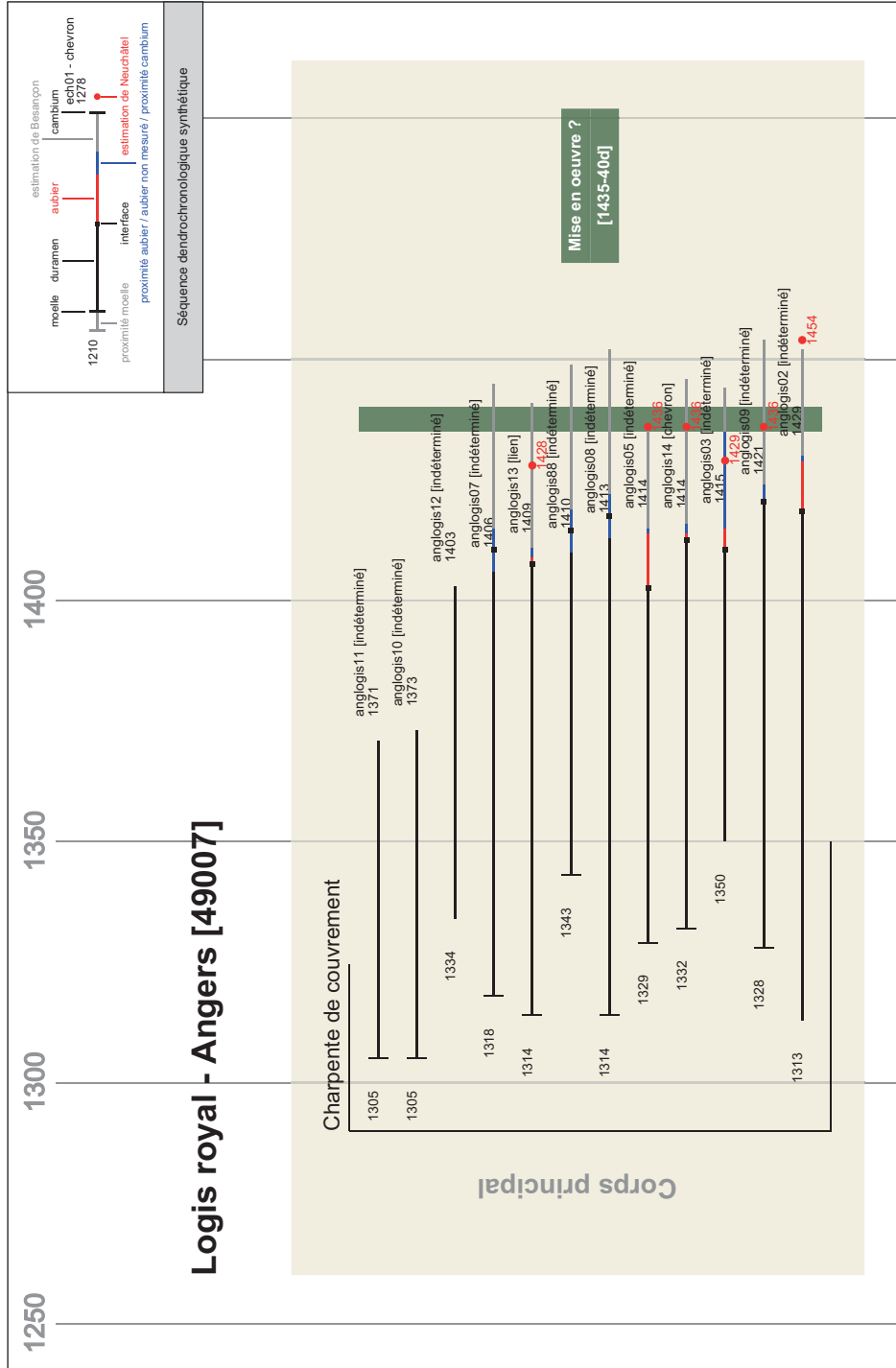
Fig. 3 - Table (extrait) de propositions du calcul dendrochronologique pour dater les séquences dendrochronologiques.

Calculs		Période proposée		Nom de la série à dater	Références interrogées
t de Student	sécurité théorique	début	fin		

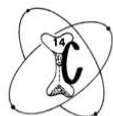
AngersLogis.003 : chêne (Quercus sp.) [acquise]					
10.02	1	1305	1429	AngersLogis.003	59Beaurepaire.003
9.27	1	1305	1429	AngersLogis.003	17Laiterie.003
8.12	1	1305	1429	AngersLogis.003	LaPsallette.08
7.49	1	1305	1429	AngersLogis.003	LaBourgonniere.004
7.13	1	1305	1429	AngersLogis.003	ChateaubriantVC.18
7.02	1	1305	1429	AngersLogis.003	NantesJacobins.16
6.54	1	1305	1429	AngersLogis.003	StMartinDuBois.005
5.91	1	1305	1429	AngersLogis.003	CordeliersNTES.008
5.89	1	1305	1429	AngersLogis.003	Pontigne.105
5.81	1	1305	1429	AngersLogis.003	57Beaurepaire.003
5.61	1	1305	1429	AngersLogis.003	65Beaurepaire.001
5.48	1	1305	1429	AngersLogis.003	(Mayenne.09)
5.42	1	1305	1429	AngersLogis.003	RenJeuPaume.004
5.38	1	1305	1429	AngersLogis.003	NorreyEnAuge.201
5.32	1	1305	1429	AngersLogis.003	(Eure.02)
5.21	1	1305	1429	AngersLogis.003	Massuardière.03
5.14	1	1305	1429	AngersLogis.003	Normandie.09
4.99	1	1305	1429	AngersLogis.003	RennesVille.001
4.96	1	1305	1429	AngersLogis.003	Lav10REN.02
4.82	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	PetitValtro.201
4.82	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	VaigesRueDuCanal.08
4.77	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	GuerandeVille.002
4.7	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	Malpalu.01
4.65	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	DisseGdeMais.101
4.64	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	Veroulliere.005
4.63	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	Guerande_2StM.008
4.54	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	DisseGdeMais.201
4.34	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	Lav9-11GDR.008
4.28	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	Honfleur.06
4.25	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	CeriseEglise.006
4.17	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	(Calvados.02)
4.1	0.9999	1305	1429	AngersLogis.003	StHilLeVouhis.04
4.05	0.9998	1305	1429	AngersLogis.003	Medavy.008
4	0.9998	1305	1429	AngersLogis.003	NeuchSaosnois.006
3.97	0.9998	1305	1429	AngersLogis.003	Selles.001
3.95	0.9998	1305	1429	AngersLogis.003	LavCHEVAUX.04
3.92	0.9998	1305	1429	AngersLogis.003	ToursManceau.06
3.9	0.9997	1305	1429	AngersLogis.003	17SaintAignan.004
3.89	0.9998	1305	1429	AngersLogis.003	Vannes_Gaillard.002
3.81	0.9996	1305	1429	AngersLogis.003	VaigesPrieure.202
3.78	0.9997	1305	1429	AngersLogis.003	GdeCourbe.006
3.75	0.9997	1305	1429	AngersLogis.003	LeClou.004
3.53	0.9996	1305	1429	AngersLogis.003	MaisonChapitre.07
3.52	0.9996	1305	1429	AngersLogis.003	LavTremaille.03
3.44	0.9993	1305	1429	AngersLogis.003	StLEGERenCHARNY.11

■ référence(s) locale(s)

Fig. 4 - Bloc-diagramme représentant de façon schématique les séquences individuelles.



4 - Rapport d'analyse carbone14



**Centre de
Datation par le
Radiocarbone**

<http://carbon14.univ-lyon1.fr>

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

SERVICE ARCHEOLOGIE
M. HUNOT Jean Yves
114 RUE DE FREMUR
49000 ANGERS

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

MESURE PAR ACCELERATEUR

Identification de l'échantillon :

35979

Nom du site : CHATEAU

Commune / Pays : ANGERS /

Niveau / Couche : LOGIS ROYAL 146-4

Nature de l'échantillon : CHARBON

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Lyon-8376(GrA)

Activité ¹⁴C par rapport
au standard international : non transmise

Rapport isotopique
¹³C / ¹²C (‰) : valeur non disponible

Age ¹⁴C BP : 1165 ± 30

Age calibré : de 777 à 967 ap. J.-C.

Sous la co-tutelle



Lyon 1

AVERTISSEMENTS

SUIVANT LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

- La date donnée sur le résultat d'analyse est exprimée en années radiocarbone B.P. (Before Present : avant 1950).
- La marge statistique indiquée est la déviation standard (1 sigma), c'est à dire qu'elle définit un intervalle dans lequel l'âge radiocarbone exact a deux chances sur trois de se trouver. Pour avoir une quasi-certitude (environ 95%), il faut doubler cette marge statistique.
- Le résultat tient compte des éventuels fractionnements isotopiques.

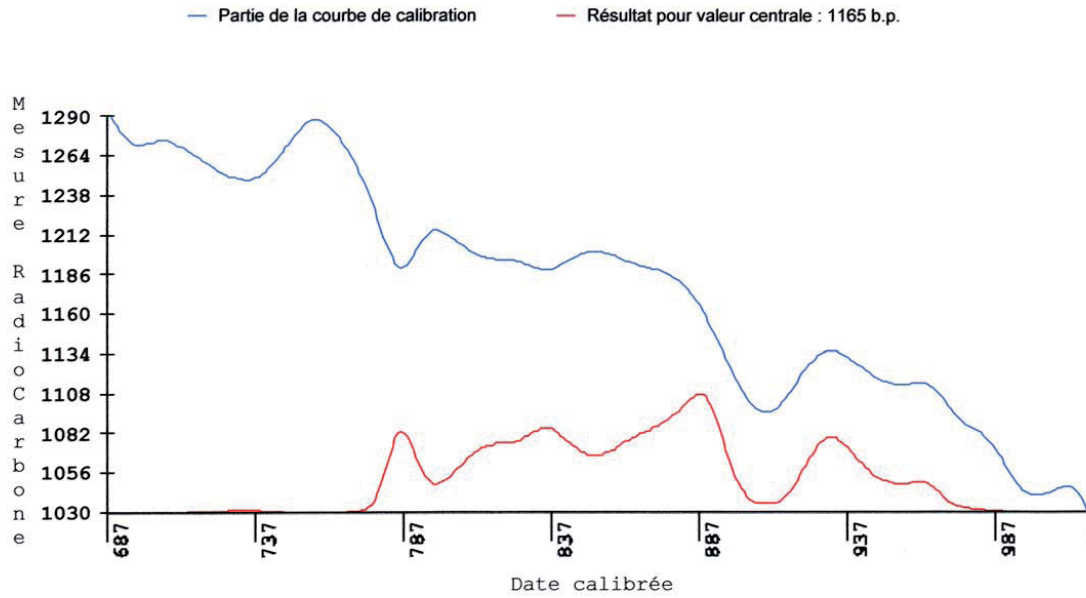
CONVERSION DES DATES RADIOCARBONE B.P. EN ANNÉES RÉELLES

- Le calcul des intervalles des dates Centre de datation de Lyon par Philippe Galet. Ce logiciel qui utilise un algorithme classique de distribution de probabilités, s'appuie sur la dernière courbe de calibration connue (Atmospheric data from Reimer et al (2004)), diffusée par le *Quaternary Isotope Laboratory* de l'université de Washington. La courbe couvre de 0 à 21380 années B.P. par pas de 5 à 20 ans ; une interpolation linéaire permet d'obtenir une valeur par année.
- pour les matériaux marins, un âge apparent de l'eau de mer de 400 ± 0 ans a été choisi (soit un $\Delta R = 0$) et une courbe de calibration "Marine" (Marine data from Hughen et al, 2004) couvrant de 450 à 21780 ans B.P. est utilisée pour convertir les dates radiocarbone en années réelles.

RECOMMANDATIONS

- La date doit toujours être publiée avec son numéro de comptage, soit le **CODE LABORATOIRE**, exemple: Ly-1995
- La terminologie B.P. doit être exclusivement réservée à la date non corrigée, tandis que les expressions " av. J.-C." ou " ap. J.-C." ne doivent s'appliquer qu'aux âges en années réelles, c'est à dire après correction.
- S'il s'agit d'une datation concernant l'archéologie française, dès son obtention, ce résultat sera incorporé dans la banque nationale de données radiocarbone (BANADORA) qui peut être consultée par Internet à l'adresse: <http://www.archeometrie.mom.fr/banadora>
- Si l'expéditeur de l'échantillon ne désire pas que son résultat apparaisse immédiatement dans la banque de données, il peut demander sa suppression provisoire pour un délai de deux années en téléphonant au 04 72 43 13 15.

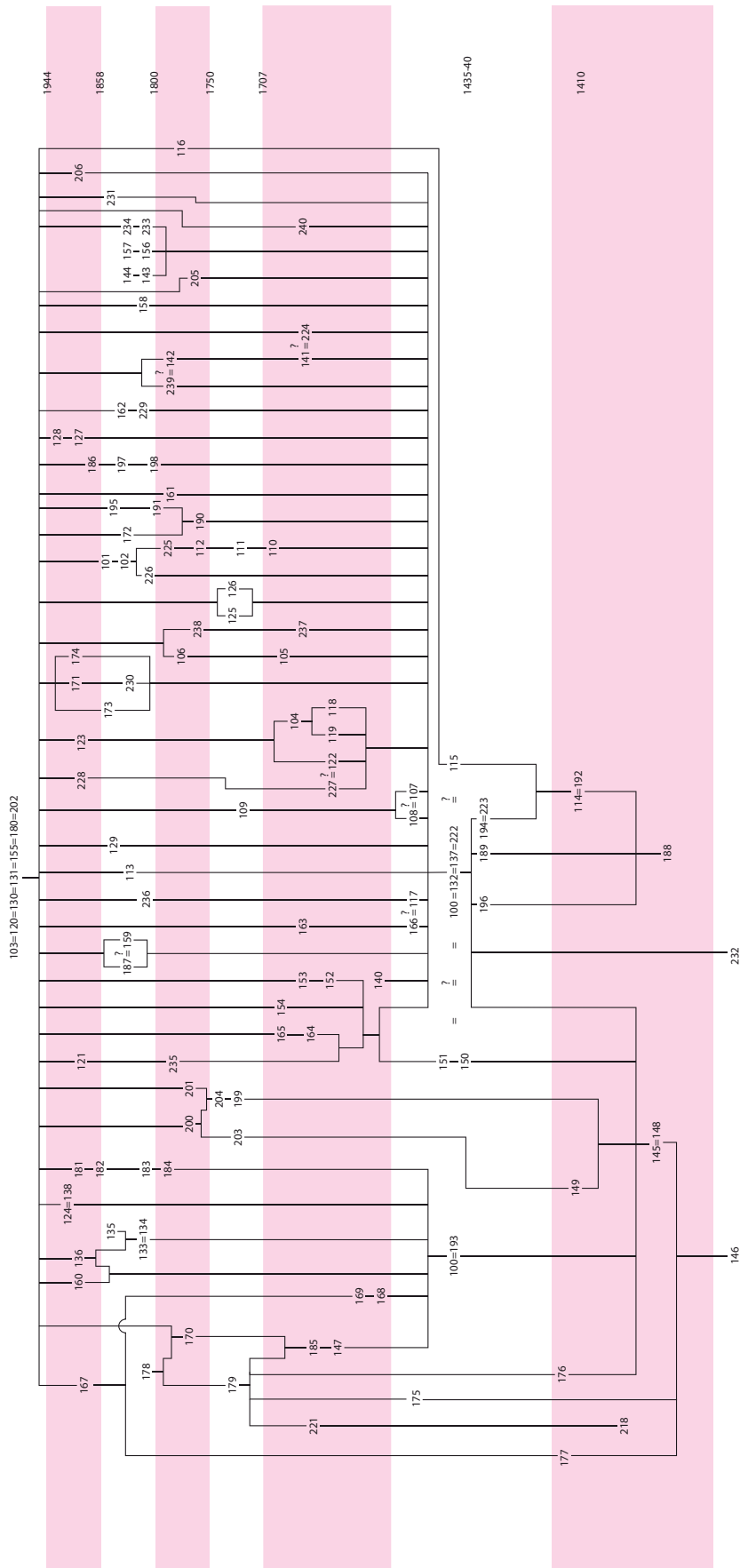
CALIBRATION
d'après courbe Reimer et al. IntCal 2004



Intervalle 95 % de confiance : [777, 967] ap. J.-C.

CHATEAU LOGIS ROYAL 146-4
Code laboratoire : Lyon-8376 Date 14C BP: 1165±30 BP

5 - Diagramme stratigraphique





DGA Proximité
Direction de la Culture et du Patrimoine
Service de l'Archéologie